


Pass.
1205
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE • FIRENZE •

L'HEPTAMERON

DES NOUVELLES

DE

très haute & très illuſtre princeſſe

MARGUERITE D'ANGOULEME

REINE DE NAVARRE

SOEUR UNIQUE DE FRANÇOIS Ier

NOUVELLE ÉDITION PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS

par la Société des Bibliophiles françois

TOME PREMIER





A PARIS

Chez JANNET, [illegible] Bons-Enfants, 28

TECHENER, [illegible]

POTIER, quai Voltaire, [illegible]

MDCCCLIII



L'HEPTAMERON

DES NOUVELLES

DE

LA REINE DE NAVARRE

N°. 10

M. le comte DE CHARPIN-FOUGEROLLES



L'HEPTAMERON
DES NOUVELLES

DE la

très haute & très illuftre princeffe

MARGUERITE D'ANGOULEME

REINE DE NAVARRE

SOEUR UNIQUE DE FRANÇOIS Ier

NOUVELLE ÉDITION PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS

par la Société des Bibliophiles françois

TOME PREMIER



A PARIS

Imprimé avec les caractères de la Société des Bibliophiles François

MDCCCLIII

Imprimerie de CH. LAHURE (ancienne maifon CRAPELET)
rue de Vaugirard, n° 9.

Ce livre a été imprimé aux frais & par les ſoins de la Société des Bibliophiles français, avec les caractères deſtinés à ſes publications & gravés par Fleiſchmann en 1731. Et étaient membres de la Société quand ce livre fut imprimé :

M. BÉRARD, ancien receveur général des finances, *doyen*.

M. le comte ÉDOUARD DE CHABROL, ancien maître des requêtes.

M. le comte DE LA BÉDOYÈRE, ancien colonel de cavalerie.

M. JÉRÔME PICHON, *Préſident*.

M. ARMAND CIGONGNE, *Tréſorier*.

M. YÉMENIZ.

M. le baron DUNOYER DE NOIRMONT.

M. LÉON TRIPIER.

M. le marquis DE COISLIN.

M. le comte DE CHARPIN-FOUGEROLLES.

M. le comte LANJUINAIS.

M. ERNEST DE SERMIZELLES.

M. LE ROUX DE LINCY, *Secrétaire*.

M. BENJAMIN DELESSERT.

Mme GABRIEL DELESSERT.

M. le baron ERNOUF.

M. le comte DE LABORDE, de l'Académie des Inſcriptions.

M. PROSPER MÉRIMÉE, de l'Académie françaiſe & de celle des Inſcriptions.

M. AUGUSTE LE PREVOST de l'Académie des Inſcriptions.

M. GRANGIER DE LA MARINIÈRE.

M. le comte FOY.

M. Raoul de LIGNEROLLES.

M. le comte Henry de CHAPONAY.

M. DURIEZ de VERNINAC, fecrétaire de légation.

MEMBRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

M. le comte Georges de SOULTRAIT, membre non réfidant du comité hiftorique des arts & monuments, *membre adjoint.*

Mme STANDISH née NOAILLES, *membre adjoint.*

Mme la ducheffe de MOUCHY, *membre adjoint.*

M. le baron Frédéric de JANZÉ, *membre adjoint.*

M. le Prince Alexandre LABANOFF, *affocié étranger.*

MEMBRE CORRESPONDANT.

La Société des Bibliophiles belges.

MEMBRE HONORAIRE.

M. l'abbé Costanzo GAZZERA.

AVERTISSEMENT.

En donnant une édition nouvelle de l'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, la Société des Bibliophiles français a pour but de publier un ouvrage amusant & utile tout ensemble, qui puisse prendre place dans la bibliothèque de l'homme du monde & de l'érudit. Les personnes qui composent cette Société ont pensé qu'il n'était pas sans importance de faire connaître le texte véritable d'une œuvre que recommande la curiosité du sujet, aussi bien que le rang de celle qui l'a composée.

Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, Reine de Navarre, sœur unique de François Ier, est sans contredit l'auteur du Recueil

de Nouvelles qui porte ſon nom. Nous n'en voulons pour garant que le titre de pluſieurs manuſcrits, écrits quelques années après la mort de cette princeſſe & ſur les premiers feuillets desquels on lit : LE DECAMERON DE TRES HAUTE, TRES ILLUSTRE PRINCESSE, MADAME MARGUERITE DE FRANCE, SOEUR UNIQUE DU ROY FRANÇOYS PREMIER, ROYNE DE NAVARRE, DUCHESSE D'ALENÇON ET DE BERRY (voyez plus loin la Notice des Manuſcrits, n° X, p. CLX).

Le *Décaméron*, tel devait être effectivement le titre du Recueil compoſé par la Princeſſe; mais elle n'eut pas le temps de le compléter, & mourut au moment où elle commençait la huitième Journée; c'eſt pourquoi Claude Gruget, ſecond éditeur du Recueil, le publia ſous le titre d'*Heptaméron*. Après la mort de la Reine de Navarre, ce travail qui était reſté ſecret juſque-là, fut bientôt connu non-ſeulement des perſonnages de la cour, mais encore de quelques érudits, amateurs de belles-lettres. Les manuſcrits s'en multiplièrent avec une rapidité telle que trois années à peine

après la mort de Marguerite, on pouvait recueillir plusieurs pages de variantes.

En 1558, Pierre Boaistuau, surnommé Launay, publia la première édition des *Nouvelles de la Reine de Navarre;* il la dédia à Marguerite de Bourbon, nièce de cette princesse. Boaistuau ne respecta pas l'œuvre originale: non-seulement il changea l'ordre des récits, mais encore il déguisa plusieurs noms propres, & supprima les passages qui lui parurent trop hardis. Il corrigea aussi le style, auquel il donna plus de correction peut-être, mais ce fut aux dépens de la grâce & de la naïveté.

Boaistuau publia son travail sous le titre de: *Histoire des Amans fortunez.* En ne respectant pas l'ordre donné aux différents récits, il changea complétement le caractère de l'*Heptaméron.* Chaque journée était consacrée au récit de certaines aventures, qui faisaient connaître soit l'emportement des femmes en amour, soit la ruse des hommes, ou bien encore les vertus & les vices de quelque classe de la société. Chaque histoire venait à l'appui

de celle qui précédait, ou bien avait pour but de la réfuter. Il ſuffit, pour s'en convaincre, de lire les prologues & les épilogues. Boaiſtuau fut obligé de changer & même de ſupprimer la plupart de ces prologues, entrepriſe maladroite qui mécontenta, non ſans motifs, Jeanne d'Albret, fille de la Reine de Navarre.

C'eſt pourquoi Claude Gruget s'empreſſa de publier, dès l'année ſuivante, une autre édition du Recueil de Nouvelles compoſé par Marguerite. Il les replaça dans l'ordre qu'elles devaient avoir, rétablit les prologues & épilogues ſupprimés, & donna au Recueil le titre d'HEPTAMERON, en ayant ſoin d'ajouter : *Remis en ſon vray ordre, confus auparavant en ſa premiere impreſſion.* Mais là s'eſt arrêté le travail de ce deuxième éditeur : il n'oſa pas rétablir les noms propres & les paſſages renfermant ſoit des opinions hardies religieuſes ou philoſophiques, ſoit des traits de ſatire contre les moines, ſupprimés déjà par Boaiſtuau.

Les mêmes motifs de convenance enga-

gèrent Gruget à ſubſtituer aux Nouvelles XI, XLIV, XLVI des manuſcrits, d'autres Nouvelles, plus inſignifiantes & moins ſatiriques.

Quant au ſtyle & à l'orthographe, Gruget ne manqua pas non plus de les modifier, ſe conformant, du reſte, à l'uſage établi de ſon temps. Bien qu'un eſpace de moins de vingt années ſépare ſeulement la compoſition des Nouvelles & l'édition donnée par Gruget, en 1559, le langage & l'orthographe avaient éprouvé des modifications importantes. Il en fut ainſi pendant tout le XVIe ſiècle, & même juſqu'aux premières années du XVIIe. Au moment où Marguerite écrivit ſes Nouvelles, deux langues françaiſes étaient en préſence : le vieux langage, à l'expreſſion naïve, à la phraſe inſuffiſante parfois, mais compréhenſible à tous; le langage nouveau, dont la grammaire & beaucoup de mots étaient empruntés aux Grecs & aux Latins, & qui fut employé par les ſavants & les poëtes de l'école de Ronſard & de Baïf.

Marguerite écrivit ſes Nouvelles dans le

langage ancien, qui était celui de la conversation à la cour de François Ier. En comparant les deux éditions données par Boaistuau & Cl. Gruget aux manuscrits les plus anciens, il est facile de s'apercevoir que l'un & l'autre se sont efforcés de rendre plus savant & plus correct le style de la princesse. Le texte, composé par Boaistuau & Gruget, fut reproduit jusqu'aux premières années du XVIIe siècle, avec des changements d'orthographe & des fautes qui défigurent complétement l'œuvre originale. Quant aux éditions plus modernes, *mises en beau langage*, elles ne méritent même pas d'être critiquées.

L'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, tel que cette princesse l'a composé, est donc une œuvre encore inédite; il faut, pour la connaître, recourir aux manuscrits, heureusement assez nombreux. La Bibliothèque nationale en possède douze qui, sans avoir le même degré de correction, datent tous de la seconde moitié du XVIe siècle.

La Société des Bibliophiles s'étant proposé

de reproduire dans ſon intégrité l'œuvre de Marguerite, nous avons choiſi un des manuſcrits les plus anciens. Nous en avons ſuivi le texte, ſans nous interdire cependant d'y faire certaines corrections, telles que des mots oubliés dans une phraſe, ou des leçons évidemment fautives. Seulement nous avons indiqué ces changements au bas des pages. Nous y avons placé auſſi quelques variantes, recueillies dans deux des meilleurs manuſcrits, & qui nous ont paru propres, ſoit à éclaircir le texte, ſoit à le compléter. L'édition donnée par Boaiſtuau en 1558, & celle que Gruget publia en 1559, nous ont auſſi fourni quelques variantes. Nous avons eu ſoin de ſignaler les ſuppreſſions et les changements de quelque importance faits par ces deux premiers éditeurs. Quant aux trois Nouvelles que Gruget a ſubſtituées à celles qui ſont dans les manuſcrits, nous les avons rejetées aux Éclairciſſements. Nous avons placé à la fin de chaque volume toutes les notes, tous les éclairciſſements relatifs aux Nouvelles qui y ſont contenues; par ce moyen le texte ne ſera

pas furchargé de notes quelquefois très-longues; cependant le lecteur curieux d'une explication n'aura pas befoin de recourir à la fin de l'ouvrage.

Pour être fidèle aux principes d'une reproduction fcrupuleufe, nous avons dû fuivre l'orthographe du manufcrit qui nous fervait de guide. Cette orthographe n'eft pas abfolument régulière; quelquefois les mêmes mots font écrits d'une manière différente. Cependant ces irrégularités ne font pas affez nombreufes pour que nous ayons cru devoir les faire difparaître. Quant à la ponctuation, nous avons adopté celle qui fe trouve dans quelques manufcrits & dans les livres imprimés au XVI[e] fiècle. Nous avons fuivi la même méthode au fujet des accents, dont l'emploi était beaucoup plus rare alors que de nos jours.

Le texte de l'*Heptaméron* eft précédé d'un travail affez étendu, complément néceffaire de l'édition nouvelle, donnée par la Société des Bibliophiles. Ce travail eft compofé : 1° d'un Effai fur la vie & les ouvrages de Mar-

guerite, & d'une Notice ſur Louiſe de Savoie, ſa mère; 2° d'Appendices, contenant pluſieurs pièces inédites d'une certaine importance.

La vie de Marguerite n'a jamais été le ſujet d'un ouvrage ſérieux & complet; on peut en être ſurpris ſi l'on ſonge à la grande réputation dont cette princeſſe a joui de ſon vivant auſſi bien qu'après ſa mort. Ce n'eſt pas que les poëtes de ſon temps, & même les proſateurs, aient négligé de faire ſon éloge. Ce qu'ils ont écrit, ſoit dans leurs œuvres, ſoit dans les livres qu'ils lui ont dédiés, pourrait former la matière d'un aſſez gros volume; mais tous ces éloges ne conſtituent pas une biographie. Du xvie au xviie ſiècle, Sainte-Marthe, dans ſon panégyrique, Brantôme & le père Hilarion de Coſte, dans des notices incomplètes, ont révélé quelques particularités de ſa vie. Bayle, au commencement du xviiie ſiècle (*Dictionnaire hiſtorique*), Odolant Deſnos, tout à la fin (*Mémoires ſur Alençon*), ont recueilli ſur ce ſujet des renſeignements précieux. Enfin, de nos jours, des notices plus ou moins complètes ont été conſacrées à cette princeſſe.

Malgré ces travaux, il reſte encore beaucoup de points à éclaircir, & ſurtout beaucoup d'erreurs à réfuter. Pour plus de clarté, nous avons diviſé cet eſſai en quatre parties : la première eſt conſacrée à Louiſe de Savoie, qui joue, dans l'*Heptaméron*, un rôle d'une grande importance; la ſeconde contient le récit des événements politiques auxquels Marguerite a pris part; la troiſième, des détails ſur ſa vie privée; la quatrième, un examen critique de ſes ouvrages.

Nos deux premiers Appendices comprennent l'examen des manuſcrits de l'*Heptaméron* que nous avons pu connaître, & des éditions de cet ouvrage qui ont précédé la nôtre. Quant aux manuſcrits, nous ne nous ſommes pas contenté d'une deſcription détaillée, nous avons recueilli dans quelques-uns, ſoit des épitaphes inédites en vers, compoſées à la louange de Marguerite, ſoit des fragments relatifs à la vie de cette princeſſe, ou bien à celle des perſonnes de ſa famille. Nous ſignalons un poëme écrit par Guillaume Philandrier, ſavant du XVIe ſiècle, dont nous avons

extrait des détails ſur la mort de Louiſe de Savoie & ſur celle du duc d'Alençon.

Le troiſième Appendice eſt conſacré à la deſcription des manuſcrits ou des recueils imprimés des poéſies de Marguerite. Le plus complet de ces manuſcrits, d'une ſuperbe écriture du XVIᵉ ſiècle, ſe trouve à la Bibliothèque nationale, & paſſe pour être de la main d'un des ſecrétaires de la princeſſe; nous y avons trouvé pluſieurs pièces qui ne ſont pas dans les recueils imprimés. Deux autres manuſcrits, appartenant à la Bibliothèque de l'Arſenal, renferment des poéſies ſur des ſujets profanes, dont la majeure partie a été compoſée par Marguerite. Le plus grand nombre n'a jamais été imprimé, & cela eſt d'autant plus regrettable, qu'elles peuvent paſſer pour le plus beau fleuron de la couronne poétique de notre princeſſe. Un autre manuſcrit, appartenant au Préſident de la Société, M. Jérôme Pichon, ne contient que le poëme de *la Coche*. Ce qui diſtingue ce beau manuſcrit, ce ſont les onze miniatures dont il eſt orné, dans leſquelles Marguerite eſt repréſentée.

Elle l'avait fait exécuter à Paris pour l'offrir à la ducheſſe d'Étampes; on nous ſaura gré d'avoir reproduit la dernière de ces miniatures, où l'on voit Marguerite donnant ſon livre à la célèbre favorite.

Nous avons réuni dans le quatrième Appendice un choix des poéſies inédites compoſées par notre princeſſe. Les plus importantes ſont deux comédies remarquables par des opinions hardies, favorables à la réforme. Elles ſont ſuivies de pluſieurs pièces amoureuſes tout à fait dignes de remarque.

Enfin dans le cinquième & dernier Appendice, nous avons donné quelques détails ſur un ouvrage en proſe, écrit pour Marguerite, ſur les portraits originaux de cette princeſſe, qui ſont parvenus juſqu'à nous, & une indication par ordre chronologique des poéſies hiſtoriques qu'elle a compoſées.

La Société des Bibliophiles n'a voulu rien épargner pour que cette nouvelle édition de l'*Heptaméron* fût digne des autres ouvrages qu'elle a déjà publiés. Il exiſte à l'Imprimerie

impériale un caractère ancien, dont cet établissement ne se sert plus depuis longues années, qui eût parfaitement convenu à l'impression des *Nouvelles de la Reine de Navarre*. La Société ayant fait de vaines tentatives pour obtenir l'autorisation de mettre à profit ces caractères, a pris la résolution de s'adresser à l'industrie particulière ; elle aurait vivement désiré des caractères gravés par Garamond ou par quelque autre de ces artistes français qui sont la gloire des premiers temps de la typographie. Toutes les recherches faites dans ce but avec le plus grand soin ont été vaines. La Société a pu seulement acquérir les matrices des caractères gravés au XVIIIe siècle par un artiste de Nuremberg, Jean-Michel Fleischman, né en 1701, mort en 1768, qui fut chargé par le célèbre éditeur-imprimeur Wetstein, de l'exécution de la majeure partie des types dont ce dernier s'est servi. Désormais ce sera donc avec les caractères qu'elle a fait fondre exprès, que la Société publiera les ouvrages édités par ses soins.

La Société avait décidé, dans le principe,

que soixante-douze gravures feraient jointes au texte de l'*Heptaméron*; mais des obftacles imprévus s'étant opposés à la complète exécution de ce projet, il a été reconnu généralement que des deffins compofés par des artiftes modernes, feraient toujours en désaccord avec l'enfemble d'un travail qui confiftait principalement dans la reproduction du texte original & de documents inédits. La Société a penfé qu'il était préférable de reproduire foit quelques miniatures, foit quelques portraits originaux. Il exifte dans plufieurs Bibliothèques de Paris des collections de portraits de cette époque, dus aux crayons de peintres & de deffinateurs français, tels que les Clouet, les de Mouftier. Les perfonnages principaux de la cour de François I[er] ont été prefque tous repréfentés ainfi; Marguerite particulièrement l'a été plufieurs fois, à des époques différentes de fa vie. Nous avons choifi dans la collection des crayons qui fait partie du cabinet des manufcrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, un portrait de Marguerite où cette princeffe eft représentée à

l'âge d'environ cinquante ans, époque de fa vie où elle a compofé fon Recueil de Nouvelles. Nous l'avons reproduit en tête de notre premier volume. Nous donnons auffi les armes & la devife de Marguerite, d'après un manufcrit de la Bibliothèque de l'Arfenal dont nous donnons plus loin la defcription (voir aux Appendices, p. ccliv), et le *facfimile* d'une miniature dans laquelle on voit Marguerite offrant fon poëme de *la Coche* ou du *Débat d'Amour* à la ducheffe d'Étampes.

Le Secrétaire de la Société des Bibliophiles,

LE ROUX DE LINCY.

ESSAI

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE MARGUERITE D'ANGOULÊME,

DUCHESSE D'ALENÇON, REINE DE NAVARRE,

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE

SUR LOUISE DE SAVOIE, SA MÈRE.

I. NOTICE SUR LOUISE DE SAVOIE.

Sa naiſſance & ſon éducation. — Son mariage. — Veuve à dix-huit ans. — Soins qu'elle prend de ſon fils. — Son affaire avec le ſurintendant des finances Semblançay. — Son procès avec le connétable de Bourbon. — Sa régence. — Sa maladie, ſa mort, ſes épitaphes & ſon tombeau.

LOUISE de Savoie était fille de Philippe, d'abord comte de Breſſe, puis duc de Savoie, & de Marguerite de Bourbon. Elle naquit au Pont-d'Ain en 1477, & fut élevée par ſa mère avec le plus grand ſoin. Marguerite ayant ſuccombé toute jeune encore à une affection de poitrine, on s'empreſſa de marier Louiſe, bien qu'elle n'eût pas douze années révolues. Elle épouſa, au mois de février 1488, Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, prince du ſang royal de France. Louiſe n'apportait en mariage qu'une dot de trente-cinq mille livres; mais, en récompenſe,

elle était auſſi belle de viſage que de corps; & les ſoins que ſa mère avait pris de cultiver ſon eſprit n'ayant pas été perdus, Louiſe pouvait paſſer pour une princeſſe accomplie. Charles d'Angoulême méritait à tous égards d'être ſon époux. Son père, le bienheureux comte Jean, l'avait fait élever avec le plus grand ſoin, ayant voulu qu'il fût inſtruit par les maîtres de l'Univerſité de Paris : « Il le faiſoit aller au college public, dit un biographe, pour eſtre inſtruict avec les autres jeunes enfans, où il eſtoit conduict par un gentil homme pariſien, nommé Arnault du Refuge, qui eſtoit pour lors page de noſtre comte; & depuis fut premier ecuyer du grand Roy François, & eſtoit nommé le ſieur de Villevix. Et a teſmoigné de pluſieurs actions oculaires de noſtre comte : voire que ce bon prince prenoit plaiſir d'aller parfois au college voir comme ſon fils eſtudioit, le recommandoit à ſon maiſtre, & lui demandoit congé pour le laiſſer jouer avec ſes compagnons. Mais luy meſme luy apprenoit les bonnes mœurs, luy monſtroit par bon exemple à vivre vertueuſement & honneſtement, luy enſeignoit à prier Dieu & obeyr à es commandements (1). »

(1) *La Vie de très illuſtre & vertueux prince Jean, comte*

Le mariage de Charles d'Orléans & de Louife fut heureux. Quatre ans plus tard, le 11 avril 1492, la jeune princeffe accoucha d'une fille qui reçut le nom de Marguerite. Le 12 feptembre 1494, elle mit au monde un fils qui fut appelé François, auquel la mort de Louis XII donna le trône de France. On affure que Louife de Savoie, une année environ après fon mariage, oubliant qu'elle était nubile à peine, impatientée de n'être pas encore mère, vint au couvent de Jésus-Maria du Pleffis lès Tours, voir un vénérable religieux, qui depuis fut faint François de Paule, afin que, par fes prières, il fît ceffer fa ftérilité. Le pieux cénobite aurait prédit à la jeune

---

d'Angoulefme, ayeul du grand roy François, dediée à monfeigneur le duc d'Efpernon, par Jean du Port, &c. Angoulême, 1589, in-4°. P. 66, Jean du Port dit qu'on attribue au comte Jean une traduction des diftiques moraux compofés au moyen âge fous le nom de Caton. Ce n'était pas le feul ouvrage qui eût occupé les loifirs du comte. Dans un extrait de l'inventaire des livres de ce prince, nous trouvons l'indication de plufieurs volumes écrits entièrement de fa main : 1° un pfautier fur parchemin; 2° quatre méditations de faint Bonaventure, en latin, fur parchemin; 3° les Chroniques Martiniennes, *idem;* 4° Boëce, traité de la Confolation, *idem;* 5° Fr. Pétrarque, avec la divifion & profit d'oraifon, & le Donat contemplatif; 6° Traité d'Alain, fur papier; 7° Dialogue d'Anfelme, &c.; 8° prières extraites des œuvres de faint Auguftin.

femme qu'elle deviendrait bientôt mère d'une fille & d'un fils, & que ce fils ferait non-feulement un très-grand prince, mais encore roi de France (1).

Louife de Savoie, à peine âgée de dix-huit ans, eut la douleur de voir expirer entre fes bras le prince Charles fon mari, que les foins empreffés qu'elle lui prodigua nuit & jour ne purent fouftraire à une fin prématurée. Il mourut le 1er janvier 1496.

Louife, reftée veuve, fe confacra à l'éducation de fes enfants, & fit tous fes efforts pour les rendre dignes des hautes deftinées qu'elle croyait leur être réfervées. Charles d'Angoulême, en mourant, avait recommandé fa jeune veuve & fes enfants à Louis d'Orléans fon coufin. Ce prince fut nommé tuteur des deux orphelins, & quand il fut parvenu à la couronne, il ne ceffa pas de leur témoigner la plus grande affection. Il les fit venir à fon château d'Amboife, & chargea le maréchal de Gié, l'un de fes favoris, de faire l'éducation de François d'Angoulême. Mais Louife de Savoie ne quittait pas des yeux ce fils unique, objet de fon amour. Il faut entendre quel cri

(1) Hilarion de Cofte, *Vies & Éloges des Dames illuftres, &c.*, t. II, p. 159.

de détreſſe lui fait pouſſer un péril paſſager auquel il ſe trouva expoſé. « Le jour de la converſion de ſainct Paul, 25 de janvier 1501, dit-elle dans le journal qu'elle nous a laiſſé, environ deux heures après midi, mon roi, mon ſeigneur, mon Ceſar & mon fils, auprès d'Amboiſe, fut emporté au travers des champs par une hacquenée que lui avoit donnée le marechal de Gyé; & fut le danger ſi grand que ceux qui eſtoient preſens l'eſtimerent irreparable. Toutesfois Dieu, protecteur des femmes veufves & deffenſeur des orphelins, prevoyant les choſes futures, ne me voulut abandonner, cognoiſſant que ſi cas fortuit m'euſt ſi ſoudainement privée de mon amour, j'euſſe eſté trop infortunée (1). » Louis XII, après une maladie des plus graves qu'il fit dans le cours de l'année 1505, redoubla d'attention pour le jeune François d'Angoulême, qui ſe trouvait appelé à lui ſuccéder. De Chinon, où Louiſe de Savoie, devenue veuve, s'était retirée en 1496, elle vint habiter Blois, & Amboiſe, où la cour était fixée au commencement du règne de Louis XII.

(1) *Journal de Louiſe de Savoye; Mémoires relatifs à l'hiſtoire de France*, collection Michaud & Poujoulat, 1re ſérie, t. V, p. 87.

Entre les jeunes feigneurs qui devaient partager les amufements de François d'Angoulême fe trouvait Fleuranges, qui, fous le nom du jeune Adventureux, nous a laiffé des mémoires (1). Il donne quelques détails curieux fur ces amufements, qui avaient toujours pour but de développer la force ou l'adreffe de ceux qui s'y livraient. Tantôt ils tiraient au blanc avec l'arc ou l'arquebufe, & apprenaient à lancer le filet pour prendre les cerfs ou autres bêtes fauvages; tantôt ils jouaient à la paume ou au ballon.

« Monfeigneur d'Angoulefme & le jeune Adventureux, dit Fleuranges, faifoient de petits chafteaux ou baftillons, & affailloient l'un l'autre tellement qu'il y en avoit fouvent de bien battus, frottés; & eftoit en ce tems là le jeune Adventureux l'homme de la plus grande jeuneffe que jamais je viffe. — Mon dict feigneur d'Angoulefme & le jeune Adventureux, & autres jeunes gentils hommes, faifoient des baftillons, & les affailloient tous armés, pour les prendre & deffendre à coups d'efpée.... — Après qu'ils devinrent un peu

(1) *Hiftoire des chofes memorables advenues du reigne de Louis XII et François Ier, &c.* P. 5 du t. V, 1re férie de la collection des *Mémoires relatifs à l'hiftoire de France*, publiée par Michaud & Poujoulat.

plus grands, commencerent eulx armer, & faire jouftes & tournois de toutes les fortes qu'on fe pouvoit advifer, & ne feuft qu'à joufter au vent, à la felle deffanglée ou à la nappe; & croy que jamais prince n'euft plus de paffetemps qu'avoit mon dict feigneur, et ne feust mieux endoctriné; que madame fa mere l'a toujours nourry (1). »

Cette éducation était complétement terminée dans le cours de l'année 1508. Le 3 août, François d'Angoulême, âgé de quatorze ans, quitta le château d'Amboife pour fe rendre à Blois, où Louis XII, Anne de Bretagne & toute la cour fe trouvaient alors établis (2).

A partir de cette époque, commença pour Louife de Savoie une exiftence nouvelle, que lui créait fa pofition particulière, & dont elle n'était pas femme à négliger de tirer profit. Mère de l'héritier préfomptif de la couronne, elle fut entourée des hommages de tous les courtifans adroits & politiques. Elle dut fe conduire avec une circonfpection d'autant plus grande que la Reine Anne de Bretagne manifefta contre elle & contre fon fils une

(1) *Hiftoire des chofes memorables, &c.*, p. 7 du t. V.

(2) *Journal de Louife de Savoye :* « Le 3 aout 1508, du temps du roy Louis XII, mon fils partit d'Amboife pour etre homme de cour, & me laiffa toute feule. »

répugnance inſpirée ſans doute par un ſentiment de jalouſie. Vainement Louis XII fiançat-il ſa fille Claude au jeune comte d'Angoulême, Anne s'oppoſa tant qu'elle vécut à la conſommation de ce mariage. Louiſe de Savoie ne ſuivit même pas ſon fils à la cour, & de l'année 1508 à 1514, elle reſta dans ſon duché d'Angoulême, ainſi qu'on peut s'en convaincre par le journal-mémoire qu'elle nous a laiſſé (1).

C'eſt ſeulement au mois de novembre de l'année 1514, quelques ſemaines après le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, que la ducheſſe d'Angoulême paraît avoir fixé ſa demeure à la cour (2). La mort prématurée d'Anne de Bretagne avait bien rapproché du trône François d'Angoulême. Louiſe de Savoie vit ſans aucune crainte la nouvelle union du Roi; ſeulement elle jugea qu'il était prudent de ſurveiller de près la conduite de Marie d'Angleterre.

Trois mois après, Louis XII, dont la ſanté

(1) *Journal de Louiſe de Savoye, ducheſſe d'Angoulême, mère du grand roy François Ier*, dans la collection des *Mémoires relatifs à l'hiſtoire de France*, indiquée plus haut.

(2) « Le troiſieme jour de novembre 1514, avant unze heures avant midy, j'arrivay à Paris, &c. » *Journal de Louiſe de Savoye.*

était très-affaiblie, mourait, & la ducheſſe d'Angoulême touchait enfin au but qu'elle s'était propoſé. Voilà donc ſon fils chéri devenu roi de France. Elle dut éprouver une ſatisfaction bien vive; elle connaiſſait tout ſon empire ſur ce fils jeune encore, & s'attendait à jouir ſous ſon règne d'une grande autorité; de plus elle ſe ſentait capable de l'exercer. Dès la première année, François Ier, qui ne pouvait pas avoir beaucoup de confiance dans ſa femme Claude de France, à peine âgée de ſeize ans, donna la régence du royaume à ſa mère, & partit pour l'expédition d'Italie.

Cette première régence, qui ne dura que quelques mois, accoutuma cependant Louiſe de Savoie au maniement des affaires de l'État. Quelques-uns des poſtes les plus éminents étaient confiés à des hommes entièrement dévoués à ſes intérêts, & même à ſes caprices. D'ailleurs chacun s'empreſſait d'obéir aux volontés d'une mère qui avait ſur l'eſprit de ſon fils un aſcendant irréſiſtible. Était-ce prévoyance pour l'avenir; était-ce beſoin de ſatisfaire aux exigences d'un luxe qui ne fit que s'accroître, Louiſe de Savoie aimait l'argent & cherchait tous les moyens de s'en procurer. Une des actions que l'hiſtoire ait à lui reprocher fut cauſée par cette ſoif effrénée de ri-

cheſſes que rien ne pouvait apaiſer. Au commencement de l'année 1522, Lautrec, l'un des favoris du Roi, chargé de l'expédition d'Italie, perd en peu de jours tous les avantages que le Roi s'était acquis par la victoire de Marignan : il revient ſeul à Paris accompagné de deux ſerviteurs; il demande à parler au Roi, qui refuſe d'abord de le recevoir. Vaincu par les inſtances que fait près de lui le connétable de Bourbon, François Ier permet enfin à Lautrec de paraître devant lui. Il accable celui-ci de reproches, & lui demande quelle excuſe il peut faire valoir pour ſe juſtifier. Mais Lautrec, calme & réſigné, répond au Roi : « Les troupes que j'avais à votre ſolde, n'étant pas payées, ont refuſé de me ſuivre, & je ſuis reſté ſeul. — Comment! dit le Roi, je vous ai envoyé quatre cent mille écus à Gènes, & le ſurintendant des finances, Semblançay, vous en a fait paſſer trois cent mille. — Sire, je n'ai rien reçu. » Semblançay fut mandé devant le Roi, qui lui dit : « Mon père (ainſi nommait-il le ſurintendant, à cauſe de ſon grand âge), venez çà, & dites-nous ſi vous n'avez pas envoyé à M. de Lautrec, d'après mes ordres, la ſomme de trois cent mille écus? — Sire, répondit le ſurintendant, je ſuis tout prêt à prouver que j'ai remis cette

ſomme à Mme la ducheſſe votre mère, pour qu'elle en fît l'uſage que vous dites. — Bien, » dit le Roi; & il paſſa dans la chambre de ſa mère pour l'interroger. Louiſe de Savoie rejeta tout ſur Semblançay, qui reçut l'ordre de comparaître auſſitôt. Le vieillard ſoutint qu'il n'avait rien avancé que de vrai, & la ducheſſe, convaincue, avoua qu'elle avait reçu la plus grande partie de cette ſomme, mais que cet argent lui était dû par le ſurintendant, & qu'elle ne voyait pas pourquoi ſon revenu particulier devait être appliqué à l'expédition d'Italie. François Ier, reconnaiſſant bientôt que Semblançay avait eu pour ſa mère des complaiſances coupables, le fit arrêter, & lui donna des juges pour apurer ſes comptes; mais il ne put s'empêcher d'adreſſer à ſa mère les plus ſanglants reproches ſur ce détournement déguiſé des finances de l'État. « Je n'aurais jamais cru, lui dit-il, que vous n'ayez pas craint de retenir l'argent deſtiné à mes troupes (1). » Le malheureux Semblançay n'en fut pas quitte pour des reproches : jugé par commiſſaires, il fut condamné & pendu au gibet de Montfaucon le 9 août 1527 (2).

(1) *Mémoires de du Bellay*, livre II.

(2) L'affaire de Semblançay, bien qu'elle ait été traitée

Le nom de Louiſe de Savoie ſe trouve auſſi mêlé à un des événements les plus triſtes du règne de François Ier; événement fâcheux pour la mémoire de ce prince, et qui eut les plus terribles conſéquences. Je veux parler de l'injuſte procès intenté au connétable de Bourbon, & qui fut ſuivi de la trahiſon de ce dernier.

L'amour inſenſé que la ducheſſe d'Angoulême, alors âgée de quarante-quatre ans, éprouva pour le connétable, qui n'en avait que trente-deux, fut, ſuivant tous les hiſtoriens, la cauſe unique de ce procès. L'avidité que Louiſe de Savoie a toujours montrée pour l'accroiſſement de ſa fortune particulière, & la ſecrète jalouſie que François Ier nourriſſait contre un des hommes les plus beaux, les plus riches & les plus braves de ſon royaume, y ont auſſi bien contribué (1).

---

par tous les hiſtoriens de François Ier, n'eſt pas encore éclaircie. Il exiſte aux Archives nationales (ſection hiſtorique) de curieux documents ſur cette affaire. Quelle qu'ait été la conduite de Louiſe de Savoie, il eſt juſte de dire que, dans une lettre, cette princeſſe rend une juſtice éclatante à la probité du ſurintendant & à ſon dévouement pour le Roi. Voyez auſſi Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême, &c.* Paris, 1841, in-8°, p. 463.

(1) On peut conſulter à ce ſujet, dans le dernier volume des *Mélanges de littérature & d'hiſtoire* publié par la Société

Ce fut à l'inſtigation du chancelier Duprat que Louiſe de Savoie intenta un procès au connétable de Bourbon, pour qu'il eût à lui reſtituer toutes les ſeigneuries que Suzanne lui avait léguées, & dont Louiſe ſe prétendait l'héritière, comme étant plus proche parente de la défunte. Une alliance entre les deux parties pouvait ſeule les mettre d'accord. Voici les raiſons déduites par le ſubtil conſeiller de la Régente : « Le mariage de M. Charles de Bourbon avec Mme Suzanne n'eſtoit autre choſe qu'une pure tranſaction pour aſſoupir le procès que mon dit ſeigneur eſtoit preſt à mouvoir contre Mme de Bourbon & ſa fille, à raiſon des terres d'apanage & autres ſubſtituées au mariage de Jean de Bourbon & de Marie de Berry. La ſeule apprehenſion de ce débat y fit condeſcendre ma dicte dame de Bourbon, laquelle feit diſſoudre pour ce ſubjet le contract paſſé entre M. d'Alençon & Mme Suzanne. C'eſt pourquoy il y a apparence que ſemblable apprehenſion d'un procès à mouvoir pour toute la ſucceſſion de la maiſon par deux plus fortes parties que n'eſtoit alors mon dict ſieur de Bourbon, lequel n'avoit ny

---

des Bibliophiles, la notice que nous avons donnée ſur le connétable de Bourbon, p. 49 & 54.

l'age ny la force de le pourſuivre, comme auront le Roy & madame ſa mere, pourront faire faire quelques ouvertures d'une part ou de l'autre pour tranſiger & aſſoupir ce differend.

« M. de Bourbon n'a maintenant que trente-deux ans, & Madame, mere du Roy, n'en ſçauroit avoir que quarante au plus, qui n'eſt point aage trop diſproportionné pour une ſi grande dame, belle, riche & ſi hautement qualifiée. Que ſi le dict ſeigneur de Bourbon entend à ce mariage, la voyla où elle ſe deſire, ducheſſe de Bourbonnois & d'Auvergne, & dame de toute cette grande ſucceſſion. Si, au contraire, il en faict refus, il faut intenter cette action, la pourſuivre vivement, y employer l'auctorité du Roy & madame ſa mere, & n'y rien eſpargner. Cela le fera penſer à ſoy, quelque farouche qu'il puiſſe eſtre, & ſera bien aiſe de rentrer en faveur par ce moyen. Sinon, comme il eſt prince courageux, lorſqu'il ſe verra menacé de la perte de tous ſes biens, & titres, & dignités, il fera quelque eſclat, & aymera mieux abandonner ſa patrie (comme dict M. du Bellay) que d'y vivre en neceſſité. Il ſe retirera hors du royaume, s'engagera à quelque party deſeſperé; en ce faiſant, confiſquera tout. Tellement qu'il ne peut

faillir de faire ce qu'on defire, en quelque forte que ce foit (1). »

Le connétable de Bourbon ayant repouffé, on dit même avec dédain, l'alliance qui lui était propofée, le procès fut porté au parlement. Les avocats des deux partis firent preuve d'une grande habileté & de beaucoup de fcience hiftorique (2). L'arrêt de la cour donna gain de caufe à la Régente.

La fatisfaction que dut éprouver Louife de Savoie d'avoir vaincu fon fuperbe ennemi ne fut pas de longue durée. Peu de mois après qu'il eut été privé de tous fes biens, Charles de Bourbon quitta la France & entra au fervice de Charles-Quint. L'année fuivante, en 1524, il chaffa les Français d'Italie, & le 24 février 1525, il gagna contre eux la fameufe bataille de Pavie, où François Ier fut fait prifonnier. Quelle ne fut pas la douleur de cette tendre mère en apprenant que le Roi fon fils avait rendu fon épée après un rude

(1) *Hiftoire de Bourbon*, p. 226 r°. — *Des desseins des profeffions nobles & publiques, contenant plufieurs traictez divers & rares, &c., &c.;* par Ant. de Laval, &c. Paris, 1605, in-4°.

(2) On peut voir dans l'ouvrage indiqué plus haut les différentes plaidoiries & la citation des faits hiftoriques les plus curieux relatifs à la maifon de Bourbon, fol. 270 v°.

combat, dans lequel il n'avait pas reçu moins de cinq bleſſures. Elle dut cependant ne pas oublier qu'elle était Régente du royaume, & qu'elle devait empêcher les vainqueurs d'envahir la France. Dans cette occaſion ſolennelle, Louiſe de Savoie fit preuve d'un grand courage & de beaucoup d'habileté. Son cœur de mère lui dicta la conduite ferme & réſolue qu'elle montra dans les conſeils, & qu'elle ſut communiquer aux grands du royaume, auſſi bien qu'aux cours ſouveraines & aux municipalités des villes (1). Elle ne tarda pas à recevoir du

(1) On peut conſulter à ce ſujet un opuſcule que nous avons publié t. V, p. 544 de la bibliothèque de l'École des Chartes (1re ſérie) : *Procès-verbal des délibérations tenues à l'hôtel de ville de Paris pendant la captivité de François Ier.* Dans un poëme intitulé : *le Palais des nobles Dames*, compoſé par Jean du Pré, homme d'armes de la compaignie d'Arnauld de Genouillac, grand maître de France, on lit ces vers, qui prouvent que Louiſe de Savoie avait payé de ſes deniers la rançon d'un grand nombre de Français faits priſonniers à Pavie, & trop pauvres pour ſe racheter :

J'en puis parler de ſcience parfaite;
Car à moy meſme, après cette defaite
Tant dommageable que fut devant Pavie,
Sans ſon ſecours je ne tiendrois pas vie;
Car lors eſtant deffaict & indigent,
Feus refreſchi d'une ſomme d'argent.
Autant en feiſt à pluſieurs gentils hommes,
Leur delivrant de treſor grandes ſommes.

Roi captif cette lettre fameuſe que l'hiſtoire a enregiſtrée, dans laquelle on liſait : *De toutes choſes ne m'eſt demouré que l'honneur, & la vie qui eſt ſauve.* Sa joie fut grande. Marguerite écrivait à cet égard au Roi ſon frère : « Voſtre lettre a porté tel effet à la ſanté de Madame & de tous ceux qui vous aiment, que ce nous a eſté, après la douleur de la Pacion, un Saint-Eſprit.... Madame a ſenty ſi grant redoublement de force, que tant que le jour & ſoir dure, il n'y a minute perdue pour vos affaires, en ſorte que de voſtre reaume & enfanz ne devez avoir peine ou ſoucy (1).... »

Après avoir pourvu aux ſoins qu'exigeait la défenſe de l'intérieur du royaume, Louiſe de Savoie & ſa fille Marguerite, ducheſſe d'Alençon, étaient venues s'établir à Lyon, afin d'être plus à portée de recevoir des nouvelles d'Italie. Elle ne tarda pas à ſavoir que le Roi venait d'être transféré à Madrid, & que Charles-Quint ſe montrait de plus en plus difficile dans les conditions qu'il mettait à la

Tout bon gendarme & pauvre aventurier
Trouvoit en elle refuge droicturier,
En telle ſorte que d'or ung million
Elle donna, demourant à Lyon.

(1) *Nouvelles Lettres de la reine de Navarre, &c.*, publiées par M. Génin. Paris, 1842, in-8°, p. 27.

liberté de fon captif. François Ier écrivait à fa mère qu'il fe fentoit fort malade, & qu'il la fuppliait de venir le voir. Malgré tout fon amour, Louife de Savoie fentit qu'elle ne devait pas acquiefcer à cette demande, & que mettre entre les mains de l'Empereur la Régente de France, quand le Roi y était déjà, c'était rifquer l'avenir de la monarchie. Sacrifiant toutes fes affections au befoin de l'État, elle envoya en Efpagne fa fille Marguerite, qui feule pouvait la remplacer.

Après avoir coopéré de tout fon pouvoir à la délivrance de fon fils, & au traité de paix conclu le 5 août 1529, à Cambrai, Louife de Savoie ne fe mêla plus du gouvernement du royaume. Elle avait réparé autant que poffible les malheurs que fa conduite à l'égard du connétable avait caufés. L'activité qu'elle déploya dans le gouvernement du royaume, pendant que fon fils était prifonnier, acheva de ruiner fa fanté, déjà mauvaife avant cette époque. Marguerite, dans fa correfpondance, parle plufieurs fois des indifpofitions affez graves de la Régente (1). Au mois de feptembre 1531, elle

(1) Voyez *Nouvelles Lettres*, &c. Juillet 1525, p. 37; décembre, p. 53; mai 1527, p. 84; feptembre 1531, p. 119.

était au château de Fontainebleau avec sa fille & toutes les autres dames de sa cour; la peste régnait aux environs. Louise de Savoie, qui craignait beaucoup la mort, s'occupait sans cesse de médecine & de recettes nouvelles contre les maux de toute espèce; elle était triste & si changée, que sa fille elle-même la trouvait méconnaissable : « Et s'il vous plest savoir son passetemps, écrivait Marguerite au Roi, c'est, après diner qu'elle a donné audience, au lieu de faire ses ouvrages accoustumés, elle envoye querir tous ceux qui ont quelque mal, soit en jambes, bras ou tetins, & de sa main les habille & panse, pour experimenter un unguent qu'elle a qui est fort singulier (1). » Marguerite termine sa lettre en suppliant le Roi de faire conduire sa mère dans un autre pays. Peu de jours après, Louise de Savoie quittait Fontainebleau; mais elle fut obligée de s'arrêter dans un petit village du Gâtinais, à Grès, où elle ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Elle mourut le 22 septembre 1531. Un contemporain, dans un poëme assez long, nous a donné le récit des derniers instants de cette princesse : s'il faut en croire

(1) *Nouvelles Lettres, &c.*, p. 120.

le panégyrifte, elle fit preuve d'une grande réfignation (1).

Ses reftes mortels furent rapportés à Paris. Son cœur fut placé fous le maître autel de l'églife Notre-Dame. Dans le procès-verbal des exhumations qui eurent lieu à la fin du XVII[e] fiècle, pour conftruire un maître autel nouveau, on lit le détail fuivant : « Le mardi 5 mai 1699, devant le bas des degrés du grand autel, on leva une petite tombe de cuivre où étoient gravées les armes de France & de Savoye, avec un cœur couronné, qui repréfentoit celui de Louife de Savoye, fille de Philibert, comte & depuis duc de Savoye, femme de Charles, comte d'Angoulême, mère du Roi François I[er], laquelle décéda le 22 feptembre 1531. On y lifoit cette épitaphe :

Cor magnorum opifex, Francum quæ vifcera Regem
Portavere hic funt, fpiritus in fuperis.

Sous cette tombe de cuivre étoit un coffret de plomb de demi-pied en quarré, qui enfermoit le cœur de cette princeffe (2). »

Quelques femaines après la mort de Louife de Savoie, un imprimeur de Paris connu pour

(1) Voyez, Appendice I[er], la *Notice des manufcrits de l'Heptaméron*, n° 9.

(2) Sauval, *Antiquités de la ville de Paris, &c.*, t. I[er], p. 376.

ſon habileté dans l'art typographique, publiait un opuſcule orné de fleurons en bois délicatement travaillés, contenant un recueil d'épitaphes latines & françaiſes à la louange de la mère de François Ier. Pluſieurs ſavants auteurs, eſt-il dit dans le privilége, avaient compoſé ces épitaphes, & l'éditeur, Geoffroy Tory, marchand libraire & imprimeur du Roi, avait compoſé la plus longue de celles qui étaient en vers latins. Les épitaphes en vers français ſont anonymes, excepté une ſeule, attribuée à Saint-Gelais, mais qui n'a rien de remarquable. Elles ſont ſuivies d'une complainte que l'auteur, jouant ſur la première lettre du nom de la princeſſe, termine par ces vers :

L nous a nourriz en gratieulx parler;
L nous a aprins avec prudence aller;
L nous a gardez d'avoir neceſſité;
Sans L pauvreté nous venoit accoller;
Sans L deſeſpoir nous vouloit decoller;
Sans L eſtions plongez au lac d'adverſité (1).
Etc., &c.

---

(1) *In Lodoicæ Regis matris mortem Epitaphia latina & gallica. — Epitaphes à la louange de Madame mere du Roi, faictes par pluſieurs recommendables autheurs.* In-4° de 10 feuillets. Au verſo du dernier feuillet : *Imprimé à Paris, à l'enſeigne du Pot caſſé, par maiſtre Geoffroy Tory, de Bourges, marchant libraire & imprimeur du Roy, le* XVII *jour d'octobre* MDXXXI.

II. VIE POLITIQUE DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.

Naiſſance & jeuneſſe de Marguerite. — Projets de mariage pour elle. — Unie en 1509 à Charles, duc d'Alençon. — Précis de la vie de ce prince. — Détails nouveaux ſur ſa mort. — Conduite remarquable de Marguerite pendant la captivité de François Ier. — N'a pas été ſérieuſement promiſe au connétable de Bourbon. — Mariée en ſecondes noces à Henri d'Albret, prince de Béarn, roi titulaire de la Navarre. — Part qu'elle prend aux améliorations faites dans le Béarn, & ſon gouvernement dans le duché d'Alençon. — Protection qu'elle accorde aux partiſans de la réforme, & ſa curioſité pour les idées nouvelles. — Affaires politiques & intrigues de cour auxquelles elle s'eſt trouvée mêlée. — Sa lutte avec le connétable de Montmorency.

MARGUERITE naquit au château d'Angoulême le 11 avril 1492. Elle n'avait que trois ans quand elle perdit ſon père, qui mourut au commencement de l'année 1496. Elle fut élevée par ſa mère avec le plus grand ſoin, & profita des leçons de toute nature que des maîtres habiles s'appliquèrent à lui donner (1).

A peine âgée de quinze ans, Marguerite était déjà conſidérée comme une princeſſe accomplie. Charles d'Autriche, comte de

(1) Voyez plus loin, au commencement de la quatrième partie, quelques détails à ce ſujet.

Flandre (qui fut depuis l'empereur Charles-Quint), vivait alors à la cour de Louis XII. Au mois d'août 1508, il eut occafion de voir Marguerite, qui accompagnait fon jeune frère François à fon entrée dans le monde (1); il en fut émerveillé, & la demanda en mariage avec beaucoup d'inftance. Mais Louis XII refufa; il avait d'autres deffeins fur les enfants du comte d'Angoulême, n'oubliant pas que s'il venait à mourir fans héritiers mâles, le trône de France appartenait au frère de Marguerite; c'eft pourquoi il s'empreffa, dès l'année fuivante, au mois de décembre 1509, de l'unir à un prince de la maifon royale, Charles, duc d'Alençon.

Les hiftoriens fe font montrés bien févères à l'égard de ce premier mari de Marguerite. En effet, il a eu le malheur de furvivre à la trop fameufe bataille de Pavie, d'où il s'échappa fans bleffures, en effayant de fauver les débris de l'armée vaincue. Voyons fi ce prince a mérité tout le mépris qui lui a été prodigué. Charles, quatrième du nom, naquit au château d'Alençon le 2 feptembre 1489; il fut élevé dans le Perche, au château de Mauves, fous la tutelle de fa mère, Marguerite de Lorraine,

(1) *Journal de Louife de Savoye*, du 3 août 1508.

qui, reſtée veuve, à peine âgée de trente ans, conſacra ſa vie à l'éducation de ſes enfants, à la prière & à l'accompliſſement d'œuvres de charité (1). Encore enfant lors du ſacre de Louis XII, au mois de mai 1498, il ne figura pas moins dans cette cérémonie comme repréſentant des ducs de Bourgogne (2). Pierre de Beaujeu, duc de Bourbon, n'ayant que ſa fille Suzanne pour toute héritière, jeta les yeux ſur Charles d'Alençon, & réſolut d'en faire ſon gendre. Cette alliance ajoutait des biens conſidérables à ceux que la maiſon d'Alençon poſſédait déjà. Loin d'en concevoir aucun ombrage, Louis XII approuva les diſpoſitions priſes par le duc de Bourbon, & ajouta des avantages nouveaux à tous ceux que les ducs de Bourbon & d'Alençon avaient déjà reçus (3). Le contrat de mariage fut paſſé le 21 mars 1499, & au mois de février ſuivant, la cérémonie des fiançailles eut lieu en préſence de Louis XII & de la ducheſſe d'Alençon. Mais Anne de Beaujeu n'était pas favorable à ce mariage, &, digne fille de Louis XI,

(1) Voyez Hilarion de Coſte, *Vies & Éloges des Dames illuſtres, &c.*, t. II, p. 260.

(2) Godefroy, *Cérémonial françois*, t. II, p. 232.

(3) Sainte-Marthe, *Hiſt. généalogique de la Maiſon de France*, t. I, p. 655.

elle temporifait toujours, ne défefpérant pas de rompre encore cette alliance, pour unir fa fille au comte de Montpenfier, qu'elle préférait à Charles d'Alençon. Pierre de Bourbon, fentant que fa fin était proche, fit appeler le jeune duc & fa mère; mais quand ils arrivèrent au château de Moulins, le 3 octobre 1500, Pierre de Bourbon était mort depuis un jour, & les cérémonies des funérailles remplacèrent celles des noces, pour lefquelles le prince & fa mère étaient venus.

Froidement accueillie par les dames de Bourbon, la ducheffe d'Alençon ne tarda pas à s'apercevoir de la préférence de ces princeffes pour le jeune & brillant rival de fon fils, Charles, comte de Montpenfier, à qui, depuis longues années, Anne de Beaujeu prodiguait toutes fes faveurs. Sans aucun doute, Suzanne était l'une des plus riches héritières de l'Europe; mais elle était maladive, contrefaite, & n'avait aucune beauté. C'eft pourquoi la ducheffe Marguerite s'empreffa de rompre l'alliance projetée avec l'héritière de Bourbon, moyennant un dédit de cent mille livres qui furent payées fur-le-champ.

Une alliance plus belle encore fe préfentait dans le même temps pour Charles d'Alençon, & fi ce prince eût été moins jeune de quelques

années, malgré la diſproportion d'âge, elle ſe ſeroit ſans doute effectuée : Anne, ducheſſe de Bretagne, veuve du Roi Charles VIII, de retour dans ſa ville de Nantes, attendait l'exécution des clauſes ſtipulées dans ſon contrat de mariage. Par ces clauſes, elle devait épouſer le Roi ſucceſſeur de ſon mari, ou l'héritier préſomptif de la couronne. Or, Louis XII était marié, & François, comte d'Angoulême, n'était encore qu'un enfant. Mais Louis XII s'empreſſa de faire diſparaître l'obſtacle qui le ſéparait de la veuve de Charles VIII, pour laquelle il avait toujours eu la plus grande admiration. Charles d'Alençon put continuer, à l'ombre du trône, ſon éducation chevalereſque : il venait d'atteindre ſa dix-huitième année quand Louis XII conduiſit, l'an 1507, ſon armée en Italie, pour ſoumettre Gênes, qui s'était révoltée. De 1507 à 1509, Charles prit ſa part des triomphes des armes françaiſes : il était préſent à la bataille d'Aignadel, où il fit preuve d'un grand courage. Avant cette bataille, il avait été reçu chevalier; peu après le Roi lui conféra l'ordre de Saint-Michel.

Ce fut pendant ſon voyage en Italie que ſa mère, la ducheſſe d'Alençon, négocia ſon mariage avec Marguerite d'Angoulême. Cette union fut très-approuvée de Louis XII,

& le jeune comte de Valois s'empreſſa d'y donner ſon conſentement. Marguerite, qui était âgée de dix-ſept ans, reçut en dot une ſomme de ſoixante mille livres; Charles, ſur le point d'atteindre ſa vingt & unième année, fut déclaré majeur & mis en poſſeſſion de tous ſes biens (1).

En 1513, le duc d'Alençon prit part à l'expédition de Picardie contre les troupes anglaiſes & impériales, que le Roi Henri VIII commandait en perſonne. Le 16 janvier 1514, il était nommé lieutenant général & gouverneur du duché de Bretagne.

Les différentes expéditions auxquelles Charles s'eſt trouvé, & les hautes fonctions dont il a été revêtu, prouvent que ce n'était pas un prince ſans eſprit, ſans caractère, ſans courage, comme un grand nombre d'hiſtoriens nous l'ont repréſenté. Quand François I[er] monta ſur le trône, ſon beau-frère Charles, duc d'Alençon, ſe trouvoit déjà l'un des perſonnages les plus importants de l'État. De nouvelles faveurs augmentèrent ſa puiſſance, & il s'empreſſa de les juſtifier, en prenant part aux expéditions qui eurent lieu depuis 1515 juſqu'en

(1) Odolant Deſnos, *Mémoires hiſtoriques ſur Alençon, &c.*, t. II, p. 231.

1524. A la bataille de Marignan, il avait le commandement de l'arrière-garde : s'étant aperçu que les Suiffes, divifés en deux corps, fe difpofaient, à la faveur d'une vallée creufe, à envelopper l'armée françaife, il marcha contre eux, les renverfa, & décida par cette manœuvre le gain de la feconde journée. En 1521, il courut au fecours du chevalier Bayard, attaqué dans Mézières par les troupes impériales; & au mois d'octobre de la même année, il reprit Mouzon, fauva cette ville des flammes, & vint rejoindre le Roi, campé à Fervaques fur la Somme (1). Quand François Ier fe fut mis en pofition de reprendre l'offenfive, cédant trop facilement aux inftances de fa mère, il eut la faibleffe de confier à fon beau-frère la conduite de l'avant-garde, pofte qui de tout temps avait appartenu au connétable de France : Charles de Bourbon en reffentit avec raifon un mortel déplaifir, &, de ce jour, le Roi & fon puiffant ferviteur furent à jamais ennemis.

A la bataille de Pavie, Charles d'Alençon commandait le corps de réferve, & avait la garde de ce camp fortifié d'où François Ier

(1) Odolant Defnos, *Mémoires fur Alençon*, &c., t. II, p. 238.

commit la faute de fortir, malgré le confeil de fes meilleurs officiers. Une défaite était inévitable ; elle fut terrible & complète, comme on le fait. Sans manquer de courage, Charles d'Alençon n'eut pas affez de préfence d'efprit pour réfifter aux confeils qui lui furent donnés de fauver par une retraite le peu de Français échappés aux armes victorieufes des impériaux. Suivi de quatre cents lances, il abandonna le parc devant Pavie, paffa le Teffin & gagna la France par le Piémont, ralliant quelques débris de l'armée défaite. Plufieurs des chevaliers placés fous fes ordres, Annebaut, Montejean, La Roche du Maine, refufèrent de le fuivre, & préférèrent la mort ou la prifon à une fuite trop précipitée (1). Les hiftoriens ont prétendu que ce prince, en arrivant à Lyon, où il trouva Louife de Savoie & Marguerite, effuya de la part de la mère & de la fœur du Roi captif des reproches qui allèrent jufqu'aux plus fanglants outrages (2); que, ne pouvant fupporter la honte qu'il reffentit de fa conduite, il mourut *peu de jours*

(1) Odolant Defnos, t. II, p. 249.

(2) Voyez Garnier, *Hift. de France*, t. XXIV. — Gaillard, *Hift. de France*, &c., &c. — Odolant Defnos, fi bien informé fur d'autres points, a répété cette erreur. Voyez *Mémoires hiftoriques fur Alençon*, &c., t. II, p. 253.

après la bataille. Il y a dans ces aſſertions pluſieurs inexactitudes. Un document contemporain, encore inédit, nous permet de les rectifier. La bataille de Pavie fut livrée le 24 février 1524 (1525 n. ſt.); Charles d'Alençon ne mourut que le 11 avril ſuivant, c'eſt-à-dire plus d'un mois après ſon arrivée à Lyon. Il fut emporté en cinq jours par une pleuréſie; & quelques heures avant ſa mort, il put encore ſe lever & recevoir la communion. Marguerite lui prodigua les ſoins les plus tendres; la Régente elle-même vint le viſiter. Le malheureux prince trouva la force de lui dire : « Madame, je vous ſupplie de faire ſavoir au Roi que depuis le jour où il a été fait priſonnier, je n'attends plus que la mort, puiſque je n'ai pas été aſſez favoriſé du ciel pour partager ſon ſort, ou être tué en ſervant celui qui eſt *mon roy, père, frère & bon maitre.* » Puis, en baiſant la main de la Régente, il ajouta : « Je vous recommande celle qui fut ma femme pendant quinze années, & qui a été pour moi auſſi bonne que vertueuſe. » Louiſe de Savoie ayant voulu emmener ſa fille, Charles ſe tourna vers Marguerite & lui dit : « Ne me laiſſez pas! » La princeſſe refuſa de ſuivre ſa mère, & embraſſant ſon époux moribond, elle lui montra le crucifix placé devant ſes yeux. Le

prince ayant appelé l'un de ſes gentilshommes, M. de Chandeniers, le chargea de faire ſes adieux à tous ſes domeſtiques, de les remercier de leurs ſervices, en diſant qu'il n'avait plus la force de les voir. Il demanda tout haut à Dieu le pardon de ſes fautes, reçut l'extrême-onction des mains de l'évêque de Liſieux, puis levant les yeux au ciel, au moment où il diſait: *Jéſus*, il expira (1).

Pendant les cinq premières années de ſon mariage, Marguerite vécut aſſez retirée dans ſon duché d'Alençon; mais à partir du mois de janvier 1515, quand François Ier monta ſur le trône, elle joua un rôle politique qui ne fut ni ſans importance ni ſans gloire. La bataille de Pavie, & la captivité de François Ier ſurtout, lui ont donné l'occaſion de ſe ſignaler par un grand courage & beaucoup de capacité. Six ſemaines environ après cette bataille, Marguerite reſta veuve, ſans enfants, libre de donner cours à ſon affection profonde pour ſa mère & pour ſon frère, qui l'un & l'autre en avaient le plus preſſant beſoin. Elle ſe dévoua donc tout entière pour ſauvegarder le trône de France, confié à ſa mère, &

(1) Voyez Appendice Ier, *Notice des manuſcrits*, n° 9, la relation de cette mort.

tirer au plus vite de ſa priſon ſon frère bien-aimé.

Malgré les vents contraires, Marguerite s'embarqua le 27 août 1525, à Aigues-Mortes, avec le préſident de Selves, Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, Georges d'Armagnac, alors archevêque d'Embrun, depuis cardinal de Tournon, & une ſuite de femmes aſſez nombreuſe (1). A peine arrivée en Eſpagne, elle s'empreſſa de courir à Madrid, auprès du Roi ſon frère, qu'elle trouva très-malade, autant de corps que d'eſprit. Marguerite lui prodigua ſes careſſes & ſes ſoins, d'autant qu'elle connaiſſait le naturel & la complexion du Roi mieux que tous les médecins. Pour relever cette âme abattue, où le déſeſpoir commençait à ſe gliſſer, elle eut recours aux cérémonies religieuſes, qui ont toujours tant d'efficacité. Faiſant dreſſer un autel dans la chambre même où giſait le Roi, elle pria l'évêque d'Embrun de célébrer le ſacrifice de la meſſe; elle-même, ainſi que tous les Français qui entouraient le priſonnier, reçut la ſainte communion. On aſſure que le Roi, qui depuis quelques heures ne donnait aucun

(1) Génin, *Notice ſur Marguerite, &c.*, p. 19 des *Lettres de Marguerite d'Angoulême, &c.* Paris, 1841, in-8°.

ſigne de vie, ouvrit les yeux au moment de la conſécration; il demanda la communion en diſant : « Dieu me guérira l'âme & le corps. » Depuis l'accompliſſement de cet acte religieux, il commença de recouvrer la ſanté.

La tâche de Marguerite était très-difficile à remplir. Malgré l'accueil affectueux que chacun s'empreſſait de lui faire à la cour impériale, malgré la bonne volonté que Charles-Quint ne ceſſait de lui manifeſter dans ſes paroles, la ducheſſe d'Alençon reconnut bien tôt la mauvaiſe foi de toutes ces proteſtations d'amitié : « Chacun me dit qu'il aime le Roi, mais l'experience en eſt petite. Si j'avois affaire à gens de bien, qui entendiſſent que c'eſt d'honneur, je ne me ſoucierois; mais c'eſt le contraire, » écrivait-elle (1). Heureuſement Marguerite n'était pas femme à ſe rebuter aux premiers obſtacles. Elle eſſaya d'abord de ſéduire quelques grands perſonnages de la cour impériale; puis, s'étant aperçue que les hommes évitaient toujours de parler avec elle d'aucune affaire ſérieuſe, elle ne craignit pas de s'adreſſer à leur mère, à leur femme, ou à leur fille. Dans une lettre au maréchal de Montmorency, Marguerite dit à propos du duc de

(1) Génin, *Notice*, p. 21.

l'Infantado, qui l'avait accueillie dans ſon château de Guadalaxara : « Vous direz au Roy que le duc a eſté adverti de la court que ſur tout ce qu'il deſire complaire à l'Empereur, qu'il ne parle à moy, ny ſon fils; mais les dames ne me ſont defendues, à quy je parleray au double (1). »

Du reſte, dans toutes ſes démarches pour obtenir la délivrance de ſon frère, Marguerite ſut toujours garder beaucoup de dignité. Elle mit dans ſes rapports avec Charles-Quint une réſerve que lui commandaient & ſon ſexe & ſa poſition. Elle écrivait au Roi à cet égard : « Le Vis Roi m'a mandé qu'il eſtoit d'opinion que j'allaſſe devers l'Empereur; mais je lui ay fait dire par M. de Senlis que je n'avois encore bougé de mon logis ſans eſtre mandée, & que quant il plairoit à l'Empereur m'envoyer querir, l'on me trouveroit (2). »

Marguerite, qui avait obtenu la permiſſion de ſéjourner en Eſpagne pendant ſix mois, fut, en pluſieurs circonſtances, admiſe dans le conſeil impérial pour y diſcuter les conditions de la rançon du Roi. Elle y montra autant de capacité que de hauteur d'âme, & rangea plu-

(1) *Lettres de Marguerite, &c.* p. 197.

(2) *Captivité de François Ier*, p. 358.

ſieurs fois de ſon avis Charles-Quint lui-même & ſes miniſtres les plus ſévères (1). Elle employa tous ſes ſoins à preſſer la concluſion du mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche, voyant avec raiſon dans cette alliance

(1) Voici à cet égard un curieux paſſage emprunté à Brantôme : « A ce que j'ay ouy dire aux miens, à ceſte fois qu'elle fuſt en Eſpaigne, elle parla à l'Empereur ſi bravement & ſi honneſtement auſſi, ſur le mauvais traictement qu'il faiſoit au Roi ſon frere, qu'il en fuſt tout eſtonné; lui remonſtrant ſon ingratitude & felonie dont il uſoit, lui vaſſal, envers ſon ſeigneur, à cauſe de Flandres; puis luy reprocha la dureté de ſon cœur, pour eſtre ſi peu piteux à l'endroict d'un ſi grand roy & ſi bon; & qu'uſant de ceſte façon, ce n'eſtoit pour gaigner un coeur ſi noble & royal que celuy du Roy ſon frere, & ſi ſouverain; & quand bien il mourroit pour ſon rigoureux traictement, la mort n'en demeurroit impunie, ayans des enfans qui, quelque jour, deviendroient grands, qui en feroient la vengeance ſignalée.

« Ces parolles, prononcées ſi bravement & de ſi groſſe colere, donnerent à ſonger à l'Empereur, ſi bien qu'il s'amodera, & viſita le Roi, & lui promiſt forces belles choſes, qu'il ne tint pas pour ce coup pourtant.

« Or, ſi ceſte Royne parla bien à l'Empereur, elle en diſt encore pis à ceux de ſon conſeil, où elle euſt audience, là où elle triompha de bien dire & bien haranguer, & avec une bonne grace dont elle n'eſtoit point deſpourveue; & fiſt ſi bien par ſon beau dire qu'elle s'en rendiſt plus agreable qu'odieuſe ny faſcheuſe; d'autant qu'avec cela elle eſtoit belle, jeune, veſve de M. d'Allançon, & en la fleur de ſon aage. » (*Dames illuſtres*, t. V, p. 223 des œuvres complètes, in-8°.)

le moyen le plus ſûr d'une prompte délivrance. Bien que la veuve du Roi de Portugal eût été promiſe au connétable de Bourbon, l'Empereur n'héſita pas à ſacrifier l'illuſtre transfuge aux intérêts de ſa politique. Lui-même, un inſtant faſciné par les grâces & l'eſprit de Marguerite, conçut le projet de s'unir à elle : il fit écrire à la Régente une lettre où cette propoſition eſt nettement formulée. A propos du connétable de Bourbon, l'Empereur diſait : « qu'il y avoit de beaux mariaiges en France, & bien aſſez pour luy; y nommant madame Renée, de laquelle il ſe pourroit contenter (1). » Ces paroles ont fait croire qu'il avait été queſtion d'un mariage entre la ducheſſe d'Alençon & le connétable; mais nous penſons qu'un pareil projet, s'il a été conçu, n'a jamais été ſérieux. Il n'en eſt queſtion dans aucune des pièces diplomatiques échangées entre la France & l'Eſpagne au ſujet de la délivrance du Roi. On s'y engage à reſtituer au connétable tous ſes biens, même à lui procurer un mariage en France (2); mais le nom de Marguerite n'eſt jamais prononcé; & nous remarquerons que,

(1) Voyez cette lettre à la Bibliothèque Nationale, Ms. Béth. 8496, fol. 13.

(2) *Captivité de François Ier*, par A. Champollion-Figeac. Paris, 1847, in-4°, p. 167-207.

dans les nombreuſes lettres écrites par cette princeſſe, jamais elle ne parle de ce fameux transfuge. La fable imaginée par des hiſtoriens peu fidèles & par quelques romanciers, d'une intrigue amoureuſe entre ces deux perſonnages, ne repoſe ſur aucun fondement (1).

Après trois mois & demi de négociations ſans ceſſe interrompues & repriſes, Marguerite & ſon frère, bien convaincus des mauvaiſes diſpoſitions de Charles-Quint à leur égard, jugèrent à propos de ſauvegarder la couronne de France & de remettre en mains ſûres le gouvernement de l'État. C'eſt pourquoi François Ier fit rédiger par Robertet des lettres patentes datées du mois de novembre 1525, par leſquelles il ordonnait que le jeune Dauphin fût immédiatement couronné, que la régence continuât de reſter entre les mains de Louiſe de Savoie, ſa mère; mais que dans le cas où Dieu viendrait à la rappeler à lui, le même pouvoir fût exercé *par ſa très-chère & très-amée ſœur unique Marguerite de France, ducheſſe d'Alençon & de Berry* (2).

(1) Varillas, dans ſon *Hiſtoire de François Ier*, a ſurtout parlé de cette intrigue. Il y a ſur ce ſujet un roman intitulé : *Hiſtoire de Marguerite, Reine de Navarre, ſœur de François Ier*, 1696, in-12.

(2) *Captivité de François Ier, &c.*, p. 422.

On a prétendu, mais à tort, que Marguerite, en quittant l'Efpagne, emportait avec elle cet acte d'abdication, & que l'Empereur, informé de cette circonftance, avait donné l'ordre d'arrêter la princeffe à l'heure même où le fauf-conduit viendrait à expirer (1). Ce fut le maréchal de Montmorency qui porta en France l'acte d'abdication; & en s'emparant de la princeffe, Charles-Quint n'avait pas d'autre but que de s'affurer d'un nouveau gage en cas d'inexécution du traité. Marguerite, preffée par fon frère, avait demandé à la cour impériale l'autorifation de quitter l'Efpagne. Cette autorifation lui fut accordée, mais en des termes tels qu'elle s'aperçut bien vite qu'on défirait plutôt retarder fon voyage que de le hâter. A la fin de novembre, elle écrivait au Roi une lettre dans laquelle cette difpofition était clairement mife au jour. Au commencement du mois de décembre, Marguerite quitta Madrid : elle voyagea lentement d'abord; mais elle ne tarda pas à recevoir un avis du Roi qui lui recommandait de hâter fa marche, car l'Empereur efpérant que le 25 du mois, jour de l'expiration du fauf-conduit, Marguerite fe

(1) Génin, *Notice fur Marguerite*, p. 25 du *Recueil des Lettres*, &c.

trouverait encore en Efpagne, avait donné l'ordre de fe faifir de fa perfonne. Quitter fa litière, monter à cheval, faire en un feul jour autant de chemin qu'elle en faifait pendant quatre, ne fut rien pour Marguerite. Une heure avant l'expiration du fauf-conduit, elle arrivait à Salfes, où l'attendaient quelques feigneurs français.

Pour tous les foins que Marguerite s'était donnés afin de hâter fa délivrance, François Ier ne pouvait pas moins faire que de procurer à fa fœur une alliance digne de fon efprit & de fon rang. Quelques négociations furent ouvertes à ce fujet avec Henri VIII, roi d'Angleterre, mais fans aucun réfultat (1). Il y avait à la cour de France un jeune Roi, fans royaume, il eft vrai, mais doué de tous les avantages de la figure & de l'efprit : Henri d'Albret, comte de Béarn, fouverain légitime de la Navarre, retenue, au mépris des traités, par l'empereur Charles-Quint. Fait prifonnier à la bataille de Pavie, Henri était parvenu à s'échapper après une captivité de deux mois environ (2). Voici en quels termes Pierre

(1) Génin, *Notice*, p. 31.

(2) A. Champollion-Figeac, *Captivité de François Ier, &c.*, p. 85.

Olhagaray raconte cette évafion : « Il advifa donc à fe fauver par une defcente du tout dangereufe, ayant fait provifion d'efchelles de cordes, & commandé à François de Rochefort, fon page, de fe mettre dans fon lict & faire le Roy endormy : le baron d'Arros de Béarn & un fien valet de chambre, Francifque, fuivirent & defcendirent par le mefme cordon. Le matin, le capitaine eftant venu pour faluer le Roy & le voir, felon fa commiffion, touchant les rideaux du lict, fut prié par un page de le laiffer repofer, à caufe qu'il s'eftoit, difoit-il, trouvé fort mal la nuict paffée. Cefte rufe n'efventa que longtemps après que le Roy euft gagné païs; car on avoit paffé la plus grande partie du jour lors que les gardes s'en apperçurent (1). » Henri, qui avait paffé une partie de fa jeuneffe à la cour de France, était bien connu de Marguerite. Tout porte à croire même que la princeffe avoit pour lui un fecret penchant. C'eft pourquoi, malgré une difproportion d'âge affez grande, le mariage fut célébré à Saint-Germain en Laye au mois de janvier 1527 (2).

(1) *Hiftoire de Foix, Béarn & Navarre, &c.* Paris, 1609, in-4°, p. 487.

(2) « Au mariage de Marguerite de Valois, fœur de François Ier, ducheffe d'Alençon, avec Henri d'Albret,

François Ier fit à sa sœur des avantages considérables, & lui assura la jouissance des duchés d'Alençon, de Berry, des comtés d'Armagnac, du Perche & de plusieurs autres seigneuries. Les historiens ont dit qu'il prit l'engagement, dans cette circonstance, de forcer l'Empereur à restituer immédiatement la Navarre à son beau-frère. Ce fut seulement un des projets de sa politique, dont aucun acte ne garantissait la prochaine exécution. Sans aucun doute, François Ier dut promettre à sa sœur de faire tous ses efforts pour contraindre l'Empereur à cette restitution. Celle-ci ne cessa de lui rappeler sa promesse, & elle en parle dans plusieurs de ses lettres; mais les exigences de la politique empêchèrent François Ier d'accomplir ses desseins; même on lit dans une pièce diplomatique relative à la délivrance des enfants de France : « *Item*, promect le dict seigneur Roy non assister ne favoriser le Roy de Navarre, combien qu'il ayt espousé sa très aymée & unique seur, à reconquerir son royaulme (1). »

Roi de Navarre, furent faitz joutes, & tournois, & grand triomphe, par l'espace de huit jours ou environ, à Saint-Germain en Laye, en 1526, vers la fin de janvier. » Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 688.

(1) Ms. de la Biblioth. Nat., Béthune 8546, fol. 107. — Génin, *Notice*, &c., p. 36.

L'indifférence de François I[er] à l'égard de la fortune politique de ſon beau-frère, malgré les ſervices nombreux & ſignalés qu'il lui avait rendus, mécontenta juſtement le jeune prince. Il prit la réſolution de s'éloigner de la cour, où triomphaient Montmorency, Brion & pluſieurs autres perſonnages, ſes ennemis déclarés. Le Roi de Navarre exécuta ſon projet vers l'année 1529, à la ſuite du traité de Cambrai; & Marguerite dut ſuivre ſon mari dans ſa retraite. Le ſéjour du Roi de Navarre & de ſa femme dans leur comté de Béarn fut ſignalé par des améliorations & des réformes de tout genre, auxquelles notre princeſſe prit une part des plus actives. Voici comment Hilarion de Coſte s'exprime à ce ſujet : « Ces nouveaux mariez ſe delibererent de mettre le Bearn en tout autre eſtat qu'il n'eſtoit. Ce pays, fertile & bon de ſa nature, demeurant en aſſez mauvais eſtat, inculte & ſterile, par la negligence des habitans, changea bien toſt de face par leur ſoin. On y attira de toutes les provinces de la France des gens de labourage, qui s'y accomoderent, amenderent & fertiliſerent les terres; ils y firent embellir & fortifier les villes, baſtir des maiſons & des chaſteaux, celuy de Pau entre autres, avec les plus beaux jardinages qui fuſſent lors en Europe. Après s'eſtre

bien logez, ilz donnerent ordre à la police de la vie & aux loix, &c. (1) " Cet éloge, dit Bayle avec raiſon, eſt un des plus beaux qu'on puiſſe donner à cette Reine de Navarre (2).

Après la mort de ſon premier mari, Marguerite avait conſervé la poſſeſſion pleine & entière du duché d'Alençon. Non-ſeulement

---

(1) *Vies & Eloges des Dames illuſtres*, *&c.*, t. II, p. 272. Sur les beaux jardins du château de Pau, voyez Appendice V, note 1. Ce goût des beaux jardins était très-vif chez Marguerite : le parc du château d'Alençon était auſſi très-bien entretenu, ainſi que le prouve l'ouvrage ſuivant :

Le recueil de l'antique preexcellence de Gaule & des Gauloys, *compoſé par M. Guillaume Le Roville*, *d'Alençon*, *licentié ès lois*. Paris, par Chreſtien Wechel. M. D. LI., in-8°.

Fol. 74 v° on trouve la pièce ſuivante : *Epiſtre compoſée par l'autheur au nom des Roſſignols du parc d'Alençon*, *à la treſilluſtre Royne de Navarre*, *ducheſſe d'Alençon & de Berry*, *&c.*

Du retour de ladicte dame du pays de Gaſcongne en la ville d'Alençon, *au mois d'avril* 1544.

Cette épître commence ainſi :

Par ceſte epiſtre, en ſtyle rude eſcripte,
Princeſſe illuſtre, ô Royne Marguerite,
Puis que plus loing ne t'ont peu convoyer,
Humble ſalut te veullent envoyer
Ceulx qui pour toy ont dit mainte chanſon,
Les roſſignols de ton parc d'Alençon.

L'auteur fait un grand éloge de la beauté du parc du château d'Alençon, qu'il nomme un *paradis terreſtre*.

(2) *Dictionnaire hiſtor.*, art. *Navarre* (*Marguerite de*).

elle jouiſſait des revenus, mais encore elle en avait l'adminiſtration civile & politique. Elle veilla toujours ſur cette principauté avec une grande ſollicitude. Comme elle ne pouvait jamais y faire que des ſéjours d'aſſez courte durée, elle en confia le gouvernement à des hommes auſſi habiles que ſavants (1).

Ce fut principalement pendant les ſéjours fréquents & aſſez longs que la Reine de Navarre fit dans ſa principauté du Béarn qu'elle

(1) Voici en quels termes Charles de Sainte-Marthe, qui lui-même faiſait partie de cette adminiſtration, juſtifie les éloges qu'il donne à Marguerite ſur ce point : « Si BRINON vivoit, il en porteroit teſmoignage, qui fut homme grave, prudent, rare exemple de juſtice. Et quand il mourut chancelier de ce pays, FRANÇOIS OLIVIER fut mis en ſa place, lequel decora tellement ceſte dignité par ſes admirables vertus, & tant augmenta la grandeur du nom de chancelier, que (comme très digne à qui plus grande charge fuſt baillée), par la divine providence diſpoſante des affaires de France, il eſt ce jourd'huy elevé au plus hault degré d'honneur.... A Olivier eſt ſuccedé GROSLOT, homme d'excellent eſprit, fort experimenté en maintes bonnes choſes : de jugement arreſté, & digne d'eſtre honoré par ſon erudition. Quant à HABBOT, conſeiller du Roy à Paris, que Marguerite avoit creé preſident en ſon conſeil de ceſte ville, vous ſçavés, ô Alençonnois, ce que nous en devons dire; & avec vous conviendra la court de Paris qu'en Habbot il y a une très ferme ſeverité de juſtice conjoincte avec une incredible humanité, vivacité d'eſprit, & tout ce qu'on pourroit louer en un homme perfaict. Je ne

ſe préoccupa des opinions religieuſes prêchées par les réformés. Elle voulut s'inſtruire de leurs doctrines; elle écouta leurs diſcours, & même fit célébrer devant elle le ſacrifice de la meſſe ſuivant le nouveau rite adopté par eux; enfin pluſieurs hommes éminents par leur ſavoir, miniſtres ou partiſans de la religion réformée, tels que Mélanchthon, Gérard Rouſſel, Lefèvre d'Étaple, Pierre Calvi, Charles de Sainte-Marthe, & Calvin lui-même, trouvèrent

puis & ne doy icy taire troys illuſtres perſonnes : ANTOINE DU LYON, JEHAN PREVOST & FRANÇOIS BOILLEAU, auſſi ſenateurs en meſme parlement & conſeillers de Marguerite en ſon eſchiquier : & toutefois ne les puis ſuffiſamment louer ſelon leurs merites, tant grande eſt leur courtoiſie & gracieuſeté, joincte à une gravité de ſenateurs : tant eſt grand l'amour qu'ils portent aux bonnes lettres, tant eſt grande la perſpicacité de leur eſprit ! Combien que j'euſſe deliberé de ne faire icy mention que des gens de robbe longue, toutefois je ne puis oublier RENÉ DE SYLLY, baillif & gouverneur de ceſte province, auquel y a tant de prudence & ſi grand uſage & experience de toutes bonnes choſes, que Sylly eſt aujourd'huy aux Alençonnois ce que jadis le tant loué Neſtor eſtoit aux Grecs.... Je ne feray icy mention de maints aultres eveſques, abbés, ſenateurs, que Marguerite avoit retenus de ſa maiſon en eſtat de ſes maiſtres des requeſtes & conſeillers, & aultres lieutenants, juges & magiſtrats, leſquels ſeroit trop long nommer par ordre, mais tous de ſçavoir & bon jugement. » (*Oraiſon funebre de l'incomparable Marguerite, &c.* Paris, 1550, in-4°. P. 75.

près d'elle un refuge contre les perfécutions. Il n'eft pas hors de propos d'examiner ici un des points les plus controverfés de la vie de Marguerite. Cette princeffe a-t-elle jamais eu férieufement la penfée de changer de religion, ou bien ne fit-elle que céder à une compaffion généreufe & à une certaine curiofité d'efprit, en protégeant les plus hardis novateurs & en étudiant leur doctrine? On fait que Marguerite fut accufée près de François I[er] par un de ces implacables ennemis de cour à qui tous les moyens font bons pour ruiner leurs adverfaires dans l'efprit de leur maître. Le connétable de Montmorency défigna Marguerite comme imbue des idées de la réforme, & méritant plus que toute autre les rigueurs eccléfiaftiques. Le Roi ne fit que rire de cette audacieufe infinuation (1). Quoi qu'il en foit, elle fe répandit non-feulement à la cour, mais encore parmi les membres de l'Univerfité & du clergé les plus orthodoxes. Sainte-Marthe parle ouvertement des calomnies débitées contre Marguerite, par les uns fecrètement, fous le manteau de la cheminée, dans les maifons ou les tavernes; par les autres pu-

(1) Voyez un peu plus loin ce que nous avons dit au fujet du mariage de Jeanne d'Albret.

bliquement, dans les chaires évangéliques ou doctorales. Il loue avec raiſon la Reine de Navarre de n'avoir oppoſé à ces attaques que le *bouclier évangélique*, c'eſt-à-dire la patience. Il parle auſſi de l'impudence de certains de ces détracteurs, & de leur *ingratitude scythique* (1). La Reine de Navarre donna priſe à toutes ces attaques par une recherche trop aſſidue des doctrines nouvelles, miſes en avant par des eſprits remarquables ſans doute, mais pouſſés par le démon de l'héréſie (2). Ainſi que beaucoup des hommes ſupérieurs qui ont vécu dans la première moitié du XVIe ſiècle, elle penſait qu'une réforme dans l'Égliſe, principalement dans le clergé régulier, était devenue néceſſaire, & que certaines ſuperſtitions devaient être retranchées du culte. Mais là ſe ſont arrêtées les opinions religieuſes nouvelles admiſes par Marguerite; & nous croyons qu'elle n'eut même pas la penſée qu'en agiſſant ainſi, elle pouvait être ſoupçonnée d'héréſie. En 1534, elle ſut que Gérard Rouſſel, abbé de Clérac, venait d'être arrêté à Paris, pour avoir, dans ſes ſermons, demandé la ſuppreſ-

(1) *Oraiſon funebre*, &c., p. 44, 45.

(2) Bayle, dans la remarque (F) de ſon article ſur la Reine de Navarre, a cité pluſieurs paſſages des hiſtoriens du XVIe ſiècle qui prouvent ce que nous avançons ici.

ſion de certains abus contraires à la diſcipline eccléſiaſtique; elle s'empreſſa d'écrire au connétable de Montmorency : « L'on eſt à ceſte heure à parfaire le procès de maiſtre Gerard, où j'eſpere que, la fin bien congneue, le Roy trouvera qu'il eſt digne de mieulx que du feu, & qu'il n'a jamais tenu opinion pour le mériter, ny qui ſente nulle choſe hérétique. Il y a cinq ans que je le congnois, & croyés que ſi j'y euſſe veu une choſe doubteuſe, je n'euſſe point voulu ſouffrir ſi longuement une telle poiſon, ny y employer mes amis (1). » Comme on le voit, ſi quelques penſées hétérodoxes ſe préſentaient à ſon eſprit & par ſuite ſe retrouvaient ſoit dans ſes diſcours, ſoit dans ſes écrits, c'était bien à ſon inſu; elle dut toujours être diſpoſée à en faire amende honorable. Pluſieurs paſſages de ſes poéſies dévotes font alluſion à ces combats ſpirituels que Marguerite ſe livrait à elle-même. Enfin dans un des manuſcrits de l'*Heptaméron*, nous trouvons un huitain compoſé par elle, qu'on peut conſidérer comme un déſaveu des encouragements qu'elle avait donnés aux réformateurs (2).

(1) *Lettres de Marguerite*, &c., p. 299.

(2) Voir Appendice I[er], *Notice des Manuſcrits de l'Hepta-*

Ce qui dut principalement indiſpoſer contre Marguerite les ennemis des nouvelles doctrines, c'eſt l'ardeur avec laquelle cette princeſſe prenait la défenſe de tous les malheureux accuſés du crime d'héréſie. Nous la voyons en 1526 & 1527, écrire pluſieurs lettres ſoit au Roi, ſoit à M. de Montmorency, pour tirer des mains de l'inquiſiteur de la foi Louis Berquin, gentilhomme artéſien, l'un des plus ſavants conſeillers du Roi. Partiſan déclaré de la doctrine de Luther, Berquin ne ſe contentait pas de la mettre en pratique, il s'efforçait de la répandre par ſes paroles & par ſes écrits. Marguerite fut aſſez puiſſante pour le ſauver deux années de ſuite; mais en 1529, il fut repris de nouveau, & malgré les vives inſtances que la Reine de Navarre fit auprès de ſon frère, l'imprudent novateur dut ſubir en place de Grève le châtiment de ſon obſtination.

Quant à Lefevre d'Etaples, c'était un vieux ſerviteur de ſa famille, que Marguerite défendait contre les tracaſſeries de la Sorbonne. Après de longs voyages en Afrique & en

méron, Ms. nº 11. Ce huitain a été imprimé par M. Génin, p. 288 des *Nouvelles Lettres de Marguerite*, &c.

Aiie, Lefevre de retour à Paris avait professé la philosophie au collége du cardinal Lemoine. Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, se l'était attaché comme grand vicaire, & c'est alors qu'il remplissait ces dernières fonctions qu'il traduisit la Bible en langue vulgaire & publia quelques dissertations de théologie, qui lui attirèrent les censures de la Sorbonne. Lefevre avait été précepteur de Charles duc d'Orléans; Marguerite s'empressa d'écrire à François Ier prisonnier en Espagne au moment où Lefevre était accusé; elle obtint une lettre du Roi au parlement, & le vieux professeur fut mis en liberté. En 1531, il exerçait les fonctions de bibliothécaire du Roi à Blois, quand il fut de nouveau recherché pour ses opinions religieuses : il fit savoir à Marguerite que malgré son grand âge, il désirait aller vivre près d'elle dans le Béarn; aussitôt l'excellente princesse écrivit au connétable de Montmorency grand maître de la maison du Roi : « Le bon homme Fabry m'a escript qu'il s'est trouvé ung peu mal à Bloys, avecques ce qu'on l'a voulu fascher par de là; & pour changer d'air, iroit voulentiers veoir ung amy sien pour ung temps, si le plaisir du Roy estoit luy vouloir donner son congé. Il a mis en ordre sa li-

brairie, cotté les livres, & mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au Roy. Je vous prie demander ſon congié au Roy & me faire sçavoir de ſa bonne ſanté & de vos bonnes nouvelles (1). » L'*amy ſien* dont Marguerite voulait parler était elle-même, car le vieux profeſſeur ayant obtenu ſon congé, ſe rendit à Nérac, où cinq années plus tard il termina paiſiblement ſes jours. Marguerite aimait à cauſer avec ce bon vieillard. Quelques heures avant de mourir il était chez la Reine & lui diſait : « Je me vois, Madame, dans l'age de cent un an ſans avoir touché de femmes, & je ne me ſouviens pas d'avoir fait aucune faute dont ma conſcience puiſſe etre chargée en laiſſant le monde, ſi ce n'eſt une ſeule qui, je crois, ne ſe peut expier. Comment pourrois je ſubſiſter devant le tribunal de Dieu, moi qui ayant enſeigné en toute pureté l'evangile de ſon fils à tant de perſonnes qui ont ſouffert la mort pour lui, l'ai cependant toujours evitée, dans un age meme où bien loin de la devoir craindre, je la devois deſirer? » La Reyne le conſola par de ſi bonnes raiſons que le vieillard ajouta : « Il ne me reſte plus que d'aller à Dieu que

(1) *Lettres de Marguerite, &c.*, p. 279.

je ſens qui m'appelle. » Jetant les yeux ſur la Reine il la pria d'être ſon héritière; donna ſes livres à Gérard Le Roux, prédicateur de la Reine, ſes habits aux pauvres, & recommanda le reſte à Dieu : « Que me reviendra-t-il donc de votre ſucceſſion? lui dit la Reine. — Le ſoin de diſtribuer ce que j'ai aux pauvres. — Je le veux, répliqua Marguerite, & je vous jure que j'ai plus de joie de cela que ſi le Roi mon frère m'avoit fait ſon héritière. » Il dit adieu à ceux qui étaient à table & alla ſe mettre ſur ſon lit où il expira ſi doucement qu'on crut qu'il s'endormait (1). En témoignage de l'affection qu'elle avait toujours eue pour Lefevre d'Etaples, Marguerite voulut aſſiſter en perſonne aux obſèques qu'elle lui fit faire.

La Reine de Navarre a, pendant toute ſa vie, pris part aux affaires politiques de la France & aux intrigues plus ou moins importantes qui n'ont jamais ceſſé d'agiter la cour. Bien qu'elle fût obligée de s'abſenter aſſez fréquemment, ſoit pour ſe rendre dans ſon duché d'Alençon, ſoit pour ſuivre ſon mari dans le Béarn, cette princeſſe ne revenait pas moins auprès du Roi, qui

(1) Odolant Deſnos, Mémoires ſur Alençon, &c., t. II, p. 543.

avait d'ailleurs beaucoup de peine à refter longtemps féparé d'elle. Il ne craignait pas de l'initier aux intrigues de la politique & d'y employer fon efprit fin & délié : « Pour parler encore du fçavoir de cefte Reyne, dit Brantôme, il eftoit tel que les ambaffadeurs qui parloient à elle en eftoient grandement ravis, & en faifoient de grans rapports à ceux de leur nation à leur retour; dont fur ce elle en foulageoit le Roy fon frere; car ils l'alloient trouver tousjours après avoir faict leur principale ambaffade, & bien fouvent, lorfqu'il avoit de grands affaires, les remettoient à elle en attendant fa deffinition & totalle refolution. Elle les fçavoit fort bien entretenir & contenter de beaux difcours, comme elle y eftoit fort opulante, & fort habile à tirer les vers du nez d'eux; dont le Roy difoit fouvent qu'elle luy affiftoit très bien & le defchargeoit de beaucoup (1). » Nous la voyons en 1537 recevoir à Paris les députés des villes de Bâle, Berne & Strasbourg qui venaient à Paris folliciter auprès de François Ier la délivrance des proteftants emprifonnés. « Les lettres de Marguerite pendant

(1) *Dames illuftres*, t. V, p. 222 des œuvres complètes, in-8°.

les années 1536, 1537, ajoute M. Génin, confirment ce que tous les hiſtoriens ont raconté de ſon influence & de ſon intervention dans la politique du Roi ſon frère. On la voit rejoindre François Ier à Valence, où il faiſait des préparatifs de guerre contre l'Empereur; de là ſe rendre près de Montmorency au camp d'Avignon, dont elle fait de grands éloges à ſon frère. Enſuite elle court en Picardie, où les troupes flamandes avaient pénétré. Elle écrit d'Amiens; elle parle de Thérouenne & de Boulogne qu'elle trouve bien fortifiées. Enfin dans toutes ſes lettres la politique tient ſa place; la maladie de ſa fille, puis celle de ſon mari, vinrent mêler à ces préoccupations de graves inquiétudes (1). » Dans une lettre de l'année 1530, que l'éditeur penſe avoir trait à la rivalité qui éclata vers cette époque entre l'amiral Brion & le connétable de Montmorency, la Reine de Navarre paraît encore toute dévouée aux intérêts de ce dernier; elle l'aſſure que la faveur du Roi lui est encore acquiſe malgré beaucoup de *faſcheries* que ſes ennemis ont faites; mais leur malice a été plus impuiſſante que leur eſpoir (2). Il

(1) *Lettres de Marguerite*, &c., p. 64.
(2) *Idem*, p. 274.

suffit de parcourir la correſpondance entre Marguerite & le connétable pour reconnaître combien a été grande l'ingratitude de ce courtiſan qui, pendant pluſieurs années, eſſaya ſans ceſſe de noircir dans l'eſprit de ſon maître la conduite de la Reine de Navarre & de ſon mari. En vain cette princeſſe lui prodigue-t-elle les témoignages de l'affection la plus ſincère & d'une déférence marquée, rien ne peut détourner Montmorency de ſes deſſeins : il n'a pas tenu à lui que le frère & la sœur ne fuſſent à jamais ſéparés. Enfin Marguerite eut connaiſſance de cette déloyale conduite; elle rompit tout commerce avec ce perfide conſeiller. Quelques années plus tard elle vit tomber ce favori mal gracieux & ne put, dans cette circonſtance, ſe retenir de témoigner toute la ſatisfaction qu'elle en reſſentait. Voici en quels termes Brantôme rapporte cette anecdote : « J'ay ouy conter à perſonne de foy que M. le connestable de Montmorency en ſa plus grande faveur, diſcourant de ce faict (de la religion) un jour avec le Roy, ne fit difficulté ny ſcrupule de luy dire que, s'il vouloit bien exterminer les hérétiques de ſon royaume, qu'il falloit commancer à ſa court & à ſes plus proches, luy nommant la Reyne ſa ſoeur; à quoy le Roy

refpondit : « Ne parlons point de celle-là, « elle m'aime trop. Elle ne croira jamais que « ce que je croiray, & ne prendra jamais de « religion qui prejudicie à mon Eftat. » Oncques puis elle n'ayma jamais M. le conneftable, l'ayant fceu; & luy ayda bien à fa desfaveur & fon banniffement de la court : fi bien que le jour que madame la Princeffe de Navarre fa fille fut mariée avec le duc de Cleves à Chaftelleraud, ainfy qu'il la falluft mener à l'eglife, d'aultant qu'elle eftoit fi chargée de pierreries & de robe d'or & d'argent, & pour ce, par la foibleffe de fon corps, n'euft fceu marcher, le Roy commanda à M. le conneftable de prendre fa petite niepce au col & la porter à l'eglife; dont toute la court s'en eftonna fort, pour eftre une charge peu convenable & honnorable en telle ceremonie pour un conneftable, & qu'elle fe pouvoit bien donner à ung autre. De quoy la Reyne de Navarre n'en fuft nullement defplaifante & dict : « Voila celuy qui me vouloit ruiner « autour du Roy mon frere, qui maintenant « fert à porter ma fille à l'eglife. »

« Je tiens ce conte de cefte perfonne que j'ay dict, & que M. le conneftable fuft fort defplaifant de cefte charge & en euft un grand defpit pour fervir d'un tel fpectacle à tous;

& commença à dire : « C'eſt faict deſormais de « ma faveur. Adieu luy dis. » Comme il arriva; car après le feſtin & diſner des nopces, il euſt ſon congé & partiſt auſſitoſt (1). »

---

(1) *Dames illuſtres*, t. V, p. 220 des œuvres complètes, in-8°.

III. VIE PRIVÉE DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.

Portrait phyfique de Marguerite. — Son humeur enjouée. — Son coftume, fes meubles, fes équipages. — Ses repas & fa manière de vivre. — Son affection pour fa famille, & en particulier pour fon frère; fes rapports avec lui; fa douleur en apprenant fa mort. — Ses foins pour fa mère. — Son amour pour fes deux maris & pour fes enfants. — Ses prétendues amours avec le connétable de Bourbon & le poëte Clément Marot. — Sa bonté à l'égard de fes alliés, de fes amis, de fes vaffaux, de fes ferviteurs & de tous les malheureux. — Sentiments finguliers qu'elle avait fur l'affinité des âmes entre elles, & fur la féparation de l'âme & du corps. — Sa crainte de la mort, fa dernière maladie, fa mort, fes funérailles. — Oraifon funèbre, éloges, épitaphes compofés en fon honneur. — Ses devifes.

PLUSIEURS portraits de Marguerite dus au crayon des habiles deffinateurs du XVIe siècle (1) nous autorifent à penfer que la beauté de cette princeffe tant célébrée par les poëtes de fon temps, confiftait principalement dans la nobleffe de fon maintien, dans la douceur & la gaieté répandues fur tous fes traits. Elle avait les yeux, le nez & la bouche très-grands; bien que jeune encore elle eût été atteinte fortement de la petite vérole,

(1) Voyez Appendice V, note 1, quelques indications fur les portraits originaux de Marguerite.

elle s'était garantie des traces que laiſſe cette cruelle maladie, & conſerva même aſſez tard la fraîcheur de ſon teint (1). Comme le Roi François Ier ſon frère, avec qui elle avait beaucoup de reſſemblance, elle était de haute taille; ſa démarche était ſolennelle; mais le grand air de ſa perſonne était tempéré par une affabilité extrême & une humeur enjouée qui ne l'abandonna jamais (2). Elle aimait à plaiſanter, & ne redoutait pas les converſa-

(1) « Vous le pouvez dire au comte & à la comteſſe de Vertus, que vous irez viſiter de ma part; & direz à la comteſſe qu'il me deplaiſt bien de quoy elle a ceſte vilaine maladie; toutesfois que je l'ay eu la plus groſſe qui fut jamais. Et s'il eſt ainſi qu'elle l'ait prinſe que l'on m'a dict, je voudrois eſtre près d'elle pour luy garder ſon tainct, & luy faire que j'ay faict. Toutesfois que j'eſcrips à maiſtre Jehan Goireau. » *Lettres de Marguerite, &c.*, p. 374.

(2) Sainte-Marthe dit à ce ſujet : « Car à ſon viſage, à ſes geſtes, à ſon marcher, à ſa parolle, en tout ce qu'elle faiſoit & diſoit, une gravité royalle ſe rendoit ſi manifeſte & apparente, qu'on y veoioit je ne ſçay quoy de majeſté qui contraignoit un chaſcun la reverer & craindre. En la veoiant humainement recepvoir tout le monde, ne refuſer perſonne, & patientement eſcouter chaſcun, tu te fuſſes promis un facile & aiſé accès à elle : mais ſi elle getteoit ſa veue ſur toy, il y avoit en ſa face je ne ſçay quoy de divinité qui t'euſt rendu ſi eſtonné que tu n'euſſes plus heu puiſſance, je ne dy pas de marcher un pas, mais ſeulement d'esbranler un pied pour aller à elle. » P. 53 de l'*Oraiſon funebre de la Royne de Navarre.*

tions longues & animées; comme un aveu de ce léger défaut, elle-même s'eſt donné, dans ſon *Heptaméron*, le ſurnom de *Parlamente* (1). Dans les occaſions importantes, Marguerite, ainſi que toutes les princeſſes, ſe couvrait de vêtements ſomptueux; mais dans l'habitude ordinaire de la vie, elle était fort ſimple, mépriſant le moyen vulgaire d'impoſer à la foule par la magnificence & l'éclat. Dans un de ſes portraits, où Marguerite eſt repréſentée à l'âge de vingt à vingt-cinq ans, ſa robe de couleur ſombre eſt ſurmontée d'une guimpe à deux rangs de collerette; ſa tête eſt couverte d'une cape à la béarnaiſe. Dans un autre portrait, Marguerite, âgée de trente à trente-cinq ans, déjà veuve du duc d'Alençon, porte une robe noire; un long voile tombe de ſon bonnet à pointe. Enfin Marguerite, devenue Reine de Navarre, ayant eu le malheur de perdre ſon fils, ne quitta plus ſa robe noire : ſeulement cette robe était fourrée de martre (2); elle adopta

(1) Voyez, à la fin de la quatrième partie de cet eſſai, l'examen littéraire de l'*Heptaméron*.

(2) Marguerite aimait ce coſtume. Voici quelques vers d'un rondeau inédit qu'elle a compoſé ſur ce ſujet :

> Le noir ſouvent ſe porte pour plaiſir,
> Et plus ſouvent que pour peine & tourment;

auſſi l'uſage de la cape béarnaiſe. Ce coſtume ſimple convenait ſans doute à Marguerite, & lui était imposé par l'état précaire de ſa fortune, qui n'a jamais changé, malgré l'affection du Roi ſon frère pour elle; ce qui l'obligea ſur la fin de ſa vie d'implorer la généroſité de ſon neveu Henri II, & même celle de Diane de Poitiers (1).

Elle avait auſſi beaucoup de ſimplicité dans ſes meubles & dans ſes équipages. Brantôme en a fait la remarque à propos du luxe ſcandaleux étalé par Céſar Borgia, quand il vint en France : « Je me ſouviens, dit-il, moy eſtant petit garçon, nourry en la cour de ceſte grande Royne de Navarre Marguerite, ſoubs ma grand mere ſa dame d'honneur, & ſeneſchalle de Poictou, ne luy avoir jamais veu que trois mullets de coffre & ſix de ſes deux lictieres; bien avoit elle trois ou quatre

---

Et pour eſtre veſtu honneſtement,
L'on doit avoir de le porter deſir.

Puys que par mort me vient le deſplaiſir,
Il ſiet trop mieulx que nul accouſtrement
Le noir.

(Ms. de la biblioth. de l'Arſenal B. L. F. 108, fol. 27.)

(1) Voyez une lettre à M. d'Izernay, du 13 juin 1547, p. 383 des *Lettres de Marguerite*, &c.

chariots pour ses filles (1). » Ses deux tables étaient servies avec une certaine frugalité, ce qui ne l'empêchait pas de faire manger à la seconde, celle de ses dames d'honneur, les étrangers de distinction qui venaient la visiter; ainsi le remarque Brantôme au sujet du prince de Melfe (2). Pendant ses repas Marguerite aimait à s'entretenir avec les hommes savants & graves qui l'entouraient : « Elle devisoit donc à son disner & soupper, dit Sainte-Marthe, tantost de medecine comme des viandes mal saines ou salubres au corps humain, & des choses naturelles avec les sieurs Schyron, Cormier, Esterpin ses medecins très experts & très doctes, qui soigneusement la regardoient boire & menger, comme l'on observe en cela les princes; tantost elle parloit des histoires ou des preceptes de philosophie, avec d'aultres très erudits personnages dont sa maison n'estoit jamais degarnie; une aultre fois entroit en propos de nostre foy et de la religion chrestienne avec M. Gerard, evesque d'Oloron, son ecclesiaste très consummé non es sainctes lettres seulement, mais aussi en toute maniere d'erudition. Somme,

(1) *Capitaines etrangers*, t. Ier, p. 410 des œuvres complètes, éd. in-8°.

(2) *Idem*, t. II, p. 428.

il n'y avoit un ſeul moment d'heure qui ne fuſt par elle emploié à tous propos honneſtes, delectables & utiles (1). » Le même panégyriſte nous parle des occupations favorites de cette princeſſe qui, étant ſeule en ſa chambre, dit-il, tenait ſouvent un livre au lieu de quenouille, une plume au lieu de fuſeau, & la touche de ſes tablettes au lieu d'aiguilles. Il ajoute : « Et ſi elle s'appliquoit ou aux tappis ou à d'aultres ouvrages de l'eguille (qui lui eſtoit une très delectable occupation) elle avoit près d'elle quelcun qui luy liſoit ou un hiſtoriographe ou un poëte, ou un aultre notable & utile auteur; ou elle luy dictoit quelque méditation qu'il mettoit par eſcrit. Je diray davantage, un acte d'elle qui pourra poſſible emerveiller pluſieurs perſonnes qui l'entendront, mais toutesfois qui eſt veritable, & qui feroit (s'il en eſtoit neceſſité) confermé par le teſmoignage de maints grands & honorables hommes & femmes, qui comme moy l'ont veu, c'eſt que bien ſouvent elle entendoit à ſon ouvrage & de deux coſtés, autour d'elle, deux de ſes ſecretaires ou aultres, eſtoient ſoubs elle occupés, l'un à recevoir des vers françois qu'elle compoſeoit prompte-

(1) *Oraiſon funebre de la Royne de Navarre*, p. 60.

ment, mais avec une erudition & gravité admirable, l'aultre à efcrire des lettres qu'elle envoioit à quelcun (1). »

Chez Marguerite l'humeur enjouée du caractère était jointe à une fenfibilité profonde & à une grande élévation du cœur & de l'efprit. Pour s'en convaincre, il fuffit de fignaler quelques traits de fa conduite avec fa famille, fes deux maris, fes enfants & fes amis. Louife de Savoye, François Ier fon fils & Marguerite étaient unis entre eux par une affection fi forte que les contemporains avaient donné à ces trois perfonnages le furnom de *trinité*. Clément Marot a confacré à cette union touchante un de fes jolis rondeaux (2). Marguerite elle-même, dans une épître au Roi, en parle très-clairement :

> Ce m'eft tel bien de fentir l'amytié
> Que Dieu a mife en noftre trinité,
> Daignant aux deux me joindre pour tiers nombre
> Qui ne fuis digne à m'en eftimer l'ombre (3).

Et dans une lettre qu'elle écrit au Roi captif au nom de fa mère & au fien : « Pour ce que le Createur nous a fet la graffe que noftre try-

(1) *Oraifon funebre*, &c., p. 68.

(2) T. V, p. 274 de l'édition de 1731.

(3) P. 80 des *Poëfies de François Ier, de Louife de Savoie, de Marguerite, Reine de Navarre*, &c., publiées par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, 1847, in-4°.

nyté a tousjours efté unye, les deux vous fuplyent que cefte lectre prefentée à vous, qui eftes le tiers, foit refcue de tele afecyon que de bon cuer la vous offre (1). »

Cet amour fi légitime, Marguerite le reportait fur tous les enfants du Roi qui, pendant l'année 1525, elle étant veuve, François Ier captif, Louife de Savoye malade & abforbée par les travaux d'une régence, furent confiés à fa garde. Dans une lettre qu'elle écrivit au Roi à cette époque, voici comment elle parle de la fanté & du caractère de chacun de fes enfants : « Monfeigneur, la peur que j'ay paffée de Meffieurs vos enfans, fans en dire rien à Madame, qui à l'heure fe trouvoit fort mal, me contraint vous defclairer par le menu l'aife que j'ay de leur amendement. C'eft que M. d'Angoulefme (Henri II) a eu la rogeole & forte fievre & longue; après M. le duc d'Orleans l'a prife avecques peu de fievre; & puis madame Madeleine fans fievre ne douleur; & par compaignie M. le Dauphin, fans peine ny fievre. Et maintenant font tous entierement gueris & bien fains; & fait merveilles M. le Dauphin d'eftudier, meflant

(1) *Captivité du Roi François Ier*, par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, 1847, in-4°, p. 142.

avecque l'efcole cent mille autres meftiers. Et n'eft plus queftion de colere, mais de toutes vertus; M. d'Orleans eft cloué fur fon livre & dift qu'il veult eftre faige; mais M. d'Angoulefme fait plus que les aultres, & fait des chofes qui font aultant a eftimer propheties que enfances, dont, Monfeigneur, vous feriez esbahy de les entendre. La petite Margot me reffemble, qui ne veult eftre malade; mais ici m'a-t-on affeurée qu'elle a fort bonne grace, & devient plus belle que n'a efté mademoifelle d'Angoulefme (c'eft-à-dire Marguerite elle-même) (1). »

Cette affection fi grande, fi fincère & fi naturelle, dont Marguerite aimait tant à parler, foit dans fes lettres, foit dans fes poéfies, a cependant été invoquée comme preuve dans une accufation terrible portée de nos jours contre la mémoire de cette princeffe. Armé d'une lettre écrite dans un ftyle affez obfcur, mais qui ne porte ni date, ni fignature, on n'a pas craint d'avancer comme un fait maintenant acquis à l'hiftoire, que Marguerite avait eu pour fon frère une paffion auffi honteufe que criminelle, & qu'elle avait pouffé l'égarement jusqu'à lui en faire l'aveu.

(1) *Lettres de Marguerite*, &c., p. 70.

Une pareille accufation ne doit pas être difcutée férieufement. On fe demande comment, fur la vue d'une pièce hiftorique mal comprife, elle a pu être formulée. Voici la lettre qui a fervi à cette accufation : « Sire, ce qu'il vous plut m'efcripre que en continuant vous me feriez connoiftre, m'a fait continuer & davantage efperer que vous ne voudriez laiffer voftre droit chemin pour fuir ceulx qui pour le principal de leur heur, defirent vous voir. Encore que de mal en pis mon intencion foit prefcripte, fi ne vous faudra jamais l'honnefte & ancienne fervitude que j'ai porté & porte à voftre heureufe bonne grace. Et fi l'imperfection parfaicte de cent mille faultes vous fait defdaigner mon obeiffance, au moins, Sire, faictes moi tant d'honneur & de bien que de n'augmenter ma lamentable mifere en demandant experience pour defaite, là où vous connoiffez fans voftre aide l'impuiffance; comme vous tefmoignera une enfeigne que je vous envoye. Ne vous requerant pour fin de mes malheurs & commencement de bonne année, finon qu'il vous plaife que je vous fois quelque petit de ce que infiniment vous m'eftes & ferez fans ceffe en la penfée. En attendant cet heur de vous pouvoir voir & parler à vous, Sire, le defir que

j'en ay me preſſe de très humblement vous supplier que ſi ce ne vous eſt ennuy le me faire dire par ce porteur, & incontinent je partiray, feignant aultre occaſion. Et n'y a faſcheux temps ny penible chemin qui ne me ſoit converti en très plaiſant & agréable repos. Et ſi m'obligerez tant & trop à vous & encore davantage, s'il vous plaiſt enſevelir mes lettres au feu & la parole au ſilence; autrement vous rendriez

« Pis que morte ma douloureuſe vie,
Vivant en vous de la ſeule eſperance,
Dont le ſçavoir me cauſe l'aſſurance,
Sans que jamais de vous je me defie.
Et ſi ma voix trop foiblement ſupplie,
Voſtre bonté excuſera l'ignorance
Pis que morte.
« Parquoy à vous ſeul je deſdie
Ma voulenté & ma toute puiſſance :
Recevez la, car la perſeverance
Sera ſans fin, ou toſt ſera finie,
Pis que morte (1). »

Pour tous ceux qui ont étudié le ſtyle de Marguerite, cette lettre a été écrite dans la dernière partie de ſa vie. Elle le fut ſans doute à l'occaſion d'une de ces querelles qui s'élevaient fréquemment entre Marguerite, François Ier & le Roi de Navarre. La princeſſe,

(1) *Nouvelles Lettres de Marguerite, &c.*, p. 4 & 25.

dans le but de ménager ſon frère & ſon mari, ſe voyait forcée d'agir de ruſe & de cacher ſes plus ſimples démarches. Voilà pourquoi elle demande au Roi de brûler cette lettre, & de ne dire à perſonne qu'elle lui avait propoſé de le rejoindre.

François Ier mettait dans ſon affection pour Marguerite l'impérieux égoïſme dont il a malheureuſement donné des preuves dans pluſieurs circonſtances très-importantes de ſa vie. Cette ſœur ſi tendre, ſi dévouée à ſa perſonne, ſi habile dans le maniement des affaires de ce monde, ſi ſavante & ſi ſpirituelle, lui appartenait tout entière. Ses idées religieuſes ou politiques, ſes sympathies les plus vives, les plus ſecrètes, Marguerite devait tout immoler aux caprices ou aux exigences de ſon frère & de ſon Roi. En échange, il n'avait rien de caché pour elle; il la conſultait ſur les affaires les plus difficiles, & nous avons vu, dans la partie qui précède, que le rôle politique de Marguerite n'a été ni ſans gloire, ni ſans importance.

François Ier appelait ſa ſœur *ma mignonne;* il aimait à s'entretenir avec elle ſur les belles-lettres & la poéſie. Parfois le frère & la ſœur compoſaient enſemble des vers qui avaient l'amour pour ſujet. S'il faut en croire une

tradition bien ſouvent redite, un jour au château de Chambord, Marguerite vantait à ſon frère la ſupériorité des femmes, principalement en amour. Tandis qu'elle ſe perdait en de longs diſcours à ce ſujet, le Roi prit un diamant qu'il portait en bague à ſon doigt, puis écrivit ſur l'un des vitraux ces deux vers :

Souvent femme varie;
Bien fol eſt qui s'y fie.

Marguerite pouſſa la condeſcendance pour ſon frère juſques à excuſer les amours illicites auxquelles il ſe livrait ouvertement. Elle avait compoſé les deviſes qui ornaient les bijoux dont François I[er] fit hommage à M[me] de Chateaubriant (1). Dès l'année 1527, elle écrivait à la ducheſſe d'Étampes pour lui recommander deux ſerviteurs du Roi (2), & nous voyons dans ſa correſpondance avec ſon frère qu'elle uſait de tous les ménagements poſſibles dans ſes rapports avec la favorite. Plus tard elle lui préſenta ſon poëme de la *Coche* ou du *Débat d'Amour;* elle y fait de la beauté & des vertus de cette dame le plus pompeux

(1) Brantôme, *Dames galantes*, t. VII, p. 567 des œuvres complètes, in-8°.

(2) *Nouvelles Lettres de Marguerite, &c.*, p. 91.

éloge (1). C'est, nous n'en pouvons difconvenir, une indulgence condamnable; mais n'eft-ce pas auffi une preuve nouvelle contre l'imputation calomnieufe que nous avons repouffée plus haut?

Ce fut un grand coup pour Marguerite que la mort de ce frère qu'elle avait tant aimé, à la gloire & au bonheur de qui elle avait confacré fon exiftence. En ce moment-là elle était dans le Béarn; quand elle eut appris la gravité du mal qui menaçait les jours du Roi, elle envoya courriers fur courriers à la cour de France, pour avoir des nouvelles. On fe rend compte des angoiffes qu'elle éprouvait dans cette cruelle attente; elle s'écriait: « Quiconque viendra à ma porte m'annoncer la guérifon du Roi, mon frère, tel courrier fuft il las, harraffé, fangeux & malpropre, je l'yrai baifer & accoller comme le plus propre prince & gentil homme de France; & quand il auroit faute de lict, & n'en pourroit trouver pour fe délaffer, je luy donnerois le mien & coucherois pluftoft fur la dure pour telles bonnes nouvelles qu'il m'apporteroit (2). » Hélas! perfonne ne vint calmer l'impatience de la

(1) Voyez Appendice III, *Notice des Manufcrits & des Éditions des Poéfies de Marguerite.*

(2) Brantôme, *Dames illuftres, &c.*, t. V, p. 233.

Reine; perſonne n'eût le courage de lui dire la vérité. Ce fut une pauvre folle qui par ſes pleurs lui fit comprendre que le Roi ne vivait plus. Sainte-Marthe tenait ces détails de la bouche de Marguerite : « Or, le jour que François nous fuſt oſté (elle meſmes le m'a depuis ainſi dit) luy fut advis en dormant qu'elle le veit palle, & d'une triſte voix l'appellant ſa ſoeur : en quoy elle print un très mauvais ſigne; & ſe doubtant de cela envoya à la cour pluſieurs couriers ſçavoir de la diſpoſition du Roy ſon frere, mais il n'en retournoit un ſeul vers elle. Un jour s'eſtant derechef ſon frere apparu à elle, ainſi qu'elle dormoit (desja il y avoit quinze jours qu'il eſtoit treſpaſſé) demanda à ceuls de ſa maiſon s'ils avoient ouy aucune nouvelle du Roy : leſquels luy reſpondirent qu'il ſe portoit très bien; & adonc voulut aller à l'egliſe. En y allant elle appella Thomas le Couſtellier, jeune homme de bon eſprit & ſon ſecretaire, auquel, comme elle diſoit l'argument d'une lettre qu'elle vouloit eſcrire à une princeſſe de la court, pour entendre d'elle de la proſperité du Roy, elle ouyt de l'aultre coſté du cloiſtre une religieuſe quelque peu tournée de ſon cerveau qui ſe plaignoit & pleuroit fort. Marguerite, de ſa nature encline à la

commiferation, va en diligence vers cefte fille, luy demande qu'elle ha à pleurer & l'enhardit de dire fi elle vouloit quelque chofe. Adonc la religieufe commence à lamenter de plus fort; & en regardant la Royne luy dift qu'elle deploroit fa fortune. Quant Marguerite entendit ces paroles, retourna vers ceulx qui eftoient avec elle, leur dift : « Vous me ce« liez la mort du Roy, mais l'efprit de Dieu « la m'a revelée par cefte folle. » Cela dit retourne en fa chambre, & fans faire aucun acte de femme, fe mift à genoils & très humblement remercia le Seigneur de tous les biens qui luy plaifoient luy faire (1). »

Marguerite eut pour fa mère Louife de Savoye une tendreffe des plus vives, & ne ceffa jamais de lui prodiguer des foins très-affidus. Au mois d'octobre 1527, elle écrivait de Fontainebleau au connétable de Montmorency : « Mon nepveu, Madame m'a icy laiffée avecque la garde de partie de fes meubles qui eft fon perroquet & fes folles, que j'aime parce que cela luy donne plaifir (2). » Dès cette époque, elle fe montre vivement préoccupée de la fanté de fa mère, qui était déjà très-

(1) *Oraifon funebre de la Royne Marguerite*, &c., p. 103.
(2) *Lettres de Marguerite*, &c., p. 232.

altérée. « Jamais femme ne feut en la peine où je suis, saichant la maladie de Madame avoir esté plus grande que l'on ne m'avoit escript; & de ce que vous m'advertissez de son amendement. Je loue Nostre Seigneur, » écrit-elle au mois d'avril suivant au connétable, & au mois de mai elle remercie le Roi avec une grande effusion de cœur, parce qu'il avait pris soin de lui envoyer des nouvelles rassurantes de cette santé qui lui était si chère (1). » Enfin trois ans plus tard, quand Louise de Savoye fut emportée par l'épidémie qui ravageait la France, Marguerite ne la quitta pas un seul instant & lui ferma les yeux.

Marguerite n'eut pas une égale tendresse pour ses deux maris. A peine âgée de dix-sept ans quand elle épousa le duc d'Alençon, qui n'en avait que vingt, elle ne rencontra pas dans ce jeune prince un esprit comparable au sien. La différence de goût & d'humeur fut la cause d'un refroidissement qui n'empêcha pas Marguerite de remplir les devoirs d'une épouse fidèle & soumise, ainsi que le duc d'Alençon mourant a eu soin de le reconnaître (2). Si,

(1) *Nouvelles Lettres de Marguerite, &c.*, p. 85.

(2) Voyez plus haut, p. xxx, le récit de la mort du duc d'Alençon.

comme on peut le ſuppoſer, la Reine de Navarre a introduit ſous le nom d'*Hircan*, parmi les perſonnages de ſon *Heptaméron*, *Charles*, ſon premier mari, ce n'est pas, comme on l'a dit ſouvent, le défaut d'eſprit que Marguerite eut à reprocher au jeune prince, ce fut plutôt un goût effréné pour le plaiſir, & même des penchants aſſez groſſiers. Malgré le peu de ſympathie qui paraît avoir exiſté entre les deux époux, nous penſons que leur mauvais ménage a été ſingulièrement exagéré.

Il n'eſt pas douteux que le ſecond mariage de Marguerite n'ait été pour elle une alliance ſelon ſon cœur. Henri de Navarre avait été élevé en France à la cour; ſa perſonne était remarquable, ſon eſprit très-diſtingué; il avait montré ſouvent un grand courage, il venait encore d'en donner des preuves éclatantes en combattant à Pavie, en s'échappant par une ruſe audacieuſe de ſa priſon. Il avait donc, aux yeux de Marguerite, tous les caractères d'un preux chevalier. Une diſproportion d'âge aſſez grande, puiſque la princeſſe avait déjà trente-cinq ans & Henri d'Albret n'en avait que vingt-quatre, loin d'empêcher le cœur de Marguerite de ſe laiſſer prendre, devait encore augmenter ſa paſſion. Il eſt certain que ſi François Ier, en autoriſant cette alliance,

ſatisfaiſait aux vues de ſa politique, il répondait auſſi aux vœux ſecrets d'une ſœur qui lui avait toujours montré une affection & un dévouement ſans bornes. Cette ſeconde alliance, contractée ſous des auſpices auſſi favorables, donna-t-elle à Marguerite tout le bonheur qu'elle en eſpérait? On peut en douter. Quatre ans après ſon mariage, elle écrivait au maréchal de Montmorency : « Puiſque vous eſtes (avec le Roy de Navarre) je n'ay point de peur que tout n'aille bien, ſinon que vous le puiſſiés garder d'aimer les dames eſpaignoles (1). » Et encore : « Mon nepveu, j'ay reçu les lettres que m'avez eſcriptes, par les quelles j'ay congneu que vous eſtes trop meilleur parent que le Roy de Navarre n'eſt bon mary; car vous ſeul m'avez faict ſçavoir des nouvelles du Roy & de luy, ſans qu'il ayt voulu donner le plaiſir à une pouvre femme groſſe de luy eſcripre ung ſeul mot (2). » Ce paſſage d'une autre lettre écrite au maréchal, à la même époque, pourrait faire penſer que Marguerite n'avait pas une très-haute opinion de la moralité de ſon mary : « J'entends bien que ſi vous voulez croire le Roy de

(1) *Lettres de Marguerite*, &c., p. 246.
(2) *Idem*, p. 248.

Navarre, qu'il vous fera faire tant de défordre qu'il vous gaftera (1). » Peut-être ne doit-on pas prendre les paroles de la princeffe à la lettre; malgré tout elles donnent beaucoup à penfer, en fongeant qu'elles font écrites par une femme qui venait d'avoir quarante ans, à propos de fon mari, qui n'en avait pas encore tout à fait trente.

Quelques hiftoriens ont auffi parlé de diffentiments qui feraient furvenus entre la Reine de Navarre & fon mari, au fujet des nouveautés religieufes dont Marguerite s'était faite le défenfeur. Hilarion de Cofte, d'après Mathieu, cite le trait fuivant : « Les autres (auteurs) rapportent que Henry II, Roy de Navarre, n'affifta jamais aux manducations ny mefme aux prieres; & qu'ayant efté averty que l'on faifoit en la chambre de la Reyne fa femme quelque forme de prières & d'inftruction contraire à celle de fes peres, il y entra refolu de chaftier le miniftre, & trouvant que l'on l'avoit fait fauver, les ruines de fa colere tomberent fur fa femme, qui en receut un foufflet, lui difant : *Madame, vous en voulez trop fçavoir*, & en donna tout auffi toft avis au Roy Françoys (2). »

(1) *Lettres de Marguerite*, &c., p. 251.

(2) *Vies & Éloges des Dames illuftres*, &c., t. II, p. 274.

Brantôme, citant quelques exemples de discorde matrimoniale entre des princes, dit : « Et de frais le Roy Henry d'Albret avec Marguerite de Valois, comme je tiens de bon lieu, qui la traictoit très mal, & eut encore faict pis, sans le Roy François son frere, qui parla bien à luy, le rudoya fort & le menaça pour honorer si peu sa femme & sa soeur, veu le rang qu'elle tenoit (1). »

Quoi qu'il en soit de la rigueur du Roi de Navarre envers Marguerite, cette princesse eut toujours pour lui une affection très-vive. Ainsi le Roi de Navarre, dégoûté de la cour, & ne voyant se réaliser aucune des promesses que son beau-frère lui avait faites, prit la résolution de se retirer en son pays de Béarn. Bien que l'air très-vif des montagnes fût contraire à la santé de Marguerite, & que ses

(1) Brantôme, *Dames illustres*, t. V, p. 171 des œuvres in-8°. Clément Marot, dans une épître adressée, en 1536, à la Reine de Navarre, semble faire allusion aux mauvais traitements que cette princesse éprouvait de la part de son mari :

O fleur que j'ay la premiere servie,
Ceux que tu mis hors de peine asservie
T'ont donné peine, helas ! non desservie ;
Bien je le sçay !

(T. II, p. 317 de l'édition de 1731.)

médecins l'euffent menacée d'une mort prématurée fi elle s'obftinait à braver les rigueurs de ce climat, elle préféra mettre fa vie en péril que de manquer à fon devoir, en n'accompagnant pas fon mari (1). Elle témoigna toujours pour lui le plus grand refpect : en fa préfence elle s'abftint de parler & de fe livrer aux converfations qui lui plaifaient fur la religion, la morale ou même la littérature. Elle favait que, fans fe montrer ennemi des lettres, il n'aimait pas qu'une femme traitât longuement des fujets auffi graves (2). Une des épîtres les plus gracieufes de Marguerite eft adreffée au Roi de Navarre malade. Après lui avoir expofé combien elle regrette d'être éloignée & de ne pouvoir lui prodiguer les foins que réclame fon état, elle termine en difant :

> En vous priant ne faire pas attendre
> A voz amis longuement des nouvelles,
> Que je requiers à Dieu nous donner telles
> Que de bon coeur luy demandons en foy.
> Et nous l'aurons dans trois jours, je le croy;
> Et vous verrons en fanté fi parfaicte
> Que nous dirons : Le medecin a faicte
> La cure ainfi comme il nous avoit dit.
> Penfez un peu s'il aura bon credit,

(1) Sainte-Marthe, *Oraifon funebre*, &c. p. 70.
(2) *Idem*, p. 64.

Et à celuy qui donne la ſanté
Sera de coeur un *Te Deum* chanté,
Le ſuppliant à vous & nous donner
Grace & ſanté, pour plus n'abandonner
Celle qui veult (meſmes en paradis)
Eſtre avec vous. Et plus ne vous en dis (1).

Marguerite n'avait pas eu d'enfants de ſon mariage avec le duc d'Alençon. Ce fut ſeulement à l'âge de trente-ſix ans, le 7 janvier 1528, qu'elle donna le jour à une princeſſe qui fut Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Pluſieurs autres groſſeſſes qui ſuivirent eurent une iſſue malheureuſe. Au mois de juillet 1530, Marguerite accoucha d'un fils qui, en ſouvenir de ſon aïeul maternel, reçut au baptême le nom de Jean. Mais ce jeune prince, dont la naiſſance avait cauſé une grande joie, non-ſeulement à ſa mère, mais encore à François Ier lui-même, ne vécut que deux mois. La Reine de Navarre donna des preuves, dans cette circonſtance, d'une réſignation toute chrétienne; elle fit chanter un *Te Deum*, & afficher dans pluſieurs endroits de la ville d'Alençon, où elle ſe trouvait alors, ces paroles tirées de l'Écriture : LE SEIGNEUR L'AVOIT DONNÉ; LE SEIGNEUR L'A OSTÉ (2). Elle eut encore

(1) *Marguerite de la Marguerite des princeſſes, très illuſtre Royne de Navarre.* Paris, 1552, in-18, IIe partie, p. 35.

(2) Sainte-Marthe, *Oraiſon funebre de l'incomparable*

deux autres filles, dont elle accoucha avant terme & qui ne vécurent pas. Les grossesses de Marguerite étaient pénibles : elle prévoyait le triste sort de ces enfants qu'elle aimait avant de les connaître, & qui ne naissaient que pour mourir. On devine les sentiments qui l'agitaient dans une épître adressée par elle au Roi son frère où elle lui dit :

Car l'office ne faiz de ma naissance,
Obeissant au petit corps d'enfance
Qui est en moy; & pour en estre enseincte,
De t'esloigner tous deux je suis contraincte;
Voire & au temps où plus j'avoys desir
De te servir; qui m'est tel desplaisir
Que tout travail, tant fust il ennuyeux,
Me seroit plus que nul repos joyeulx.
Le reconfort que tu dis que doy prendre
En mon enfant, je ne le puis entendre :
J'en sens le mal, le bien m'est incongneu;
L'un est present, l'autre n'est pas veneu (1).

Toute la tendresse maternelle de Marguerite se porta sur la fille unique que Dieu lui avait laissée. Encore dut-elle se résigner aux privations les plus grandes au sujet de cette enfant.

Marguerite, *&c.*, p. 37. Voyez aussi une lettre adressée par Marguerite à François Ier, où elle fait preuve de la même résignation (*Lettres*, *&c.*, p. 269). Sur les fatigues qu'elle éprouvait pendant ses grossesses, voyez une lettre de 1527 & une autre de 1530 (*Nouvelles Lettres de Marguerite*, *&c.*, p. 84 & 93).

(1) *Poësies du Roi François Ier*, *&c.*, p. 83.

François Ier, dans le but de ſatisfaire ſes idées politiques, agiſſait avec ſa ſœur ſans aucun ménagement. Il lui enleva donc cette fille unique à peine âgée de deux ans & la fit élever au château de Pleſſis-lès-Tours. La pauvre mère en était réduite à viſiter ſa fille de temps à autre, lors des voyages trop peu fréquents qu'elle faiſait en France. Quelquefois elle n'apprenait que par des amis complaiſants que ſa fille était malade & réclamait ſa préſence. Sainte-Marthe en cite un exemple qui ſe rapporte au mois de décembre de l'année 1537, alors que Jeanne d'Albret était à peine âgée de neuf ans : « Jehanne eſtoit très griesfvement malade en la royalle maiſon de Pleſſis lès Tours; & le bruict fuſt à la court, eſtant lors à Paris, que ceſte princeſſe tendoit à la mort. La vertueuſe mere Marguerite, ſur les quatre heures du ſoir, commanda luy admener ſa lictiere, diſant qu'elle vouloit aller vers ſa fille, & que chaſcun des ſiens deliberaſt de partir. Il n'y avoit rien preſt; les officiers & ſerviteurs eſtoient abſents & ecartés tant par la ville de Paris que par les villages : il eſtoit desja baſſe heure (car ce fuſt aux plus courts jours); le temps eſtoit auſſi contraire pour la pluye, & ne ſa lictiere, ne ſes mulles de coffre n'eſtoient là près. Cela voyant la courageuſe

Royne, emprunta la liĉtiere de madame Marguerite, ſa niepce, ſe met dedans; & contente de petite compagnie, deloge de Paris, & s'en va jusques au Bourg la Royne. Quand ils furent là venus ne s'en alla deſcendre à ſon logis, ains alla tout droit à l'egliſe, où ainſi qu'elle vouloit entrer, diſt aux aſſiſtans que le coeur luy ſignifioit je ne ſçay quoy de la mort de ſa fille; & les priea tous affectueuſement ſe retirer, & pour une petite heure la laiſſer ſeule au temple. Tous luy obeyſſent, & en grand ennuy attendent leur maiſtreſſe à la porte de l'egliſe; la ſeneſchalle de Poictou, très fidele dame & très ſoigneuſe de Marguerite entra ſeule avec elle. Eſtant Marguerite entrée, ſe met à genoils devant l'image de Jeſus crucifié, fait à Dieu priere du profond du coeur : elle ſouſpire, elle pleure, elle luy confeſſe toutes ſes offenſes & tourne ſur elle ſeule la cauſe de la maladie de ſa fille; demande très humblement pardon, & ſupplie que la ſanté de la malade luy ſoit octroyée....» Après cet acte de foi Marguerite ſe ſentit ſoulagée; elle était à peine de retour à ſon logis quand l'évêque de Mende vint lui annoncer que ſa fille était en voie de guériſon (1).

(1) Sainte-Marthe, *Oraiſon funebre de la Royne de Navarre, &c.*, p. 38.

Il n'eſt pas hors de propos de parler ici des prétendues amours de Marguerite, & de certaines intrigues que des hiſtoriens peu exacts n'ont pas craint de lui imputer. Dans la ſeconde partie de cet eſſai, nous avons eu déjà l'occaſion de conſtater que le projet d'un mariage entre le connétable de Bourbon tranſfuge & Marguerite veuve du duc d'Alençon, n'avait jamais eu rien de ſérieux, & que les amours de ces deux illuſtres perſonnages étaient dues à l'imagination des romanciers. Quant à la paſſion malheureuſe que cette princeſſe inſpira à l'un des plus beaux ſeigneurs de la cour, à l'amiral Bonnivet, il n'y a nulle raiſon pour en douter. Elle-même nous a raconté, dans la quatrième nouvelle de ſon *Heptaméron*, la tentative audacieuſe inſpirée par cette paſſion à l'amiral, & la vengeance pleine de malice qu'elle en tira. Cette aventure eſt tout à l'avantage de Marguerite.

Lenglet-Dufreſnoy, curieux éditeur des œuvres de Clément Marot, a cru voir dans les pièces nombreuses que ce poëte a compoſées en l'honneur de Marguerite, les preuves d'une intrigue amoureuſe entre ce gentil poëte & la ſœur de François I[er]. Nous avons relu avec beaucoup d'attention toutes ces pièces, & quelques autres, où Clément Marot parle

incidemment de la princeſſe ; nous n'avons pu trouver aucune trace, nous ne dirons pas ſeulement du penchant qu'on lui attribue pour le poëte, mais encore de la paſſion que ce dernier aurait éprouvée pour elle. Clément Marot était entré fort jeune au ſervice de Marguerite d'Angoulême. Comme tous ceux qui l'entouraient, il exaltait juſqu'aux nues ſa beauté, ſon eſprit, ſes talents ; mais toutes les fois que c'eſt bien à elle que ſes vers s'adreſſent, il ne perd jamais le reſpect qu'il devait à la princeſſe. Pour donner quelque vraiſemblance à ſes conjectures, Lenglet-Dufreſnoy s'eſt vu forcé de ſuppoſer que Clément Marot conſacre à la Reine des vers qui ne lui étaient pas deſtinés. Dans une de ſes épîtres, le poëte demande à Marguerite, qui n'était encore que ducheſſe d'Alençon, de le prendre à ſon ſervice (1). Dans une autre, il lui donne des détails ſur l'armée du Roi, occupée à combattre dans le Hainaut (2). Enfin pluſieurs petites pièces, rondeaux, épigrammes, étrennes, épitaphes, ſont adreſſées à la princeſſe, mais nous ne trouvons que des

(1) Épître II. *Le Deſpourveu à madame la ducheſſe d'Alençon*, t. Ier, p. 99, de l'édition de 1700.

(2) Épître III. *Du camp d'Attigny à ma dite dame d'Alençon*, t. Ier, p. 104, &c.

louanges respectueuses données par l'humble serviteur de cour à sa maîtresse; rien ne peut faire soupçonner qu'une passion malheureuse ou favorisée ait inspiré une seule de ces poésies. Quant à Marguerite, dans une de ses lettres au connétable de Montmorency, grand maître de la maison du Roi, elle le prie de ne pas oublier Clément Marot & de le comprendre parmi les gens de lettres pensionnés par François Ier.

Marguerite témoigna toujours envers ses parents, ses amis, ses vassaux & tous les malheureux qui s'adressaient à elle, autant de bonté que de justice. Vers l'année 1530, ayant su que la maison de Rohan se trouvait dans une mauvaise position de fortune, elle s'empressa de venir à son secours. Elle fit un voyage en Bretagne, prit avec elle une petite fille de la maison de Rohan, nièce du Roi de Navarre, son mari, lui donna les soins les plus tendres & se chargea de son éducation. Dans ses lettres au connétable de Montmorency, elle le prie d'obtenir les bontés du Roy pour ses parents malheureux (1). Au mois de mai 1548, Marguerite sut que les fermiers de la baronnie de Marclières, qui faisait partie de ses do-

(1) *Lettres de Marguerite, &c.*, p. 310.

maines, exerçaient contre les pauvres gens des concuſſions de toute nature; elle s'empreſſa d'écrire au comte de Villars, gouverneur du Languedoc, pour qu'il eût à y porter remède : « Je vous prie, dit-elle, tenir main que à mes dicts ſubgects ne ſoit faicte force & violence.... (1) » Ses lettres ſont remplies des ſollicitations qu'elle adreſſait ſoit au Roi, ſoit à ſes miniſtres, pour des malheureux de toutes les conditions (2) : « Quand elle eſtoit advertie de ceuls qui eſtoient vexés de maladie ou aultre calamité, dit Sainte-Marthe, ſans havoir acception de perſonne, les alloit veoir : & les ayant conſolés par chreſtienne exhortation, commandoit à ſes Medecins de prendre garde d'euls, & leur ayder de leur art & induſtrie. Si en ſortant de là elle entendoit que la maiſon heuſt beſoing des biens de fortune, retournée en ſa chambre, envoioit argent & aultres choſes neceſſaires au malade : mais c'eſtoit ſecretement & ſans ſe nommer : car elle ne vouloit eſtre congnue, ne faire tel acte devant le monde, comme un batteleur qui joue ſur un eſchaufaut, affin qu'elle ne ſembleaſt vouloir achapter la faveur du peuple par ſes

(1) *Lettres de Marguerite, &c.*, p. 393.

(2) *Idem*, p. 409, *Lettres & Billets analyſés*.

aulmosnes. Quant est des Veufves, des Orphelins & des Pauvres, certes elle havoit tant leurs affaires & necessités à coeur que quand ils luy presentoient quelque requeste, incontinent la prenoit & la lisoit : ou (quand l'opportunité ne s'y adonnoit) se la faisoit lire jusques à la fin. Ayant entendu ce qu'ils demandoient, renvoioit le tout à ses Maistres des requestes & aultres graves & doctes personnes de son conseil : leur commandant très expressement que sans nul delay ils eussent à pourveoir au suppliant, ainsi qu'il appartiendroit. Or havoit elle si ardente charité vers les pauvres & indigents qu'elle vouloit que leur proffit & commodité fust poursuivye à son propre dommage ; car elle disoit : les Roys & les Princes n'estre les maistres & seigneurs des pauvres, ains seulement leurs ministres (1). »

Marguerite avait sur l'amour & l'affinité des âmes entre elles des opinions singulières, mais qui prouvent toute la noblesse des sentiments qui l'animaient, & combien son cœur était pur & généreux. Sous le nom de *Parlamente*, elle a, dans plusieurs passages de son *Heptaméron*, exprimé son avis à cet égard. Elle dé-

(1) *Oraison funebre de la Royne Marguerite*, &c., p. 50.

fend avec ardeur l'honneur de ſon ſexe, ne veut pas qu'une femme ſe montre indulgente pour les infidélités de ſon mari (1). Elle condamne ceux qui ſèment la zizanie entre maris & femmes, au point que les maris en viennent aux coups; *car au battre faut l'amour* (2). Enfin quelqu'un ayant demandé ce qu'elle entendait par aimer parfaitement, elle répond: « J'appelle parfaicts amans, ceulx qui cherchent en ce qu'ilz aiment quelque perfection, ſoit beauté, bonté ou bonne grace, tousjours tendans à la vertu, & qui ont le cueur ſi hault & ſi honneſte qu'ilz ne veulent pour mourir mettre leur fin aux choſes baſſes que l'honneur & la conſcience reprouvent. » A ces nobles paroles Marguerite ajoute encore pluſieurs autres raiſonnements un peu obſcurs dans la forme, mais dont le fond atteſte une grande élévation d'eſprit. Un jour qu'elle ſe trouvait avec le Roi ſon frère à Mont-de-Marſan, elle vit conduire au ſupplice un jeune homme atteint & convaincu d'avoir aſſaſſiné ſon père. Elle dit à ceux qui l'entouraient que c'était bien à tort qu'on faiſait mourir ce jeune homme, qui n'avait pas commis le crime

(1) Voyez *Heptaméron*, épilogue de la nouvelle XXXVII.
(2) Nouvelle XLVI, épilogue.

qu'on lui imputait. On lui fit obferver que les juges ne l'avaient condamné que fur des preuves très-valables, & d'après l'aveu que lui-même avait fait. Mais la princeffe perfifta dans fon dire; alors quelques-uns de fes familiers la prièrent de juftifier cette opinion, qui leur paraiffait tout au moins fingulière. « Je ne doute point, répondit-elle, que ce pauvre malheureux n'ait tué le mari de fa mere, mais non pas fon veritable pere; » voulant donner à entendre par là que nature ne permettait pas qu'un enfant procréé de bon & légitime mariage fouillât fes mains du fang de celui qui l'avait engendré (1).

Brantôme nous a confervé l'anecdote fuivante, qui n'eft pas une des moins curieufes de la vie de Marguerite : « J'ay eu d'autres fois un frere puifné qu'on appeloit le capitaine Bourdeille, l'un des braves & vaillans capitaines de fon temps.... Il fut dedié par fes pere & mere aux lettres, & pour ce il fut envoyé à l'aage de dix huit ans en Italie pour eftudier; & s'arrefta à Ferrare, pour ce que madame Renée de France, ducheffe de Fer-

(1) Gabriel de Minut, *De la Beauté, difcours divers, &c., avec la Paulegraphie ou defcription des beautez d'une dame tholofaine, &c.* Lyon, 1587, in-12, p. 74.

rare, aimoit fort ma mere, & pour ce le retint là pour vafquer à fes eftudes; car il y avoit univerfité. Or d'autant qu'il n'y eftoit nay, ny propre, il n'y vaquoit gueres, ains pluftoft s'amufa à faire la cour & l'amour : fi bien qu'il s'amouracha fort d'une damoifelle françoise veufve, qui eftoit à madame de Ferrare, qu'on appeloit mademoifelle de La Roche, & en tira de la jouiffance, s'entraimant fi fort l'un & l'autre que mon frere ayant efté rappelé de fon pere, le voyant mal propre pour les lettres, fallut qu'il s'en retournaft.

« Elle qui l'aimoit & qui craignoit qu'il ne luy mefadvint parce qu'elle fentoit fort de Luther, qui voguoit pour lors, pria mon frere de l'emmener avec luy en France & en la cour de la Reyne de Navarre, Marguerite, à qui elle avoit efté, & l'avoit donnée à madame Renée lorfqu'elle fut mariée & s'en alla en Italie.

« Mon frere qui eftoit jeune & fans aucune confideration, eftant bien aife de cefte bonne compagnie, la conduifit jufques à Paris, où eftoit pour lors la Reyne, qui fut fort aife de la voir; car c'eftoit la femme qui avoit le plus d'efprit & difoit des mieux; & eftoit une veufve belle & accomplie en tout.

« Mon frere, après avoir demeuré quelques

jours avec ma grand mère & ma mere qui estoit lors en la cour, s'en retourna voir son pere. Au bout de quelque temps, se degoustant fort des lettres & ne s'y voyant propre, les quitte tout à plat & s'en va aux guerres de Piedmont & de Parme, où il acquit beaucoup d'honneur; & les pratiqua l'espace de cinq à six mois sans venir en sa maison : au bout desquels il vint voir sa mere qui estoit lors à la cour avec la Reyne de Navarre, qui se tenoit lors à Pau, à la quelle il fit la reverence, ainsi qu'elle tournoit de vespres. Elle qui estoit la meilleure princesse du monde, luy fit une fort bonne chere, & le prenant par la main, le pourmena par l'eglise environ une heure ou deux, luy demandant force nouvelles des guerres de Piedmont & d'Italie, & plusieurs autres particularitez ausquelles mon frere respondit si bien qu'elle en fust satisfaicte; car il disoit des mieux, tant de son esprit que de son corps; car il estoit très beau gentil homme & de l'aage de vingt quatre ans. Enfin après l'avoir entretenu assez de temps & ainsi que la nature & la complexion de cette honorable princesse estoit de ne dedaigner les belles conversations & entretiens des honnestes gens, de propos en propos tousjours en se pourmenant, vint precisement arrester coy mon frere

ſur la tombe de mademoiſelle de La Roche, qui eſtoit morte il y avoit trois mois; puis le prit par la main & luy dit : « Mon couſin, » car ainſy l'appelloit elle d'autant qu'une fille d'Albret avoit eſté mariée en noſtre maiſon de Bourdeille..., « ne ſentez vous point rien « mouvoir ſous vous & ſous vos pieds? — « Non, madame, reſpondit il. — Mais ſon- « gez y bien, mon couſin, » lui repliqua-t-elle. Mon frere luy reſpondit : « Madame, j'y ay « bien ſongé, mais je ne ſens rien mouvoir; « car je marche ſur une pierre ferme. — Or, « je vous adviſe, » dit lors la Reyne, ſans le tenir plus en ſuſpens, « que vous eſtes ſur la « tombe & le corps de la pauvre mademoiſelle « de La Roche, qui eſt ici deſſous vous enter- « rée, que vous avez tant aimée; & puiſque les « ames ont du ſentiment après noſtre mort, « il ne faut pas douter que ceſte honneſte « creature morte de frais, ne ſe ſoit eſmeue « auſſitoſt que vous avez eſté ſur elle; & ſi « vous ne l'avez ſenty à cauſe de l'eſpaiſſeur « de la tombe, ne faut douter qu'en ſoy ne « ſe ſoit eſmeue & reſſentie. Et d'autant que « c'eſt un pieux office d'avoir ſouvenance des « treſpaſſés, & meſme de ceux que l'on a aimez, « je vous prie luy donner un *Pater noſter* & « un *Ave Maria* & un *De profundis*, & l'arrou-

« ſez d'eau benite; & vous acquerrez le nom « de très fidele amant & d'un bon chreſtien. « Je vous lairray donc pour cela & pars. » Et s'en va (1). »

La ſéparation de l'âme & du corps occupait ſingulièrement l'eſprit de Marguerite; pluſieurs fois dans ſes poéſies, elle revient ſur ce ſujet. Brantôme raconte qu'une de ſes filles de chambre, qu'elle aimait beaucoup, étant sur le point de mourir, elle ne bougea d'auprès de ſon lit, & la regarda fixement au viſage, juſqu'au moment où elle eut rendu le dernier ſoupir. Ses dames lui demandèrent quel plaiſir elle éprouvait à contempler cette moribonde. Elle répondit : « J'ai entendu ſi ſouvent dire à de ſavants docteurs que l'ame & l'eſprit ſortoient du corps au moment du trepas, que je voulois eſſayer ſi j'entendrois quelque bruit, ou ſi je verrois quelque forme, à l'heure derniere de cette fille, s'échapper de ſon corps. Je n'ai rien entendu, je n'ai rien apperçu.... Si je n'étois pas ſi ferme en la foi catholique, ajoutait-elle, je ne ſaurois que penſer de ce *deslogement* & departement du corps & de l'ame, mais je veux croire tout ce que enſei-

(1) *Dames galantes*, disc. v, p. 415, t. VII de l'édition in-8°.

gnent Dieu & ſon Egliſe ſans plus de curioſité (1). »

Il y avait dans ces ſubtiles inveſtigations une crainte de la mort que Marguerite ne put jamais ſurmonter. Elle répondait à ceux qui parlaient en ſa préſence de la mort & de la vie éternelle : « Tout cela eſt vray, mais nous demeurons bien longtemps morts ſoubs terre, avant que venir là. » Brantôme, qui cite ces paroles, ajoute qu'il a ouï dire à ſa grand'-mère, qui était dame d'honneur de la princeſſe, que lorſqu'on lui annonça que ſa fin était proche, Marguerite trouva ce mot fort amer, diſant qu'elle n'était point tellement âgée qu'elle ne pût vivre encore quelques années. Sainte-Marthe rapporte que peu de temps avant de mourir, la Reine vit en ſonge une très-belle femme qui tenait en ſa main une couronne de toutes ſortes de fleurs qu'elle lui montrait, en diſant que bientôt elle en ſerait couronnée (2). Elle ſut bien interpréter ce

(1) *Dames illuſtres*, t. V, p. 226 des œuvres complètes, édition in-8°.

(2) « Auſſi peu de jours devant qu'elle tumbaſt en ſa derniere maladie (ce que nous avons ſceu de ceuls à qui Marguerite meſmes l'a dit) comme elle dormoit, luy fut advis qu'elle veoieit une très belle femme tenante en ſa main une couronne de toutes ſortes de fleurs, qu'elle luy

ſonge, & reconnut que ſa fin était proche. Aussi, depuis ce jour-là, elle abandonna l'administration de ſes biens temporels au Roi de Navarre, & refuſa de s'occuper d'une autre affaire que de celle de ſa fin prochaine. Après avoir dicté ſes volontés, elle tomba dans ſa dernière maladie, qui dura vingt jours ſuivant les uns, & huit ſelon les autres. Elle la prit en regardant une comète, qui paraiſſait pour annoncer la mort du pape Paul III : « C'étoit peut etre pour preſager la ſienne, » dit Brantôme (1). Sa bouche lui vint de travers; ſon médecin d'Eſcuranis la fit coucher, la ſoigna, mais elle mourut huit jours après, en diſant : « Jeſus, Jeſus, Jeſus! » Ce fut au château d'Audos, en Bigorre, le 21 décembre 1549, dans la quarante-huitième année de ſon âge. Brantôme a reproduit ſon horoſcope en ces termes : « Elle naſquit ſous le 10e degré d'Aquarius, que Saturne ſe ſeparoit de Venus par quaterne aſpect, le 10 avril 1492, à dix heures du ſoir, au chaſteau d'Angouleſme, & fuſt conceue l'an 1491, à dix heures avant midy & 17 minutes, le 11 de juillet (2). »

---

monſtroit & luy diſoit que bien toſt elle en feroit couronnée. » (*Oraiſon funebre*, &c., p. 104.)

(1) *Dames illuſtres*, p. 226.

(2) *Idem*, p. 225.

Bien qu'il n'ait pas toujours vécu dans une parfaite intelligence avec Marguerite, le Roi de Navarre n'en reſſentit pas moins très-vivement la perte qu'il faiſait par la mort de cette princeſſe. Olhagaray, l'hiſtorien du Béarn, nous le repréſente privé de ſa Marguerite, n'ayant plus cette ferme façon de vivre qu'il avait auparavant; triſte, mécontent, variant à tous propos dans ſes deſſeins (1). Il ordonna que des obſèques magnifiques, dignes de ſa naiſſance & de ſon rang, fuſſent faites à Marguerite dans l'égliſe de Leſcar. Le Roi de France & les princes de la famille, les ducs de Montpenſier, de Nevers, d'Aumale, d'Étampes & quelques autres s'y firent repréſenter, ou y aſſiſtèrent en perſonne. Trois ſeigneurs de la maiſon de Marguerite portèrent la couronne, le ſceptre & la main de juſtice. Enfin tous les honneurs lui furent rendus comme à la plus puiſſante des têtes couronnées (2).

La Reine de Navarre, qui déjà de ſon vivant avait été louée, ſoit en proſe, ſoit en vers, le fut encore bien davantage quand elle

(1) *Hiſtoire de Foix & de Bearn, &c.*, p. 506.

(2) *L'ordre que le Roy entend eſtre obſervé par les maiſtres des ceremonies ſur l'enterrement de la Royne Marguerite ſa femme.* Pièces juſtificatives, n° XI, des *Lettres de Marguerite*, p. 457.

mourut. Un des officiers de ſa maiſon, Charles de Sainte-Marthe, compoſa en latin & en français une longue oraiſon funèbre dans laquelle il s'attacha principalement à faire connaître la vie privée de Marguerite (1). Les poëtes français les plus célèbres, Pierre de Ronſard, Joachim du Bellay, Antoine de Baïf, & après eux une foule de rimeurs inconnus aujourd'hui, payèrent à cette princeſſe le tribut de

(1) *Oraiſon funebre de l'incomparable Marguerite, Royne de Navarre, ducheſſe d'Alençon, compoſée en latin par Charles de Sainčte Marthe, & traduičte par luy en langue françoiſe; plus, epitaphes de la dičte dame, par aulcuns poëtes françois, &c.* Paris, 1550, in-4°. Nous avons eu pluſieurs fois l'occaſion de citer cet ouvrage, qui eſt rempli de traits curieux & d'anecdotes ſingulières. Ce panégyrique de la Reine de Navarre paraît avoir été l'objet de quelques critiques & des moqueries de certaines femmes. C'est ce que nous apprend Charles de Sainte-Marthe, dans une autre oraiſon funèbre, compoſée en 1550 : « C'eſt pitié, dit-il, d'ouïr faire recit de combien de parts ma pauvre oraiſon a eſté aſſaillie, bleſſée, degettée, voire & de pluſieurs qui ſont plus inſipides que la beſte. » Et plus loin : « Je ne fay doubte que venue ceſte mienne oraiſon funebre en lumiere & congnoiſſance des hommes, elle ne ſoit lardée, deſſirée, blaſmée, reprinſe, & du tout (non pourtant de touts) condamnée, comme a eſté celle du treſpas de la Royne de Navarre. » (*Oraiſon funebre ſur le treſpas de très haulte & très illuſtre dame & princeſſe Françoiſe d'Alençon, ducheſſe de Beaumont, douairiere de Vendoſmois & de Longueville; par Charles de Sainčte Marthe, dočteur es droičts.* Paris, 1550, in-8°.

leur admiration. Entre ces nombreux panégyriſtes, il faut diſtinguer trois ſœurs Anne, Marguerite & Jeanne de Seymour, princeſſes anglaiſes, qui conſacrèrent cent diſtiques latins à la gloire de la Reine de Navarre; ces diſtiques, traduits ou imités en grec, en italien, en français, furent recueillis par Nicolas Deniſot qui les publia tous ſous le titre ſuivant : *Le Tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Navarre, faict premierement en diſticques latins par les trois ſoeurs princeſſes en Angleterre; depuis traduictz en grec, italien & françois, par pluſieurs des excellents poëtes de la France, &c.* Paris, 1551, in-8°.

D'après un uſage adopté généralement à l'époque où elle vivait, Marguerite avait pluſieurs deviſes qu'elle inſcrivait ſur les livres & ſur les meubles qui lui appartenaient. Claude Paradin, dans ſes *Devises heroïques* (1), en a reproduit une. Elle repréſente une fleur de ſouci qui ſe tourne aux rayons du ſoleil, avec ces mots : *non inferiora secutus :* « Et avoit telle deviſe la tant vertueuſe princeſſe, ajoute Paradin, en ſigne qu'elle dirigeoit toutes ſes actes, penſées, volontez & afeccions au grand ſoleil de juſtice, qui eſt Dieu tout puiſſant,

(1) *Deviſes heroïques*, par M. Claude Paradin, chanoine de Beaujeu. Lyon, 1557, in-8°, p. 41.

contemplant les chofes hautes, celeftes & fpirituelles. » Dans un recueil de poéfies que Marguerite publia en 1533 dans la ville d'Alençon, on trouve une autre devife qui n'eft compofée que de ces trois mots : *ung pour tout* (1); & dans le manufcrit de la *Coche*, qu'elle préfenta à la ducheffe d'Étampes, au bas de chacune des miniatures, on lit : *Plus vous que moy*.

Marguerite aimait beaucoup les devifes, & Brantôme dit à ce fujet que c'était la perfonne du monde qui favait le mieux les faire foit en français, latin & autres langues (2). Au fujet de celles qui ornaient les bijoux de Mme de Châteaubriant, & dont nous avons déjà dit plus haut que Marguerite était l'auteur, Brantôme raconte une anecdote affez piquante, qui nous fait connaître que ces jeux de l'imagination de notre princeffe font à jamais perdus : « J'ay ouy conter, & le tiens de bon lieu, que, lorfque le Roy François Ier eut laiffé madame de Chafteau-Briand, fa maiftreffe fort favorite, pour prendre madame d'Eftampes, eftant fille appellée Helly, que

(1) Voyez, Appendice III, *Notice des éditions des Poéfies de Marguerite*.

(2) *Dames illuftres*, t. VII, p. 228 des œuvres complètes, in-8°.

madame la Regente avoit prife avec elle pour l'une de fes filles, & la produifit au Roy François à fon retour d'Efpagne à Bordeaux, laquelle il prit pour fa maiftreffe, & laiffa la dicte mademoifelle de Chafteau-Briand, ainfi qu'un cloud chaffe l'autre; madame d'Eftampes pria le Roy de retirer de la dite madame de Chafteau-Briand tous les plus beaux joyaux qu'il luy avoit donnez, non pour le prix & la valeur, car pour lors les perles & pierreries n'avoient pas la vogue qu'elles ont eu depuis, mais pour l'amour des belles devifes qui y eftoient mifes, engravées & empreintes, les quelles la Reyne de Navarre fa foeur avoit faites & compofées, car elle en eftoit très bonne maiftreffe.

« Le Roy François luy accorda fa priere & luy promit qu'il le feroit; ce qu'il fit : & pour ce ayant envoyé un gentil homme vers elle pour les luy demander, elle fit de la malade fur le coup, & remit le gentil homme dans trois jours à venir, & qu'il auroit ce qu'il demandoit. Ce pendant de defpit, elle envoya querir un orfevre, & luy fit fondre tous ces joyaux, fans avoir refpect ny acception des belles devifes qui y eftoient engravées : & après, le gentil homme tourné, elle luy donna tous les joyaux convertis & contournez en

lingots d'or : « Allez, dit elle, portez cela au « Roy, & dites luy que puiſqu'il luy a pleu me « revoquer ce qu'il m'avoit donné ſi liberale- « ment, que je le luy rends & renvoye en lin- « gots d'or. Pour quant aux deviſes, je les ay « ſi bien empreintes & colloquées en ma penſée, « & les y tiens ſi cheres, que je n'ay peu per- « mettre que perſonne en diſpoſaſt & jouiſt, & « en euſt de plaiſir que moy meſme. » Quand le Roy eut receu le tout, & lingots & propos de ceſte dame, il ne dit autre choſe ſinon : « Retournez luy le tout : ce que j'en faiſois, « ce n'eſtoit pour la valeur (car je luy euſſe « rendu deux fois plus) mais pour l'amour « des deviſes : & puiſqu'elle les a fait ainſy « perdre, je ne veux point de l'or & le luy « renvoye. Elle a monſtré en cela plus de cou- « rage & generoſité que n'euſſe penſé pou- « voir provenir d'une femme (1). »

(1) *Dames galantes*, t. VII, p. 567 des œuvres complètes, in-8°.

IV. VIE LITTÉRAIRE DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.

Éducation de Marguerite. — Protection qu'elle accorde aux ſavants, aux gens de lettres & aux artiſtes. — Ouvrages remarquables qui lui ſont dédiés. — Examen des ouvrages en vers & en proſe qu'elle a compoſés. — Ses poéſies diviſées en quatre ſéries : poëmes, pièces de théâtre, épîtres, rondeaux & dizains. — Correſpondance de Marguerite. — Son Heptaméron, *compoſé entièrement par elle. — Conjectures ſur les différents perſonnages qui prennent part au récit. — Conſidéré à tort comme un livre licencieux. — Emprunts faits par la Reine aux conteurs du moyen âge. — Une des nouvelles imitée par La Fontaine.*

D'APRÈS ce que nous avons dit précédemment des habitudes & des goûts de Charles comte d'Angoulême & de ſa femme Louiſe de Savoye, il ne faut pas être ſurpris qu'ils aient donné à Marguerite une éducation ſupérieure à celle que les princeſſes reçoivent ordinairement. Elle fut confiée dès ſon âge le plus tendre aux ſoins d'une vénérable dame, que ſon panégyriſte ne nomme pas, mais en laquelle, dit-il, toutes les vertus l'une à l'envi de l'autre s'étaient aſſemblées (1); elle eut ſoin de régler non-ſeulement les actions,

(1) Sainte-Marthe, *Oraiſon funebre de la Royne de Navarre, &c.*, p. 22.

mais encore le langage de la petite princeſſe, de manière qu'elle fût digne des hautes deſtinées qui l'attendaient. Elle eut pour précepteur Robert Hurault, baron d'Auzay, grand archidiacre & abbé de Saint-Martin d'Autun (1). Il l'inſtruiſit dans les lettres latines & françaiſes; de plus il lui apprit les langues italienne & eſpagnole. Brantôme nous dit à ce ſujet : « Bien qu'elle ſut parler bon eſpagnol & bon italien, s'accommodoit toujours de ſon parler paternel pour choſe de conſequence; mais quand il falloit en jetter quelques mots à la traverſe de joyeuſetés & de galanteries, elle montroit qu'elle ſavoit plus que ſon pain quotidien (2). » Marguerite pouſſa même la curioſité jusqu'à vouloir être verſée quelque peu dans la langue hébraïque; & Paul Paradis, ſurnommé le *Canoſſe*, l'un des profeſſeurs au collége Royal, lui en donna des leçons (3). Deux pages aſſez obſcures de l'oraiſon funèbre de Marguerite par Sainte-Marthe nous portent à croire que cette prin-

(1) Odolant Deſnos, *Mémoires hiſtoriques ſur Alençon, &c.*, t. II, p. 539.

(2) *Rodomontades eſpagnoles*, t. XII, p. 117 de l'édition in-18 de 1740.

(3) Odolant Deſnos, *Mémoires hiſtoriques ſur Alençon, &c.*, t. II, p. 540.

ceffe avait appris des hommes éminents qui floriffaient alors les préceptes de la philofophie des anciens. Ayant fu mettre à profit une éducation auffi complète, Marguerite devint bientôt l'émule & la protectrice naturelle des favants, des poëtes & même des artiftes de fon temps. Déjà nous avons parlé de fes rapports avec Calvin, Mélanchthon, Lefèvre d'Étaples & Clément Marot; ils ne furent pas les feuls : au mois de feptembre 1525, le favant Érafme lui écrivait une lettre remplie des éloges les plus pompeux (1). Jusqu'en 1541, le poëte Bonaventure des Periers, qui jeune encore fe perça, dit-on, de fon épée, compta parmi fes valets de chambre, aux gages de cent dix livres tournois par année (2). En 1529, le fecond des *Clouet*, furnommé Jeannet,

(1) *Lettres de Marguerite*, &c., p. 184.

(2) Dans un regiftre des comptes de dépenfe de la Reine de Navarre, on trouve l'article fuivant :

« Octobre 1541. Le dernier jour du dit mois, depefché au dit lieu (?) ung mandement adreffant au trefo- rier & receveur general d'Allençon, maiftre Mathurin Farelle, pour payer des deniers de fa charge de cefte prefente année, finiffant le derrenier jour de decembre prochainement venant, à *Bonnadventure des Periers*, la fomme de cent dis livres tournois, à luy ordonnés par la dicte dame, pour fes gaiges de valet de chambre durant la dicte année, en la quelle il a efté obmis d'eftre couché en l'eftat. »

peintre du Roy, devenait auffi le fien & recevait cent livres de gage (1).

Les meilleurs écrivains du XVI[e] fiècle n'ont pas manqué de placer leurs ouvrages fous la protection de Marguerite. Parmi eux nous citerons Pierre Le Maçon, qui lui dédia fa traduction du *Décaméron* de Boccace, fans contredit un des livres les mieux écrits de cette époque. Rabelais, qui publia le troifième livre de fon roman célèbre un peu après la mort de Marguerite, le fit précéder d'une dédicace en vers, adreffée *à l'efprit de la Roine de Navarre* (2).

Examinons maintenant les ouvrages en vers & en profe de Marguerite.

Nous diviferons pour plus de clarté fes poéfies, qui font nombreufes, en quatre féries. 1° Les poëmes facrés, amoureux ou hiftoriques; 2° les pièces de théâtre, telles que myftères, farces, moralités; 3° les épîtres à fon frère, à fa mère, au Roi de Navarre; 4° les rondeaux, dizains, les chanfons & autres petites pièces.

Elle a compofé huit poëmes : 1° *Dialogue en forme de vifion nocturne entre Marguerite*

(1) *Lettres de Marguerite, &c.*, p. 242.

(2) *Œuvres de maître François Rabelais, etc.* Amfterdam, 1711, in-12, t. III, p. 1.

& l'ame sainƈte de defunƈte madame Charlote de France, fille ainée du Roy; 2° *le Miroir de l'ame pecheresse;* 3° *Discord estant en l'homme par la contrarieté de l'esprit & de la chair; & sa paix par vie spirituelle, qui est annotation sur la fin du* 7ᵉ *chapitre & commencement du* 8ᵉ *de l'epitre saint Paul aux Romains, suivi d'une oraison de l'ame fidele;* 4° *le Triomphe de l'Agneau;* 5° *Complainte pour un detenu prisonnier;* 6° *Histoire des Satyres & des Nymphes de Diane;* 7° *les quatre Dames & les quatre Gentils Hommes;* 8° *la Coche ou le Débat d'Amour.* Tous ces poëmes ont été imprimés.

On compte auſſi huit pièces de théâtre, dont quatre myſtères & quatre farces ou moralités. Les mystères ſont: *la Nativité de Jesus Christ; l'Adoration des trois Rois; les Innocents; le Désert.* Les deux farces ont pour titre : *Deux Filles, Deux Mariées, la Vieille, le Vieillard & les quatre Hommes; Trop, Prou, Peu, Moins.* Les deux moralités : *le Malade, l'Inquisiteur.* Ces pièces de théâtre ont été imprimées, à l'exception des deux dernières, que nous publions pour la première fois.

Reprenons ſéparément l'examen de chacune de ces compoſitions.

Si, comme il y a tout lieu de le penſer, le *Dialogue en forme de vision nocturne* eſt un des

premiers ouvrages de Marguerite, on peut dire que ſon début a été remarquable. Au commencement de ce poëme, on lit trois rondeaux pleins de ſentiment & de charme. Charlotte de France, cinquième enfant de François Ier, née en 1516, étant morte âgée de huit ans, au mois de ſeptembre 1524, Marguerite ſa tante lui demande comment elle ſe trouve au milieu des anges où elle eſt allée; l'âme de Charlotte lui répond :

Contentez vous, tante trop ignorante,
Puiſqu'ainſy plaiſt à la bonté puiſſante
D'avoir voulu la ſeparation
Du petit corps du quel l'affection
Vous en rendoit la veue trop plaiſante.

Je ſuis icy belle, claire & luyſante,
Pleine de Dieu & de luy jouiſſante.
N'en prenez dueil ne deſolation;
Contentez vous.

Marguerite aurait dû ſe borner à ces trois rondeaux; malheureuſement ils ſont ſuivis d'un dialogue entre elle & l'âme de Charlotte, où la princeſſe expoſe longuement ſon thème favori de la ſéparation de l'âme & du corps. Il en eſt réſulté un ouvrage dont la lecture ne peut être ſupportée ſans ennui.

Si le *Miroir de l'ame pechereſſe* n'avait pas excité la colère de quelques prédicateurs fanatiques, & mis en rumeur les docteurs de la

Sorbonne, il ne mériterait que d'être mentionné parmi les eſſais malheureux de Marguerite dans le genre de la poéſie aſcétique. Jamais cette princeſſe ne fut plus mal inſpirée; jamais elle ne pouſſa plus loin l'obſcurité du langage & de la penſée. Après une lecture ſuivie de ce poëme, nous nous ſommes demandé comment les docteurs du xvi[e] ſiècle s'y ſont pris pour trouver matière à héréſie. Ils y parvinrent cependant : quelques prédicateurs ne craignirent pas de dénoncer le livre à leurs ouailles comme entaché des opinions nouvelles, ſe fondant ſur ce que l'auteur ne faiſait mention ni des ſaints, ni du purgatoire, auxquels, par conſéquent, elle ne croyait pas. Les écoliers du collége de Navarre jouèrent une comédie, où la Reine était repréſentée ſous les traits d'une furie de l'enfer; la Sorbonne rédigea un décret de cenſure, qui même, aſſure-t-on, fut promulgué. Marguerite, informée de ces inſolences, ſe plaignit à ſon frère, qui fit jeter en priſon les prêcheurs trop fougueux, & les écoliers comédiens du collége de Navarre. Nicolas Cop, recteur de la Sorbonne, mandé devant le Roi, s'empreſſa de déſavouer la cenſure du corps auquel il préſidait. Noël Beda, syndic de la faculté de théologie, qui s'était montré le plus ardent

promoteur de ces attaques indécentes, fut enfermé au Mont-Saint-Michel et y mourut.

Nous n'avons que peu de mots à dire du *Miroir de Jefus Chrift crucifié;* ce n'eft qu'une longue paraphrafe de l'hiftoire de la Paffion de Jéfus-Chrift. Marguerite n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main; & Frère Olivier, docteur en théologie, qui fe chargea de l'achever & d'en retoucher le ftyle, n'ajouta rien, bien au contraire, à cet ouvrage médiocre, plus compréhenfible cependant que le *Miroir de l'ame pechereffe.*

Si dans les autres compofitions afcétiques de la Reine de Navarre, comme le *Difcord entre l'efprit & la chair*, l'*Oraifon de l'ame fidele*, le *Triomphe de l'Agneau*, on trouve un peu moins d'obfcurité que dans celles qui précèdent, on n'y trouve ni plus de poéfie, ni moins d'ennui. Ce font toujours de longues tirades traduites ou imitées de l'Écriture fainte, entremêlées d'oraifons jaculatoires d'une dévotion des plus raffinées.

Mais hâtons-nous de paffer à l'examen de quelques poëmes de Marguerite, qui ont l'amour pour fujet, & qui font en tout point préférables à ceux dont nous venons de parler.

L'*Hiftoire des Satyres & des Nymphes de*

Diane, n'est, ſuivant Lacroix du Maine (1), qu'une traduction de la ſixième églogue de Sannazar intitulée *Salices;* elle renferme certains détails dignes d'être remarqués. L'auteur ſuppoſe que les ſatyres, épris d'amour pour les nymphes, forment le projet de s'emparer d'elles par la violence. L'un des plus aviſés leur donne le conſeil de les ſurprendre après les avoir charmées par le ſon de leurs pipeaux. Ce conſeil ayant été ſuivi, les nymphes, attirées par leurs doux accords, non-ſeulement s'approchent des satyres, mais encore ſe laiſſent aller au plaiſir de la danſe. Tout à coup la muſique ceſſe, les ſatyres ſe diſpoſent à ſaiſir leur proie, les nymphes s'enfuient juſqu'au bord d'un fleuve, où elles vont ſe précipiter, en implorant le ſecours de Diane leur maîtreſſe. Leur prière eſt exaucée, elles ſont changées en ſaules pleureurs. Ce poëme eſt dédié par la Reine à Marguerite de France, ducheſſe de Savoye, fille de François Ier, ſurnommée la Pallas de ſon temps. Ce fut à la prière de ſa nièce à qui elle en avait fait le récit, que la Reine le mit par écrit.

---

(1) *Bibliothèques françoiſes de Lacroix du Maine & de du Verdier, &c.*, édition in-4°, Paris, 1772, t. II, p. 85.

On ne peut douter que ce ne ſoit à l'imitation du poëme d'Alain Chartier, intitulé *les quatre Dames*, que Marguerite a compoſé celui des *quatre Dames & des quatre Gentils Hommes*. Ces huit perſonnages expoſent chacun dans des tirades un peu trop longues les péripéties de leurs amours. Cette œuvre eſt au nombre de celles de notre princeſſe qu'il convient de paſſer ſous ſilence.

Il y a quelque analogie entre le *Débat des quatre Dames* & le poëme de la *Coche* ou le *Débat d'Amour*. Marguerite ſuppoſe que ſe promenant un jour dans la campagne, au moment où elle s'entretenait avec un payſan, elle fut abordée par trois dames malheureuſes dans leurs amours. Chacune prétendait devoir être conſidérée comme la plus miſérable. Après avoir fait le récit de leurs peines, ajoutant la démonſtration aux paroles, elles s'évanouiſſent en préſence de la Reine qui, ſoit en coupant le lacet de leurs robes, ſoit en leur frappant dans la main, parvient à ranimer leurs eſprits. Marguerite refuſe de juger leur débat, & les fait monter dans ſon coche pour les reconduire chez elles à cauſe de la pluie. L'une des dames demande à Marguerite de vouloir ſoumettre leur débat à François Ier, qui eſt le modèle de tous les amants; mais elle objecte

que ſon ouvrage eſt trop imparfait pour qu'elle oſe le préſenter au Roi & qu'il vaut mieux l'offrir à la ducheſſe d'Étampes. Le poëme ſe termine par une dédicace à la ducheſſe, de qui Marguerite fait le plus pompeux éloge.

Cette fable eſt-elle de l'invention de Marguerite, ou bien quelqu'une de ces aventures ſi communes à la cour galante de François I[er] en a-t-elle fourni le ſujet? Nous ne ſerions pas ſurpris que la princeſſe, en l'écrivant, ait fait alluſion à certaines intrigues dont elle avait le ſecret. Quoi qu'il en ſoit, le *Débat d'Amour* eſt une de ſes meilleures compoſitions. Les ſcènes en ſont bien tracées, & le langage ne manque ni d'élégance, ni de préciſion. Dans le pompeux éloge que Marguerite fait de ſon frère, elle trace en deux vers ſon portrait phyſique :

> De ſa beauté il eſt blanc & vermeil,
> Les cheveux bruns, de grande & belle taille.

Plus loin elle ne craint pas de parler de ſes penchants amoureux :

> Car qui eſt plus que luy parfait amant,
>   Ne qui entend
> Mieux qu'il ne fait où vraye amour pretend?
> Il a aymé ſi fort, ſy bien & tant,
> Etc.

Aux pièces de théâtre compoſées par la

Reine de Navarre ſe rattache une circonſtance de ſa vie privée, qui ne manque pas d'originalité. A propos du recueil de ſes poéſies, qu'elle intitula elle-même *Marguerites de la Marguerite*, Brantôme nous dit qu'elle « compoſoit ſouvent des comedies & des moralitez, qu'on appeloit en ce temps là des paſtorales, qu'elle faiſoit jouer & repréſenter par les filles de ſa court (1). » Nous trouvons auſſi dans Hilarion de Coſte le paſſage ſuivant : « Elle compoſa une traduction tragicomique de preſque tout le Nouveau Teſtament, qu'elle faiſoit repréſenter en la ſalle du chateau de Pau, devant le Roy ſon mary; ayant recouvré pour cet effet des meilleurs comediens qui fuſſent lors en Italie. Et comme ces bouffons ne ſont nez que pour donner plaiſir & faire paſſer le temps, ils entremesloient tousjours, pour faire rire la compagnie, pluſieurs rondeaux & virelais contre les eccleſiaſtiques, particulierement contre les moines & les religieux, les curez & les pretres de village (2). »

Si, comme on peut le croire, nous poſſédons toutes les compoſitions dramatiques de la Reine de Navarre, il y a une certaine exagé-

(1) *Dames illuſtres*, t. V, p. 219 des œuvres, édit. in-8°.
(2) *Vies & Éloges des Dames illuſtres*, &c., t. II, p. 272.

ration dans les paroles qui précèdent. Marguerite eſt loin d'avoir mis en vers presque tout le Nouveau Testament. Les quatre Myſtères de la Nativité, de l'Adoration, des Innocents, du Déſert, ont trait aux principales circonſtances de l'enfance de Jéſus-Chriſt. Elles ſont aſſez médiocres, & ſi le Roi de Navarre en a ſupporté pluſieurs fois la repréſentation, nous ne ſommes pas ſurpris du peu d'empreſſement qu'il a toujours montré à connaître les œuvres littéraires de ſa femme.

Les comédies, farces ou moralités composées par Marguerite, ſont de beaucoup préférables. Dans la première, deux jeunes filles, dont l'une prétend braver l'amour, & l'autre s'y abandonner, deux femmes qui ſe plaignent de leurs maris, reçoivent d'une vieille âgée de cent ans des avis & des conſeils pleins de bon ſens & de raiſon. Un moraliſte ſévère pourrait reprocher à la princeſſe certaines maximes un peu trop mondaines, mais ſans doute Marguerite a voulu repréſenter les hommes tels qu'ils ſe comportent & non des tableaux de convention. Il y a de jolis détails dans cette comédie, & certains paſſages ne manquent ni de verve, ni de facilité.

La farce intitulée *Trop, Prou, Peu, Moins*, eſt plus obſcure : certains traits auraient beſoin

de commentaires pour être bien appréciés aujourd'hui. Après une lecture attentive nous avons cru reconnaître des allufions aux principes de la Réforme; allufions qui, fans doute, étaient facilement faifies par les fpectateurs devant qui cette pièce était repréfentée.

Nous publions pour la première deux moralités, compofées par la Reine de Navarre, qui contiennent fur les nouvelles idées religieufes des allufions évidentes. La première eft intitulée le *Malade*. Un pauvre patient, tourmenté de la fièvre, fe trouve entre les remèdes inutiles que fa femme lui propofe & ceux que lui ordonne le médecin, mais qui n'ont aucune efficacité. Sa chambrière lui confeille de laiffer là toutes ces drogues & de fe fier à Dieu, qui a configné fes préceptes dans l'Évangile. Le malade y confent & ne tarde pas à guérir. La feconde eft encore plus hardie : elle a pour titre l'*Inquifiteur*. Un inquifiteur de la foi, depuis longtemps docteur en Sorbonne, fe plaint de l'extenfion que prennent chaque jour les nouvelles doctrines religieufes. Il fe promet bien de déployer contre tous ceux qui s'en montreront partifans la févérité la plus grande, à moins cependant qu'ils ne fe rachètent à prix d'argent. Il fort en compagnie de fon valet, & veut empêcher

plufieurs petits enfants de fe livrer à leurs jeux; mais ceux-ci fe moquent de lui. Il adreffe à l'un d'eux plufieurs queftions auxquelles le jeune enfant répond avec beaucoup de fens. Ses compagnons & lui chantent en chœur les pfaumes de David. L'inquifiteur étonné revient au véritable principe de la religion, qui eft la tolérance, & renonce à fes fonctions. Il ne faut pas être furpris que ces deux petites pièces aient été omifes par Jean de Lahaye, quand il publia, en 1547, la première édition des œuvres poétiques de Marguerite.

Les épîtres adreffées par la Reine de Navarre à fon frère, à fa mère, à fon mari, ont ceci de particulier qu'elles nous font connaître plufieurs des événements de fa vie. Si même on ajoute à ces épîtres deux de fes poëmes, & d'autres petites pièces, telles que chanfons & rondeaux, on peut dire que Marguerite a prefque toujours confacré quelques vers aux événements qui lui ont fait l'impreffion la plus vive. Nous avons cité plus haut l'un des rondeaux qu'elle a compofés en 1524, quand mourut fa nièce encore enfant, la princeffe Charlotte. En 1525, quand il fut queftion d'entreprendre cette feconde expédition d'Italie, qui devint fi fatale à Fran-

çois Ier, Marguerite, que ſon cœur avertiſſait du danger, diſait dans un rondeau :

> Je m'esbahys comme gens convoyteux
> Sont aveuglez pour rendre ſouffreteux
> Royaulme, enfans, ſeur & dolente mere (1).

Quand elle apprend qu'après avoir couru les plus grands dangers, le Roi eſt reſté captif au pouvoir de ſes ennemis, elle compoſe ſur le *Domine, salvum fac Regem* un autre rondeau pour demander à Dieu de le ſauver. Dans les années 1537, 1543, 1544, 1545, 1546 elle adreſſe à ſon frère, dont elle ſe trouvait éloignée, une épître en forme de compliment de bonne année, à laquelle était joint un cadeau d'étrennes. Ces épîtres ſont toutes ſur le même ſujet : l'amour extrême qu'elle porte au Roi, l'ennui, la douleur qu'elle éprouve d'être ſéparée de lui. A ces épîtres déjà imprimées, nous en ajouterons une autre qui était reſtée inédite ; elle ſe rapporte aux dernières années de la vie de Marguerite, qui découvre à ſon frère toute ſon âme, & lui explique pourquoi elle a mis en lui tant de confiance. La pauvre Reine, à propos des chagrins dont elle a été abreuvée, s'exprime ainſi :

> Leſquelz ne veux dire par le menu ;
> Mais s'il vous plaiſt y penſer, mon ſeigneur,

(1) Voy. Appendice IV, *Poéſies inédites de la Reine de Navarre*.

Vous trouverez qu'aſſez m'en eſt venu,
Trop ſuffiſans pour tuer un bon cueur.

Si elle a pour ſon frère une affection ſi vive, c'eſt qu'elle le trouva toujours prêt à lui venir en aide. La mort de François Ier, comme nous l'avons remarqué plus haut, a été un des grands, un des plus triſtes événements de la vie de Marguerite. Auſſi l'a-t-elle déplorée dans deux chanſons pleines de ſentiment & de cœur.

Il nous reſte à parler d'un certain nombre de rondeaux, de dizains & autres petites pièces, encore inédits, & dont la Reine de Navarre eſt bien certainement l'auteur. Toutes ces pièces ont l'amour pour ſujet. Il eſt facile de comprendre pourquoi Marguerite ne les a pas communiquées à Jean de Lahaye, éditeur de ſon recueil de poéſies. Il y a tout lieu de penſer que ces pièces ſont l'œuvre des belles années de cette princeſſe. On pourrait y retrouver des traces bien fugitives de ſes plus ſecrètes penſées; mais ne cherchons pas à ſoulever le voile épais du temps qui les couvre; contentons-nous d'obſerver qu'elles ſont, comme œuvres littéraires, ſupérieures aux compoſitions plus ſérieuſes de Marguerite, & qu'on y trouve la gaieté, la grâce & l'enjouement que les contemporains

ont tant célébrés en elle. Nous publions un très-petit nombre des poéfies amoureufes de la Reine de Navarre. Elles fuffiront pour faire apprécier fon talent en ce genre. Il eft d'autant plus digne de remarque que fes œuvres poétiques connues jusqu'à ce jour ne pouvaient pas en donner l'idée (1).

Bien que les lettres écrites ou dictées par la Reine de Navarre ne doivent pas être confidérées comme œuvres littéraires, il n'eft pas hors de propos d'en parler ici. Celles que nous connaiffons, adreffées principalement au Roi & à fon miniftre favori, le connétable de Montmorency, font en affez grand nombre. Cependant il eft hors de doute que les deux volumes qui les renferment ne contiennent qu'une faible partie de la correfpondance que Marguerite entretenait chaque jour foit avec le Roi & fa mère, foit avec les perfonnages influents de la cour. Sainte-Marthe fignale à plufieurs reprifes fon activité à cet égard; il nous repréfente Marguerite entourée de deux fecrétaires, dictant au premier l'argument d'une lettre, & au fecond des vers qu'elle ne ceffait de compofer (2). La correfpondance de

(1) Voyez Appendice IV, *Poéfies inédites de la Reine de Navarre.*

(2) Voyez plus haut, page LXIII.

Marguerite avec François Ier eſt ce qui nous reſte de plus remarquable. En écrivant à ſon frère bien-aimé, à ſon roi, Marguerite prend ſoin de donner à ſon ſtyle autant de clarté que d'élévation; on s'aperçoit qu'elle réfléchit à chacune de ſes paroles, & qu'elle s'efforce de captiver l'eſprit de celui à qui elle s'adreſſe. Le point le plus important de cette correſpondance, c'eſt le grand jour qu'elle jette ſur les événements principaux du règne de François Ier, & particulièrement ſur la vie de Marguerite. Comme on a pu s'en convaincre par les citations que nous en avons faites, cette correſpondance rectifie un grand nombre d'erreurs accréditées par les hiſtoriens. En voici un exemple : on a répété bien ſouvent que le mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves était le réſultat d'une violence exercée par François Ier, non-ſeulement ſur ſa nièce, mais encore ſur le Roi & la Reine de Navarre, qui proteſtèrent vainement contre cet abus de pouvoir. La vérité eſt que Marguerite, non-ſeulement prêta les mains à ce mariage, mais encore menaça la jeune princeſſe qui s'obſtinait dans ſon refus de lui faire donner le fouet, ſuivant l'uſage trop généralement admis à cette époque. La Reine de Navarre ayant appris que ſa fille, bien qu'à

peine âgée de douze ans, n'avait pas craint de déclarer à François Ier qu'elle proteſtait contre l'alliance qu'il la forçait de contracter avec le duc de Clèves, s'empreſſe d'écrire à ſon frère : « Monſeigneur, en mon eſtreme deſolacion, je n'ay eu que ung ſeul reconfort, c'eſt de ſavoir certainement que jamais le Roi de Navarre ny moy n'avons eu aultre deſir ny intencion que de vous obeir, non ſeulement en ung mariaige, mais où vous commanderez mettre la vie. Mais maintenant, Monſeigneur, ayant entendu que ma fille, ne connoiſſant ne le grant honneur que vous luy faiſiez de la daigner viſiter, ne l'obeiſſance qu'elle vous doit, ny auſſy que une fille ne doit point avoir de voulonté, vous a tenu ung ſi fou propous que de vous dire qu'elle vous ſupplioit qu'elle ne feuſt point mariée à M. de Cleves, que je ne ſçay, Monſeigneur, ne ce que j'en doy penſer, ne ce que je vous en doy dire; car je ſuis oultrée de douleur, & n'ay parent ny amy en ce monde, de qui je puiſſe prendre conſeil ni conſolacion. Et le Roy de Navarre en eſt de ſa part tant esbay & marry que je ne le vis oncques plus courroucé; car je ne pouvons penſer dont luy procede ceſte grande hardieſſe, dont jamais elle ne nous avoit parlé. Elle s'eſcuſe envers

nous qu'elle eſt plus privée de vous que de nous meſmes; mais cete privaulté ne doit pas engendrer une telle hardieſſe, ſans jamais, coume j'ai ſeu, s'en eſtre conſeillée à perſonne, car ſi je ſavois creature qui luy euſt miſe telle opinion en la teſte, j'en ferois telle deſmonſtracion, que vous, Monſeigneur, connoiſtriez que ceſte folie eſt faite contre l'intencion du pere & de la mere, qui n'ont jamais eu ny n'auront que la voſtre (1). »

Marguerite traite ſouvent des queſtions politiques d'importance; dans ces occaſions le ſtyle de la princeſſe devient net & précis, & ne manque pas parfois d'une certaine élégance, ſurtout quand on compare ces lettres à celles que Marguerite écrivit dans l'eſpace des années 1521 à 1524 à Briçonnet, évêque de Meaux, qui fut à cette époque le directeur de la conſcience de Marguerite. Sans aucun doute le mauvais goût de cet évêque, qui crut devoir écrire ſur des matières de théologie dans le ſtyle empoulé des *précieux* & des *précieuſes* de cette époque, exerça ſur l'eſprit de la Reine une influence fâcheuſe. Cette correſpondance myſtique eſt reſtée inédite; ſuivant nous les eſprits les plus curieux peu-

(1) *Nouvelles Lettres*, &c., p. 176.

vent ſe contenter de l'analyſe & des extraits qu'en a donnés l'éditeur des lettres de la Reine de Navarre.

Dans l'avertiſſement placé en tête de cet ouvrage, nous avons donné l'hiſtoire bibliographique de l'*Heptaméron;* nous avons expliqué comment cet ouvrage, bien que publié pour la première fois peu de temps après la mort de Marguerite, ne l'a jamais été d'après les manuſcrits originaux. Il nous reſte à examiner quel eſt le véritable caractère de ce recueil de nouvelles, le plus important, ſans contredit, comme le plus curieux des travaux de cette princeſſe.

Citons d'abord pluſieurs paſſages de Brantôme, qui prouvent d'une manière inconteſtable que Marguerite eſt l'auteur de l'*Heptaméron :* « Elle fit en ſes gayetez un livre qui s'intitule : *les Nouvelles de la Reyne de Navarre*, où l'on y voit un ſtyle ſi doux & ſi fluant & plain de ſi beaux diſcours & belles ſentences, que j'ay ouy dire que la Reyne mere & madame de Savoye, eſtant jeunes, ſe voulurent mesler d'en eſcrire des nouvelles à part, à l'imitation de la dicte Reyne de Navarre, ſçachant bien qu'elle en faiſoit : mais quand elles eurent veu les ſiennes, elles eurent ſi grand deſpit des leurs qui n'approchoient nullement

des autres, qu'elles les jetterent dans le feu, & ne les voulurent mettre en lumière : grand dommage pourtant; car eftant fi fpirituelle, il n'y pouvoit avoir rien que très bon & très plaifant, venant de telles grandes qui fçavoient de bons contes.

« Elle compofa toutes ces nouvelles, la plufpart dans fa litiere, en allant par pays; car elle avoit de plus grandes occupations eftant retirée. Je l'ay ouy ainfi conter à ma grand' mere, qui alloit tousjours avec elle dans fa litiere, comme fa dame d'honneur, & luy tenoit l'efcritoire dont elle efcrivoit; & les mettoit par efcript auffitot & habilement, ou plus, que fi on lui euft dicté. »

Dans fes *Dames galantes*, Brantôme nous dit encore que « fa mere favoit quelques fecrets des nouvelles & qu'*elle en eftoit l'une des devifantes*. » Le même hiftorien analyfe plufieurs récits de l'*Heptaméron* (1); il certifie l'authenticité de quelques-uns, il nous fait connaître le nom véritable de certains perfonnages que Marguerite a mis en fcène. C'eft lui qui nous

(1) Voyez Appendice V, note 3. Aux éloges de Brantôme, nous ajouterons ces paroles de Montaigne, qui nous ont paru dignes de remarque. Chapitre XI, livre II de fes *Effais*, il dit, à propos de l'*Heptaméron*, que *c'eft un gentil livre pour fon eftoffe.*

apprend que ſous le titre d'une *princeſſe de Flandres*, la Reine a raconté ſa propre aventure. Dans ſon prologue, elle-même a pris ſoin de nous dire que la plupart de ſes récits étaient vrais; en voici une preuve irrécuſable : la première nouvelle contient l'hiſtoire de la femme d'un procureur d'Alençon, qui, après avoir fait tuer un de ſes amants par ſon mari, dénonce ce même mari à la juſtice, parce qu'il avait recours à des conjurations magiques pour la faire mourir. Comme il eſt dit dans cette nouvelle que le mari obtint par le crédit du Roi d'Angleterre des lettres de rémiſſion du Roi de France, nous avons cherché dans les regiſtres du tréſor des chartes, aux Archives, ſi ces lettres n'y feraient pas conſignées. Nous les y avons trouvées : elles ſont parfaitement en rapport avec le récit de la Reine, & ajoutent de nouvelles circonſtances à celles qu'elle nous a fait connaître (1).

Le caractère diſtinctif de l'*Heptaméron* eſt donc de reproduire, ſous un voile aſſez tranſparent, des événements réels qui ſe ſont paſſés à la cour de France, ſurtout ſous Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François Ier. Sur

(1) Voyez dans ce volume, page 165, notes & éclairciſſements du prologue & de la première journée, note I.

ſoixante-douze récits qui compoſent l'*Heptaméron*, nous n'en connaiſſons que cinq ou ſix qui ſoient évidemment des emprunts faits aux conteurs français des XIIIe, XIVe & XVe ſiècles. Ce caractère de vérité, que n'ont pas même ſoupçonné la plupart de ceux qui ont parlé de ce recueil, peut être démontré de la manière la plus évidente. Après certaines recherches, les faits hiſtoriques déguiſés par la Reine de Navarre, apparaiſſent dans tout leur jour. Mais en pareille matière le champ des conjectures eſt bien vaſte; c'eſt pourquoi nous nous ſommes interdit de pouſſer trop loin nos hypothèſes, & nous avons mieux aimé nous abſtenir que trop hasarder.

La Reine de Navarre nous dit elle-même que c'eſt à l'imitation des nouvelles de Boccace que ſon recueil fut compoſé. En effet, on a vu précédemment qu'il devait contenir cent hiſtoires & porter le titre de *Décaméron* (1). Afin de marcher de plus près ſur les traces de ſon modèle, Marguerite voulut, comme le célèbre Florentin, raconter, dans ſon prologue, quelque accident de la nature dont elle ait été le témoin. Sans aucun doute, il n'y a nulle comparaiſon à faire entre la belle

(1) Voyez l'Avertiſſement, en tête de ce volume.

defcription de la pefte de Florence, qui commence le *Décaméron*, & cette multiplicité de petits événements, que la princeffe a accumulés dans fon prologue. Mais il eft certain que Marguerite connaiffait parfaitement les eaux de Cotterets, qui faifaient partie de la principauté de Béarn. Vers le mois de mars de l'année 1541, elle écrivait à François Ier : « Monfeigneur, encores que l'air chault de ce pays devoit ayder au Roy de Navarre, il ne laiffe de fe reffentir bien fort de la cheute qu'il prift; & par le confeil des medecins, à ce mois de may, s'en va mettre aux baings de Cotterets, où il fe fait tous les jours des chofes merveilleufes. Je me deslibere après m'eftre repoufée à carefme, d'aller avecques luy pour le garder d'ennuyer & faire pour luy fes affaires; car, tant que l'on eft aux baings, il fault vivre comme ung enfant, fans nul foulcy (1). » La compofition du prologue de l'*Heptaméron* ne doit pas être antérieure à cette époque de la vie de Marguerite; plufieurs des incidents qu'elle y raconte ont pu fe paffer pendant cette faifon des bains.

Nous nous fommes demandé plufieurs fois fi Marguerite avait compofé toutes les nouvelles

(1) *Nouvelles Lettres, &c.*, p. 189.

de l'*Heptaméron*, ou bien ſi elle avait ſeulement rédigé celles que les perſonnages qui ſe trouvaient avec elle aux eaux de Cotterets avaient racontées. En prenant à la lettre l'aſſertion de Brantôme, qui nous dit que ſa mère était l'*une des deviſantes*, il n'y aurait plus aucun doute à former ſur ce point; mais il eſt bon de rapprocher cette aſſertion de ce paſſage du prologue de l'*Heptaméron*, où il eſt dit que le Dauphin, ſa femme Catherine de Médicis, & Marguerite, enchantés de la traduction nouvelle du *Décaméron* de Boccace, que Le Maçon venait de leur lire, réſolurent de compoſer un recueil de nouvelles différentes de celles de Boccace en ceci c'eſt que toutes feraient véritables : « Et promiſrent les dictes dames & monſeigneur le Daulphin avec, d'en faire chaſcun dix, & d'aſſembler juſqu'à dix perſonnes qu'ils penſoient plus dignes de racompter quelque choſe, ſauf ceulx qui avoient eſtudié & eſtoyent gens de lettres, car monſeigneur le Daulphin ne vouloit que leur art y fuſt meslé; & auſſy de paour que la beaulté de la rethorique feit tort en quelque partye à la vérité de l'hiſtoire. Mais les grandz affaires ſurvenus au Roy depuis, auſſy la paix d'entre luy & le Roy d'Angleterre, l'accouchement de madame la Daulphine, & pluſieurs autres choſes dignes

d'empefcher toute la court, a faict mettre en obly du tout cefte entreprinfe. » Le premier accouchement de Catherine de Médicis (*Madame la Dauphine*) eft du 3 janvier 1543, fix années feulement avant la mort de Marguerite. A cette époque, le projet annoncé plus haut n'avait pas eu lieu encore; il eft donc probable que la Reine de Navarre s'empara de ce projet & rédigea, dans les dernières années de fa vie, toutes les aventures qu'elle connaiffait & que ceux qui l'entouraient lui avaient racontées.

Quant aux perfonnes dans la bouche de qui Marguerite a placé chacun de fes récits, il eft affez naturel de penfer qu'elle les a choifies dans fa famille, & parmi les feigneurs & les dames dont elle était ordinairement entourée. Dans madame *Oisile*, par exemple, nous avons cru reconnaître *Louife de Savoye*, mère de la princeffe, dont ce nom eft prefque l'anagramme. Elle eft repréfentée comme une dame veuve, de longue expérience, & qui tient lieu de mère aux autres femmes. Tous les interlocuteurs, quand ils s'adreffent entre eux la parole, s'appellent fimplement par leur nom, tandis que s'adreffant à *Oifile*, ils difent toujours *Madame*. Plufieurs nouvelles, dont les mauvaifes mœurs des corde-

liers font les fujets, font racontées par *Oifile*. La réprobation qu'elle exprime contre eux eft en rapport avec ce paffage, qui termine le journal de Louife de Savoye : « L'an 1522, en decembre, mon fils & moi, par la grace du Saint Efprit, commençafmes à cognoiftre les hypocrites blancs, noirs, gris, enfumés & toutes les couleurs, defquels Dieu, par fa clemence & bonté infinie, nous veuille preferver & deffendre, car fi Jefus Chrift n'eft menteur, il n'eft point de plus dangereufe generation en toute nature humaine (1). »

Sous le nom de *Hircan*, Marguerite a placé parmi fes interlocuteurs un perfonnage qui reffemble à fon premier mari Charles, duc d'Alençon. Elle ne le peint pas fous des couleurs très-favorables, mais elle dut fe faire à cet égard d'autant moins de fcrupule, que le duc d'Alençon était mort à l'époque où elle écrivait fon *Heptaméron*. Ce qui peut confirmer notre conjecture, c'eft la déférence avec laquelle les autres perfonnages s'adreffent à lui. Dans le prologue, il dit à l'un des interlocuteurs : « Puifque vous avez commencé la parole, c'eft raifon que vous commandiez,

(1) *Journal de Louife de Savoye*, t. XVI, p. 407 de la *Collection de Mémoires relatifs à l'hiftoire de France*, publiés par M. Petitot.

car au jeu nous ſommes tous égaux. » Pluſieurs dialogues entre Hircan & ſa femme *Parlamente* peuvent paſſer pour des alluſions au mauvais ménage que paraiſſent avoir toujours fait le duc & la ducheſſe d'Alençon.

Si, comme nous le penſons, Marguerite a placé le Roi de Navarre parmi les interlocuteurs de ſon *Heptaméron*, ce doit être ſous le nom du Gentil Chevalier *Symontault*. Dans le prologue, il eſt dit que Parlamente loua Dieu du retour imprévu de ce gentilhomme, car *longtemps avoit qu'elle le tenoit pour ſon très affectionné ſerviteur*. Un peu plus loin, Symontaut ayant dit que pour lui, le premier bien de ce monde feroit de pouvoir commander à toute la compagnie, Parlamente comprenant ce ſouhait, touſſa afin de pouvoir cacher ſa rougeur à ſon mari. A pluſieurs repriſes, Symontaut ſe plaint des cruautés de ſa dame & des ſouffrances que l'amour lui a cauſées : quand il aurait trompé cent mille femmes, dit-il, il ne ſerait pas encore vengé des peines qu'une ſeule lui a fait endurer. Mais Parlamente n'ajoute pas beaucoup de foi à d'auſſi beaux ſentiments ; elle accuſe même Symontaut de n'être pas le plus fidèle des maris. Si l'on ſe rappelle ce que nous avons dit précédemment ſur la conduite du Roi de Navarre envers

Marguerite, ce dernier trait viendrait encore à l'appui de notre conjecture.

Sous le nom d'*Ennasuite* la Reine de Navarre a bien pu cacher celui d'Anne de Vivonne, mère de Brantôme, qui, au dire de cet historien, fut l'une des *devisantes* de l'*Heptaméron*. Le caractère de *Longarine* s'applique aussi assez bien à Blanche de Tournon, veuve en secondes noces de Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon, dame d'honneur de la Reine de Navarre; celle-là même qui donna de si bons conseils à sa maîtresse, après qu'elle eut repoussé la tentative audacieuse de l'amiral de Bonnivet. Enfin nous avons déjà émis l'opinion que Marguerite s'est peinte elle-même, sous le nom de *Parlamente*, femme de *Hircan*, laquelle n'estoit jamais *oisive ni mélancolique*.

Les conjectures qui précèdent & quelques autres que nous avons rejetées dans une note (1), nous ont été suggérées par la lecture du prologue & des épilogues, dont chaque nouvelle est suivie. En réunissant les passages différents, relatifs à chacune des personnes qui prennent part aux récits de l'*Heptaméron*, nous

(1) Voyez dans ce volume, p. 157, notes de la Ire journée, notes G & H.

avons pu nous faire l'idée de l'âge, de la condition, du caractère que Marguerite leur a donnés.

Nous recommandons la lecture de tous ces épilogues écrits avec le plus grand ſoin, dans le but de relier entre eux les récits de l'*Heptaméron*. La princeſſe y a conſigné ſes opinions particulières ſur des points importants, comme l'amitié, l'amour, la fidélité conjugale; c'eſt en outre un curieux modèle de la converſation des gens de bonne compagnie au commencement du XVI[e] ſiècle. Il y a déjà beaucoup d'eſprit, de la politeſſe & même de l'élégance; la parole y eſt châtiée, & bien que très-ſouvent la converſation roule ſur des ſujets aſſez libres, chacun des interlocuteurs ſait trouver, comme nous le faiſons de nos jours, des périphrases convenables, pour ne pas choquer les oreilles les plus chaſtes. Du reſte, ainſi qu'on l'a remarqué avant nous, la Reine de Navarre excelle à conclure le récit d'une aventure très-galante par les moralités les plus ſévères. Il faut, dit-elle, ſe défier de ſoi-même, implorer le ſecours d'en haut, ſans lequel notre ſageſſe n'eſt que folie. Il n'y a de force qu'en Dieu.

Il eſt important d'inſiſter ſur ce dernier point afin de détruire une opinion communé-

ment répandue, celle que l'*Heptaméron* doit être placé parmi les livres licencieux. Sans aucun doute un grand nombre des récits qu'on y trouve ne ſont pas très-édifiants. L'amour, la galanterie en ſont les ſujets, mais la princeſſe a pour excuſe qu'elle n'a pas inventé ces récits à plaiſir; d'ailleurs, elle a pris ſoin de cacher, par une métaphore, les circonſtances les plus riſquées. La licence qui s'était introduite dans un trop grand nombre de maiſons de religieux eſt miſe au jour & flétrie ſans aucune pitié. Hélas! c'était une des plaies les plus vives du ſiècle où Marguerite écrivait, une de celles qui avaient le plus beſoin d'être combattues énergiquement. Gardons-nous bien de juger cet ouvrage avec les idées de notre époque. N'oublions pas que la licence des mœurs de la cour de François Ier était grande; voyons-y une excuſe, ſinon une juſtification complète de certains récits d'une allure un peu trop vive.

Nous avons dit que cinq ou ſix des nouvelles de l'*Heptaméron* étaient des emprunts faits aux conteurs français du moyen âge (1). Au début de chacune de ces nouvelles, la princeſſe

(1) Voyez Ire journée, nouvelles VI, VII; IIIe journée, nouvelles XXX, XXXI, XXXIII; VIIe journée, nouvelle LXX.

a eu le ſoin de placer quelques périphraſes ayant pour but de déguiſer ſes larcins. Nous citerons comme exemples les nouvelles VI & VIII de la Ire journée, dont les ſujets ſe retrouvent dans les fabliaux & les conteurs français qui ont précédé Marguerite. Ce qui ne l'a pas empêchée de dire à ſon début : *Il y avoit un vieux varlet de chambre de Charles, dernier duc d'Alençon*, ou bien : *En la comté d'Allez y avoit un homme nommé Bornet*. Elle ſe complaît auſſi dans le mélange des événements de l'hiſtoire à peu près contemporaine, avec des aventures amoureuſes, dont elle connaiſſait les héros & dont elle déguiſe avec ſoin le nom, l'âge ou la condition, afin de dérouter les curieux. C'eſt ainſi que dans la nouvelle IVe, où Marguerite a raconté une aventure qui lui était particulière, elle ſe donne pour une princeſſe de Flandre, veuve de ſes deux maris, dont il ne lui reſtait aucun enfant vivant. Ne pourrait-on pas voir dans ce dernier trait *veuve de ſes deux maris*, une épigramme contre le Roi de Navarre, qui ne fut pas, on peut le craindre, d'une fidélité très-exemplaire.

Si Marguerite a imité quelques-uns de ſes récits, le plus grand nombre lui appartient en propre, & ces derniers ne ſont pas ni les moins curieux, ni les moins remarquables.

Nous ne citerons qu'un feul de ces récits, auffi original par le fond que par la forme que l'auteur a fu lui donner. C'eft l'hiftoire d'un mari qui, pour rendre inutiles les bavardages d'une voifine indifcrète dont il avait été furpris, fe montre auffi galant envers fa femme qu'il l'avait été à l'égard de fa chambrière. Quand la bonne commère vient raconter à fa voifine les petites fcènes amoureufes dont elle a été le témoin, grande eft fa furprife d'entendre fa voifine lui dire : « Mais c'étoit moi. » En vain cherche-t-elle à détromper la femme en lui détaillant certains ébats de la plus grande privauté; celle-ci ne fait que rire & répond toujours : « Ma commère, c'étoit moi. » Ce mot, dit à plufieurs reprifes, eft très-bien placé dans le récit de la princeffe, & fait de cette nouvelle un petit chef-d'œuvre en fon genre. Auffi n'a-t-il pas échappé au conteur par excellence, La Fontaine, qui s'eft empreffé de l'imiter fous le titre de la *Servante juftifiée* (1). Nous laifferons au lecteur à faire la comparaifon entre l'auteur claffique & fon original; nous dirons feulement que le piquant dialogue dont nous avons parlé plus haut l'avait furtout féduit;

(1) Conte VI du livre II.

ces trois vers de ſon début le prouvent ſuffiſamment :

> Pour cette fois, la Reine de Navarre
> D'un c'ÉTOIT MOI naïf autant que rare
> Entretiendra dans ces vers le lecteur.

Dans les nouvelles dont la Reine de Navarre a emprunté les faits à des événements contemporains, elle a ſu mettre auſſi beaucoup de fineſſe; & ſurtout un enchaînement très-habile dans le récit. Nous nous contenterons de ſignaler les quatrième et vingt-ſixième nouvelles comme remarquables ſous ce rapport. Cette ſenſibilité exquiſe dont la princeſſe était douée, & dont nous avons précédemment cité quelques traits, ſe retrouve dans un grand nombre de paſſages. Elle excelle à placer dans la bouche de ſes perſonnages des diſcours en harmonie avec le caractère qu'elle leur prête; elle rencontre ſouvent le pathétique & le ſimple.

Il nous ſerait facile de multiplier les exemples, mais nous préférons renvoyer nos lecteurs au texte même de l'*Heptaméron*.

APPENDICES.

APPENDICE I.

NOTICE

DES

MANUSCRITS DE L'HEPTAMÉRON

DE LA REINE DE NAVARRE.

I.

N° 7572. Bibliothèque nationale, 1 vol. in-fol. relié en maroquin rouge, aux armes.

Ce beau manufcrit fur papier réglé, contient le texte prefque complet de l'*Heptaméron*; un dernier feuillet feul manque. Il y a une tranfpoftion page 576, mais on retrouve la fuite après la page 704. Le texte eft bon, l'orthographe uniforme. La divifion par nouvelles & par journées eft de la même écriture que celle du manufcrit.

Une main du xvie fiècle a écrit au haut du premier feuillet : COMPTES DE LA REYNE DE NAVARRE. 1re JOUR.

II.

N° $7572^{2.2}$. Colb. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-fol., anc. reliure en veau, à compart., doré fur les plats & au dos, doré fur tr., 350 feuillets.

Ce manufcrit, d'une écriture courante du milieu du xvie fiècle, contient le texte bien complet de l'*Heptaméron*. La divifion par journées eft de la même main que le texte. Les nouvelles ont été numérotées par une main du xviii[e] fiècle. Le texte eft correct, l'orthographe uniforme. Au verfo du dernier feuillet on lit, d'une écriture du xvi[e] fiècle, la fignature fuivante : Doulcet.

C'eft le texte de ce manufcrit que nous reproduifons (voyez notre Avertiffement).

III.

N° 7572². Bigot. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-fol., demi-reliure moderne, dos de maroquin rouge, au chiffre de Louis-Philippe.

Le texte de ce manufcrit eft correct, mais incomplet; il ne commence qu'à la troifième nouvelle de la troifième journée : « à celle fin, mes dames, que l'ypochrifie de ceulx qui s'eftiment religieux, » &c. Au recto du dernier feuillet coté 103, au bas, on lit :

Fin de ces prefens comptes en nombre 28 *de la très illuftre Royne de Navarre, ducheffe d'Alençon & de Berry, conteffe d'Armaignac, feur unicque du très chreftien Roy de France, François premier de ce nom.*

IV.

N° 7572³. de Mefmes. Biblioth. nationale, 1 vol. grand in-4°, relié en veau ancien.

Texte incomplet; ne contient que les trois premières journées & quatre nouvelles de la quatrième. On n'y

trouve aucune indication du nombre des journées ou des contes. Ce fragment eſt l'un de ceux qu'Adrien de Thou a conſultés pour écrire le beau manuſcrit (voyez n° x) dont nous parlerons plus loin; car, dans la IIIe nouvelle de la Ire journée, il a ajouté de ſa main à la marge :

> *Io porto corna, che ciaſcun le vede;*
> *Ma tal le porta, c' haver non le crede.*

V.

N° 7572$^{3.3}$. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-fol., reliure en veau fauve, dorures à compartiments (dans le genre de Grolier). Sur le premier feuillet de garde on lit, d'une écriture du XVIe ſiècle : « Adam Fumée. — Il aviendra. » Au verſo du recto de la reliure : « Ce preſent livre appartient à Daniel Leclerc, maiſtre...... 1606. »

Le texte de l'*Heptaméron* eſt complet; les nouvelles ſont indiquées par une main ancienne, mais différente de celle du corps du manuſcrit. Des corrections nombreuſes & des additions ont été faites ſoit à la marge, ſoit entre les lignes; elles ſont de la même écriture que celle du Ms. 7576.

VI.

N°s 7573, 7574, 7575, 7576. Béthune, Biblioth. nationale, 4 vol. in-4°, maroquin rouge. Aux armes de Béthune.

Ce manuſcrit, d'une belle écriture du milieu du XVIe ſiècle, a été diviſé en quatre tomes par le relieur de la maiſon

de Béthune. Le prologue manque. Au verſo du feuillet premier on lit d'une écriture du XVIIIe ſiècle : *Hiſtoire des Amans fortunez & infortunez de la Reine de Navarre, Ducheſſe de Berry & d'Alençon, qui eſtoit Marguerite d'Orléans, ſœur unique de François Ier.*

Cette note eſt répétée en tête de chacun des volumes qui ne ſont pas tomés. Il ne manque à ce manuſcrit que le dernier feuillet de la nouvelle ſoixante-onze.

VII.

N° 7576². Béthune, Biblioth. nationale, 1 vol. in-fol., veau fauve, dos de maroquin rouge, aux fleurs de lis, au chiffre de Louis XVIII.

Ce manuſcrit, ſur papier fort, réglé, eſt d'une belle écriture italique, de la fin du XVIe ſiècle. Les indications du nombre des nouvelles & des journées ſont de la même écriture que celle du manuſcrit. Le texte eſt complet & d'une orthographe uniforme; malheureuſement cette orthographe eſt rajeunie & remplie des innovations que les réformateurs du langage ont propoſé d'introduire au XVIe ſiècle. Malgré tout, les variantes dont les marges de ce manuſcrit ſont chargées, & que le copiſte a recueillies avec aſſez de diſcernement, donnent beaucoup de prix à cette leçon. Elle nous a ſervi pour éclaircir pluſieurs paſſages du texte, & nous l'avons conſultée ſouvent avec fruit.

VIII.

N° 7576⁴. De La Marre. Biblioth. nationale, 1 vol. in-fol., reliure moderne en veau.

Ce texte, aſſez correct, eſt incomplet. Les premiers

feuillets manquent & le texte commence à ces mots du prologue : « .... femmes qui eſtoient venues longtemps après, leur avoient conté que l'ours avoit tué tous les ſerviteurs. »

Le paſſage curieux relatif à l'admiration de la Reine de Navarre pour Boccace a été ſupprimé. Les diviſions par journées & par nouvelles ſont de la même main que le texte. Ce texte s'arrête au commencement de la ſixième nouvelle de la quatrième journée.

IX.

N° 7576². De La Marre. Biblioth. nationale, 1 vol. in-fol. parvo, reliure ancienne en parchemin.

Au recto du folio 1, on lit d'une main du XVIIᵉ ſiècle : *L'Heptameron ou Hiſtoire des Amants fortunés, des nouvelles de la Royne de Navarre, Marguerite de Valois. — Un poëme en trois livres, intitulé* les Priſons, *par la même Reyne.*

Au verſo de ce feuillet, d'une écriture du XVIᵉ ſiècle : *Pour ma ſeur Marie Philander.*

Le texte de l'*Heptaméron* n'eſt pas en entier dans ce manuſcrit; il n'y a que quatre journées & quelques contes des journées ſuivantes.

Au folio 259 recto, commence un poëme intitulé : Les Prisons :

Je vous confeſſe, amye tant aymée,
Que j'ay longtemps deſeſtimée
La grande doulceur d'heureuſe liberté.

Ce poëme, diviſé en trois chants, contient environ deux mille cinq cents vers. Les deux premiers chants sont tout d'allégorie; le troiſième chant, plus long que les deux autres

réunis, devient hiſtorique vers la fin, & renferme des détails aſſez curieux.

Sur le dernier feuillet on lit cette épitaphe, datée de l'an 1549; elle ne ſe trouve pas dans le recueil intitulé : *Tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Navarre.*

Cy giſt un corps par le quel Dieu faiſoit
Ses haulx ſecrets aux ſiens voir & comprendre,
Cy giſt ung corps le quel ſi bien diſoit
Que les mondains ne le povoient entendre.
Voicy le corps au quel Dieu fiſt deſcendre
Ung vif eſprit, une ame à luy ravie,
Qui nous faiſoit le Verbe ſaint entendre
Autant ou mieulx que Henoc, Jehan ou Marie.

De ce ſainct corps qui n'eſt rien ſinon terre,
L'eſprit jadis deſiroit ces haulx lieux
Par quoy après avoir fait forte guerre,
Le corps eſt mort deux foys en ces bas lieux :
Mort eſt de mort humaine pour ſon myeulx,
Puys en Adam pour en Chriſt avoir vie,
Car il ſçavoit le Verbe precieux
Autant ou myeulx que Henoc, Jehan ou Helye.

Auſſy pour vray lors que l'eſprit partit
Hors de ce corps qui fut tant charitable,
Le ciel ſacré en deux ſe departit,
Par quoy l'on veid une choſe admirable :
Car Dieu ainſy que ung feu eſpoventable
Deſſus le dos eut de deſcendre envie
Pour celle avoir qui luy fut agreable
Autant ou mieulx que Henoc, Jehan ou Helye.

Quiconques ſois donques qui trouveras
En ce tumbeau ceſte lettre petite,
A ung chaſcun ainſy dire pourras :

Voicy les oz de saincte Marguerite,
Voicy les os de celle qui habite
Avecques Dieu, c'est la Royne acomplye
Qui aux humains a sa parolle ditte
Autant ou mieulx que Henoc, Jehan ou Helye.

Voici une analyse rapide du poëme des *Prisons :* Dans le premier chant, de trois cents vers environ, l'auteur fait l'éloge de la prison d'Amour où il voudrait bien rester, mais dont il est mis dehors par le Temps. Au commencement du deuxième chant, l'auteur sorti de la prison d'Amour, ne tarde pas à entrer dans celle de l'Ambition; il visite les belles églises, les temples somptueux, les palais & la cour. Il étudie toutes sortes de bons livres pour acquérir les dignités de cardinal, de pape, d'ambassadeur. Mais un vieillard qu'il rencontre lui tient un long discours & le dissuade de se laisser emprisonner par l'Ambition. Ayant demandé au vieillard son nom, celui-ci répond :

Amy, j'ai nom de science amateur (folio 385).

D'après ce conseil l'auteur a étudié les ouvrages des hommes de génie, ceux de Dante particulièrement; ce qui lui a rendu sa tranquillité.

Au commencement du troisième chant, il dit qu'il s'est construit une forteresse avec les bons livres que le vieillard a mis entre ses mains & qui renferment la sagesse de l'antiquité. Au-dessus de tous les autres livres est placée la sainte Écriture qui, plus forte que la science des païens, renverse tout l'édifice qu'il avait élevé avec ces livres. Suit un éloge mystique & très-long de la Bible. La pratique des vertus qu'elle enseigne délivre l'âme & le corps de toutes les prisons où les passions le retiennent. L'auteur termine par le récit de plusieurs morts remarquables dont il a été le témoin : 1° celle de Marguerite, duchesse d'Alençon (folio 325); 2° celle de Charles, duc d'Alençon, pre-

mier mari de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier (folio 326); 3° celle de Louise de Savoye (folio 329 verso); 4° celle de François Ier (folio 333 recto).

Voici en quels termes sont racontés les derniers moments de Charles, duc d'Alençon, & de Louise de Savoye :

Je vous diray ce qu'ay veu par exprès
De son bon filz lequel mourut après,
Charles dernier duc aussi d'Alençon.
Dont je pourroys faire longue leçon,
Si tous ses faictz par escript vouloys mettre,
Et son trespas dire sans rien obmettre;
Car tant y a de choses qui m'incitent
A les escripre & qui tant le merittent
Que j'en lerray le plus, prenant le meins,
Car ennuyer par la longueur je crains.
Venons au jour de sa mort : je vous dy
Que le matin du grand & sainct mardy,
Cinq jours après qu'il print ung pluresis,
Ne pensant point mourir, estant assis
Dedans son lict & sa femme lisant
Propos de Dieu, & par jeu luy disant:
Promis m'avez, Monsieur, de recevoir,
Mais vous n'avez pas fait vostre devoir.
Or puys qu'avez au dimanche failly,
Que ce mardy soit de vous assailly.
Ce qu'il voulut, & du lict se leva,
Et à genoulx devant l'autel s'en va
Se confesser & recevoir sans craincte
Par ferme foy & charité non faincte.
Ce faict, au lict de rechef retourna,
Puys se leva & à table disna,
Parlant à tous ainsy que ung homme sain;
Mais il avoit la mort dedans le sain.

Après ſe miſt en ung lict, & ſa femme
Il appella pour conſoler ſon ame,
La priant lire & de ſon Dieu parler,
Sans le laiſſer, ny loing de luy aller :
Car je ſens bien, diſt il, ma derniere heure
Qui ne ſera de m'approcher demeure.
Ainſy ſa mort joyeuſement jugea.
Puys demanda quelque choſe & mangea,
Et ſe voulut lever & promener;
Puys au grand lict pour la fin retourner.
Et qui l'euſt veu marcher ſi fermement
Ne l'euſt jugé mourir ſi promptement.
Eſtant au lict il fiſt ſa femme lire
La Paſſion; lors commança à dire
Sus chaque article & chacun poinct notable
Choſe qui fut à tous eſmerveillable:
Car luy, n'ayant jamais leu ny apris,
Lequel l'on n'euſt pour orateur pris,
Parla ſi bien que cinq docteurs preſens
Furent long temps pour l'eſcouter taiſans;
Car il diſoit : O mon Dieu, je ſçay bien
Que j'ay peché & que je ne vaulx rien;
Et que ung ſeul bien ne ſçauroys preſenter
Qui ta juſtice en rien ſceuſt contanter.
Puys confeſſant ſes maulx par le menu,
Diſt : Je ſuys plus que nul à Dieu tenu
Qui m'a tant fait de biens en ma jeuneſſe,
Et empeſché les ennuys de vieilleſſe.
Trente ſix ans, ſans grande maladie,
Vivre m'a fait, & fault que je le dye,
En guerre & paix conſervant mon honneur,
Servant, aimant mon ſouverain ſeigneur.
Lors regardant madame la Regente
Luy diſt : Ma dame, à vous je me lamente,

Vous fuppliant ne (pas) celler au Roy:
C'eft que depuys le piteux defarroy
De fa prifon, j'ay eu tel defconfort
Et tel ennuy qu'il m'a donné la mort;
Laquelle autant que vivant je l'ay crainćte
Belle la treuve & la prans fans contrainćte;
Car quand au monde onques le cueur n'y euz
Ny amufé à fes biens je me fuz.
Et n'ayant peu prifonnier ny mort eftre,
Servant mon roy, pere, frere & bon maiftre,
Plus rien ça bas de partir ne m'engarde
Pour voller hault où l'arriver me tarde.
Baifant fa main, luy dift : Je ne demande
Que voftre grace & je me recommande
Celle qu'avez conjoinćte en mariage,
Quinze ans y a aveques moy; tant faige
Et vertueufe envers moi l'ay trouvée
Qu'elle peult bien de moy eftre approuvée.
Mais regardant fa femme de ce pas
Derrière luy dift : Ne me laiffez pas.
Qui nonobftant maternelle deffenfe,
Ne voulut pas au mary faire offenfe,
Mais l'embraffant & s'approchant de luy
Luy monftroit Dieu, fon fecours & appuy.
Lors regardant entre les chevaliers,
Il appella monfieur de Chandeniers,
Difant : Je crains de faire fondre en pleurs
Mes officiers & povres ferviteurs,
En leur difant l'adieu qui leur defplaift.
Vous leur direz, compere, s'il vous plaift,
Les priant tous de fe reconforter.
Ma femme auffi ne fçauroit fupporter
Après ma mort parler à eux enfemble;
Dont myeulx que nul le ferez, ce me femble.

Qui arriva ce jour il dift : Ma fin
Eft aujourd'huy, il fault que je deffine
En vous priant de donner medecine,
En confervant celle qui m'a fervi
Et mon vouloir jufqu'à la mort fuyvi.
Et fe tournant vers elle luy donna
Son medecin & puys luy ordonna
Ce qu'il vouloit de fon enterrement,
Et ferviteurs, fans autre teftament;
Car il fçavoit que fon vouloir feroit
Mort comme vif, & luy obeyroit.
Puys l'unction l'evefque de Lifieux
Luy apporta, luy difant tout le myeulx
Que faire peut, à quoy il refpondit :
O mon evefque, où eft ce grand credit
Qu'avoit l'Eglife en donnant garifon
Par unction & devotte oraifon ?
Plus ne voyons l'Eglife primitive
Prier par foy & charité naïfve.
Monfieur, dift-il, ce facrement vous vaille
Pour vous donner victoire en la bataille
Que l'ennemy mainctenant vous apprefte.
Il refpondit : Jefus luy a la tefte
Si bien rompue & deffaicte & brifée
Que fa force eft de moy trop defprifée.
Et regardant dedans ung grant tableau
D'un crucifix, il dift : L'homme nouveau
En cefte croix pendu me renouvelle,
En m'affurant de la bonne nouvelle,
C'eft que le filz a Dieu mys en ce monde
Pour effacer noftre peché immunde.
Et tout remply d'une ferveur benigne,
Joignant les mains crya : Bonté divine,
Dedans ce corps en la croix attaché

Je voy vaincu & couvert mon peché.
O moy pecheur, mefchant, infame & lafche,
Dans ce cofté par vifve foy me cache,
J'ay meritté, Seigneur, d'eftre battu.
Mais en ce corps dont je fuis reveftu
Il n'y a lieu où vous n'ayez frappé
Et en luy mort fuys par vous efchappé.
Vous me devez metre à damnation,
Je le fçay bien, c'eft ma confufion.
Mais voftre filz eft pour moy condamné,
Jouant pour moy le roolle du damné.
Vous m'arguez de n'avoir obeys
Voz mandemens mais les avoir hays;
Je le confeffe & en ay congnoiffance.
Mais regardez la grande obeyffance
De voftre enfant qui a tout accomply
Voftre vouloir & lequel m'a remply
D'un feur efpoir que fes oeuvres font miennes,
Et qui plus eft il fait les myennes fiennes;
Et mes pechez par luy font fatisfaictz
En me donnant part à tous fes bienfaictz.
O mon bon Dieu, je le croy fermement;
Parquoy vous prie & requiers humblement
N'attendre pas que le foleil fe couche
Pour me tirer de ma mortelle coufche.
Mais aujourd'huy par ce folell luifant,
Comme au larron ce paradis plaifant
Me faictes veoir, Seigneur, c'eft voftre face
Affin que là ma louange parface.
Puyfque le filz d'un amoureux couraige
N'a crainct pour moy paffer ce dur paffaige,
Paffer m'y veulx fans craindre nul alarme.
Car ce n'eft pas raifon que le gendarme
Paffant canon, lance, efpée ou mefchef,

D'un cueur joyeulx ne ſuyve ſon bon chef.
Je m'y en voys, mon Dieu, avanſez vous,
Car ce mourir plus que vivre m'eſt doulx.
Puys diſt : Je ſens mes membres & mon corps,
Mes ſens douloir l'un après l'autre mortz.
Chacun diſoit la mort de douleur plaine,
Et je me meurs, & n'ay ni mal, ny peyne.
O mon Seigneur, je voy la raiſon forte
Car ma douleur voſtre filz en croix porte.
Il a pour moy beu ceſt amer bruvaige,
Ne me laiſſant en corps ny en couraige,
Mal ny ennuy ſinon l'ardant deſir
D'eſtre avec luy en l'eternel plaiſir.
Après l'oyant lire ung peu ſe talſa;
Puys embraſſant ſa femme il la baiſa,
Diſant : Adieu pour ung bien peu de temps
Lequel paſſé nous nous verrons contans.
En ſe tournant les yeulx au ciel leva
Et à ſon Dieu ſa voix foible esleva
Diſant : A vous ſans douleur je m'en voys.
Son .... diſt puys en doulce voix
Comme amoureux de ſon Dieu diſt : Jeſus!
Lequel finy l'ame volla là ſus.
Mais en faiſant du corps au ciel paſſaige
Le clair ſoleil ſur ce pasle viſaige
Ung beau rayon fiſt très fort reluyre
Qui ſembloit eſtre un cheriot pour conduyre
L'eſpouſe au ciel, l'ame à ſon createur.
. . . .
. . . .
Mais s'il vous plaiſt, amye, d'une femme
Qui de ſon temps par ſus toutes eut fame,
Je vous diroy commant elle mourut,
Et comme Foy mourant la ſecourut.

Ung vilaige eſt que l'on nomme Grès,
Près de Paris, lieu remply de regretz,
Car là mourut Loyſe de Savoye
Qui de vertu avoit ſuyvi la voye,
Mere du Roy Françoys, qui avoit d'eage
Cinquante cinq ans, l'an de ſon voyaige.
Voyant la fin peu à peu aprocher
Loing de ſon filz qu'elle tenoit tant cher;
Lequel fuyant la peſte fut contrainct
De s'esloigner, dont il eut regret mainct.
Pas ne penſoit ſi toſt perdre ſa mere,
Dont il porta douleur trop plus que amaire.
Elle ayant fait de ſa vie le cours
En longs ennuys & en plaiſirs bien cours;
Ce que chacun peult clairement ſçavoir.
En tous eſtatz ayant fait ſon devoir
Avec honneur & conſcience pure,
Autant ou plus que fiſt onq creature.
Unze ans avoit quand mary elle priſt,
Saige & prudent, duquel beaucoup apriſt.
Aveques luy huict ans elle demoura,
Mais ce bon temps gueres ne luy dura.
Fille & filz eut à elle obeyſſans
Rempliz d'eſprit, de vertuz & bon ſens.
Veufve elle fut en l'eage dix neuf,
Et ſans vouloir reprendre mary neuf,
Bien qu'elle fuſt de grans Roys demandée.
Viduité eut tant recommandée
Que en la gardant veſquit ſi chaſtement
Que en ſon parler, regard & veſtement
De chaſteté à tous l'exemple eſtoit;
Et dans ſon oeil très beau elle portoit
Avec doulceur ſi grande mageſté
Qu'elle incittoit chacun à chaſteté.

De ſa bonté las! aſſez eſprouverent
Ses ſerviteurs meſchans qui controuverent
Mille moyens pour nuyre à leur maiſtreſſe,
Et luy oſter en ſi grande jeuneſſe
De ſes enfans l'adminiſtration.
Mais nonobſtant la demonſtration
De leurs cueurs plains de menſonge & malice,
Par ſa doulceur elle couvrit leur vice.
Aux faulx teſmoings leurs faultes pardonna
Sans rien oſter leurs gaiges leur donna,
Diſant : Dieu ſeul par ces hommes me tante,
Ses verges ſont, par quoy je m'en contante.
Ce tout voyoit qui tout ſeul l'affligeoit
Les homes rien que verges ne jugeoit;
Car de la main de Dieu le coup venoit,
Lequel voyant aux verges pardonnoit.
Sa grand prudence & ſon bon jugement
Fut bien congneu quand le gouvernement
De ce royaulme elle ſeulle ſouſtint,
Dont très grand bien au Roy ſon filz advint:
Car quand il fut de priſon retourné
Trouva le tout très bien ordonné,
Le pays par tout, ſoit privé ſoit eſtrange,
Qu'il en donna à ſa mere louange;
Et elle à Dieu, ſachant que en foible main
Il avoit fait un acte ſouverain.
Voyant ſon filz & ſes filz revenuz
De la priſon où tant furent tenuz,
Ce qu'elle avoit porté paſſiemment
En ſon eſprit, mais la peyne & tourment
Qu'elle endura rendit ſon corps deffaict.
Alors qu'elle eut ſon deſir ſatisfaict,
Et ne fiſt plus que ſe diminuer
Et au ſalut de l'ame eſtudier,

Tant que fouvent feulle en fon lict eftant,
Ce que a ouy qui l'aloit efcoutant,
Parloit à Dieu comme efpoufe à efpoux,
Difant : Seigneur, las! pourquoy tardez vous?
J'ay fait ça bas tout ce que j'ay peu faire,
Je ne fuys plus au monde neceffaire.
Plaife vous donc pour voftre m'advouer
En me tirant à vous pour vous louer.
Puys fes bienfaictz alloit ramentevant,
L'en merciant, mais c'eftoit fi fouvent
Que fon rideau n'eftoit plus toft tyré
Que fon efprit ne fuft hault retyré.
Dedans fon lict quatre heures s'enfermoit
Pour devifer à celluy qu'elle aymoit;
Et povoit on, en oyant fes foufpirs,
Juger que à Dieu avoit mys fes defirs.
Le dernier jour venu, cefte princeffe
Fift preparer devant elle la meffe,
Et fift fa fille à la fin recevoir,
Ce qu'elle euft fait fe elle euft eu le povoir.
Elle appella fon pere confeffeur,
En luy difant : Mon pere, il eft tout feur
Que Dieu m'a fait l'honneur de m'appeller
Et de bon cueur je veulx à luy aller;
Car s'il m'avoit donné la carte blanche
Pour me paffer cefte mortelle planche,
Je n'euffe ofé demander tant de biens
Qu'il m'a donnez que tous de luy je tiens.
Et de fes dons & biens j'ay mal ufé;
Mais mon peché ne peult eftre excufé,
Car de fa grace & loy il m'a fait part,
Et longuement, avant ce mien depart;
Son filz m'a fait recevoir pour faulveur,
Par qui j'ay eu de luy toute faveur.

Tant qu'en luy ſeul de mon ſalut m'aſſeure,
Et que peché falſant en moy demeure,
Et qui m'avoit damnation aquiſe
Eſt tout eſtainct par ſa bonté exquiſe;
Il eſt mon Dieu & ma ſalvation.
Puys elle fiſt tout bas confeſſion
Devotement, ayant aux yeulx les larmes.
Après luy diſt telz ou ſemblables termes :
Mon mal eſt tel que ne puys nullement
Recevoir Dieu ſacramentellement;
Mais allez moy vive hoſtie querir
En la parroiſſe, affin qu'avant mourir,
En la voyant, puyſſe ramentevoir
Que Dieu ſe fait à l'homme recevoir.
Ce que l'on fiſt; & quand l'hoſtie vid,
S'eſcriant diſt : Jeſus, filz de David,
Qui ſur la croix pour moy fuz eſtendu,
Et par amour cueur & coſté fendu,
Je vous adore, o mon Dien & mon Roy,
Pere & amy tel je vous tiens & croy,
Vous requerant de mes pechés pardon
En la vertu de ce très riche don,
De voſtre amour que vous m'avez donnée.
Laquelle amour ne m'a habandonnée;
Je l'ay tousjours en fiance parfaicte.
Or maintenant qu'aproche la deffaicte
De la priſon de ce vieil corps charnel,
Las! plaiſe vous, ô mon pere eternel,
Entre voz braz l'ame & l'eſprit reprendre
Que de bon cueur entre voz mains vois rendre.
Je ſçay, Seigneur, que celluy qui a creu
Entierement par foy vous a receu.
Je vous croy myen, vous le m'avez promis;
Donc vous reçoy, ô l'amy des amys!

En mon efprit qui par foy vous embraffe,
O le pain vif duquel la doulceur paffe
Toute doulceur, en foy je vous reçoy.
Par cefte foy ainfy recevez moy;
Je ne fuys pas de recevoir deceue
Le vray amy duquel je fuis receue.
Je vous reçoy fpirituellement,
Ne vous povant recevoir autrement,
Croyant fi bien cefte reception
Que feure fuys de ma falvation.
L'hoftie fut lors de là tranfportée;
Elle du tout en Dieu reconfortée
Par l'unction que très bien entendit,
Et aux endroictz que falloit refpondit.
Puys fe monftrant de Dieu efpoufe & fille,
Va commander de dire l'evangile,
Et commançant au fermon fructueux
D'après la cene que d'un cueur vertueux
Elle efcoutoit, & tant que l'on lifoit
Sans fentir mal ung feul mot ne difoit.
Mais quand ung peu l'on ceffoit la lecture,
Se pleignoit fort, car fa povre nature
Eut grand tourment de pierre & de gravelle.
Et qui pis fut elle eut une nouvelle
Forte à porter, c'eft que au terme prefix
N'eftoit poffible avoir le Roy fon filz.
Lors fift ung cry quand elle ouyt cela,
Et en pleurant amerement parla :
O mon enfant! ne te verray je point
Me fauldras tu, mon filz, au dernier poinct!
Faut il partir de ce terreftre lieu
Sans te baifer pour le dernier adieu !
Puys dift, levant au ciel fes pleurans yeux :
Vous l'avez fait, mon Seigneur, pour le myeulx,

Car luy ne moy ne l'euffions fceu porter,
Encores moins l'un l'autre conforter.
Trop grande eftoit l'amour d'entre nous deux
Ou plus ne fault penfer, & je le veulx.
Mais, feigneur Dieu, foyez luy favorable,
Et à fes grans affaires fecourable.
Il portera tant & tant d'ennuys
De cefte mort, parquoy, tant que je puys,
Je vous requiers, par vofte paffion,
De luy donner la benediction
A luy, aux fiens & à toute fa race,
Et le tenir en voftre bonne grace.
Et puys la croix de triumphe baniere
Entre fes mains luy mift La Bourdaifiere,
Qu'elle baifa, en difant doulcement :
Ainfy fut mys pour moy le vray amant.
Après prenant fa fille par la main,
Dift : Marguerite, encore eft mon cueur plain
De cefte amour portée à vous fi forte,
Et à mon filz ce que encores je porte;
Et dans mon cueur le fens fi vehement
Que pour n'avoir en mon entendement
Rien que Dieu feul, que feul doy defirer,
Je vous requiers de ung peu vous retirer
D'auprès de moy; car quand je vous regarde
D'avoir plaifir en mon cueur je n'ay garde.
Las! forte amour parler à vous m'empefche,
Mais ung feul mot pour la fin je vous prefche,
C'eft que en mon cueur je fens la foy fi ferme,
Le don de Dieu par lequel il m'afferme
De mon falut, dont le plaifir je goufte;
N'en faictes plus, m'amye, nulle doubte.
A ces propoz fa fille fort pleura,
Et de fes yeulx foudain fe retira;

Et non pas loing, car jufques au dernier
Ne la laiffa; & le bon cordelier
Mift entre deux, regardant à loifir
Sa bonne mere en lict mortel gefir,
Qui efcoutoit la lecture divine,
Les yeulx en hault, fans parolle, ne myne,
Comme perfonne en extafe ravie.
Mais ung des fiens qui bien l'avoit fervie,
Fut bien long temps à la perfuader
De quelque chofe en fin leur commander,
En la priant avant que s'en aller
Vouloir les fiens d'un feul mot confoller.
Elle luy dift : Ceffez vos vains propoz;
Mainctenant eft mon efprit en repoz,
Plus n'eft ça bas, vous me rompez la tefte.
Sa fille alors qui du fecours fut prefte,
Dift : Laiffez la, elle attend la promeffe
De la divine & admirable haulteffe;
Tous ferviteurs, enfans, honneurs & biens
N'eftime plus finon ordure & fiens;
Tous les mortelz pour l'immortel oublye,
Voyant fon Dieu qui l'a tant anoblie,
Qui la reçoit pour efpoufe & pour femme.
Dont refpondit à fa fille la dame :
C'eft très bien dit, m'amye, il eft ainfy.
Et fans bouger fes yeulx d'en hault auffi,
Sans plus parler la croix elle baifoit,
Et d'ouyr clair tousjours figne faifoit.
Et toft après jeta un regard doulx
Devers le ciel, là où fon tout en tous,
En foubzriant, fembloit veoir clairement.
Et fur ce poinct fift fon trefpaffement
Si doulcement que fa fille fans plus
S'en apperceut, car treftout le furplus

Se debattoit si elle estoit morte ou non.
Ainsy passa, digne d'heureux renom,
Celle qui eut & vivant & mourante,
Foy en Dieu seul, amour & vraye attente.

D'après les citations qui précèdent, il est facile de s'apercevoir que Marguerite d'Angoulême n'est pas auteur du poëme des *Prisons*. On peut en attribuer la composition à quelque serviteur de la maison d'Alençon; peut-être à Guillaume Philander, savant du XVIe siècle, auquel ce manuscrit a appartenu, & qui le transmit à sa sœur, ainsi que le prouve une note que nous avons reproduite plus haut. Guillaume Philander ou mieux Filandrier, né en 1505, à Châtillon-sur-Seine, se fit un nom recommandable par ses connaissances dans les littératures grecque & latine, & par ses travaux sur Quintilien & Vitruve. Sa réputation lui valut les bonnes grâces de Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, qui l'attira près de lui & devint son Mécène. En 1532, Marguerite d'Angoulême & son mari le Roi de Navarre, étant venus prendre possession du comté de Rodez, Georges d'Armagnac en profita pour présenter à la Reine son protégé Philander, qui avait été chargé de composer une inscription commémorative. Marguerite lui fit un accueil très-gracieux, & l'engagea à publier le plus tôt possible ses recherches sur Quintilien. Dans un voyage en Italie, Filandrier étudia l'architecture sous Sébastien Serlio & le Bramante. De retour à Rodez, il contribua à l'embellissement de cette ville par l'érection de plusieurs monuments. En 1554, il entra dans les ordres, devint chanoine & archidiacre de la cathédrale, & mourut le 18 février 1565, dans un des fréquents voyages qu'il faisait à Toulouse, auprès de son ancien protecteur, Georges d'Armagnac, qui était archevêque de cette ville. Peut-être eut-il l'occasion de voir plusieurs fois la Reine de Na-

varre; en tout cas il recueillait avec foin les ouvrages de cette princeffe, comme le prouve ce manufcrit de l'*Heptaméron* qu'il fe procura & qu'il tranfmit à fa fœur, fans doute au moment de fon entrée dans les ordres.

En 1557, Philander avait acquis dans toute la France une grande réputation. Voici quatre vers qui lui étaient adreffés :

A M. Philander.

Quand Vitruve retourneroit
(S'il faloit croire à Pythagore),
En ton corps il retrouveroit
Que fon ame revit encore.

Odes, Enigmes & Epigrammes adressez pour etreines au Roy, à la Royne, à madame Marguerite & autres princes & princeffes de France, par Charles Fontaine, parifien. — A Lyons, 1557, in-8°, p. 84.

On peut confulter, fur la vie de Philander, un opufcule affez rare qui a pour titre : *Philiberti de La Mare fenatoris Divionenfis de Vita, Moribus & Scriptis Guillelmi Philandri civis Romani Epiftola.* 1667, in-8°.

X.

N° 7576⁵·⁵. Colb. Biblioth. nationale, 1 vol. in-fol., ancienne reliure.

Cette reliure eft très-remarquable : fur les plats en maroquin citron font rapportés dans le milieu & aux coins des ornements en maroquin rouge; au centre du milieu eft peinte fur fond d'azur une devife qui repréfente un tronc, autour duquel ferpente une vigne avec fes fruits. On lit de chaque côté, en lettres d'or, ces mots : SIN E DOPPO LA MORTE (Jusques & après la mort). Sur le premier feuillet du volume écrit avec le plus grand foin, fur un papier réglé très-fort, on lit :

Le Decameron de très haute & très illuſtre princeſſe Madame Marguerite de France, ſoeur unique du Roy Françoys Premier, Royne de Navarre, ducheſſe d'Alençon & de Berry.

SIN, E DOPPO LA MORTE.

Au verſo de ce titre on lit la préface ſuivante, adreſſée *au Lecteur :*

« D'autant, lecteur, qu'il avient ſouvent que méſmes les meilleurs eſprits ſont detournez de la lecture des plus ſérieuſes & néceſſaires choſes, pour en ettre l'écriture ou impreſſion, tant belle & bien pinte ſoit-elle, mal orthographée : qui procéde ordinairement, d'une non chalauce trop inepte, ou d'une extréme ignorance. A fin que pour cette occaſion ne vous dégoutez ou retirez du tout de la lecture de ces Nouvelles; de prime entrée vous ai bien voulu avertir, que ſciemment & de propos délibéré n'aj ſuyvi l'orthographe vulgaire, ne me pouvant perſüadér qu'un uſage commun ſe doive recevoir pour loy immuable, quand oculairement on le void contraire à la vérité, ſouz protection de la quelle me ſuis volontïérs ſoumis à l'opinïon de quelques gens de bon jugement; quí maintïénent le naïf de notre langue françoyſe ne ſe pouvoir mieus exprimer que par écriture conforme à la prononcïatïon. En quoy tant s'en faut qu'on les doive taxer d'une trop grande curïoſité, ſote oſtentatïon de ſavoir, ou vainne gloire de vouloir paroitre plus ſages que noz pères: qu'il me ſemble que nous leurs ſommes merveilleuſement obligez. Véù qu'ilz ont par leur labeur & diligence éclaircy ce qui étoit par l'injure de quelques ſiecles barbares & incultz, non par l'ygnorance de noz maieurs, tellement obſcurcy, que les plus clair voyans n'y connoiſçoyent non plus qu'un aveugle en couleurs : au très grand deshonneur & irrévérence de l'Antiquité, de la quelle cette orthographe (que quelques uns tiénent pour nouvelle & non

recevable) a été répété: comme il appert assez par la conférence des modernes avec les plus anciens écritz, qui ne different en rien (ou bien peù) quant à l'orthographe. Quant au reste, je ne sache homme si éloingné de bon sens, qui ne confesse le langage françoys, du quel nous usons à present, trop plus riche qu'il n'etoit anciennement, tant pour la liberté que le tems nous a donnée de pouvoir user des phrases, & locutions grecques, latines, Italyanes & Espagnoles, comme si elles nous étoyent naturelles, que pour la collocation & marque des pointz, discrétion des accentz sur certaines dictions (qui leur fait prendre diverse signification & prononciation), qu'usage & difference des figures appelées synalephe & apostrophe: choses qui par cy devant n'ont été si diligement observées, ne si étroitement gardées qu'aujourd'huy, pour l'ymportance; car elles illustrent fort les écritz, & apportent bien grand'lumière à l'intelligence de notre langue, principalement aus etrangers, qui tireront plus de profit d'une page bien punctuée, accentüée & écrite selon la naïve prononciation, que d'un volume entier écrit ou imprimé, sans autre discrétion que celle qui tombe au cerveau mouvant du vulgaire ignorant, & ennemy de toute raison. Outre ce, donnent à connoitre que celuy des mains du quel sera fortye telle écriture n'est du tout ignorant : que je n'estime peu, pour étre la plus par des hommes si curieus (non obstant ce, mal avisez) qu'ilz consument toute leur vie à apprendre les langues étrangéres, & ce pendant contennent leur naturelle; à tout le moins en sont si negligens que bien souvent un étranger médiocrement versé en notre langue, metra le doigt sur les fautes qu'ilz auront faites à l'écriture. Voyla qui m'a détourné de la commune pour marcher souz la faveur de vérité & du tems : qui par sa révolution découvre à un aage ce qui a été caché à l'autre.

« Au surplus, pour faire conformer ces Nouvelles de la

Royne de Navarre, foeur unique du Roy Françoys prémier à celles de Jan Boccace, j'ai mis à chacune fon fommaire ou argument, tirant le prémiér du proëme, le fécond de la fin du difcours de la prémiére nouvelle, & ainfi fubféquemment des autres, fans toutesfois rien omettre de ce qui y étoit, mais plus tot ajoutant au commencement & à la conclusïon des Nouvelles, pour leur donnér telle grace, que fi elles fe lifent tumultüérement, le commencement ne femble ajouté ny la fin tronquée, fy tout d'une tire, on les trouve fi couzuës & lyées enfemble, qué la fin de la précédente donne demye intelligence à la fubféquente.

« Et pour ce qu'en les tranfcrivant fur éxemplaíres fort incorrectz, j'ay trouvé plusïeurs omiffions, inverfions de fens, interpofitïons de motz pour autres, & diverfitez de lectures, j'ai rabillé le tout au moins mal qu'il m'a été poffible. Dont vous vous pourrez avifér, quand en lifant vous trouverez certaines petites marques qu'expreffement j'ay appofées où elles faifoyent befoin, pour vous relever de penne. Comme un petit croifcent ou demy cercle fur la tefte renverfée d'un y grec, qui donnera à entendre qu'il y a omiffion de motz ou de fens ; l'obelifque couché, inverfion de fens, les notes de chiffre 1, 2, 3, 4, &c. Interpofitïon & diflocatïon de motz, quatre petitz pointz en figure d'etoile, diverfité de lectures defquelles j'ay retenu celle qui m'a femblé la meilleure & mis les autres à la table, où pourrez avoír recours pour y affoir votre jugement & choifir en telle diverfité ce qui vous viendra mieux à gout.

« A Paris, ce VIIIme aout 1553.

« ADRIAN DE THOU. »

Cette préface eft fuivie d'une table écrite fur deux colonnes, de toutes les variantes recueillies dans les manu-

fcrits que de Thou avait pu fe procurer; nous avons reproduit plufieurs de ces variantes. Vient enfuite la table de toutes les nouvelles comprifes dans l'*Heptaméron;* nous avons placé en tête de chaque nouvelle ces petites analyfes, qui résument parfaitement le fujet.

Le rédacteur de ce curieux & beau manufcrit, Adrian de Thou, feigneur d'Hierville, chanoine de Notre-Dame de Paris, était le quatrième fils d'Auguftin de Thou, feigneur de Bonnœil, préfident à mortier, au parlement de Paris, frère de Chriftophe de Thou, premier préfident, & l'oncle de Jacques-Augufte l'hiftorien. Il était confeiller clerc au parlement de Paris, quand il obtint du Roi une des treize charges de maître des requêtes, créées par l'édit du mois d'octobre 1567. Il fut reçu le 21 novembre fuivant; il mourut le 25 octobre 1570. Voyez Blanchard, *Éloges des premiers Présidens au Mortier & des conseillers au Parlement de Paris.* 1645, In-fol.

XI.

N° 7576 $^{5.5.A}$. Colb. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-fol., rel. en veau. Texte incomplet; d'une affez mauvaife écriture.

Ce manufcrit contient : 1° le prologue & les deux premières journées; 2° fept nouvelles détachées, qui ne font pas copiées dans l'ordre convenable & dont le texte eft incomplet; 3° un poëme compofé par la Reine Marguerite & qui, dans ce manufcrit, a le titre fuivant : LE MIROIR DE JESU CRIST CRUCIFIÉ :

Cy eft la vraye cognoiffance
Du peché & de l'ignocence,
Et qui fe peult mirer & veoir

En Crift en aura le fçavoir,
Car fans luy n'avons qu'ignorance.

Ce poëme commence ainfi :

Seigneur Jefu que je dois advouer
Pour mon exemple & très cher myrouer,
En toy me puys mirer, cognoiftre & veoir,
Car de me voir hors de toy n'ay pouvoir.

A la fin du poëme fe lifent les vers fuivants :

Huictain d'elle mefme.

Je cherche aultant la croix & la defire
Comme autreffoys je l'ay vollu fouyr;
Je cherche aultant par tourment en jouyr
Comme autrefoys j'ay craint fon dur martire,
Car cefte croix mon ame à Dieu atire;
Dont tous les biens qu'au monde puis avoir
Quicter je veulx, la croix me doibt fouffire.

Ce poëme du *Miroir de Jésus-Chrift* n'eft qu'une longue paraphrafe de la Paffion de Notre-Seigneur. C'eft le dernier ouvrage de Marguerite, qui n'a pas eu le temps de le revoir. C'eft ce que nous apprend frère Olivier, docteur en théologie qui, en 1556, a publié ce poëme fous le titre fuivant : l'Art et usage du souverain Mirouer du Chrestien, *compofé par excellente princeffe madame Marguerite de France, Royne de Navarre.* Paris, Guillaume Le Noir, 1556, petit in-8° de trente-deux feuillets, auquel eft jointe une feconde partie avec un titre féparé : le Mirouer du Chrestien et moyen de cognoistre Dieu et soi mesme, *compofé par F. Pierre Olivier, docteur theologien.* Paris, Guillaume Le Noir, 1556, petit in-8° de 64 feuillets en profe.

Dans une double dédicace à Marguerite de France, fille de François Ier, nièce de la Reine de Navarre, frère Olivier s'exprime ainfi :

« .... La très illuftre & excellente princeffe madame Marguerite de France, en fon vivant Royne de Navarre, voftre très-honorée tante, s'eft eftudiée des dons & graces qu'elle avoit receu (autant ou plus que dame ou femme de fon temps), augmenter & accroiftre inceffamment jufqu'au dernier foufpir de fa mort....

« Pour nous en monftrer l'art, pratique & ufage (du *Miroir de Jéfus-Chrift crucifié*), nous dreffoit & compofoit ce prefent oeuvre & fainct poëme.... Mais à peine en eftoient tirées les dernieres lignes que fon jour & heure derniere eft furvenue, en la quelle le fainct efperit luy a commandé fe repofer de fes travaux & labeurs: .... qui a efté la caufe que le dict oeuvre eft demouré imperfaict, incorrect & impoli, voire en danger d'eftre efgaré, perdu ou caché, enfevely & fans fruict. Mais le feigneur Dieu, qui nous a laiffé & ordonné les livres & efcritures fainctes pour noftre fpirituelle confolation, pour noftre falut & à fa gloire, a tellement provéu qu'il a permis qu'icelluy me fut communiqué par les mains royalles de la dicte princeffe peu de jours avant fa mort. Lequel j'ay gardé non moins fongnieufement & curieufement que jadis ce grand feigneur Alexandre Macedonien, gardoit les Illades de fon Homère. »

Voici en quels termes frère Olivier s'explique au fujet des corrections & changements qu'il a faits au poëme de la Reine de Navarre :

« Et pour ce, Madame, qu'iceluy petit livre m'a femblé entre tous les autres livres & oeuvres de la dicte princeffe, plus precieux, devot, chreftien & digne d'eftre dict comme la Marguerite des Marguerites, digne auffi d'être prifée & gardée plus que toute autres fleur ne pierre precieufe : & nullement expofée aux nonchalans des chofes utiles à noftre falut, mais prefentée, livrée entre les mains de telles très illuftres, très nobles, fidèles & chreftiennes

princeſſes & dames que vous, Madame, je n'ay voulu iceluy negliger, moins laiſſer imperfect, & le vous celer. Et loue Dieu l'avoir gardé & depuis corrigé, mis au neɛt, parachevé & poli le mieux qu'il m'a eſté poſſible....

« J'ay auſſi iceluy diviſé & ordonné par petits nombres à ce requis avec l'argument & ſommaire des choſes contenues en iceux : & luy ay prepoſé le tiltre convenable à la doctrine & matière ſubjecte, aſſavoir l'*Art & uſage du ſouverain Mirouer du Chreſtien & de ſoy bien mirer, &c.* »

Frère Olivier a fait, au poëme de Marguerite, des changements aſſez nombreux; il en a retouché le ſtyle comme on peut s'en convaincre en comparant l'édition qu'il a donnée aux manuſcrits; nous diſons aux manuſcrits parce que, outre celui que nous indiquons précédemment, nous en avons encore vu un qui faiſait partie de la bibliothèque de M. Monmerqué, & vient d'être vendu aux enchères publiques (1).

XII.

Nº 7981. Biblioth. nationale, 1 vol. petit in-4º, ſur papier. Rel. en maroq. rouge; l'écuſſon ſur les plats a été arraché. Bonne écriture de la fin du XVIᵉ ſiècle.

---

(1) Voici le titre de ce manuſcrit : *Mirouer au Chreſtien ſur la perſonne de Jeſus Chriſt crucifié, contenant au vray l'Art & uſage de ſoy bien mirer*, compoſé par excellente princeſſe madame Marguerite de France, Royne de Navarre. 1 vol. in-4º, ſur papier réglé, relié en vélin blanc; à la fin : trois ſonnetz & un épigramme de J. de Morel Embrunois, ſur le tombeau de la dicte Roine de Navarre. (Nº 2814 du *Catalogue de livres imprimés & manuſcrits, faiſant partie de la bibliothèque de M. Monmerqué, &c.* Paris, Potier, 1851, in-8º.)

Texte complet & correct; une partie du prologue a été placée par mégarde à la fin de la première nouvelle. Les diviſions par journées & par nouvelles ſont de la même main que celle du corps du manuſcrit.

Au recto du dernier feuillet, on lit l'épitaphe ſuivante :

Cy giſt le corps qui ſon ſiecle eſtonna,
Non par haulteſſe ou grandeur de ſa race,
Non par les raiz de ſa royalle face,
Mais par l'eſprit que le ciel luy donna,
Où ſes beaulx dons tant il abandonna
Qu'il delaiſſa pour miracle en ce monde
La Marguerite à nulle aultre ſeconde.
Et ſi aulcune eſt digne de ſon rang,
L'honneur encor deſſus elle en abonde,
Ne pouvant eſtre oultre que de ſon ſang.

Paſſans, voyez une eſtrange adventure
D'un corps royal qui dort en ce lieu cy,
Qui ſans changer face, forme ou figure,
Comme il fut vif mort il demeure auſſi.
T'esbahis tu; or il eſt tout ainſi,
Car ſon eſprit eſtant en ces bas lieulx
Par foy ravy & conduict dans les cyeulx
Où il alloit le vray amour ſuyvant,
Euſt de ce corps ſi peu de ſoing & cure
Qu'il le laiſſa meſmes dès ſon vivant,
Ung vray tombeau & vive ſepulture.

Ne pleurez pas ſur ceſte ſepulture,
Amys, paſſans, noſtre fragilité,
Pluſtot louez de Dieu la grant bonté
Qui tant orna de graces ſa facture,
Oultre les lois de ſon ſexe & nature
Que ſes vertus ſur toutes admirables

Sa faincte vie & efcriptz comparables
Aux plus parfaictz de toute antiquité
Qui feront foy à la poftérité;
Car fon temps mefme esblouy de la gloire,
Eft tout furprins de fi grande clareté
Qu'en le croyant à peine le peult croyre.

XIII.

Bibliothèque d'Orléans. — N° 382. L'*Heptameron des Nouvelles de Marguerite de Valois, Reine de Navarre*. In-fol. 440 pages.

. . . .

« Le manufcrit de cet ouvrage que nous annonçons eft du XVIIe fiècle. Les trois premières pages du prologue manquent : l'écriture n'eft pas facile à lire. Il appartenoit à la Bibliothèque publique. » (Septier, *Manufcrits de la Bibliothèque d'Orléans, ou Notices fur leur ancienneté, &c.* Orléans, 1820, in-8°, p. 201.)

Nous devons à l'obligeance de M. Monmerqué, membre de l'Inftitut, communication d'un exemplaire de l'*Heptaméron* de 1560, in-4°, fur les marges duquel il a écrit de fa main toutes les variantes que préfente le manufcrit d'Orléans. M. Monmerqué, qui a eu ce manufcrit entre les mains pendant quelque temps, nous affure qu'il eft bien du XVIe fiècle, & non du XVIIe, comme l'a prétendu Septier. Les variantes recueillies par M. Monmerqué font à peu près les mêmes que celles des manufcrits de la Bibliothèque nationale.

Du refte, le manufcrit d'Orléans, outre les trois feuillets fignalés manquant au prologue, a plufieurs autres lacunes dans le courant du texte.

XIV.

« Manuſcrit des Contes de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, orné de lettres griſes, peintes en or & en couleurs. In-fol. maroq. rouge à compart. Ce manuſcrit, qui eſt du temps, finit au conte LXIX. » (*Catalogue des livres de feu Mme la comteſſe de Verrue, &c.* Paris, G. Martin, 1737, in-8°, p. 13.

Dans le catalogue publié en 1779, ſous le nom de Filheul, par le libraire Chardin, on trouve, p. 280, n° 1574 : « Les *Nouvelles de Marguerite de Valois.* Manuſcrit précieux que l'on croit l'original. Toutes les nouvelles ſont raſſemblées dans un gros volume in-folio, écriture du temps; reliure antique à compartiments, très-rare. » Et page XXI du même catalogue, aux éclairciſſements : « *Nouvelles de la Reine de Navarre.* Manuſcrit précieux & original des contes de la célèbre Marguerite de Valois, de la plus belle conſervation, contenant les ſoixante-douze nouvelles. » (*Catalogue des livres rares & ſinguliers du cabinet de M. Filheul, &c.* Paris, 1779, in-8°.)

XV.

Dans le catalogue des livres de la bibliothèque de l'abbé Rive, publié à Marſeille en 1793, in-8°, on lit :

N° 1144 : « *Les Nouvelles de la Royne de Navarre.* Manuſcrit in-folio, ſur papier vélin, m. bl. d. ſ. tr. & ſ. pt. papier

lavé, réglé. Ce manufcrit précieux était à la bibliothèque de Samuel Bernard (voy. fon catalogue, n° 1493, p. 143, édition de Paris, chez Barrois, 1734). Il paffa de là chez Randon de Boiffet, & l'abbé Rive l'acheta à la vente de fa bibliothèque, en 1777. Cet abbé ayant examiné avec attention le manufcrit que nous citons, & reconnaiffant qu'il eft du temps de l'auteur, ne douta pas que ce ne fût l'autographe; il fut confirmé dans cette opinion par les armes de France qu'on a mises fur fa couverture. Au refte, ce qui rend cet ouvrage très-précieux, c'eft que fon ftyle & les nouvelles ont été changés dans les différentes éditions qui en ont été faites. »

Ainfi que l'a fait remarquer M. Hubaud dans fa curieufe differtation fur l'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, ces obfervations font auffi fautives que mal rédigées : 1° Le manufcrit du XVIe fiècle ne peut pas être fur papier vélin, puifque la fabrication de ce papier n'a commencé qu'à la fin du XVIIIe fiècle; 2° ce n'eft pas dans le catalogue Randon de Boiffet que fe trouve indiqué le manufcrit des nouvelles ayant appartenu à Samuel Bernard, mais dans un autre catalogue, publié en 1776, in-12, fous le titre fuivant : « Catalogue de manufcrits intéreffants qui feront vendus au plus offrant & dernier enchériffeur, le lundi, 10 juin & jours fuivants de relevée, quai des Auguftins, au coin de la rue Gît-le-Cœur, en la maifon de M. Gueret, notaire. Paris, Debure fils jeune, 1776, in-12. — N° 213 : les *Nouvelles de la Reine de Navarre*, 1 vol. in-fol., maroq. bleu, fil. doré. » Enfin l'abbé Rive lui-même ne croyait pas du tout pofféder l'original de l'*Heptaméron*; car dans un catalogue manufcrit qu'il avait dreffé de fa bibliothèque, il avait mis la note fuivante au fujet de ce volume : « les contes y font bien entiers & fans caftration; très-belle copie d'un manufcrit repréfentant fidèlement l'original. » (Voyez p. 29 d'une *Differtation fur le Recueil*

des contes & nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit l'Heptaméron, par M. L. J. Hubaud, Marſeille, 1850, in-8°.

XVI.

Ms. 929. Fonds de la Reine Chriſtine (Bibliothèque du Vatican), in-fol. relié en veau brun. 95 feuillets, papier. XVIe ſiècle (fin).

Folio 1. *Nouvelles de la Royne de Navarre.*

Préambule. « Le premier jour de ſeptembre, que les baings des montz Pyrenées commencent d'entrer en leur vertu, ſe trouverent à ceulx de Cauderet, pluſieurs perſonnes, tant de France que d'Eſpaigne, les ungs pour boire de l'eaue, les aultres pour s'y baigner.... »

Folio 8, verſo. *Rubrique.* Symontault commence à raconter la Ire nouvelle.

« En la ville d'Alençon, du vivant du duc Charles dernier duc, y avoit ung procureur.... »

Folio 14, recto. Madame Oyſille commence à raconter la IIe nouvelle.

« En la ville d'Amboiſe, y avoit un mulletier qui ſervoit la Royne de Navarre.... »

Folio 17, recto. Saffredent commence à raconter la IIIe nouvelle.

« En la ville de Naples, du temps du Roy Alphonſe, il y avoit ung gentil homme tant honneſte.... »

Folio 21, verſo. Ennaſuite commence à raconter la IVe nouvelle.

« Il y euſt au pays de Flandres une dame de ſi bonne maiſon, qu'il n'en eſtoit point de meilleure.... »

Folio 27. Geburon commence à raconter la ve nouvelle.

« Au port de Coulon, près de Niort.... »

Folio 29, verſo. Nomerſide commence à raconter la VIe nouvelle.

« Il y avoit un vieil varlet de chambre de Charles, dernier duc d'Alençon.... »

Folio 31, verſo. Hircan commence à raconter la VIIe nouvelle.

« En la ville de Paris y avoit un marchans amoureux d'une fille, ſa voiſine.... »

Folio 33, recto. Longarine commence à raconter la VIIIe nouvelle.

« En la conté d'Allez y avoit ung homme nommé Bornets.... »

Folio 38, recto. Dagoucin commence à raconter la IXe nouvelle.

« Entre Daulphiné & Provence y avoit ung gentil homme beaucoup plus riche de vertu.... »

Folio 42, verſo. Parlamente commence à raconter la xe nouvelle.

« En la conté Darande en Arragon.... »

(Hiſtoire de Floride & d'Amador.)

Folio 69, verſo. Nouvelle ſans rubrique qui commence ainſi :

« (En la) maiſon de madame de La Trimouille y avoit une dame nommée Roubex, laquelle un jour que ſa maitreſſe.... »

Folio 71, recto.

« Dix ans en ça en la ville de Fleurence y avoit ung duc de la maiſon de Medicis.... »

Folio 77, verſo.

« (   ) de madame la regente, mere du Roy François premier, y avoit une dame fort devote, mariée à ung gentil homme de pareille volonté.... »

Folio 87, verſo.

« (   ) duché de Millan du temps que le grand maiſtre de Chaumont en eſtoit gouverneur.... »

Folio 93, verſo.

« (   ) du Roy François premier y avoit ung gentil homme, duquel je congnois ſi bien le nom.... »

Le folio 95 & dernier du manuſcrit ne ſe termine pas avec cette nouvelle. Les derniers mots ſont :

« Vous ne pouvez eſtre amy parfait & d'un imparfait je ne veulx point faire ung ami.... » Au bas de la page, comme renvoi au folio ſuivant (qui manque), on lit : *ayme parfaitement.*

Comme on le voit par la notice qui précède, le manuſcrit du Vatican ne contient qu'un fragment de l'*Heptaméron*, puiſque le texte ſe termine au commencement de la

nouvelle xv. Les rubriques qui ſont particulières à ce manuſcrit ne ſe trouvent qu'en tête des nouvelles qui compoſent la première journée.

Nous devons communication de la notice précédente à l'obligeance de MM. F. Gueſſard & Léon de Baſtard, chargés, en 1849, d'une miſſion littéraire dans les différentes bibliothèques d'Italie.

APPENDICE II.

NOTICE

DES

ÉDITIONS DE L'HEPTAMÉRON

DE LA REINE DE NAVARRE.

I.

Hiſtoires des Amans fortunez. Dédiées à très illuſtre princeſſe, Madame Marguerite de Bourbon, Ducheſſe de Nivernois. Paris, Gilles Robinot, 1558, ou Paris, Jean Cavyller, 1558, in-4°.

Cette première édition n'eſt pas complète; elle ne contient que soixante-sept nouvelles qui ne ſont pas diviſées par journées. L'éditeur Pierre Boaiſtuau, dit Launay, a fait un choix dans les manuſcrits, ſans reſpecter l'ordre que la princeſſe avait adopté. Ainſi la 1re nouvelle qu'il a publiée eſt la LXXe dans les manuſcrits, & par conſéquent la dernière de la VIIe journée.

Cette édition, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arſenal, pourrait ſembler différente de celle que M. Brunet décrit dans ſon Manuel (t. III, p. 277), puiſqu'il l'indique comme ſe vendant chez *Gilles Gilles*, & comme ayant un titre orné d'une bordure gravée en bois, ce qui ne ſe trouve pas dans l'exemplaire de l'Arſenal que nous avons ſous les yeux. Mais il faut obſerver

que le privilége eſt délivré au nom de *Vincent Sertenas*, imprimeur qui, ſuivant un uſage aſſez commun au XVIe ſiècle, aura distribué des exemplaires de la même édition à pluſieurs libraires, qui auront fait exécuter des titres différents. Dans ſa dédicace à Marguerite de Bourbon (1), Boaiſtuau ne nomme pas la Reine de Navarre, mais il la déſigne aſſez clairement à la ducheſſe de Nevers, nièce par alliance de cette Reine, en lui diſant : « Vous eſtes naturelle & legitime heritiere de toutes excellences, ornemens & vertus qui enrichiſſoient l'autheur, pendant qu'il decoroit par ſa preſence le pourpris de la terre. »

Quant au langage, le texte de cette édition eſt à peu de choſe près conforme aux manuſcrits, mais outre qu'elle ne renferme aucun des arguments qui précèdent chaque journée de l'*Heptaméron*, les paſſages hardis ont été ſupprimés avec ſoin.

II.

L'Heptameron des Nouvelles de très illuſtre & très excellente princeſſe Marguerite de Valois, Royne de Navarre, remis en ſon vray ordre, confus auparavant en ſa premiere impreſſion, & dédié à très illuſtre & très vertueuſe princeſſe

(1) Marguerite de Bourbon, ducheſſe de Nevers, marquiſe d'Illes, comteſſe d'Eu, de Dreux, de Réthelois, Colombiers & Beaufort, dame d'Apremont, &c.; neuvième enfant de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France, &c. Nourrie à la cour de François Ier parmi les demoiſelles d'honneur; mariée en 1538 à François de Clèves, premier du nom, duc de Nevers (Père Anſelme, t. I, p. 330).

Jeanne, Royne de Navarre, par Claude Gruget, parisien. A Paris, Sertenas ou Cuvelier, 1559, in-4°.

Cette édition eſt la première qui renferme le texte à peu près complet de l'*Heptaméron*, rangé dans l'ordre que l'auteur avait adopté. Bien que Claude Gruget prétende, dans ſa dédicace, avoir rétabli le texte d'après les manuſcrits, il eſt certain qu'il s'eſt ſervi du travail de Boaiſtuau. Ce qui le prouve, c'eſt que les paſſages ſupprimés par Boaiſtuau, comme trop hardis, l'ont été auſſi par Claude Gruget, & que ce ſecond éditeur a ſeulement un peu modifié l'orthographe adoptée par le premier. .

Voici la dédicace que C. Gruget adreſſe à Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, fille de Marguerite :

« Je ne me fuſſe ingeré, Madame, vous preſenter ce livre des Nouvelles de la feue Royne voſtre mere, ſi la premiere edition n'euſt obmis ou celé ſon nom, & quaſi changé toute ſa forme, tellement que pluſieurs le meſcognoiſſoient : cauſe que pour le rendre digne de ſon auteur, auſſi toſt qu'il fut divulgué, je recueilly de toutes parts les exemplaires que j'en peu recouvrer, eſcrits à la main, les verifiant ſur ma copie : & fels en ſorte que je le reduyſy au vray ordre qu'elle l'avoit dreſſé. Puis ſous la permiſſion du Roy, & voſtre conſentement, il a eſté mis ſur la preſſe pour le publier tel qu'il doit eſtre. En quoy me revient en memoire ce que le comte Baltazar diſt de Boccace en la preface de ſon Courtiſan, que ce qu'il feiſt en ſe jouant, ſçavoir eſt ſon *Decameron*, luy a porté plus d'honneur que toutes ſes autres oeuvres Latines ou Tuſcanes, qu'il eſtimoit les plus ſerieuſes. Auſſi la Royne, vray ornement de noſtre ſiecle (de la quelle vous ne forlignez en l'amour & cognoiſſance des bonnes lettres) en ſe jouant ſur les actes de la vie humaine, a laiſſé ſi belles

inſtructions qu'il n'y a celuy qui n'y trouve matiere d'erudition : & ſi a (ſelon tout le bon jugement) paſſé Boccace es beaux diſcours qu'elle faict ſur chacun de ses comptes. De quoy elle merite louenge non ſeulement par deſſus les plus excellentes dames, mais auſſi entre les plus doctes hommes : car de trois ſtiles d'oraiſons deſcrites par Ciceron, elle a choiſi le ſimple ſemblable à celui de Terence en latin, qui ſemble à chacun fort aiſé à imiter, mais à qui l'experimente rien moins. Vrai eſt que tel preſent ne vous ſera point nouveau, & ne ferez que le recognoiſtre par heredité maternelle : toutesfois je m'aſſeure que le recevrez bien pour le veoir, par ceſte ſeconde impreſſion, remis en ſon premier eſtat : car (à ce que j'ay peu entendre) la premiere vous deſplaiſoit; non que celuy qui y avoit mis la main ne fuſt homme docte, qu'il n'y ait prins peine, & ſi eſt aiſé à croire qu'il ne l'a voulu deſguiſer ainſi ſans quelque occaſion : neanmoins ſon travail s'eſt trouvé peu agreable. Je le vous preſente donc, Madame, non pour part que j'y pretende, ains ſeulement comme l'ayant demaſqué pour le vous rendre en ſon naturel.... »

— Le même *Heptaméron*.... Vincent Sertenas, Gilles Robinot, ou Gilles Gilles (imprimé à Paris, par Benoiſt Prevoſt, demeurant à la rue Frementel, prez le cloz Bruneau, à l'enſeigne de l'*Eſtoile d'or*, 1559), 1560, in-4° de 4 feuillets, 212 feuillets de texte, & 2 feuillets pour le privilége & le nom de l'imprimeur.

— L'*Heptaméron des Nouvelles*.... Imprimé (ſans lieu d'impreſſion ni nom de libraire, en 1560, in-16, 16 feuillets & 726 pages.

— Le même, Lyon, Guill. Rouille, 1561, petit in-12. Paris, Gilles Gilles, 1561, in-16.

— Le même *Heptaméron*. Paris, Norment & Bruneau, 1567, in-16.

m 2

M. Brunet, à qui j'emprunte quelques-unes des indications précédentes, ajoute encore : « Il exifte plufieurs autres éditions de ces contes imprimés, de format in-16, d'après le texte de 1559 & 1560, dont on recherche les exemplaires bien confervés. Voici l'indication de celles que nous avons vues :

« — Lyon, Louys Cloquemin, 1572, in-16, de 812 pages & la table.

« — Paris, Michel de Roigny, 1574, in-16 de 812 feuillets & 6 feuillets pour la table. Lettres rondes.

« — Lyon, Cloquemin, 1578, in-16 de 812 pages & la table.

« — Paris, Gab. Buon, 1581, in-16. »

M. Brunet cite encore une édition de format in-12, imprimée à Rouen, chez Jean Ofmont, en 1598, de 578 pages, non compris les pièces préliminaires, ni la table (fi toutefois il y en a une), imprimée en beaux caractères.

Je fignalerai deux autres éditions, l'une de Paris, Abel Langelier, 1581, in-18 de 801 p. & de 6 feuillets pour la table, l'autre de format in-12. imprimée à Rouen en 1598, de chez Romain de Beauvais, près la grand'porte de Noftre Dame. Cette édition a 589 pages fans y comprendre la table qui en a 8, & 11 feuillets préliminaires contenant le titre, deux fonnets, la dédicace à Jeanne d'Albret & le prologue.

Toutes ces éditions reproduifent le texte rédigé par Boaiftuau & Gruget; feulement l'orthographe adoptée par ces deux éditeurs eft toujours plus ou moins modifiée, & des altérations nombreufes défigurent le texte original, déjà bien maltraité par Boaiftuau & Gruget.

III.

Au XVIIe fiècle, l'*Heptaméron* de la Reine de Navarre fut fouvent réimprimé. Les dernières éditions du texte de

C. Gruget fervirent d'abord de modèles ; ainfi j'ai fous les yeux une édition imprimée à Paris (par Ch. Chappellain en 1607, in-18, qui eft femblable à celle de 1598 ; mais vers la fin de ce fiècle le texte de Gruget, déjà modifié par les différents éditeurs, fut remplacé par une imitation *en beau langage*. (Il faut remarquer cependant qu'une réimpreffion du texte de Gruget fut publiée, en 1698, en Hollande, chez Jacques Beffin, qui eut foin de mettre fur le titre : fur l'imprimé à Paris, 2 vol. petit in-12.)

Le nom d'*Heptaméron*, appliqué par Cl. Gruget au recueil compofé par la Reine, difparut du titre de ces éditions qui prirent le titre fuivant :

Contes & nouvelles de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, mis en beau langage. Amfterdam, Gallet, 1698, 2 vol. petit in-8°. « Ce n'eft pas, dit fort bien M. Brunet, le *beau langage* de l'éditeur fubftitué au texte original de l'auteur, qui fait rechercher cette édition. Elle fe recommande feulement par des gravures affez expreffives, attribuées à Romain de Hooge, dont toutefois elles ne portent pas le nom. »

— Réimpreffion d'Amfterdam, 1700, petit in-8°, avec les mêmes figures.

— Autre édition d'Amfterdam, Gallet, 1708, 2 vol. in-8°, fig. Une partie des planches portent le nom d'*Harreweyn*.

— Autre édition, la Haye (Chartres), 1733, 2 vol. petit in-12.

— Autre, Londres, 1744, 2 vol. in-12.

— *Heptaméron français ou les Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre.* Berne, 1780-1, 3 vol. in-8°, figures de Freudenberg. « Jolie édition, publiée fous la direction de J. Rodolphe de Sinner, qui a retouché affez maladroitement la profe de ces contes, » dit M. Brunet, qui donne fur les eftampes, fleurons, culs de lampe dont cette édi-

tion eſt ornée, des détails curieux auxquels nous renvoyons (t. III, p. 277 du Manuel). Il y a des exemplaires de cette édition qui portent : *Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre*, Berne, 1781. — D'autres exemplaires portent la date de 1792, mais les gravures ſont d'un ſecond tirage.

L'édition publiée à Paris en 1784, 8 vol. in-18 ou bien in-8°, avec figures, n'eſt que la réimpreſſion de celle de 1780. On peut en dire autant des deux éditions ſuivantes :

Contes & Nouvelles de Marguerite Reine de Navarre. Nouvelle édition, ornée de 75 gravures en taille-douce. Paris, 1807, 8 vol. in-18.

— *Contes & Nouvelles.* Paris, Dauthereau, 1828, 5 vol. in-32. Faiſant partie de la collection des romans français & étrangers.

IV.

Depuis 1840, il n'a paru qu'une ſeule édition de l'*Heptaméron.*

1° En 1841, dans la bibliothèque d'élite du libraire Ch. Goſſelin, ſous le titre ſuivant :

L'Heptaméron ou Hiſtoire des Amants fortunés, *Nouvelles de la Reine Marguerite de Navarre*, ancien texte publié par Claude Gruget dans l'édition originale de 1559, revu, corrigé & publié avec des notes & une notice par le *bibliophile Jacob*. Paris, 1841, in-12. Le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix) s'eſt contenté de reproduire le texte de Gruget, auquel il a joint quelques notes.

2° La même année, dans un volume du *Panthéon littéraire*, dû au travail du même éditeur, & dont voici le titre complet :

Les vieux conteurs français, revus & corrigés ſur les éditions originales, accompagnés de notes & précédés de

notices hiſtoriques, critiques & bibliographiques, par Paul L. Jacob, bibliophile. Le volume contient :

Les Cent Nouvelles nouvelles, dites les Nouvelles du Roi Louis XI. — Les Contes ou les nouvelles récréations & joyeux devis de Bonaventure Des Periers. — L'Heptaméron ou les Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre. — Le Printemps d'Yver, contenant cinq hiſtoires diſcourues au château du Printemps, par Jacques Yver. Paris, 1841, grand in-8° à deux colonnes.

APPENDICE III.

NOTICE DES MANUSCRITS

ET DES

ÉDITIONS DES POÉSIES

DE LA REINE DE NAVARRE.

I.

Bibliothèque nationale. N° suppl. franç. 2286. 1 vol. in-fol. ſur papier réglé, doré ſur tranches, reliure molle en maroquin rouge, dos fleurdeliſé, avec la couronne royale.

Ce manuſcrit, d'une belle écriture du XVIe ſiècle, contient les poéſies de la Reine de Navarre, à l'exception du *Miroir de l'Ame pechereſſe*, du *Miroir de Jeſus Chriſt crucifié* (voyez plus haut, notice des manuſcrits de l'*Heptaméron*, n° XI) & de *la Coche*. En récompenſe on y trouve pluſieurs pièces qui manquent dans le recueil imprimé des poéſies de la princeſſe, connu ſous le nom de *Marguerites de la Marguerite des princeſſes très illuſtre Royne de Navarre*. Quelques-unes de ces pièces ont été publiées récemment dans l'ouvrage ſuivant : *Poéſies de François Ier, de Louiſe de Savoye, ducheſſe d'Angoulême, de Marguerite, Reine de Navarre, & correspondance intime du Roi avec Diane de Poitiers & pluſieurs autres dames de la cour ; rerecueillies & publiées par Aimé Champollion-Figeac.* Paris, 1847, in-fol.

Ce manuſcrit provient du ſavant Fontanieu, qui a écrit

ſur les premiers feuillets une notice relative aux poéſies de Marguerite; elle ſe termine par quelques détails ſur ce volume que nous reproduiſons ici; il fut écrit par l'ordre de la princeſſe même, de la main d'un de ſes ſecrétaires :

« On m'avoit dit que c'étoit pour le donner à la ſeconde Reine Marguerite de Navarre, ſœur des derniers Rois de Valois, célèbre encore par ſon eſprit & dont nous avons les excellens mémoires. Mais cela ne peut être, car la première de ces Reines mourut au château d'Odos en Bigorre, le 22 décembre 1549, & l'autre ne naquit que le 29 mai 1552. Il eſt ſeulement vraiſemblable que Henri IV, petit-fils de la première de ces princeſſes, & qui avoit épouſé la ſeconde, lui fit préſent de ce livre.

« Quoi qu'il en ſoit, cette dernière Reine Marguerite le donna longtemps après à François Mainard, de l'Académie françoiſe, poëte fameux que nous avons veu, & qui avoit eu beaucoup de part en ſes bonnes grâces. Charles Mainard, fils de François, me l'a donné. »

Ce manuſcrit eſt-il le même que celui qui eſt indiqué dans le catalogue du comte d'Hoym ſous lê titre ſuivant : 2293. *Les poéſies de Margueritte, Reine de Navarre, ſoeur de François Ier. Manuſcrit du temps, écrit de l'ordre de cette princeſſe par un de ſes ſecrétaires, & dans lequel il y a pluſieurs pièces qui n'ont point été imprimées, in-fol. m. r.*

Nous penſons que ce manuſcrit eſt de la main de Jehan Frotté, qui fut longtemps ſecrétaire de la Reine de Navarre & mourut ſecrétaire du Roi. Dès le xve ſiècle, les ſires de Frotté avaient été attachés au ſervice des ducs d'Alençon. Sainte-Marthe, dans l'*Oraiſon funebre de Marguerite*, parle de Jehan Frotté en ces termes : « Quand auſſi elle eſtoit advertie que de ſon credit & auctorité elle pouvoit faire plaiſir à quelcun, ou elle eſcrivoit de ſa main, lettres de recommandation, ou ſi ſes affaires ne le

permettoient, elle difoit l'argument de fa lettre à fon fecretaire JEHAN FROTTÉ (fien le dy je pour ce qu'il eftoit de fon privé confeil comme fon premier & très eprouvé fecretaire, homme de grande experience & bon efprit : prudent & ayant peu de femblables au debvoir ou à la diligence de fon office. » (*Oraifon funebre de l'incomparable Marguerite, Royne de Navarre, Ducheffe d'Alençon;* compofée en latin par Charles de Sainčte Marthe, & traduičte par luy en langue françoife, &c., &c. 1550, in-4°, p. 52.) — Voyez auffi fur Jehan Frotté, Odolant-Defnos, *Mémoires hiftoriques fur la ville d'Alençon & fur fes feigneurs, etc.* 1787, in-8, 2 vol. t. II, p. 534.

Jusqu'au folio 127 verfo, l'écriture de ce manufcrit eft de la même main; mais au folio 128 une autre main, auffi du XVIe fiècle, a ajouté au recueil une épître & la farce intitulée : *Trop, Prou, Peu, Moins.*

On trouve dans ce manuscrit, au folio recto 80, & au folio 100 verfo, deux petites pièces de théâtre intitulées *Farces*, & qui font encore inédites. La première eft intitulée *le Malade*, & la feconde *l'Inquifiteur.* Nous publions en entier ces deux pièces à la fin de cette notice sur les poéfies de Marguerite.

II.

Biblioth. de l'Arfenal à Paris. N° B. L. F. 100, 1 vol. in-4°, fur vél. rel. ancienne en vél. doré. Lettres peintes en or & en couleurs avec fleurons. *Marguerites de la Marguerite.*

Ce manufcrit, d'une charmante écriture du XVIe fiècle, ne contient qu'une partie des poéfies de Marguerite. On y trouve : 1° *les quatre Dames & les quatre Gentilzhommes;* 2° folio 51 recto : *la Coche;* 3° folio 80 verfo : *Hiftoire des*

Satyres & des Nymphes de Diane; 4° 97 verſo : *Epiſtre au Roy;* 5° folio 101 verſo : *Poëſies diverſes.* Elles ſe compoſent de onze épîtres ou élégies, & de ſoixante petites pièces de dix, onze ou treize vers chacune. L'amour eſt l'unique ſujet de ces poéſies qui ſont inédites.

Nous publions quelques-unes de ces pièces à la fin de cette notice.

III.

Biblioth. de l'Arſenal, n° B. L. F. 108. 1 vol. in-4°, ſur vélin, rel. en veau, éc. *Recueil de poéſies de François Ier & de Marguerite, Reine de Navarre.*

Au verſo du dernier feuillet on lit :

PIERRE THIERSAVLT ÷ 1596.

FAICT A PARIS LE 3E DE DECEMBRE 1596.

PIERRE THIERSAVLT.

On trouve, dans ce recueil, un certain nombre de poéſies encore inédites de la Reine de Navarre. En voici l'indication :

1° Soixante-quatorze rondeaux aſſez bien tournés & qu'on peut attribuer à Marguerite; ceux des folios 16 verſo, 20 recto, 21 & 23 verſo, 27 recto, ſont d'elle inconteſtablement. Enfin, au folio 31 verſo, on lit les rondeaux ſur Mme Charlotte.

2° Folio 82 recto : le *Pater Noſter*, compoſé par Madame la Ducheſſe. Paraphraſe en pluſieurs centaines de vers de dix ſyllabes.

3° Folio 89 verſo : *Sur ung Roſier au jardin des Celeſtins*, à Lyon.

4° Folio 91 verſo : *Petit oeuvre devot & contemplatif compoſé par la Royne de Navarre.*

5° Folio 113 verso, Épître au Roi son frère sur la trinité de lui, d'elle & de Louise de Savoye, leur mère (elle a été publiée page 80 des *Poésies de François Ier*, par M. A. Champollion).

6° Folio 116 recto : *Epitaphe de Jouan & de Coquette fol & folle, faicte par la Royne de Navarre.*

IV.

Biblioth. de M. Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français. — *La Coche*, poëme enrichi de onze miniatures. 1 vol. in-4°, sur vél. écriture du XVIe siècle. reliure moderne de Bauzonnet, maroquin rouge doublé de maroquin bleu, avec riches compartiments.

Ce manuscrit est orné de onze miniatures des plus curieuses, dans chacune desquelles la Reine de Navarre est représentée.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal décrit à l'article qui précède, ainsi que dans l'édition in-8° des *Marguerites de la Marguerite*, on trouve des rubriques destinées à l'explication de ces onzes miniatures; nous allons les reproduire ici d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal :

1. « Soit noté qu'en ce livre sont contenues unze histoires jouxte le subject d'iceluy. Lesquelles histoires sont devisées chascune en son endroict. Et icy est la premiere où est un pré, dedens lequel est une compaignie d'hommes & femmes se esbatans, au bout du quel pré est une femme acoustrée comme la Roine de Navarre, cheminant par une petite sente loing des aultres. Et contre une haye qui est le

long du dict pré est un bon homme de villaige, vestu de gris, au quel parle la dicte dame. »

2. « Cy endroit est la seconde hystoire, la quelle contient le mesme pré beau & verd, au bout du quel est un hault boys separé d'un ruisseau; du quel boys sortent troys dames, toutes vestues de noir, ayans leurs cornettes basses, leurs touretz de naiz & leurs colletz haultz, toutes troys d'une grandeur & d'une sorte les testes baissées vers la terre. A l'aultre bout du dict pré est encore la Royne de Navarre parlant au bon homme & soy retournant devers les dictes dames, comme si elle s'advanceoit pour aller devers elles. »

3. « Cy endroit est la tierce hystoire contenant les mesmes pré & boys, & les troys dames parlantes à la Royne de Navarre, leurs touretz de naiz baissez au dessoubz du menton. La Royne faisant contenance de les vouloir mener & pourmener dans le dict pré. »

4. « Icy est la quarte hystoire où sont la Royne de Navarre & les dictes troys dames qui se pourmenent ensemble par le pré; l'une des quelles dames parle à la Royne luy monstrant une de ses compaignes. Et toutes troys ont leurs mouchouers chascune en sa main, & les deux qui ne parlent font contenance de fort plourer. »

5. « Icy est la quinte hystoire où est une des troys dames levant les yeulx en hault comme pasmée & couchée par terre. Et une de ses compaignes la soustient par derriere en son gyron. Et la Royne de Navarre luy couppe son lacet. L'aultre des dames prend la Royne par la main & de l'aultre main faict signe qu'elle veult parler à elle; & appareſt le ciel & le soleil en couleur telle qu'il est une heure avant son coucher. »

6. « Cy endroict la sixiesme hystoire pareille à la quinte, fors que la premiere des troys dames estant couchée & pasmée, a sa teste appuyée au giron de la Royne de Na-

varre. La feconde des dames eft tombée d'aultre cofté comme efvanoye & la tierce eft levée à genoulx, faifant figne de la main comme parlante d'audace, & eft tournée vers la Royne.

« Soit note que avec les hyftoires precedentes & cefte cy eft ung arbre au coing du dict pré, foubz le quel arbre font couchées & efvanouyes les dictes troys dames. »

7. « Cy endroict eft la feptiefme hyftoire femblable aux deux precedentes, finon que l'une des troys dames eft couchée ou pré, acoultée fur le coulte. L'aultre qui eftoit à genoulx près de l'arbre, eft en fon feant, appuyée contre le dict arbre, toute pafle & transsye; & la Royne de Navarre luy frotte une main entre les fiennes pour la faire revenir. Et l'aultre dame, qui eftoit couchée ou giron, parlant & faifant figne de la main, comme fi elle parloit a celle qui eft appuyée au dict arbre. »

8. « Icy eft la huictiefme hyftoire qui eft pareil lieu que les precedentes; mais la Royne de Navarre & les troys dames font levées fur pied près le dict arbre, & la Royne leur monftre le foleil fe couchant & la nuict prochaine. Et toutes les troys dames font fignes de leurs mains comme eftans en grande querelle. »

9. « Icy eft la neufviefme hyftoire où eft une grande pluye d'obfcurité, & les troys dames plorantes faillent hors du dict pré dens ung chemin ou quel eft une coche tirée à quattre jumentz noyres, attellées deux à deux, en la quelle coche eft desjà entrée la Royne de Navarre. L'une des dames eft en l'efchelle pour y monter; l'autre paffe la haye du pré, & la tierce eft encores dedens le dict pré. Toutes troys plorantes, leurs mouchouers es mains. Et apparoiffent en cefte hyftoire plufieurs beftes cachées à demy, à raifon de la pluye violente. »

10. « Cy endroict eft la dixiefme hyftoire où eft une court en la quelle eft arrivée la coche & toutes les dames

defcendues d'icelle. La Royne de Navarre difant adieu aux troys dames, & les troys dames à elle. Et eft ung paige habillé de noir portant deux torches, mefmes font quelques gentilzhommes attendant pour conduire la Royne à fon logis eftant à l'oppofite de celuy des dictes troys dames. »

11. « Cy endroict eft la unziefme & derniere hyftoire qui contient comment la Royne de Navarre baille à madame la ducheffe d'Eftampes, toutes deux eftans en une chambre fort bien tapiffée & parée. La dicte dame d'Eftampes, ayant une robbe de drap d'or frifé fourrée d'hermines mouchetées, une cotte de toille d'or incarnat efgorgetée & dorée, avec force pierreries. La Royne de Navarre, tant en cefte hyftoire que les aultres, eft habillée à fa façon acouftumée, ayant un manteau de velours noir coppé un peu foubz le bras. Sa cotte noyre, affez à hault collet fourrée de martres attachée d'efplingues par devant; fa cornette affez baffe fur la tefte, & appareft ung peu fa chemife froncée au collet. »

Une main inexpérimentée, qui a écrit quelques lignes fur le recto de la première miniature, repréfentant les armes de la ducheffe d'Étampes, nous a confervé la date de ce manufcrit. On diftingue : *A Paris ce ...bre ...* 1540. On trouve dans les comptes de dépenfe de la Reine de Navarre, pour les années 1540, 1541, 1542, un article ainfi conçu :

« 1541. Defpefché ung mandement adreffé au receveur general du Berry, maiftre Olivier Bourgoing, pour payer des deniers de fa recette à maiftre Adam Marcel, chappepelain de la dite dame, la fomme de cinquante efcus d'or, à luy ordonnée par la dicte dame, tant pour le rembourser des fraiz qu'il a faictz à faire efcripre en parchemin ung livre dont il a charge, d'icelluy enluminer & enrichir de unze hiftoires à la devife de la dicte dame, de plufieurs

lettres d'or & afur, & autres coulleurs, le faire dorer & relier en velour, que pour la defpenfe qu'il a faićte par trente deux jours ou environ, qu'il a vacqué à Paris à faire faire la dicte befoigne, ainfy qu'il a été verifié par les quittances. »

Tous ces détails s'appliquent parfaitement au manufcrit de M. Jérôme Pichon. Dans la dernière miniature, Marguerite préfente fon livre à la ducheffe d'Étampes, & ce livre doré fur tranches eft relié en velours blanc.

La Coche eft le titre que J. de la Haye, éditeur des *Marguerites de la Marguerite*, a donné au poëme de cette princeffe. Ce poëme eft mieux nommé *Débat d'Amour*, par le rédacteur du catalogue Lavallière (3 vol. in-8°. Paris, 1783), qui fait la defcription suivante d'un autre exemplaire du même ouvrage, t. II, p. 337 :

Débat d'Amour, par Marguerite, Reine de Navarre, in-4°, m. r.

« Très-beau manufcrit fur vélin, du XVIe fiècle, contenant 41 feuillets écrits en *bâtarde brifée*, à longues lignes, & enrichis de capitales élégamment peintes en or & en couleurs. »

V.

Biblioth. de M. Armand Cigongne, tréforier de la Société des Bibliophiles français. — *Poéfies de François Ier*, fuivies d'une correfpondance amoureufe de ce prince avec quelques-unes de fes maîtreffes, 1 vol. petit-in-4°, relié en velours rouge avec fermoir d'or; écrit fur vélin d'une grande fineffe, en lettres italiques du XVIe fiècle; lettres, tournures peintes en or & en camaïeu.

A la ſuite de quelques pièces adreſſées par le Roi à ſa ſœur on trouve les réponſes que lui a faites Marguerite. Parmi les lettres amoureuſes, nous en ſignalerons une que la Reine de Navarre écrivit à ſon frère après la mort de ſon fils unique; elle a été publiée par M. Génin, p. 269 du premier recueil des Lettres de Marguerite.

Ces lettres amoureuſes, ainſi qu'un aſſez bon nombre de poéſies compoſées par la Reine de Navarre, ſe retrouvent dans les manuſcrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent les œuvres de François Ier. M. Aimé Champollion-Figeac les a publiées dans un volume dont nous donnons le titre plus loin (voy. p. cxcvj).

Les poéſies de Marguerite de Navarre ont été pluſieurs fois imprimées, même du vivant de cette princeſſe. Voici l'indication des éditions les plus remarquables :

1. *Le Miroir de l'ame pechereſſe ou quel elle recongnoiſt ſes faultes & pechez, auſſi ſes graces & benefices à elle faitez par Jeſu Chriſt ſon eſpoux. La Marguerite très noble & precieuſe s'eſt prepoſée à ceulx qui de bon cueur la cerchoient. A Alençon, chez maiſtre Simon du Bois,* M D XXXI. Petit in-4°, goth. de 35 feuillets non chiffr., sig. A—J iij, à 29 lignes par page.

« Édition la plus ancienne, avec date, que nous ayons vue de ces poéſies de Marguerite de Valois, » dit M. Brunet, t. III, p. 275 du Manuel.

Le Miroir de l'ame pechereſſe fut réimprimé deux ans plus tard dans la même ville d'Alençon, chez Simon du Bois, dans un recueil in-4°, goth., qui a échappé aux recherches de M. Brunet. En voici le titre d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arſenal :

Dialogue en forme de viſion nocturne entre très noble & excellente princeſſe madame Marguerite de France ſoeur unique du Roy noſtre ſire | par la grace de Dieu Royne de Navarre ducheſſe d'Alençon & Berry | & l'ame ſaincte de

defuncte madame Charlote de France, fille aysnée du dit sieur & niepce de la dite dame Royne.

Le Miroir de l'ame pecheresse : au quel elle recongnoist ses faultes & pechez, aussy les graces & benefices à elle faictz par Jesus Christ son espoux.

Discord estant en l'homme par la contrarieté de l'esperit & de la chair : & sa paix par vie spirituelle.

Une oraison à nostre seigneur Jesus Christ.

A Alençon, chez maistre Simon du Bois, mil cinq cens trente & trois.

1 vol. petit in-4°, goth., de 61 feuillets non chiffr., sign. A—fiij.—A—diij. La premiere pièce de ce recueil, *le Dialogue en forme de vision nocturne*, n'a jamais été réimprimée. C'est un poëme de 1200 vers & plus, dans lequel Marguerite interroge sa nièce, Charlotte de France, morte âgée de huit ans, au mois de septembre 1524, sur le bonheur dont jouissent les élus dans le ciel. Il est précédé de trois rondeaux d'une assez jolie facture, qui se trouvent dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 7688². Bal. folio 94. M. Champollion-Figeac les a réimprimés récemment, p. 24 du volume qu'il a publié sous ce titre : *Poésies du Roi François Ier, de Louise de Savoie, &c., de Marguerite, Reine de Navarre, &c., &c.* Paris, Imprimerie royale, 1847, in-fol.

Le Miroir de l'ame pecheresse a été réimprimé séparément en 1533, à Paris, Ant. Augereau, in-8°, lettres rondes; en 1538, à Lyon, chez Le Prince, in-8°; en 1539, à Genève, chez Jehan Girard, petit in-8°. Dans les éditions de 1533 & de 1538, se trouve un avertissement de l'éditeur, qui déclare que ce poëme « a été diligemment recongneu & restitué en son entier sur l'original escript de la propre main de la Royne de Navarre. » On trouve de plus à la fin un petit opuscule en prose, composé par ce même éditeur & qui a pour titre : *Briefve doctrine pour deuement escripre selon la proprieté du language françoys.*

M. Brunet, t. III, p. 276, indique comme étant très-rare, une traduction anglaife du poëme de Marguerite, faite par une princeffe fœur de Henri VIII. En voici le titre : « A godly medytacyon of the chriften fowle.... compiled in Frenche by lady Margarete, quene of Navarre : and aptely tranflated into English by the right vertuofe lady Elyzabeth daughter to our late fovereyne king Henry the VIII. Imprimed in the year of our Lorde 1548, in Apryll. » In-8°, goth.

2. *L'Art & ufage du fouverain Mirouer du chreftien, etc.*, Voyez ce que nous en avons dit plus haut (p. clxv), dans la notice des manufcrits de l'*Heptaméron*, n° II.

3. *La Fable du Faux Cuyder, contenant l'hiftoire des Nymphes de Diane tranfmuées en faulles, faicte par une notable dame de la Court, envoyée à madame Marguerite, fille unique du Roy de France.* Paris, Adam Saulnier, 1543, in-8°.

Ce poëme anonyme eft de Marguerite de Valois. Il a été réimprimé dans les *Marguerites de la Marguerite*, IIe partie, fous le titre de *Hiftoire des Satyres & Nymphes de Dyane;* & on en a une édition avec autres compofitions, tant de notre Marguerite que de quelques anonymes. Lyon, J. de Tournes, 1547, petit in-8°. La même pièce a été auffi reproduite dans le recueil intitulé : *Livre de plufieurs pièces, etc.* (Brunet, t. III, p. 276.)

4. *Marguerites de la Marguerite des Princeffes, très illuftre Royne de Navarre.* A Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-8°, 2 vol., publiés par Jean de la Haye, valet de chambre de la princeffe.

Ce recueil comprend une grande partie des poéfies de Marguerite de Navarre. On n'y trouve cependant ni fon poëme fur la *Paffion de Jefus-Chrift*, ni le *Dialogue en forme de vifion nocturne*, ni plufieurs épîtres ou pièces de comédies, que nous avons fignalées ou reproduites dans cette édition.

Les *Marguerites de la Marguerite* ont été réimprimées plusieurs fois dans le format in-18. En 1549, à Lyon, Pierre de Tours; en 1552 & 1554 Paris, à Benoist Prevost, ou J. Ruelle, ou veuve François Regnault ou bien encore Arnoul l'Angelier.

5. *Poésies du Roi François Ier, de Louise de Savoye, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, Reine de Navarre, & correspondance intime du Roi avec Diane de Poitiers & plusieurs autres dames de la cour, recueillies & publiées par M. Aimé Champollion-Figeac.* Paris, imprimerie royale, 1847. Petit in-fol.

On trouve, dans ce volume, un certain nombre de poésies de la Reine de Navarre, qui n'avaient jamais été publiées.

APPENDICE IV.

POÉSIES INÉDITES

DE LA

REINE DE NAVARRE.

LE MALADE.

Farce.

LE MALLADE.

Ma femme, que je suis mallade!
Je ſens au couſté grant doulleur;
J'ay le gouſt amer, le cueur fadde.

LA FEMME.

On le veoit à voſte coulleur;
Mais veuillez donq prandre bon cueur
Et vous esforcer de manger.

LE MALLADE.

Menger, qui n'a plus de ſaveur?
Vous me faictes vif enraiger:
Menger? Je vous promectz, m'amye,
Que je n'ay gouſt ny appetit,
Et nul morceau ne ſçauroys mye
Avaller, tant fuſt il petit.

LA FEMME.

Il vous fault donq mectre en ung lict,
Vous y ſerez plus à voſtre aiſe.

LE MALLADE.

Puis qu'en riens je ne prans delict
Myeulx ſuis ainſi, ne vous deſplaiſe.

LA FEMME.

Où vous tient voſtre paſſion?

LE MALLADE.

Au couſté droiſt, ſoubz la mamelle,
Et ſens une alteration
Qu'il n'en fut jamais une telle.

LA FEMME.

La dent du ſanglier blanche & belle
Vous donneray, c'eſt ma couſtume;
Et d'une herbe, je ſçay bien quelle,
Je vous feray ung cathaplume.

LE MALLADE.

M'amye, ce n'eſt pas le poinct
Par où il me convient guerir.
Allez bien toſt, ne tardez poinct,
Ung bon medecin me querir.

LA FEMME.

Tousjours à eux voullez courir;
Mais leur patte eſt trop dangereuſe,
Car l'autre jour feirent mourir
La fille de la proculeuſe.
Entre nous, pouvres femmelettes,
Avons bien quelque experiance
Et congnoiſſons les herbelettes
Ainſi qu'eulx, par ma conſcience!
Penſez vous que leur grant ſcience
Puiſſe toutes choſes ſçavoir?

LE MALLADE.

Hay! je pers ma paſcience.
Allez toſt, faictes bon debvoir.

LA FEMME.

Et bien doncques je le voys querre
Puis qu'en luy ſeul vous voullez croire.
Si vouldroys je bien, par ſainct Pierre,

Qu'il fuſt hors de voſtre memoire;
Car ſi ſeullement voulliez boire
Cinq germes d'oeufz tant ſeullement,
Vous verriez bien changer l'hiſtoire,
Et guary ſeriez ſeurement.
Je y voys donq, pour vous ſatisfaire,
Et, s'il eſt beſoing, je y courray.

LE MALLADE.

Las! mon Dieu, je ne ſçay que faire,
Je croy qu'à la fin je mourray;
Plus porter cecy ne pourray,
Car ma doulleur tousjours augmente;
Gueres au monde ne demourray.
Que vous en ſemble, ma ſervante?

LA CHAMBRIERE.

Si je oſoys la verité dire
Et qu'il vous pleuſt en gré la prandre,
Bien toſt ſeriez hors de martire
Sans au medecin vous attendre.

LE MALLADE.

Je ne ſçay à quel ſainct me rendre,
Mais à tous enſemble me voue.

LA CHAMBRIERE.

Ung ſeul vous en peult bien desſendre
Qui eſt digne que l'on le loue.

LE MALLADE.

Qui eſt celluy qui peult oſter,
Comme vous dictes, tous mes maulx?

LA CHAMBRIERE.

C'eſt ung, ſi le pouvez gouſter,
Qui feroit valloir vos travaulx,
Et jamais plus n'yriez aux faulx
Medecins, vous y confiant;

Mais malladye & ſes aſſaulx
Avec luy iriez desfiant.

LE MALLADE.

Qui eſt ce ſainct, qui peult il eſtre?
Je vous prie, nommez le moy.

LA CHAMBRIERE.

C'eſt le ſainct des ſainctz, le grant maiſtre
Qui ſanctifie Pappe & Roy,
C'eſt Dieu, lequel fermement croy
Que tous voz maulx vous ouſtera
Quant par une aſſeurée foy
Voſtre cueur là s'arreſtera.
Y a il medecin plus ſaige
Que Dieu, ou meilleur, ou plus doulx,
Ne qui tant ayme humain lignaige,
Ne ſi puiſſant, m'entendez vous?
Ne qui ayt ſousfert tant de coups,
Ne la mort, pour vous rendre ſain,
Et pour tirer dehors des loups
Voſtre ame & la mectre en ſon ſain?
Si à luy tout droict vous allez
Luy compter voſtre pouvre affaire
Et que franchement vous parlez,
Ainſi qu'un bon chreſtien doit faire;
Soubdain vous ſentirez desfaire
Le lyen par qui tant ſousfrez;
Et s'il ne luy plaiſt ainſi faire,
A ſousfrir pour luy vous offrez.
Si vous regardiez voz merittes
Et voz pechez bien clairement,
Voz doulleurs trouveriez petittes
Au pris de voſtre jugement.
Mectez en voſtre entendement
Que riens il ne vous appartient

Que peine, doulleur & tourment,
Et que peché en mal vous tient.
Mais en regardant ce peché
Et vous confentant à la peine,
Soubdain en feriez deftaché
Par une grace fouveraine
Qui du profond d'enfer ramaine
L'ame qui eft humiliée,
La rendant claire, belle & feine,
Et de tout peché deflyée.
Mon maiftre, mectez tout à rien
Voftre defir & voulunté.

LE MALLADE.

En bonne foy je congnois bien
Que de Dieu vient toute fanté:
Mon cueur s'eft fi fort contanté
De vous oyr de luy parler,
Que le mal qui m'a tourmenté
J'ay fenty tout foubdain aller;
Par quoy en ces plaifans propoz
Il eft temps que je me repofe.

LA FEMME AU MEDECIN.

Hellas! monfieur, mon bon efpoux
Par moy fa doulleur vous expofe,
Tant mal eft que dire ne l'ofe.
S'il vous plaift de le venir veoir.

LE MEDECIN.

Ma commère, je vouldrois favoir
Quel mal il a.

LA FEMME.

Soubz le tetin.

LE MEDECIN.

Quant lui print il?

LA FEMME.

Ce fut arſoir;
Mais il ne s'eſt plainct qu'au matin.
Monſeigneur, bien que du latin
Vous ayez parfaicte ſcience,
Arſoir m'apprint la grant Cathin
Une bien bonne experiance:
Monſieur, de merde d'un tout blanc
Pigeon, me diſt que bon bruvaige
J'en feiſſe, qui ne couſte ung blanc,
Et ſi ne peult faire dommaige.

LE MEDECIN.

Par ma foy, vous n'eſtes pas ſaige
Et voſtre commere tant pouc,
Car la façon de ce potaige
Eſt desfendue en Languedoc.
Or puis que je ſuis en la voye
Bien toſt remedde y donneray;
Mais premier fault que je le voye,
Puis de ſon cas j'ordonneray.
Mais vous & autres garderay
Que vous n'y mectez ja la patte
Ou congé je demanderay,
Laiſſant aller au lard la chatte.

LA FEMME.

Voicy l'huys de noſtre maiſon.
Et puis que faict il, chambriere?

LA CHAMBRIERE.

Il a dormy longue ſaiſon
Sans ſe plaindre en nulle maniere.

LA FEMME.

Ce ſeroit guariſon planiere
S'il prenoit ainſi ſon repos.

LE MEDECIN.

Le parler icy ne vault gueres.
Entrons que je touche ſon poulx.

(Icy touche le poulx & le mallade s'eſveille.)

LE MALLADE.

Qui eſt cella?

LE MEDECIN.

C'eſt moy, mon compere,
Qui viens pour ſanté vous donner.

LE MALLADE.

Je ne vous voyois pas, mon pere,
Plaiſe vous le me pardonner.
Las! je ſens mon mal retourner
Que m'avoit ouſté le dormir;
En ung lieu ne puis sejourner,
Il me faiċt ſuer & gemir.

LE MEDECIN.

Mon amy, nous vous guarirons,
Nous n'aurons plus gueres de mal.
Avez vous mangé potirons
Prins au près de fer ou metal?
Va poinċt trop dur voſtre cheval?
Avez vous prins froiċt ou bruyne?
Ça, baillez moy ceſte urinal,
Que je regarde ſon uryne.

(Il regarde & puis diċt :)

Vrayement, nous ſommes beaucoup myeulx,
Compere, que je ne penſois.
Noſtre uryne eſt bonne, & noz yeulx
Bien claire; or pour parler françoys,
Seigner il vous fauldra ainçoys
Que de prandre autre medecine;
Car ſi autrement commançoys,
Medecin ſerois trop indigne.

LE MALLADE.

Las! je crains tant cefte feignée
Et veoir ainfi mon fang refpandre,
Que ma peau eft toute baignée
De fueur. Je n'y puis entendre.

LE MEDECIN.

Refolution vous fault prandre;
Quoy! vous avez fi bon efprit
Et faictes comme ung enfant tendre
Qui de crainte veine perit!

LA FEMME AU MEDECIN.

Monfieur, fans feigner, j'en ay veu
Qui font gariz parfaictement
Pour avoir ung bruvaige beu
De juft de pavot feullement.

LE MEDECIN.

Vous me troublez l'entendement,
Taifez vous, folle que vous eftes;
D'icy au jour du jugement
N'y auroict fin en voz receptes.
Je ne veiz jamais malladye,
Tant difficille en foit la cure,
Que quelque femme à l'eftourdye
Mille remeddes n'y procure;
Et s'il advient par adventure
Que quelcun en puiffe guarir,
Cent mil (ignorans leur nature)
De cefte herbe feront mourir.
Or bien avec l'appothicaire
Voftre cas je voys ordonner
Ce qu'il vous conviendra faire
Pour à vous foubdain retourner.

LA FEMME.

Monfieur, pour plus ne fejourner

Declairez moy voſtre ordonnance ;
Pour le mallade n'eſtonner
Ne bougez poinct de ſa preſence.

LE MEDECIN.

Vous n'entendez goumes ny herbes :
Par quoy ne les vous veulx nommer.

LA FEMME.

Si ay je bien leu les prouverbes
Et le voyaige d'oultre mer;
Puis ne debvez ainſi blaſmer
Noz receptes & noz moyens,
Mais les debvez bien eſtimer,
Car ilz viennent des Boumyens.
  Or eſcripvez tout doulcement
Qu'il vous plaiſt que mon mary face;
Il fera tout entierement,
Car vous eſtes trop en ſa grace.
Auſſi d'ouyr ne feray laſſe
Tout ce qu'il vous plaira me dire;
Or s'il vous plaiſt, en ceſte place
Vueillez pour ſon affaire eſcripre.

LA CHAMBRIERE.

Mon maiſtre, que vous dict le cueur?
Qu'avez vous aux hommes trouvé?
Le medecin eſt il vainqueur
Du grant mal qu'avez vous eſprouvé?

LE MALLADE.

Non, mais j'ay très bien approuvé
Que le mal fuyt par paſcience,
Lequel bientoſt j'ay retrouvé
Me confiant à ſa ſcience.

LA CHAMBRIERE.

Donq puiſque vous congnoiſſez
D'où tout le bien vous peult venir

Tous faulx remeddes delaiſſez
Pour au ſeur & vray vous tenir.
La foy vous ſera maintenir
Et ſain & joyeulx en tout temps;
Si vous y pouvez parvenir
Vous ferez du ranc des contans.
Si en vous pouvez concepvoir
Que Dieu eſt voſtre ſeulle vye,
Beſoing vous n'aurez d'y pourveoir
Ne peur qu'elle vous ſoit ravye.
Ny n'aurez deſir ny envye
De malladye ny ſanté;
Ceſte vie polnct ne deſvye
Quoy que le corps ſoit tourmenté.
Tousjours vous vous tourmenterez,
Ne regardant que voſtre corps,
Jamais ne vous contanterez
Que ne ſoyez au ranc des morts.
Mais vous aurez repos alors
Quant à vous meſmes ſerez mort;
Lors feront en paix les diſcords
Par ung doulx & nouvel accord.
Pour ce que l'ame humiliée
En congnoiſſance de ſon riens,
Eſtant de ſon corps deſlyée
Qu'elle l'eſtime moings que fiens,
Soubdain remplye de tous biens
Sera, & reunye en Dieu
Si fort lyée à ſes lyens
Que le diable n'y aura lieu.
Or quant vous ſerez depeſché
Du mallin & de ſes tourmens,
Voſtre mal, qui vient de peché,
Deſnué de ſes veſtemens

Verrez, & tous ses inſtruments
Bruſler au feu de charité.
A l'heure ſçaurez ſi je ments
Car ſainct ſerez en verité.

LE MALLADE.

A voſtre parler me conſens,
Poſſible n'eſt d'y contredire;
Je le croy ainſi & le ſens
Tant que je pers tout mon martire.
O Dieu, qui pour verité dire
Voſtre filz nous avez tranſmis,
Heureulx eſt qui ſeul vous deſire
Et en vous ſeul ſon cueur a mis!

LE MEDECIN.

Voilà par eſcript voſtre cas,
Je m'en voys juſqu'à demain.
Or ſus, baillez moy les ducatz.

LA FEMME.

Voy les cy, tendez moy la main.

LE MALLADE.

Monſieur, ce feigner inhumain
Pour riens je ne veulx endurer.

LE MEDECIN.

Si ferez.

LE MALLADE.

Monſieur, je ſuis ſain;
Grant mal ne peult tousjours durer.

LE MEDECIN.

Si toſt guarir ung pluretitte,
Sans grande evacuation,
Je n'ay poinct veu en ma praticque.
N'avez vous plus de paſſion?

LE MALLADE.

Non, mais de conſolacion
J'en ay aſſez pour vous en vendre.

LE MEDECIN.

Voftre dict n'eft que fiction,
Car la feignée vous fault prandre.

LE MALLADE.

Touchez mon poulx, mon bon compere,
Voyez en quel eftat je fuis.

LE MEDECIN.

Il n'y a fiebvre qui m'appere,
Cecy entendre je ne puis.
Ung riens n'y a qu'eftiez au puys
De doulleur, dont j'eftoys marry:
Je n'ay faict que paffer ceft huys
Et je vous treuve tout guary!
  Quelque herbe luy avez baillée;
Dictes le moy, ne le cellez.

LA FEMME.

Vrayement je n'en fuis pas taillée
Veu qu'ainfi folle m'appellez.

LE MEDECIN.

Qu'avez vous faict, amy? Parlez.

LE MALLADE.

Riens dont je puiffe avoir memoire;
Mais tous mes maulx s'en font allez
Seullement pour fermement croire.

LE MEDECIN.

Ha! pedieu, il y a du charme
Ou parolles ou efcripteaulx.

LE MALLADE.

Non a, non: c'eft ung propoz ferme
Qui fert plus que herbes ne tourteaulx.

LE MEDECIN.

Chambriere, ces cas nouveaulx
Viendroient ilz poinct de voftre tefte?

LE MALLADE.

Compere, non, les fiens font beaulx
Ny à nul charme ne s'arrefte.

(*La chambriere rit.*)

LE MEDECIN.

Voyez vous ce vifaige fainct
Qui en derriere faict la moue?
Ha! je mectray qu'à quelque Sainct
L'a voué, comme femme voue.
Mes quatre doidz deffus fa joue
Luy viendroient ilz pas bien a poinct?

LA CHAMBRIERE.

Monfieur, le medecin l'on loue
Quant il guarift : ne faict on poinct?

LE MEDECIN.

Vous l'avez donq guary, villaine,
Par voftre bel enchantement?

LA CHAMBRIERE.

Il eft guary, j'en fuis certaine,
Mais je ne fçay quoy ne comment.

LA FEMME.

Guary eft; mais dictes vrayement
Que vous luy avez donné?

LA CHAMBRIERE.

Rien, finon ung enfeignement,
Ainfi que Dieu l'a ordonné.

LA FEMME.

Effe à dire une patenoftre
Ou à faire chanter des meffes?

LA CHAMBRIERE.

Cefte recepte va plus oultre,
Car oufter peult toutes trifteffes.

LA FEMME.

Queffe?

LA CHAMBRIERE.

Se fier aux promeffes
De celluy qui jamais ne ment.

LE MEDECIN.

Qui vous a apprins ces haulteffes
Et ce gentil jargonnement?
Ce font parolles d'enchanteurs
Parler ainfi par parabolles.
Nous avons de faiges docteurs
Qui ont frequenté les efcolles;
Ilz nous fervent de prothocolles,
Ceulx là nous debvons efcoutter.

LA CHAMBRIERE.

Mais s'ilz difent folles parolles,
Font mal les femmes de doubter?

LE MEDECIN.

Regardez comme elle refpond!
Va, va mener tes oyfons paiftre,
Et veoir fi la geline pont:
C'eft le lieu où il te fault eftre.
Pendre à corde ou à cheveftre,
L'on te doit.

LA CHAMBRIERE.

Mais je m'esbahys
Comme ceulx qui rient du maiftre
Veoir fain, font de vous tant hayz!

LE MEDECIN.

Or le feu fainct Anthoine t'arde!
J'en fuis bien plus joyeulx que toy.

LA FEMME.

Monfieur, laiffez cefte coquarde;
Mais je vous requiers, dictes moy,
Peult ung homme par feulle foy
Guarir fans prandre medecines?

LE MEDECIN.

Ouy vrayement, car je croy
Que Dieu faict miracles & fignes.

C'eftoit du temps de Jefuchrift
Que tout chafcun il guariffoit;
Mais de nous, dit le fainct efcript
Que le medecin, quel qu'il foit,
Fault honnorer. Poinct ne deçoit
Salomon, duquel par la bouche
La verité de Dieu yffoit.
A noftre honneur nully ne touche.

Dieu voyant que fa creature
Sans malladye ne peult vivre,
Nous fift ayde de nature
Par qui de mal elle eft delivre.
Et cefte fcience en maint livre
Nous ont laiffée noz docteurs,
Si fçavans que ung homme eft bien yvre
Qui veult reprandre telz aucteurs.

Les receptes dont vous ufez
Sont bonnes, elles viennent de nous.
Toutesfoiz vous en abufez
Car vous voullez bailler à tous
Ce qui eft pour ung, oyez vous.
Or gardez que nul appareil,
Bruvaige amer ou aigre doulx,
Ne baillez fans noftre confeil.

Et vous, la belle chambriere,
Qui faictes icy la bigotte,
Et puis vous venez en derriere
Louer voftre oraifon devotte,
Ung charme c'eft, je le denotte;
Si prins l'a ton maiftre, il mourra.

LE MALLADE.

S'il ne laiffe fa gloire fotte,
Ung grant ignorant demourra.

LE MEDECIN.

Compere, fi le mal revient,
Ne tenez plus les yeulx bandez.
Lifez ceft efcript qui contient
Voftre fanté; or l'entendez.
Quant vous vouldrez, fi me mandez,
A venir feray dilligent.
Santé avez que pretendez,
Et moy j'en emporte l'argent.

LE MALLADE.

Vrayement, il a bien befongné
De reffufciter ung vivant.

LA FEMME.

Si a il le ducat gaigné
Pour efcripre en homme fçavant.

LE MALLADE.

M'amye, ce n'eft plus que vent
De toute humaine oppinion;
Plus ne veulx qu'eftre obfervant
Le bien, dont foy faict l'unyon.
Ma femme, ne voyez vous pas
Que l'homme veult que l'on l'adore,
Et comme parlent par compas?
Ce medecin que l'on honnore,
Mais que les deux mains l'on luy dore,
Souvent reviendra en ce lieu;
Mais je croy qu'il vouldroit encores
Que l'on creuft en luy comme en Dieu.
Mais puifque fans ung feul moyen,
Dieu m'a mis hors de tout danger,
A luy feul (où gift tout mon bien),

Dorefnavant me veulx renger
Sans jamais ce propoz changer.
En priant à tous chreftiens
En celluy d'où ne veulx bouger,
Tenir telle foy que je tiens.

FIN.

L'INQUISITEUR.

L'INQUISITEUR COMMENCE.

Le temps s'en va tousjours en empirant,
L'on ne fait plus de religion compte.
Noſtre credit (dont je voys ſouſpirant)
Se pourroict bien en fin tourner à honte.
Ce ſavoir neuf, qui le noſtre ſurmonte,
Nous ouſtera en fin honneur & bruict,
Dont tous les jours fault qu'en chaire je monte
Juſques à ce que par moy ſoit deſtruict. .

Si je n'avoys qu'aux ignorans affaire,
Je les ferois retourner par la crainćte;
Mais je ne puis les ſçavans faire taire,
Qui myeulx que moy ont l'eſcripture ſaincte;
Car contanter je ne les puis de faincte:
Tousjours leur fault alleguer l'eſcripture,
Dont ilz me font ſouſtenir peine maincte,
Car je ne feiz jamais bonne lecture.

Grant temps y a que ſuis paſſé docteur
Dedans Paris par ceulx de la Sorbonne;
Quatre ans y a que ſuis inquiſiteur
De noſtre foy, ſans eſpargner perſonne.
Je ne dys pas que ſi quelcun me donne
Ung bon preſent, pour racheter ſa vye,
Mais que jamais à nully mot ne ſonne,
Qu'à le ſaulver promptement n'aye envye.

Mais à ung ſot, il ſe laiſſe mourir
Par ung teſmoing que je luy ſuſcite,
Et ne ſe veult par argent ſecourir
Comme raiſon à ce faire l'incitte.
Bien que de mort ne voye nul meritte,

Il paſſera par le feu toutesfoiz;
Et ſi ung peu mon cerveau il irritte,
Bruſler tout vif pas grant compte n'en faiz.
  Car il vault myeulx qu'un homme innocent meure
Cruellement, pour eſtre exemple à tous,
Que ceſt erreur plus longuement demeure
Par qui noz loix vont ſans deſſus deſſoubz.
Si l'homme meurt innocent, ſimple & doulx,
Bien heureux eſt, au ciel trouvera place;
S'il eſt mauvais, ſouſtenir pouvons nous
Qu'en le faiſant mourir, on lui faiċt grace.
  Bons & maulvais, la choſe eſt claire & ample,
J'envoye au feu quant me ſont preſentez;
Je n'ay regard ſeulement qu'à l'exemple,
Et ne me chault de tous les tourmentez.
Aſſez de gens ſe ſont mal contantez
De ma rigueur, mais je n'en faiz que rire;
Je n'ay nul ſoing, fors que bien augmentez
Soient de par moy les moyens de martire.
  Si quelque amy de ma façon cruelle
Par charité penſe de m'advertir,
Je luy reſpondz: « las! amy, c'eſt le zelle
Que j'ay de faire hors du pays ſortir
Ceulx qui peuvent le peuple divertir
D'eſtre ſubgeċtz de noſtre ſainċte Egliſe. »
Le noir en blanc ainſi ſçay convertir;
Car ma fureur en zelle je deſguyſe.
  De tous leurs diċtz ne me chault pas d'un double:
Je n'ay regard qu'aux biens que je reçoy.
Ce m'eſt tout ung qui s'en courrouſſe ou trouble.
Je impugne ceulx qui ſouſtiennent la foy
De la bonne euvre. J'en parle bien, mais quoy?
Je n'en veulx poinċt la peine & l'exerciſſe.
Foy ne me plaiſt, & ne ſçay que je croy,

Et quicter puis de bonne heure l'office.
Tout mon cas gist à faire bonne myne.
Rien ne vault fuis, & contrefaiz le bon;
Mais il n'y a creature si fyne
(S'elle ne sçait m'appaiser d'un bon don)
Que ne luy face ou bien porter bourdon
En quelque long & penible voyaige,
Ou demander en chemise pardon,
Ou bien mourir par le feu ou en caige.
Mais ces propoz troublent tout mon cerveau,
Qu'il me convient (pour fournir à la peine)
Aller dehors, puisque le temps est beau,
Car je n'y fuz encores de sepmaine,
A celle fin que mieulx je me pourmene.
Ça mes foulliers! oustez moy ces pantoufles.
Contre le froid je treuve chose saine
D'avoir des gantz, donnez moy donq des moufles.

LE VARLET.

Où voullez vous aller, mon maistre,
En ce temps qui est si divers?

L'INQUISITEUR.

Je ne sçaurois plus icy estre.

LE VARLET.

Il a l'esperit de travers :
Les prez sont de neiges couvertz,
Et ne s'en peult l'on retirer.

L'INQUISITEUR.

Je voys veoir s'il y a des vers
En quelque nez pour les tirer.
Il faict froid.

LE VARLET.

Non faict, ce me semble,

L'INQUISITEUR.

A quoy le congnoys tu, varlet?

LE VARLET.

Pour ce que je veoy là enfemble
Des enfans jouer au pallet.

L'INQUISITEUR.

Voila la raifon d'un follet,
Quant l'enfant joue par nature
A la neige ou au chaftellet,
Dire qu'il n'a poinct de froidure.

LE VARLET.

Mon maiftre, poinct ne me blafmez;
Voyez les enfans en ce jeu :
Ilz font rouges ou enflammez
Comme ceulx qui font près du feu;
Ou ilz n'ont nul froict en ce lieu
Comme celluy que vous fentez,
Ou ilz font myeulx gardez de Dieu
Que vous, que tant vous tourmentez.

L'INQUISITEUR *le frappant.*

Quel fol voicy? Te tairas-tu?
T'appartient il d'ainfi parler?

LE VARLET.

Mon maiftre, vous m'avez battu;
A Dieu donq, je m'en veulx aller.

L'INQUISITEUR.

Non feras, car trop bien celler
Tu fçaiz mon affaire fecret.

LE VARLET.

Ceffez doncques de m'appeller
Ainfi fol, puis que fuis difcret.

JANOT, *enfant.*

Perrot, gecte après,
J'ai tiré fi près
Que je touche au but.

PERROT.

Pour ce beau cyprès
As tiré exprès;
Le gaing caufe en fut.

JANOT.

Auffi foubz un umbre
Sans avoir encombre
Me repoferay.
Ses fruictz font fans nombre :
Dont joyeulx, non fombre,
Deffoubz m'afferray.

PERROT.

Janot, par ma foy,
Tu as devant moy
Emporté le pris.

JANOT.

A ce que je veoy
Vanter ne me doy,
L'heur le m'a appris.

JACOT, *deux autres enfans.*

Thierrot, hazarder
Me veulx à garder
Ce petit chafteau.

THIERROT.

Et moy regarder
Comme fans tarder
L'auray ainfi beau.

JACOT.

Je le veulx desfendre
Jufqu'au fang refpandre,
Sans craindre mourir.

THIERROT.

Et moy de le prandre

Veulx tousjours preteudre,
Là, je veulx courir.

CLEROT, *autres deux.*

Thierrot, viens tout beau,
Nous prandrons l'oyſeau
Qui volle ſi hault.

THIERROT.

Mon Dieu, qu'il eſt beau!
Sa plume & ſa peau
Myeulx qu'un monde vault.

CLEROT.

J'en ay ung qui volle
Et paſſe en parolle
Le verd papegault.

THIERROT.

Le myen me confolle
Me baiſe & m'accolle,
La voix m'en deffault.

LE VARLET.

Mais à voſtre advis ont ilz froit,
Mon maiſtre, ces petis garſons?
Il me ſemble qu'en ceſt endroiƈt
De feu leur ſervent les glaſſons.

L'INQUISITEUR.

Il vauldroit myeulx qu'à noz leçons
Feuſſent par leurs parens induiƈtz,
Qu'ainſi en jeux & en chanſons
Paſſer leur temps; ilz ſont ſeduiƈtz.
Enfans, enfans, vous perdez temps,
Vous feriez myeulx d'eſtudier.

JANOT.

Monſieur, ſi nous ſommes contans,
Ne vous en veuillez donq ennuyer.

L'INQUISITEUR.

Voyla ung beau contantement
De jouer au chasteau de noix.

PERROT.

C'est ung très bel esbatement,
Où rien de mal je n'y congnois.

L'INQUISITEUR.

Le temps perdez, ne faictes poinct
En chose à nully proufictable.

JACOT.

Las! mais qu'il ne nous perde poinct,
Le passe temps n'est que louable.

L'INQUISITEUR.

Enfans, il vous feroit bien myeulx
D'avoir de bien & mal science.

THIERROT.

De mal, pour estre vicieulx?
C'est bieu pour perdre pascience!

L'INQUISITEUR.

Vicieulx, je ne l'entendz pas;
Mais c'est pour acquerir vertu.

CLEROT.

On l'aquiert ainsi par compas
Et par la reigle d'un festu.

L'INQUISITEUR.

Enfance qui est obstinée
Ne veult jamais nul bien apprendre.

THIERROT.

Labbi! celle qui est bien née
Sçait tout ce qu'il luy fault entendre.

L'INQUISITEUR.

Qui leur a apprins à respondre
Et dire chose si haultaine?

JACOT.

Qui luy a apprins à fe tondre
Et à porter fi grant mitaine?

L'INQUISITEUR.

Voulez vous donq eftre ignorans
Et perdre ainfi voftre jeuneffe?

PERROT.

Non, mais c'eft à tenir les rancs
De tout vray plaifir & lieffe.

L'INQUISITEUR.

Quel plaifir pouvez vous avoir
A jeu de fi peu de valleur?

JACOT.

Comment pouvez vous le jeu veoir
Qui n'a ne forme ne coulleur?

L'INQUISITEUR.

Je voy le jeu où fourvoyez
Vous eftes de faire tout bien.

THIERROT.

Ha! vous dictes que vous voyez:
En bonne foy, je n'en croy rien.

L'INQUISITEUR.

N'ay je pas deux yeulx en la tefte
Pour veoir ce qui eft devant moy?

CLEROT.

Auffi a bien, monfieur, la befte,
Et n'a entendement ne foy.

L'INQUISITEUR.

Ces parolles font trop ameres,
Il me fault plus avant fçavoir
Qui font leurs peres & leurs meres,
Ou je ferois maulvais debvoir.
Mon enfant, qui eft voftre pere?
Donnez m'en fignes apparens.

JACOT.

Le voſtre.

L'INQUISITEUR.

Non eſt; par ſainct Pere,
Nous ne ſommes en rien parens.

JACOT.

Puiſque ne voullez qu'il ſoit voſtre,
Ainſi comme je l'avoys dict,
C'eſt donq le pere qui eſt noſtre,
Où vous avez peu de credit.

L'INQUISITEUR.

Je n'ay que faire de ſa grace,
Ne de tes parens & couſins.

PERROT.

Auſſi, monſieur, bien il ſe paſſe
De vous; il a de bons voyſins.

L'INQUISITEUR.

Quel eſt ſon nom? ne le cellez;
Dys auſſi le tien de toy meſmes.

JACOT.

Monſieur, pour le ſavoir allez
Au prebſtre qui ſiſt ſon bapteſme.

L'INQUISITEUR.

Comment l'apelles-tu?

THIERROT.

Il vient
Tousjours à moy ſans l'appeller;
Le lieu eſt hault où il ſe tient.
Monſieur, vous n'y ſçauriez aller.

L'INQUISITEUR.

Nommez moy la maiſon, la rue:
A quelle enſeigne eſt ce que c'eſt?

CLEROT.

A tous enfans elle eſt congneue,
Et vous ne ſçavez où elle est?

L'INQUISITEUR.
Eſt il gentil homme ou marchant,
Ou ſi mecanicque peult eſtre?

THIERROT.
Ne l'allez poinct ainſi cherchant,
Car vous ne le pouvez congnoiſtre.

L'INQUISITEUR.
Mais eſt il pere de vous tous,
Ou bien ſi chacun a le ſien?

JANOT.
Noſtre pere eſt, entendez vous,
Heritiers ſommes de ſon bien.

L'INQUISITEUR.
S'il a de quoy, il a grand tort,
Qu'il ne vous mect à noz eſtuddes.

PERROT.
Noſtre partaige & noſtre ſort
Tenons ſeur ſans ſolicitudes.

L'INQUISITEUR.
Voicy des reſponces bien fines;
Savoir fault qui leur a appriſes.

JACOT.
Monſieur, j'ay veu ung plat de guynes
Où les plus rouges eſtoient priſes.

L'INQUISITEUR.
Si je prans des verges au poing,
Je vous feray verité dire.

THIERROT.
Nous la dirons s'il eſt beſoing;
Mais vous ne l'entendez pas, ſire.

L'INQUISITEUR.
Que je n'entendz pas verité,
Et c'eſt moy qui la voys preſchant!

CLEROT.

Vous y avez donc meritté
Ou gaigné, comme bon marchant?

L'INQUISITEUR.

Ouy vrayement, je y ay gaigné
Ung gaing qui eſt ſpirituel.

THIERROT.

Le preſcheur a bien beſongné,
Qui ſemble bon & n'eſt pas tel.

L'INQUISITEUR.

Ha! il fault que la main je mecte
Sur voz culz pour vous chaſtier.

JANOT.

Monſieur, ſi elle n'eſt bien necte,
Vous ne nous pouvez nectyer.

L'INQUISITEUR.

Pardieu, ce ne ſont point parolles
Qui puiſſent procedder d'enfans;
Comme dangereuſes & folles
Plus en parler je vous deffendz.

LE VARLET.

Mon maiſtre, trop prenez à cueur
Les propos de ceſte innocence;
Vous qui des grans eſtes vainqueur,
Debvez ſupporter leur enfance.

L'INQUISITEUR.

Enfance ou innocence, las!
Je n'y trouve riens que malice.
De les battre je ferai las,
Si de parler ſont plus l'office.

LE VARLET.

Laiſſons les jouer, paſſons oultre;
Plus ne parlent pour ceſte foiz.

L'INQUISITEUR.

O que tu es ung bon appoſtre!
Tu les veulx ſouſtenir.

LE VARLET.

Non faiz.

LES ENFANS *chantent tous ensemble :*

O Seigneur, que de gens
A nuyre dilligens
Qui nous troublent & griefvent!
Mon Dieu, que d'ennemys
Qui aux champs ſe ſont mis
Et contre nous s'eſlievent!

L'INQUISITEUR.

Je les oy chanter, qu'eſt cecy?
De moy ſe mocquent, ce me ſemble.

LE VARLET.

Ce ſont enfans qui ſans ſoulcy
S'accordent d'une voix enſemble;
Chacun eſt joyeulx comme ung roy.

LES ENFANS.

Certes, pluſieurs j'en voy
Qui vont diſant de moy:
Sa force eſt abollye;

LE VARLET.

Ils ſont hors de merencolye.

LES ENFANS.

Plus ne trouve en ſon Dieu
Salut en aucun lieu;
Mais c'eſt à eulx follye.

LE VARLET.

Eſcouttez leur chanſon jolye,
De joye ſerez poſſeſſeur.

LES ENFANS.

Car tu es mon très ſeur

Bouclier & deffenfeur,
Et ma gloire efprouvée.

LE VARLET.

Voila la bonne & bien trouvée,
Je n'en fçaurois le bien celler.

LES ENFANS.

C'eft toy, à brief parler,
Qui me faiz aller
Hault la tefte levée.

LE VARLET.

Oncques ne fut cefte couvée
De maulvaife pye, entendez.
Ilz ne font point entre eulx bandez;
Riens qu'une voix je n'y congnoys.

LES ENFANS.

J'ay crié de ma voix
Au Seigneur maintesfoiz
Luy faifant ma complainćte.

LE VARLET.

Jamais d'ypocrifie fainte,
Nul de leurs cueurs ne fut faulcé.

LES ENFANS.

Poinćt ne m'a repoulfé,
Mais tousjours exaulcé
De fa montaigne fainćte.

LE VARLET.

En liberté & fans contrainćte
Jouans, chantans, tousjours joyeulx,
Paffent le temps à chofe mainćte,
Mais tousjours ont au ciel les yeulx.
Si congé me donnez, mon maiftre,
Avecques eulx je demourray :
Car en pleurs je ne veulx plus eftre,
Mais avecques iceulx je riray.

LES ENFANS.

Donq coucher m'en iray,
En feurté dormiray
Sans crainčte de mefgarde.

LE VARLET.

L'oeil de Dieu tousjours les garde.

LES ENFANS.

Puis me refveilleray
Et fans peur veilleray
Ayant Dieu pour ma garde.

LE VARLET.

Je crois qu'à chacun d'eulx bien tarde
L'heure qu'en paradis feront.

LES ENFANS.

Cent mil hommes de front
Craindre ne me feront,
Encores qu'ilz entreprinfent;

LE VARLET.

Pleuft à Dieu, fans tant fermonner,
Qu'avecques eulz ilz me retinfent,

LES ENFANS.

Et que, pour m'eftonner,
Clorre & environner
De tous couftez me vinfent.

LE VARLET.

Et que leur chant fi bien m'apprinfent,
Que, comme eulx, vefquiffe de foy!

LES ENFANS.

Vieus donq, declaire toy
Pour moy, mon Dieu, mon roy,
Qui de buffes renverfes

LE VARLET.

En leur chant n'a poinčt de traverfes.

LES ENFANS.

Mes ennemys mordans,
Et qui leur romps les dentz
En leurs gueulles perverfes.

LE VARLET.

Ilz n'ont procès ne controuverfes :
Ilz ont tout, riens ne leur deffault.

LES ENFANS.

C'eft de toy, Dieu très hault,
De qui attendre fault
Vray falut & desfence;

LE VARLET.

O que tant heureufe eft l'enfance!

LES ENFANS.

Qui fur tout peuple eftendz
Tousjours en lieu & temps
Ta grant beneficence.

LE VARLET.

Je confeffe qu'en innocence
N'y a rien que felicité,
Et qu'au pris de leur congnoiffance
Tout fçavoir n'eft que cecité.
Croyez qu'ilz ont atteint le bout
Du repoz de l'entendement.

L'INQUISITEUR.

Que fçavent ilz?

LE VARLET.

Ilz fçavent tout,
Fors que le mal tant feullement.

L'INQUISITEUR.

Leurs propoz font fubtilz & neufz,
Ainfi qu'ilz font jeunes & beaulx.

LE VARLET.

Mon maiftre, dans les vaiffeaulx vieulx
L'on ne meɛt poinɛt les vins nouveaulx.

L'INQUISITEUR.
Qui t'a tant apprins d'efcripture ?
Pour vray, il eft ainfi efcript.

LE VARLET.
Vous m'en avez faict la lecture
Et Dieu m'en a donné l'efprit.

L'INQUISITEUR.
Vrayement, vous me faictes penfer
A ce que je ne penfay oncques.

LE VARLET.
Ne les vueillez donq plus tenfer
Et vous orrez merveilles adoncques.

L'INQUISITEUR.
Enfans, nous retournons à vous
Pour oyr voz doulces chanfons.

LES ENFANS *mectans leur doid sur leur bouche difent :*
Hons! hons!

L'INQUISITEUR.
Hellas! parlez à nous;
Veuillez oublier nos tenfons.

LES ENFANS.
Hons! hons! hons! hons!

L'INQUISITEUR.
Las! mes amys,
Je ne fçavoys que je difois;
Quant en craincte je vous ay mis,
Certes, pas je ne vous congnoiffois.
Vous, qui eftes le plus petit,
Parlez à moy, ne vueillez craindre.

LE PETIT ENFANT.
Vous efte gan & moy petit,
Nous ne fçaurions à vou attaindre.

L'INQUISITEUR.
Dieu a dict, pour tout veritable,

Que pour travail ne pour ahan,
Nul n'aura le bien defirable,
S'il n'eft tel qu'un enfant d'un an.

LE VARLET.

Mais bien plus, qui n'eft né d'en hault,
Par une naiffance nouvelle,
Au ciel ne peult faire le fault.
Cette doctrine m'eft bien belle.

L'INQUISITEUR.

Moy, qui fuis vieillard devenu,
Puis je renaiftre de nouveau?

LE VARLET.

Non, vous n'y eftes pas tenu,
Mais il fault changer chair & peau.

L'INQUISITEUR.

Comment?

LE VARLET.

Si le voullez favoir,
Aux enfans l'allez demander.

L'INQUISITEUR.

Enfans, faictes moy ce poinct veoir;
Prier vous viens fans commander.

LES ENFANS.

Hon! hon!

LE VARLET.

Puis que les grans avez faict taire,
Enquerez ung peu ce petit,
Vous y trouverrez quelque miftere
Pour contanter voftre appetit.

L'INQUISITEUR.

Mon filz, comme appellez vous Dieu?

LE PETIT ENFANT.

Pappa.

LE VARLET.

C'eft très bien refpondu.

Pere il eſt de tous, en tout lieu,
Mais il n'eſt pas bien entendu.

L'INQUISITEUR.

Qu'eſperez vous trouver en luy?

L'ENFANT.

Do, do.

LE VARLET.

C'eſt très bien à propoz;
Car qui ne congnoiſt aujourd'huy
Que luy, vit en paix & repoz.

L'INQUISITEUR.

Mais qui eſt ce Dieu là?

L'ENFANT.

Bon, bon.

LE VARLET.

Poſſible n'eſt de myeulx parler,
Car ſi grant eſt de Dieu le don,
Qu'il ne ſe peult myeulx appeller
Que de le nommer le ſeul bon.

L'INQUISITEUR.

Des bonnes oeuvres, des merittes,
Qu'eſt ce?

L'ENFANT.

Lza, lza, lza.

LE VARLET.

O Dieu, qu'il dict bien!
Car noz oeuvres ſont ſi petittes
Devant Dieu, que c'eſt moings que rien.

JANOT.

Puiſque c'eſt à bon eſſient
Que le vray vous voullez ſçavoir,
D'eſcoutter ſoyez paſcient,
De parler ferons bon debvoir.

PERROT.

Pour vivre en vray contantement,

Ung feul poinct vous eft neceffaire,
C'eft de fçavoir certainement
Que n'avez pouvoir de rien faire.

JACOT.

En voyant Dieu ouvrant en vous,
Faifant fon oeuvre à fon defir,
Tout tourment vous femblera doulx,
Et n'euftes jamais tel plaifir.

THIERROT.

Qui voyt Dieu partout en tout lieu
Et ne veoit plus ne foy ny homme,
Il eft par grace filz de Dieu
Et Dieu, non plus homme fe nomme.

CLEROT.

Las! fi Adam n'euft poinct mengé
Du fçavoir de bien & de mal,
Dieu de luy ne fe fuft vengé,
Le rendant pis que anymal.

THIERROT.

Qui regarde foy ou fon euvre,
Comme fift le pharifien,
Sa nudité fi fort defcoeuvre,
Qu'il fe veoit plus villain qu'un chien.

JANOT.

Croyez que qui eft mort à foy
Par la vertu du Sainct Efprit,
Il ne vit pas, mais par la foy
En luy, fans plus, vit Jefuchrift.

PERROT.

Enfance ne cuyde rien eftre,
Ne rien pouvoir, ne rien valloir.
Dieu feul tient pour pere & pour meftre,
Qui eft feul aiftre & feul pouvoir.

JACOT.

Laiffez Adam & fon cuyder,
Sa peau n'eft pleine que de vent;
Hors de fa chair vous fault vuider;
Lors de tout bien ferez fçavant.

L'INQUISITEUR.

Ilz ne difent rien d'aventure;
J'ay tout dedans la Bible leu,
Et leur parolle eft fi très pure,
Que jamais tel fens je n'ai veu.

LE VARLET.

Mais oyez le divin langaige
Que chacun de ces enfans tient!

L'INQUISITEUR.

Je veulx eftre enfant, non plus faige:
Il eft heureulx qui tel dement.

LE VARLET.

Mon maiftre, je fens dans mon cueur
Divines infpirations.

L'INQUISITEUR.

Et je fens Jefuchrift vainqueur
En moy de toutes paffions.

LE VARLET.

Je ne fens plus nulle avarice,
Mon cueur brufle de charité.

L'INQUISITEUR.

Je fens orgueil mort & tout vice
Par l'efprit de verité.
O puiffant Efprit,
O doulx Jefuchrift,
Qui par ta clemence
Et ton fainct Efcript
As desfaict, prefcript
Mon oultre cuydance.

Je perdz contenance,
Plus en rien ne pense
Qu'à plaisir & joye;
Je saulte, je dance,
Et n'ay congnoissance
De ce que j'estoye.
Mon tout & mon aistre
En Dieu seul voy estre,
Et moy moings que rien.
Fy du nom de maistre
Qui ne peult repaistre
Que d'ordure & fyens!
En Dieu sont tous biens;
Hors de luy soubstiens
Que tout est tourment.
Je possedde & tiens
De tous chrestiens
Le contantement.
Où est mon peché?
Je le voy caché
Au corps de mon roy;
J'en suis destaché,
Qui en fuz taché
Par trop grand defroy.
Clairement je veoy
De l'oeil de la foy
Mon salut par grace.
Mort suis, je le croy,
Mais Christ vit en moy,
Qui tous maulx esface.
Chantez, terre & cieulx,
Chantz delicieux
Pour ce cas estrange:
Dieu d'un homme vieulx,

Diable vicieulx,
A faict un jeune ange.
Donnez luy louenge,
Qui a faict tel change
Si soubdainement;
De moy ne se venge,
Mais à luy me renge
Ainsi doulcement.

LE VARLET.

O bonté sans fy,
Quel cas est cecy?
D'un persecuteur
Par peché noircy
Avez eu mercy.
Comme bon pasteur,
D'un inquisiteur
De maulx inventeur
Par feu ou deffense,
As esté vainqueur,
Luy rendant le cueur
Doulx comme en enfance.
De joye je pleure
Voyant à ceste heure
Ce qu'ay desiré.
Jusqu'à ce qu'il meure,
Si ainsi demeure,
Je le serviray.
Dieu l'a attiré
Et de maulx tiré
Dont il avoit tant.
Si j'ay souspiré
Pour luy, je riray
Le voyant contant.
O Dieu, voye & vye

Qui avez ravye
Son ame vivante !
Tant l'as affouvye,
Que de riens envye
N'a, mais est contante.
En toy est fondue
Et morte & perdue;
Par abjection
Quant riens l'as rendue,
A toy l'as receue
Par dillection.
Le servant comme homme,
J'ay perdu mainct somme
Et mainct bon repas;
Mais le voyant comme
Dieu, plus je n'assomme
Mes labeurs & pas.
Prins je voy aux laz
Par le doulx appastz
D'Escripture saincte;
Poinct ne feray las
De suyvre hault & bas
Le servant sans saincte.

JANOT.

O Dieu eternel,
Ce jour solempnel
Doit bien estre à tous,
Quant l'homme cruel
Avez faict aignel
Et semblable à nous.

PERROT.

Dieu change les loupz
Et à tous les coups
En faict des brebiz;

Car il eſt jalloux
De nous, comme eſpoux,
De blancz, noirs & bis.

JACOT.

En lieu de deffendre
Parler, veult apprandre
Noſtre doulx langaige.
O que Dieu ſçait rendre
Bien pour mal, & prendre
Ung homme en tout aage!

THIERROT.

Dieu de bon couraige
Ayme ſon ouvraige
Et le veult parfaire:
Par quoy du meſnaige,
Puis qu'il eſt ſi ſaige,
Luy fault laiſſer faire.

CLEROT.

Or ſus donq, chantons
Et nous esbattons
A luy donner gloire:
Par tous les quantons
Du monde, où hantons,
En ſera memoire.

THIERROT.

Je donne une poire
Qui dira l'hiſtoire
A ces compaignons.
Hors de purgatoire
Eſt, il eſt notoire,
Poinct ne nous faignons.

L'INQUISITEUR.

Mes petis enfans, je vous prie,
A l'honneur du Dieu des humains

Que chacun de vous chante & crye,
Et nous tenons tous par les mains.

(*Ilz chantent tous enſemble.*)

Puis que de ta promeſſe
L'entier acompliſſement
Octroye à ma vieilleſſe
Parfaict contantement,
J'actendray ſans ſoulcy
De la mort la mercy.
L'eſtincelle derniere
De mes terniſſans yeulx
A veu de ta lumiere
Le rayon gracieulx,
Dont je ſuis esblouy
Et mon coeur resjouy.
Le rayon pur & munde
Que tu as envoyé
Affin que ce bas monde
Ne fut plus deſvoyé,
Et ſon luſtre obſcurcy
En ſera eſclarcy.
Ta clarté preparée,
Qui de loing reluyra,
A la gent eſgarée
Partout eſclairera,
Et ton peuple affoibly,
Sera lors anobly.

L'INQUISITEUR.

Enfans, puiſque m'avez gaigné,
Avecques vous m'en veulx aller.

JANOT.

Ne ferez vous poinct deſdaigné
D'apprandre par nous à parler?

L'INQUISITEUR.

Non, mais j'eftime à grant honneur,
Enfanz, en euvres de vous fuyvre.
Puis qu'ainfi plaift au grant Seigneur,
Je veulx en innocence vivre.

PERROT.

Venez & vous nous menerons
Dedans noftre maifon de paix.

JACOT.

Jamais nous ne vous laifferons,
Mais voullons fouftenir voz faiz.

THIERROT.

Les dames de noftre maifon,
C'eft unyon & charitté.

CLEROT.

L'on y menge toute faifon,
Le pain de vye & veritté.

THIERROT.

A Dieu, le chef de l'affiftance,
Dieu vous doint bon foir, bonne nuyćt,
Et vivre de la congnoiffance
Du fouleil qui fans ceffe luyft.

CLEROT.

Voicy une divine prife,
Plus ayfe je ne fuz de l'an.
Allons foupper, la table eft mife.

LE PETIT ENFANT.

Allons, allons, allons, meignan!

POESIES INÉDITES

Extraites du manuſcrit de la Bibliothèque de l'Arſenal. N° B.L.F. 100.

Non ſans avoir maintesfoys eſprouvé
Par trop d'ennuys quel bien d'eſperer vient,
Eſperé n'ay en vous que j'ay(e) trouvé
Le ſeul eſpoir qui ma vie ſouſtient.
Mais après tant, que comme moy ſçavez,
Qui m'ont donné pis que mort, je le penſe,
L'amour qu'à moy avez eu & avez,
Reſuſciter m'a faict en eſperance.
Doncques eſtant ma conſolation,
Qui d'eſperer m'avez donné confort,
Nommer vous puis ma reſurrection,
Puiſque je tiens mes ennuys une mort;
Leſquels ne veulx dire par le menu,
Mais s'il vous plaiſt y penſer, mon ſeigneur,
Vous trouvarez que aſſez m'en eſt venu,
Trop ſuffiſans pour tuer un bon coeur.
Je ne le dis pour les ramentavoir,
Car l'oublier m'en eſt plus aggréable,
Mais ouy bien pour vous faire ſçavoir
Combien l'eſpoir de vous m'eſt prouffitable.
Ceſt eſpoir eſt honneur de ma jeuneſſe
Et tout le bien de ma petite enfance;
C'eſt le repos de toute ma vieilleſſe
Et le baſton très ſeur de ma deffence;
C'eſt le moyen tout ſeul de la victoire
De tous les maulx qui m'ont peu advenir :
S'ilz ſont vaincus à vous en eſt la gloire,

De qui je fens force & vertu venir;
C'eft la fanté qui chaffe maladie
Du corps, du coeur & de l'entendement,
Et feureté telle, quoy que l'on dye,
Nuyre ne peult à mon contentement;
C'eft le bourdon de mon pelerinaige,
L'appuy très fort de ma debilité,
Le quel tenant, toute peyne & voyaige
M'eft un repoz & grand utilité;
C'eft ce qui tous mes ennuys faict prendre
Patiemment, defquelz je fuis deflivre,
Et fans le quel je vous fupply entendre
Qu'il ne m'eftoit plus poffible de vivre;
C'eft cet efpoir par qui mes paffions
Vaincues font & rendues contentes,
Qui meét à riens mes tribulacions
Que j'eftimois ardentes & picquantes.
Par ceft efpoir qui de vous feul procede,
Je n'ay trouvé nul malheur importable,
Car fi grande eft fa vertu, qu'elle excede
Peyne & ennuy & mal intolerable.
Si les regretz de pere, mere, enfans,
Par defefpoir me font tous defcouvers,
De ceft efpoir je m'arme & me deffendz,
Difant qu'en vous les ay tous recouvers.
Fortune n'a fur ceft efpoir puiffance
De le pouvoir en riens diminuer;
Longueur de temps ne peult cefte efperance
Garder en moy, tousjours continuer.
Tous les ennuyz que le ciel & la terre
Peuvent donner à un corps & un coeur,
Ne me fçauroient faire eftimer leur guerre,
Car ceft efpoir en eft le feul vainqueur,
Tant qu'en ma main je le pourray tenir.

Puifqu'il vous plaift que fur luy je m'appuye,
Tant feure fuis de tous maulx advenir,
Que devant eulx ne penfez que je fuye;
Puifque je fuis feure de voftre amour
Et que je fçay vous eftre feulle feur,
La mort ne peult que me prendre, à ce jour,
D'amour contente, & d'efpoir, & d'honneur.
La mort ne crainctz, mais que tousjours la face
Je puiffe veoir de mon frere & mon Roy
En feureté; que fermement je croy
D'avoir fans fin part à fa bonne grace,
J'ay devers moy ce poinct & advantaige
Pour garentir ma ferme loyaulté,
Que le long temps en donne tefmoingnaige
Et mefme à vous fi grande feureté,
Que tort avez fi en avez (un) doubte.
Si je prends aulcunes foys loifir
D'entretenir quelque dame à plaifir,
Pour tant ne veulx devenir variable;
Mais eftimer que, fans aultre choifir,
Je vous en treuve après trop plus amable.

Folio 108 *verfo*.

Souvieigne vous des lermes refpandues,
Qui par regret très grand furent rendues
Sur voftre tant amyable vifaige;
Souvieigne vous du dangereux oultraige
Que vous cuida faire mon povre coeur,
Preffé par trop d'une extreme douleur,
Quand il força la voix de fatisfaire
Au très grand mal où ne fçavois que faire,
Tant qu'à peu près la pleur fut entendu;
Souvieigne vous du fens qui fut perdu,

Tant que raifon, parolle & contenance
N'eurent pouvoir, ny force, ny puiffance,
De defclairer ma double paffion,
Ny auffi peu ma grand affection;
Souvieigne vous du coeur qui bondiffoit
Pour la trifteffe en quoy il periffoit;
Souvieigne vous des foufpirs très ardens
Qui à la foule en defpict de mes dentz
Sortoient dehors, pour mieulx me foulaiger;
Souvieigne vous du peril & danger
Où nous eftions, dont nous ne tenions compte,
Car vraye amour ne congnoift paour ny honte;
Souvieigne vous de noftre amour honnefte,
Dont ne devons pour nul baiffer la tefte,
Car nous fçavons tous deux certainement
Qu'honneur & Dieu en font le fondement;
Souvieigne vous du très chafte embraffer
Dont vous ne moy ne nous pouvions laiffer;
Souvieigne vous de voftre foy promife
Par voftre main dedans la mienne mife;
Souvieigne vous de mes doubtes paffées,
Que vous avez en une heure effaffées,
Prenant en vous fi grande feureté,
Que je m'affeure en voftre fermeté;
Souvieigne vous que vous avez remis
Du plus parfaict de voz meilleurs amys
Le coeur, l'efprit & le corps en repos,
Par voftre honnefte & vertueux propos,
Auquel je veulx adjoufter telle foy,
Que plus n'aura doubte pouvoir fus moy;
Souvieigne vous que je n'ay plus de paine,
Que cefte là que avecques moy je maine:
C'eft le regret de perdre voftre veue,
Par qui fouvent tant de joye ay receue;

q 2

Souvieigne vous du regard de voftre oeil,
Dont l'efloingner me faict mourir de dueil;
Souvieigne vous du lieu très mal paré
Où fuft de moy trop de bien feparé;
Souvieigne vous des heures qui fonnoyent,
Et du regret qu'en fonnant me donnoient,
Voyant le temps & l'heure s'advancer
Du defpartir où ne fays que penfer;
Souvieigne vous de l'adieu redoublé
A chafcun pas, de l'efperit troublé,
Du coeur trancy & du corps affoibly,
Et ne mectez le trifte oeil en oubly;
Souvieigne vous de la parfaicte amour,
Qui durera fans ceffer nuyct & jour,
Qui a dens moy fi bien painct voftre ymaige,
Que je n'ay riens finon voftre vifaige,
Voftre parler, voftre regard tant doulx
Devant mes yeulx; bref, je n'y ay que vous;
Vous fuppliant, o amye eftimée,
Plus que nulle aultre & de moy tant aymée,
Souvieigne vous d'immortel fouvenir
De voftre amy, & le vueillés tenir
Dens voftre coeur feul amy & parfaict,
Ainfi que vous dedens le fien il faict.

Folio 117 *verfo.*

Fragment.

. . . .
. . . .
O prompt à croire & tardif à fçavoir
Le vray, qui tant clairement fe peult veoir,
A voftre coeur receu telle penfée
Qu'à tousjamais j'en demeure offencée?
Eft il entré dans voftre entendement,

Que dans mon coeur y ait un autre amant?
Helas! mon Dieu, avez vous bien peu croire
Qu'aultre que vous puiffe eftre en ma memoire?
Eft il poffible? A menfonge credit
En voftre endroiɛ, ainfi que l'avez dit?
Pouvez vous bien le croire & le celer,
Sans m'en vouloir ne m'en ouyr parler?
Mais voulez vous, avant ouyr, juger
Innocent coeur, très facile à purger?
Extimés vous le coeur mefchant & lafche,
Qui envers vous n'en euft oncq nulle tache?
Vous le croyez ainfi : croyés le doncques,
Croyez de moy le mal qui n'y fuft oncques,
Croyez de moy contre la verité,
Tout le rebours de ce que ay merité.
Jà n'en fera mon vifaige confuz,
Car je fçay bien quelle je fuis & fus
En voftre endroit, & yver, & efté,
Et quel auffi m'eftes & avez efté.
J'ay le coeur neɛ & la tefte levée;
Pleine d'amour très ferme & efprouvée,
Je puis aller; mais fus tout ne refufe
De mon bon droiɛ faire jamais excufe.
Penfez de moy ce qu'il vous plaift penfer,
Je ne vous veulx courroulcer ne offencer,
Puifque voulez noftre amiɛtié parfaiɛte
Eftre foubdain par fouppeçon deffaiɛte.
C'eft doncques vous, de cruelle nature,
Qui, fans propos, en faiɛtes la roupture.
Vous le voulez : garder, ne vous en puis,
Bien que du tout en l'eftremité fuis
De defefpoir, voyant mon innocence,
Ma vraye amour avoir pour recompenfe
Un tel adieu, par lequel m'accufez,

Du mefchant cas dont affez vous ufez :
C'eft d'en aymer un aultre avecques vous.
Il n'eft pas vray, je le dis devant tous,
Et Dieu qui veoid le profond de mon coeur,
Prens à tefmoing, luy priant que vaincqueur
Par verité foit de ceft menfonge,
Qui en foy n'a force non plus qu'un fonge.
Je luy remeċtz mon droiċt entre les mains,
Luy fuppliant que à vous, amy, au moins
Avant ma mort face veoir clerement
Comme vous feul j'ay aymé fermement.
Il le vous peult dedens le coeur efcripre,
Mais mon ennuy ne me permeċt le dire ;
Porter le veulx le mieulx que je pourray.
Si je ne puis, par regret je mourray.

Folio 116 *recto.*

Amour, Honneur ont eu debat enfemble.
Honneur a dit : Amour, il faut partir.
— Comment, Honneur? dift Amour, il me femble
Que à ma demeure il vous fault confentir ;
Si je m'envoys, il vous fauldra fortir,
Et fans nous deux elle deviendra befte ;
Laiffés moy doncq fon coeur, prenez fa tefte.
Luy emprompter fon blanc abillement,
Jurant fes loix garder entierement,
Il fuft receu, & euft bien la fcience
De faindre avoir très bonne confcience ;
Mais les moyens, & lieux & temps venus,
L'occafion feift que l'experience
Le monftra filz naturel de Venuz.

Folio 127 *verfo.*

Ou près, ſi près que en un liƈt noz corps couchent,
Et noz vouloirs ſoyent unyz en un,
Et noz deux coeurs, ſi poſſible eſt, ſe touchent,
Et noſtre tout ſoit à nous deux commun;
Ou loing, ſi loing que amour tant importun,
De vos nouvelles à moy ne puiſſe dire,
Povre de veoir, de parler & d'eſcrire,
Tant que de vous ſoit mon coeur inſenſible:
Vela comment vivre avecq vous deſire,
Car entre deux, ſans mort, m'eſt impoſſible.

Ne près, ſi près que vous puiſſiez coucher
Dedens mon liƈt, il n'adviendra jamais,
Ou par amour mon corps ou coeur toucher,
Ny adjouſter à mon honneur un mais.
Si loing, bien loing allez, je vous prometz
De n'empeſcher en rien voſtre voiayge,
Car près ne loing, d'aymer je n'ay couraige,
Fors d'un amour dont chaſcun aymer veulx.
Soit près ou loing, n'eſt deſir d'homme ſaige;
Contentés vous d'eſtre aymé entre deux.

Folios 132 *verſo*, 133 *reƈto*.

En vous veoyant prendre la hardieſſe,
Couché ſus moy, d'une aultre entretenir,
Que plus aymés que Madame & maiſtreſſe,
Je ne vous puis porter ny ſouſtenir.
— Ne me voulez un tel propos tenir,
Liƈt, où j'ay tant de repoſer deſir;
Car je n'ay peu meilleur moyen choiſir
Pour eſtre icy, que, par cas d'adventure,
Entretenir ceſte dame à loiſir,
Que je vous fay ſervir de couverture.

Folio 133 *reƈto*.

q 4

Puis qu'il nous fault ceſt enfant baptiſer,
Nommés le doncq ſi vous ſçavez ſon nom.
— Amour? — Nenny; il fault mieulx adviſer.
— Fureur ou feu, comme il a le renom?
Cruaulté, mort, vie, flamme, froid? — Nom.
— Doulceur, douleur, rigueur, mutation,
Follye, erreur, triſteſſe, paſſion?
L'aveugle dieu, le createur de paine,
Le vieil enfant? — Non, mais ſans fiction,
C'eſt fol cuider, ou oppinion vaine.

Folio 136 *verſo*.

Homme jalouz, vous ne debvez porter
Ceſte tant doulce & celeſte coulleur.
Comme loyal: je m'en veulx raporter
A ce que en penſe & juge voſtre coeur.
Mais à ce bleu vous faictes ceſt honneur,
Pour ce que au ciel ſemblable à luy ſe tient
Beatitude, & il vous en ſouvient,
Quant le voyez lyé à voſtre dextre;
Car vous aymés la coulleur qui ſouſtient
Celle par qui de vous n'eſtes plus maiſtre.

Folio 137 *recto*.

Non pour baiſer, Madame, ma maiſtreſſe,
Dont je ſuis trop indigne d'approucher,
Un jour heureux, je pris la hardieſſe
A ſa bouche de la mienne toucher,
En deſirant par là ſon coeur chercher,
Pour deſpartir mon amour vehemente,
Qui ſi grande eſt que le myen ſeul tourmente,
Mais en deux coeurs peult loger à ſon aiſe.
Je congneuz bien que la bouche eſt la fente

Par où amour au coeur faict fa defcente,
Qui ne fe peult faire fans que l'on baife.
Folio 138 *recto.*

Quelle unyon de parfaicte amictié,
Quand de deux coeurs les vouloirs fe confentent,
Tant que chafcun ne congnoift fa moytié!
Car un feul coeur, non plus deux, ilz fe fentent.
Pour s'efloingner jamais ilz ne s'abfentent,
Pour ce que l'oeil n'eft pas leur fondement.
C'eft vraye amour qui les tient fermement
Sy fort lyés, felon Dieu & l'honneur,
Non par plaifir qui eft pris follement,
Mais par vertuz, raifon, bon jugement,
Que transformés font deux en un feul coeur.
Folio 138 *recto.*

Pour fe trouver plus belle & plus beau tainct,
Je veoy chafcune un mirouer chercher,
Et leur plaift fort qu'il foit flateur ou fainct,
En leur monftrant qu'elles ont blanche chair.
Mais j'en ay un que j'eftime plus cher
Que tous les leurs, qui tant m'eft favorable
Qu'en luy me veoy honnefte & aggreable,
Tant que ne puys en moy defirer myeulx
Que me promect fon regard amyable :
Par quoy ne veulx mirouer perdurable,
Fors feullement de mon amy les yeulx.
Folio 138 *verfo.*

Baillés luy tout ce qu'il veult maintenant,
Soit le parler, foit l'oeil, ou foit la main,

Et vous veoyrés en luy incontinant
Aultre vouloir que d'un coufin germain.
Voire s'il peult, fans attendre à demain,
Il vous pryera d'une grace luy faire,
Que une heure avant euft defiré de taire,
Faignant de peu fe vouloir contenter.
A telz amys a tousjours à refaire,
Le plus feur eft de point ne les hanter.

Folio 138 *verfo.*

POÉSIES INÉDITES

Extraites du manufcrit de la Bibliothèque de l'Arfenal. N° B. L. F. 108.

RONDEAU.

Ce n'eft q'un cueur, ung vouloir, ung penfer,
De vous & moy en amour, fans ceffer,
Mon très cher filż & bonne nourriture.
Raifon le veult & auffi fait nature,
Qui noftre faict ont voulu compaffer.

La mere fuys, qui ne veult offenfer
Voftre plaifir, puys qu'à bien tout penfer,
De vous & moy eft l'aliance pure:
Ce n'eft q'un cueur.

Amour qui veult amour recompenfer,
Ne prend plaifir à debatre ou tanfer,
Mais du tout meċt à complaire fa cure.
Ainfi nous deux loyalle amour ceincture,
Sans contredit ne fans contrepenfer,
Ce n'eft q'un cueur.

Folio 13 *recto.*

RONDEAU

A TOURNON QUAND FUT QUESTION DE MENER
LE ROY EN ITALIE.

Penſant paſſer paſſaige ſi piteux,
A tout bon cueur ſi triſte & deſpiteux,
Veoir emmener perſonne ſi très chere
Soubz la couleur de gloire ou bonne chere,
En grand danger de retour bien honteux :

Je m'esbahys comme gens convoyteux
Sont aveuglez pour rendre ſouffreteux
Royaulme, enfans, ſeur & dolente mere,
Penſant paſſer.

Soubz umbre d'eſtre ſaiges & marmiteux,
L'on a congneu leur eſperit boyteux,
Sans aller droiċt, dont en très triſte chere,
Tous les ſaiges en pleurent à l'enchere,
Craignant par trop le voyaige honteux,
Penſant paſſer.

Folio 16 verſo.

RONDEAU

SUR DOMINE SALVUM FAC REGEM ET EXAUDI NOS
IN DIE QUA INVOCAVERIMUS TE.

Saulvez le Roy, o Seigneur gracieux,
Et exaulſez ce jour, en voz ſainċtz cieulx,
Nous qui pour luy invocquons voſtre grace.

Las! retournez voſtre benigne face
Pour eſſuyer les larmes de noz yeulx.

Vous eſtes ſeul par ſur tous autres dieux,
Puiſſant, piteux, miſericordieux;
Monſtrez le nous bien toſt en briefve eſpace,
Saulvez le Roy!

Nous congnoiſſons que noz maulx vicieux
Meritent bien les tourmens ennuyeux;
Que maintenant juſtice nous pourchace.
Voſtre bonté noſtre malice paſſe:
En ceſte foy vous prions pour le mieulx,
Saulvez le Roy!

Folio 20 recto.

APPENDICE V.

I.

NOTICE D'UN MANUSCRIT COMPOSÉ POUR LA REINE DE NAVARRE.

Biblioth. de l'Arfenal. Ms. N° Théol. franç., 60. — *Initiatoire inftruction en la Religion chreftienne pour les enffans. Interlocuteurs Theophile & Theodidacte, dont le premier fignifie amateur ou aimé de Dieu, & l'autre enfeigné ou difciple de Dieu.* 1 vol. in-4°, fur vélin de 57 feuillets. Relié en velours rouge.

Au verfo du folio 1 recto, dans une couronne d'or, furmontée d'une cordelière, font peintes en or & en couleurs les armes de la Reine de Navarre. Le tout eft fur un champ bleu parfemé de petites étoiles d'or & de marguerites rofes & blanches.

Au recto du folio 2, une grande miniature repréfente Charles d'Albret, Roi de Navarre, en pied, au milieu d'un jardin fermé par un grillage; de l'autre côté de ce grillage, à droite, mais fur un plan reculé, on voit Marguerite, accompagnée de quelques courtifans. La princeffe eft vêtue d'une robe de drap d'or; fa coiffure & fa guimpe font noires. Le Roi de Navarre eft couvert d'un furtout de drap d'or fourré d'hermine. Sa toque rouge eft furmontée d'une plume blanche; fon juftaucorps eft bleu, fes manches à deux rangs de crevées, & fes chauffes font rouges. Il tient dans fa main droite une marguerite,

qu'il femble offrir à la princeffe. Au-deffous de l'écuffon des armes du Roi de Navarre, on lit : *Inveni unam preciofam margaritam quam intimo corde collegi.* Le fond de cette miniature repréfente un jardin avec bofquets & berceaux, au milieu defquels eft une fontaine en forme de temple. En dehors du jardin, on aperçoit un château derrière une muraille blanche crénelée.

Au verfo de ce même folio 1, dans une grande miniature, Jéfus-Chrift agenouillé portant fa croix, eft fuivi d'une foule d'autres perfonnages portant comme lui leur croix. Au premier rang font Henry d'Albret, Roi de Navarre, Charles d'Albret, fon frère, & Marguerite. La princeffe eft couverte d'une longue robe bleue, avec des manches garnies de fourrure; fa coiffe noire eft furmontée d'une couronne d'or. Le Roi de Navarre porte le même coftume que dans la miniature précédente. On lit au bas : *Qui vult venire poft me, abneget femet ipfum, tollat crucem fuam & fequatur me.* Le fond de cette miniature repréfente le même château que celui de la miniature précédente, & une autre partie des jardins; des rochers s'échappe une fource d'eau vive, qui tombe dans un petit lac. Sans aucun doute l'artifte a voulu repréfenter le château de Pau, dont Marguerite & fon mari avaient pris foin d'embellir les jardins (voy. plus haut, à la fin de la *Vie politique de Marguerite*).

Au verfo du folio 34, dans une grande miniature, le Roi David, à genoux, implore la miféricorde de Dieu. L'ange lui apparaît, tenant d'une main l'épée de juftice, de l'autre une tête de mort. Dans le fond on voit le temple de Salomon. La foule fe tient éloignée du Roi & le contemple. On lit au bas : *Dixi : confitebor adverfum me injufticiam meam Domino.*

Au recto du folio 56 & au verfo du folio 57, on trouve deux grandes miniatures. La première repréfente Jéfus-

Chrift reffufcité; le corps eft nu, les épaules font couvertes d'un manteau rouge. Il eft devant une table, appelant à lui les treize apôtres; quelques-uns font déjà près de lui, les autres s'y dirigent. On lit au bas : *Pax vobis : ego fum : nolite timere.* La feconde miniature repréfente une afcenfion. Jéfus-Chrift eft déjà prefque tout entier dans le ciel : on n'aperçoit que fes jambes couvertes d'une robe rouge & environnées de rayons lumineux. Les perfonnages, prefque tous à genoux, font au nombre de dix-huit, en y comprenant la vierge Marie. On lit au bas : *Afcendit ad celum, fedet ad dextram.*

Chaque feuillet de ce manufcrit eft orné d'un riche encadrement peint en or & en couleurs. On y voit des oifeaux, des papillons, des infectes, des fleurs & principalement des marguerites rouges.

Le texte de ce manufcrit, conçu en français, contient une forte de catéchifme ou d'inftruction fur la manière de pratiquer la religion catholique. Il eft fouvent rédigé par demandes & par réponfes. On y trouve certains paffages hardis qui nous portent à croire que l'auteur était partifan de la réforme. Au folio 23 verfo, Théophile demande à Théodidacte ce que fignifie *Églife* en notre langue commune. Théodidacte répond : « Eglize fignifie congregation. Quant doncques nous difons je croy la congregation, non pas ce monceau de boys & de pierres où la multitude des antichriftians miniftres, qui ne font rien moins que union ou congregation, veu que chacun d'eulx veult eftre differend de l'autre tant en fentences ou opinion, que en fuperfticieufes & hipocriticques ceremonies, etc. »

Au folio 52 verfo, après avoir parlé du choix d'un confeffeur, qui doit être un homme de bien, c'eft-à-dire « fidele, puiffant en la parolle, qui vous puiffe confoller & donner confeil utile & falutaire pour myeulx inftituer voftre vie, etc.; » l'auteur ajoute : « Or, quant vous aurés

trouvé ung tel confeſſeur ainſi qu'on l'apelle, vous irés vous confeſſer & accuſer devant luy & ne ferés ſoingneux, ne vous efforcerés de luy rendre compte pour le menu de tous les pechés que vous avez commis depuys le temps de voſtre nativité, ou depuys le temps de voſtre derniere confeſſion avec les circonſtances, c'eſt aſſavoir quand, en quel lieu, quantes foys, avec qui & comment, ainſi que l'en a de couſtume; car ceſte façon de ſoy confeſſer n'eſt aultre choſe que hypocriſie vraye & faintiſe. Je m'en croy à ceulx qui en ont uſé juſques icy, pourveu qu'ilz veulent dire vray, ſoit ou homme ou femme, prebſtre ou aultre. Et Dieu n'a ordonné telle confeſſion, & n'ay jamays leu en l'Eſcripture d'homme qui ſoit ainſi confeſſé; & neantmoins qu'elle ait grande apparence de ſainꝿteté & vraye devotion, toutesfoys croys je que le diable l'a inventée pour ſeduyre le monde, &c., &c. »

Ce curieux manuſcrit fut exécuté au moment & même à l'occaſion du mariage de Marguerite avec le Roi de Navarre; au moins eſt-ce l'opinion du P. Montfaucon, qui a reproduit la première miniature, t. IV, p. 260 (pl. XXXIII) des *Monumens de la monarchie françoiſe.* C'eſt à M. de Gaignières qu'il en devait la communication. En 1763, ce manuſcrit devint la propriété de M. Picard, ainſi que le prouve la mention ſuivante placée au recto du folio 1 : *De la bibliothèque de Charles-Adrien Picard en* 1763. A la vente des livres de cet amateur en 1780, le volume inſcrit ſous le nº 112 de ſon catalogue fut vendu 231 fr. 10 ſous. (*Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Picard, contenant environ cent manuſcrits ſur vélin, décorés de miniatures & de beaucoup d'articles rares & ſinguliers, &c.* Paris, Merigot, 1780, in-8°, p. 16.) Cette acquiſition a dû être faite pour la bibliothèque de Monſieur, comte d'Artois, connue aujourd'hui ſous le nom de Bibliothèque de l'Arſenal.

II.

INDICATION DE QUELQUES PORTRAITS ORIGINAUX DE LA REINE DE NAVARRE.

1. Biblioth. nationale. N° 6808. Commentaire ſur le livre des Echecs amoureux. — Archiloge Sophie.

Nous empruntons à M. P. Pâris, qui a donné une notice ſur ce manuſcrit, le paſſage ſuivant : « Dans la première vignette on voit l'écu d'Orléans (de France au lambel d'argent, dont chaque pendant eſt chargé d'un croiſſant de gueule) parti de Savoie (de gueule à la croix d'argent), ſurmonté d'un diadème ou cercle de couronne royale. 2° Dans la dernière miniature des Echecs amoureux, une fenêtre préſente les armes d'Orléans demi-écartelées de Milan & parties de Savoye. 3° Enfin, dans la première miniature du volume, on voit autour d'un échiquier, aux armes d'Orléans, le dos d'un jouvenceau jouant avec une dame jeune encore, & derrière cette dame, un homme d'un âge mûr, décoré de l'ordre du Roi, & tenant un chien en laiſſe. Or tout porte à croire que cette première miniature repréſente le jeune François, Marguerite, ſa ſœur, depuis Reine de Navarre, & enfin Artus de Gouffier, chevalier de l'ordre & gouverneur des enfants du comte d'Angoulême. » *Les Manuſcrits françois de la Bibliothèque du Roi, &c.*, t. I, p. 280.

2. Biblioth. nationale. Portefeuille Gaignières, p. 8, n° 98. Marguerite d'Angouleſme (ſœur de François Ier), morte en 1549. D'après l'original à mi-corps. — N° 97 : Henri d'Al-

bret, Roi de Navarre, mort en 1555, prefentant une marguerite à la princeffe Marguerite, fœur de François Ier, qu'il époufa en 1527.

Cette curieufe miniature a été reproduite, t. IV, pl. KK des *Monumens de la monarchie françoife* de Montfaucon. La Reine y eft repréfentée en pied, mais dans des proportions trop petites pour qu'il foit poffible de bien juger de fes traits.

3. Tome Ier de la collection des crayons de la Bibliothèque nationale (n° 6).

Portrait de Marguerite; elle eft âgée de quarante-cinq à cinquante ans; elle reffemble beaucoup au Roi François Ier. Au bas de ce portrait on lit, d'une main du temps : *la Royne de Navarre.*

Dans le même volume, fe trouve auffi un joli portrait de l'amiral Bonnivet, & un autre du prévôt de Paris, J. de La Barre.

4. Cabinet des manufcrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Recueil de portraits au crayon par Clouet, Demonftier & quelques autres. Un volume in-fol., relié en peau verte, au dos duquel on lit : *Portraits de divers auteurs.*

Il y a, dans ce recueil, trois portraits de Marguerite, exécutés à trois époques différentes de la vie de cette prin-

ceffe. Dans celui que l'on voit au folio 11, Marguerite eft âgée de vingt à vingt-cinq ans; fa mife eft fimple, fa robe eft furmontée d'une guimpe à deux rangs de collerette. Sa tête eft couverte d'une cape à la béarnaife. Un fecond portrait, au folio 88, repréfente Marguerite à l'âge de trente-trois ou trente-quatre ans; déjà veuve de fon premier mari, le duc d'Alençon, comme l'indique le voile qui tombe de fon bonnet à pointe.

Dans le troifième portrait, au folio 46, Marguerite eft repréfentée en bufte & dans les dernières années de fa vie (elle mourut à cinquante-huit ans); elle porte un petit chien entre fes bras; fa robe, à peine indiquée, eft garnie de fourrures; elle a un bonnet de veuve.

C'eft ce portrait que nous avons reproduit en couleur & en noir au commencement de notre premier volume. Il a été plufieurs fois gravé, mais très-inexactement. Voy. pl. XLI du t. IV des *Monumens de la monarchie françoife*, par Montfaucon.

5. Cabinet des eftampes de la Bibliothèque de l'Arfenal.

Un portrait de Marguerite, fraîche encore, bien qu'elle paraiffe âgée de quarante ans au moins; elle a fon coftume ordinaire, c'eft-à-dire la cape noire & la coiffe de même couleur. On lit au bas, d'une écriture du XVIe fiècle : *La R. de Navarre, fa femme, foeur de François Ier.*

III.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES POÉSIES HISTORIQUES DE LA REINE DE NAVARRE.

1. Dialogue en forme de vifion nocturne entre

très noble & excellente princeſſe madame Marguerite de France, &c., & l'ame ſaincte de defuncte madame Charlote de France, fille ayſnée du Roy.

(Folio 1 recto du recueil imprimé à Alençon en 1533.)

2. Rondeaux compoſés par Marguerite étant à Tournon, quand il fut queſtion de mener le Roi en Italie.

Penſant paſſer paſſaige ſi piteux,
A tout bon cueur, ſi triſte & deſpiteux.

(Ms. de l'Arſenal, B. L. F. 108, fol. 16 verſo; & ci-deſſus, p. ccliij.)

3. Rondeau de Marguerite en l'honneur de François Ier.

Saulvez le Roy, o Seigneur gratieux!

(A. Champollion, *Poëſies de François Ier, &c.*, p. 51; & ci-deſſus, p. ccliij.)

4. Complainte pour un détenu priſonnier.

S'il eſt ainſy, comme très bien je croy,
Que ſans le ſceu & bon vouloir de toy.

(*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 212.)

5. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, ſon frère.

Le gros ventre trop peſant & maſſif, &c.

(A. Champollion, *Poëſies de François Ier, &c.*, p. 76.)

6. Épître de la Reine de Navarre au Roi

François Ier, envoyée par Frotté, avec une figure d'Abraham & douze étoiles, pour étrennes, en 1543.

Le ferviteur fidele renommé
Des anciens, pere de foy nommé.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 18.)

7. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, fon frère, après l'advitaillement de Lendrecy en 1543.

Après la paour de quelque trahifon
D'une poifon, de mort ou de prifon.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 27.)

8. Réponfe de la Reine de Navarre à une épître que le Roi François Ier lui avait envoyée avec un crucifix pour fes étrennes.

Agneau occis dès le commencement,
Plein de vertu & de vie fonteine.
(Génin, *Lettres de Marguerite*, 2e recueil, p. 281.)

9. Épître de la Reine de Navarre envoyée au Roi François Ier, par Frotté, avec un Salomon pour fes étrennes.

Durant ce temps, que la cruelle guerre
Menaffoit fort, Monfeigneur, voftre terre.
(*Lettres de Marguerite*, 2e recueil, p. 283.)

10. Épître envoyée au Roi François Ier par Marguerite étant au Mont-de-Marfan, avec un pourpoint pour fes étrennes, en 1546.

Cet aer marin m'a groſſi le cerveau.
(A. Champollion, *Poéſies de François Ier*, p. 177.)

11. Penſées de la Royne de Navarre eſtant dans ſa litiere, durant la maladie du Roy.

Si la douleur de mon eſprit
Je pouvois monſtrer par parole.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. 1, p. 223. — A. Champollion, *Poéſies de François Ier*, p. 54.)

12. Autres penſées faictes un mois après la mort du Roy.

Las! tant malheureuſe je ſuis,
Que mon malheur dire ne puis.
(*Ibidem*, p. 226.)

13. Chanſon ſpirituelle de Marguerite ſur ſon iſolement après la mort de ſon frère.

Je n'ay plus ny pere, ny mere,
Ny ſoeur, ny frere.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 241.)

14. Épître de la Reine de Navarre à ſon frère François Ier, ſur leur mutuelle affection.

Non ſans avoir maintesfoys eſprouvé
Par trop d'ennuys, quel bien d'eſperer vient.
(Ci-deſſus, p. ccxl.)

15. Réponſe de Marguerite à une épître adreſſée à elle par François Ier.

Ce m'eſt tel bien de ſentir l'amitié
Que Dieu a miſe en noſtre trinité.
(A. Champollion, *Poéſies de François Ier*, p. 80.)

16. Épître de la Reine de Navarre, adreſſée à la ducheſſe d'Angoulême, Louiſe de Savoye.

Il m'eſt advis, Madame, que je offenſe
Le vray rapport de voſtre conſcience.
(A. Champollion, *Poëſies de François Ier*, p. 59.)

17. Les Adieux des Dames de la Reine de Navarre, allant en Gaſcogne, à Jeanne d'Albret, princeſſe de Navarre.

L'adieu ne doit ſe dire tant que l'oeil
Peult voir le bien qui lui oſte ſon dueil.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 157.)

18. Épître de la Reine de Navarre à ſon mari, le Roi de Navarre, malade.

Celle qui pour eſlongner voſtre veue
N'eſt point de vous, j'en ſuis ſeure, incongneue.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 33.)

19. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, ſon frère.

Puiſque voz yeux rempliz d'autre lumiere
Regardant droit à la beauté première.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 30.)

20. Épître envoyée par la Reine de Navarre au Roy François Ier, pour ſes étrennes, avec une figure de David.

David voyant que par mer & par terre
Les Philiſtins vous veulent faire guerre.
(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 22.)

IV.

PASSAGES DE BRANTÔME RELATIFS A L'HEPTAMÉRON.

Outre les paſſages de Brantôme que nous avons cités, en voici pluſieurs autres qui ſont encore relatifs à l'*Heptaméron :*

Dames galantes, diſc. IIᵉ, p. 212 de l'éd. in-8° (p. 323, t. II de l'éd. in-18), Brantôme dit : « que ſa mere ſçavoit quelques ſecrets des Nouvelles, & qu'elle en eſtoit l'une des deviſantes. »

Dames illuſtres, art. Marie Stuart, p. 112 du t. V, de l'éd. in-8°, citation de la nouvelle IIᵉ.

Dames galantes, diſc. Iᵉʳ, p. 34 dè l'éd. in-8°; p. 48 de l'éd. in-18 : « Vous avez, dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre, la plus belle & triſte hiſtoire que l'on ſçauroit voir pour ce ſujet (les maris trompés), de cette belle dame d'Allemagne, que ſon mary contraignoit à boire ordinairement dans le teſt de la teſte de ſon amy qu'il y avoit tué; dont le ſeigneur Bernage, lors ambaſſadeur en ce pays pour le Roy Charles huictieſme, en vit le pitoyable ſpectacle & en fit l'accord. » Voyez IVᵉ journée, nouvelle XXXIIᵉ.

Ibid., p. 75 de l'éd. in-8° (p. 110, éd. in-18), citation de la nouvelle IIIᵉ.

Ibid., p. 187 de l'éd. in-8° (p. 284, éd. in-18), citation de la nouvelle XXVIᵉ.

Ibid., diſc. IIᵉ, p. 210 de l'éd. in-8° (p. 320, édit. in-18), analyſe de la nouvelle XLIIIᵉ.

Dames galantes, difc. IIIe, p. 277 de l'éd. in-8° (p. 424 de l'éd. in-18), citation de la nouvelle LVIIe.

Ibid., difc. IVe, p. 367 de l'éd. in-8° (p. 117, t. III de l'édit. in-18), analyfe de la nouvelle IVe. Voyez les notes fur cette nouvelle.

Ibid., difc. IVe, p. 386 de l'éd. in-8° (p. 146, t. III, de l'éd. in-18), citation de la nouvelle XXe.

Ibid., difc. IVe, p. 397 de l'éd. in-8° (p. 162 de l'éd. in-18), citation de la nouvelle XLIXe.

Ibid., difc. VIe, p. 459 de l'éd. in-8° (p. 259, t. III de l'éd. in-18), analyfe de la nouvelle XVIe.

Hommes illuftres & capitaines étrangers, difc. XXXe, t. Ier, p. 235 de l'éd. in-8°, citation de la nouvelle XVIIe. Voyez aux notes relatives à cette nouvelle.

HEPTAMERON

DES NOUVELLES

DE

LA ROINE DE NAVARRE



L'HEPTAMERON
DES NOUVELLES
DE LA ROINE DE NAVARRE.



PROLOGUE.

Le premier jour de feptembre que les baings des montz Pirenées commencent d'entrer en leur vertu, fe trouverent à ceulx de Cauderès plufieurs perfonnes tant de France que d'Efpaigne (1); les ungs pour y boire de l'eaue, les autres pour fe y baigner, & les autres pour prendre de la fange; qui font chofes fi merveilleufes que les malades habandonnez des medecins s'en retournent tout guariz. Ma fin n'eft de vous declarer la fcituation ne la vertu defdits baings, mais feullement de racomp-

(1) Édition de 1558 : *Tant de France, Efpagne que d'autres lieux*. Le manufcrit de Thou donne auffi cette phrafe.

ter (1) ce qui ſert à la matiere que je veulx eſcripre. En ces baings là demeurerent plus de trois ſepmaines tous les mallades juſques ad ce que, par leur amendement, ilz congnurent qu'ilz s'en pouvoient retourner. Mais ſur le temps de ce retour vindrent les pluyes ſi merveilleuſes & ſi grandes qu'il ſembloyt que Dieu eut oblyé la promeſſe qu'il avoit faicte à Noë de ne deſtruire plus le monde par eaue; car toutes les cabanes & logis du dit Cauderès furent ſi remplyes d'eaue qu'il fut impoſſible de y demourer. Ceulx qui y eſtoient venuz du coſté d'Eſpaigne s'en retournerent par les montaignes le mieulx qui leur fut poſſible; & ceulx qui congnoiſſoient les addreſſes des chemins furent ceulx qui mieulx eſchapperent. Mais les ſeigneurs & dames françoys, penſans retourner auſſi facillement à Tarbes (2) comme ilz eſtoient venuz, trouverent les petitz ruiſſeaulx ſi fort creuz que à peyne les peurent ilz gueyer. Et quant ſe vint à paſſer le Gave Bearnois (3), qui en allant n'avoit poinct deux piedz de proufondeur, le trouverent tant grand & impetueux qu'ilz ſe deſtournerent pour chercher les pontz, leſquelz,

---

(1) Ms. 7576[2] : *De raconter.*

(2) Ms. 7576[2]. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Therbes.*

(3) Ms. 7576. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Le Gave Viarnois.* Voir aux éclairciſſements, note A.

pour n'eftre que de boys, furent emportez par la vehemence de l'eaue. Et quelcuns, cuydans rompre la roideur du cours pour s'affembler plufieurs enfemble, furent emportez fi promptement, que ceulx qui les vouloient fuivre perdirent le povoir & le defir d'aller après. Parquoy, tant pour fercher chemin nouveau que pour eftre de diverfes opinions, fe feparerent. Les ungs traverferent la haulteur des montaignes, & paffans par Arragon, vindrent en la conté de Rouffillon & de là à Narbonne; les autres s'en allerent droict à Barfelonne où par la mer, les ungs allerent à Marfeille (1) & les autres à Aiguemorte.

Mais une dame vefve, de longue experience, nommée Oifille (2), fe delibera d'oblier toute craincte par les mauvais chemins jufques ad ce qu'elle fut venue à Noftre Dame de Serrance (3). Non qu'elle fuft fi fuperfticieufe qu'elle penfaft que la glorieufe Vierge laiffaft la dextre de fon filz où elle eft affife pour venir demorer en terre deferte, mais feulement pour envye de veoir le devot lieu dont elle avoit tant oy parler (4); auffy qu'elle eftoit feure

(1) Ms. de Thou : *D'ond par la mer les uns tirerent à Marfeille.*

(2) Dans le manufcrit de Lam. 7576³, ce nom eft toujours écrit : *Ofile.*

(3) Voir aux éclairciffements, note B.

(4) Toutes les éditions, même celle de 1558, fuppriment cette phrafe depuis ces mots : *Non qu'elle fuft fi fu-*

que s'il y avoit moien d'eſchapper d'un dangier, les moynes le debvroient trouver. Et feit tant qu'elle y arriva, paſſant de ſi eſtranges lieux, & ſi difficilles à monter & deſcendre, que ſon aage & peſanteur ne la garderent poinct d'aller la plus part du chemin à pied. Mais la pitié fut que la plus part de ſes gens & chevaulx demorerent mortz par les chemins; & arriva à Serrance avecq ung homme & une femme ſeullement, où elle fut charitablement receue des religieux.

Il y avoit auſſy parmy les François deux gentilz hommes qui eſtoient allez aux baings, plus pour accompaigner les dames dont ilz eſtoient ſerviteurs que pour faulte qu'ilz euſſent de ſanté. Ces gentilz hommes icy, voyans la compaignye ſe departir, & que les mariz de leurs dames les emmenoient à part, penſerent de les ſuyvre de loing ſans ſoy declairer à perſonne. Mais ung ſoir eſtans les deux gentilz hommes mariez & leurs femmes arrivez en une maiſon d'un homme plus bandoullier (1) que païſant, & les deux jeunes gentilz hommes logez en une borde tout joingnant de là, environ la minuit oyrent un très grand bruict. Ilz ſe leverent avecq leurs varletz, & demanderent à l'hoſte quel tumulte c'eſtoit là. Le pauvre

---

perſticieuse, &c., bien que cette phraſe ſoit dans tous les manuſcrits.

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Bandelier*.

homme, qui avoit sa part de la paour, leur dist que c'estoient mauvays garsons (1) qui venoient prendre leur part de la proye qui estoit chez leur compaignon bandoullier; parquoy les gentilz hommes incontinant prindrent leurs armes, & avecq leurs varletz s'en allerent secourir les dames, pour lesquelles ilz estimoient la mort plus heureuse que la vie après elles. Ainsy qu'ilz arriverent au logis, trouverent la premiere porte rompue, & les deux gentilz hommes avecq leurs serviteurs se deffendans vertueusement. Mais pour ce que le nombre des bandoulliers estoit le plus grand, & aussi qu'ilz estoient fort blessez, commençoient à se retirer, aians perdu desja grande partie de leurs serviteurs. Les deux gentilz hommes regardans aux fenestres, veirent les dames cryans & plorans si fort que la pitié & l'amour leur creut le cueur, de sorte que comme deux ours enraigez descendans des montaignes, frapperent sur ces bandoulliers tant furieusement, qu'il y en eut si grand nombre de mortz que le demourant ne voulut plus actendre leurs coups, mais s'enfouyrent où ilz sçavoient bien leur retraicte. Les gentilz hommes ayans desfaict ces meschans, dont l'hoste estoyt l'un des mortz, ayans entendu que l'hostesse estoit pire que son mary, l'envoierent après luy par ung coup d'espée; & entrans en une chambre

(1) Voir aux éclaircissements, note C.

basse, trouverent un des gentilz hommes mariés qui rendoit l'esprit. L'autre n'avoyt eu nul mal sinon qu'il avoit tout son habillement persé de coups de traict & son espée rompue. Le pauvre gentil homme voyant le secours que ces deux luy avoyent faict, après les avoir embrassés et remerciés, les pria de ne l'habandonner poinct, qui leur estoit requeste fort aisée (1). Par quoy, après avoir faict enterrer le gentil homme mort, & reconforté sa femme au myeulx qu'ilz peurent, prindrent le chemin où Dieu les conseilloit, sans sçavoir lequel ilz devoient tenir. Et s'il vous plaist sçavoir le nom des trois gentilz hommes (2), le maryé avoit nom Hircan & sa femme Parlamente, & la damoiselle vefve Longarine; & le nom des deux gentilz hommes, l'un estoit Dagoucin & l'autre Saffredent. Et après qu'ilz eurent esté tout le jour à cheval, adviserent sur le soir un clochier, où le myeulx qu'il leur fut possible, non sans traveil & peine, arriverent. Et furent de l'abbé & des moynes humainement receuz. L'abbaye se nomme Sainct-Savyn (3). L'abbé, qui estoit de fort bonne maison, les logea honnorablement; & en les menant à leurs logis, leur demanda de leurs

(1) Ms. 7576[2] : *Qui leur estoit requeste fort aisée à faire.*

(2) Ms. de Lam. 7576[3]. Le manuscrit que nous suivons portait : *Le nom des deux gentilz hommes.*

(3) Voir aux éclaircissements, note D.

fortunes; & après qu'il entendit (1) la verité du faict, leur dist qu'ilz n'estoient pas seulz qui avoient part à ce gasteau; car il avoyt en une chambre deux damoiselles qui avoient eschappé pareil dangier, ou plus grand, d'autant qu'elles avoient eu affaire contre bestes, non hommes (2); car les pauvres dames, à demye lieue deça Peyrechitte, avoyent trouvé ung ours descendant la montaigne, devant lequel avoient prins la course à si grande haste que leurs chevaulx à l'entrée du logis tomberent mortz soubz elles; & deux de leurs femmes, qui estoient venues longtemps après, leur avoient compté que l'ours avoit tué tous leurs serviteurs. Lors les deux dames & trois gentilz hommes entrerent en la chambre où elles estoient, & les trouverent plorans; & congnurent que c'estoit Nomerfide & Ennasuite (3), lesquelles en s'embrassant & racomptant ce qui leur estoyt advenu, commencerent à se reconforter, avecq les exhortations du bon abbé, de soy estre ainsy retrouvées. Et le matin ouyrent la messe bien devotement, louans Dieu des perilz qu'ilz avoient eschappez.

---

(1) Ms. de Thou : *Et quand il eut entendu la verité.*

(2) Ms. 7576[2] : *Que c'estoit aux bestes, non aux hommes; que aus hommes il y a quelque misericorde, & aus bestes non. Car les povres dames à demie lieue de çà Peyrehitte.* — Ms. de Thou : *D'autant qu'aus hommes y a quelque misericorde, & aus bestes non.*

(3) Éd. de 1558 : *Nomerfidc & Emarsuitte.*

Ainſy qu'ilz eſtoient tous à la meſſe, va entrer en l'Égliſe ung homme tout en chemiſe, fuyant comme ſi quelcun le chaſſoyt, cryant à l'ayde. Incontinant Hircan & les autres gentilz hommes allerent au devant de luy pour veoir que c'eſtoyt : & veirent deux hommes après luy leurs eſpées tirées, leſquelz voians ſi grande compaignye voulurent prendre la fuitte ; mais Hircan & ſes compaignons les ſuiveyrent de ſi près qu'ilz y laiſſerent la vye. Et quand ledit Hircan fut retourné, trouva que celluy qui eſtoit en chemiſe eſtoit ung de leurs compaignons nommé Geburon (1), lequel leur compta comme eſtant en une borde auprès de Peyrchitte, arriverent trois hommes, luy eſtant au lict ; mais tout en chemiſe, avecq ſon eſpée ſeullement, en bleſſa ſi bien ung qu'il demora ſur la place. Et tandis que les deux autres s'amuſerent à recueillir leur compaignon, voyant qu'il eſtoit nud & eulx armez, penſa qu'il ne les povoit gaingner ſinon à fuyr, comme le moins chargé d'habillemens, dont il louoit Dieu & eulx qui en avoient faict la vengeance.

Après qu'ilz eurent oy la meſſe & diſné, envoyerent veoir s'il eſtoit poſſible de paſſer la riviere du Gave ; & congnoiſſans l'impoſſibilité du paſſage, furent en merveilleuſe crainćte, combien que l'abbé pluſieurs foys leur offriſt la demeure du lieu juſques ad ce

(1) Éd. de 1558 : *Nommé Guebron.*

que les eaues fussent abbaissées; ce qu'ils accorderent pour ce jour. Et au soir en s'en allant coucher, arriva ung viel moyne qui tous les ans ne failloit poinct à la Nostre Dame de septembre à Serrance. Et en lui demandant des nouvelles de son voiage (1), deist que à cause des grandes eaues estoit venu par les montaignes & par les plus mauvais chemins qu'il avoyt jamais faict, mais qu'il avoit veu une bien grande pitié; c'est qu'il avoit trouvé ung gentil homme nommé Symontault, lequel ennuyé de la longue demeure que faisoit la riviere à s'abaisser, s'estoit deliberé de la forcer, se confiant à la bonté de son cheval (2), & avoit mis tous ses serviteurs à l'entour de luy pour rompre l'eaue. Mais quant ce fut au grand cours, ceulx qui estoient le plus mal montez furent emportez malgré, hommes & chevaulx, tout aval l'eaue sans jamays en retourner. Le gentil homme se trouvant seul, tourna son cheval dont il venoit (3), qui n'y sceut estre si promptement qu'il ne faillit soubz luy. Mais Dieu voulut qu'il fut si près de la rive que le gentilhomme, non sans boire beaucoup d'eaue, se traynant à quatre piedz, faillit dehors sur les durs cailloux, tant las & foible

(1) Ms. 7576². La phrase est restée incomplète dans le manuscrit dont nous suivons le texte.

(2) Ms. de Lam. 7576³ : *Se confiant en la force & bonté de son cheval.*

(3) Ms. 7576² : *Tourna son cheval de là où il estoit venu.*

qu'il ne se povoit soustenir. Et luy advint si bien que ung berger, ramenant au soir ses brebis, le trouva assis parmy les pierres, tout moillé, & non moins triste de ses gens qu'il avoyt veu perdre devant luy (1). Le bergier qui entendoyt myeulx sa necessité tant en le voiant que en escoutant sa parolle, le print par la main & le mena en sa pauvre maison, où avecq petites buchettes le seicha le mieulx qu'il peut. Et ce soir là Dieu y amena ce bon religieux qui luy enseigna le chemyn de Nostre Dame de Serrance, & l'asseura que là il seroit mieulx logé que en autre lieu; & y trouveroit une antienne vefve nommée Oisille, laquelle estoit compaigne de ses adventures. Quant toute la compaignye oyt parler de la bonne dame Oisille & du gentil chevalier Symontault, eurent une joye inestimable, louans le Createur qui, en se contentant des serviteurs, avoyt saulvé les maistres & maistresses; & sur toutes en loua Dieu de bon cueur Parlamente, car longtemps avoyt qu'elle l'avoit (2) très affectionné serviteur. Et après s'estre enquis dilligemment du chemyn de Serrance, combien que le bon vieillard le leur feit fort difficille, pour cella ne laisserent d'entreprendre d'y aller; & dès ce jour là se meirent en chemyn si bien en ordre qu'il ne leur falloit rien,

(1) Ms. 7576[1] : *Devant soi.*
(2) Ms. 7576[2] : *Qu'elle le tenoit pour.*

car l'abbé les fournyt de vin & force vivres (1), & de gentilz compaignons pour les mener feurement par les montaignes; lefquelles pafferent plus à pied que à cheval, en grand fueur & traveil arriverent à Noftre Dame de Serrance, où l'abbé, combien qu'il fut affez mauvais homme, ne leur ofa refufer le logis, pour la crainćte du feigneur de Bearn, dont il fçavoit qu'ilz eftoient bien aimez; mais luy qui eftoit vray hypocrite (2) leur feit le meilleur vifaige qu'il eftoit poffible, & les mena veoir la bonne dame Oifille & le gentil homme Simontault.

La joye fut fi grande en cefte compaignie miraculeufement affemblée, que la nuićt leur fembla courte à louer Dieu dedans l'eglife de la grace qu'il leur avoit faićte. Et après que fur le matin eurent prins ung peu de repos, allerent oyr la meffe & tous recepvoir le fainćt facrement de unyon, auquel tous chreftiens font uniz en ung, fuppliant celluy qui les avoit affemblez par fa bonté parfaire le voiage à fa gloire. Après difner envoyerent fçavoir fi les eaues eftoient poinćt efcoulées, & trouvant que pluftoft elles eftoient creues, & que de longtemps ne pourroient feurement paffer, fe delibererent de faire ung pont fur le bout

(1) Ms. 7576[2] : *Des meilleurs chevaus qui fuffent en Lavedan, de bonnes cappes de Bear.*

(2) Cette phrafe ne fe trouve pas dans l'édition de 1558, ni dans les éditions fuivantes.

de deux rochiers qui ſont fort près l'un de l'autre, où encores il y a des planches pour les gens de pied qui, venans d'Oleron, veullent paſſer par le Gave (1). L'abbé fut bien aiſe qu'ilz faiſoient ceſte deſpence, à fin que le nombre des pelerins & pelerines augmentaſt (2); les fournyt d'ouvriers; mais il n'y meiſt pas ung denier, car ſon avarice ne le permectoyt. Et pour ce que les ouvriers dirent qu'ilz ne ſçauroient avoir faict le pont de dix ou douze jours, la compaignie tant d'hommes que de femmes commença fort à s'ennuyer; mais Parlamente, qui eſtoit femme de Hircan, laquelle n'eſtoit jamays oiſifve ne melancolicque, aiant demandé congé à ſon mary de parler, diſt à l'ancienne dame Oiſille : Ma dame, je m'esbahys que vous qui avez tant d'experience, & qui maintenant à nous femmes tenez lieu de mere, ne regardez quelque paſſetemps pour adoulcir l'ennuy que nous porterons durant noſtre longue demeure; car ſi nous n'avons quelque occupation plaiſante & vertueuſe, nous ſommes en dangier de demeurer (3) malades. La jeune vefve Longarine

---

(1) Ms. 7576[2] et Ms. de Thou. Le manuſcrit dont nous ſuivons le texte portait : *Ne veulent paſſer par le geye.*

(2) Ms. de Thou : *Afin que le nombre des pelerins & preſens augmentaſt.* — Les éditions de 1558, 1559 & ſuivantes, portent : *Afin que le nombre des pelerins & paysans augmentaſt.*

(3) Ms. 7576[2] : *De devenir malades.*

adjoufta à ce propos : Mais, qui pis eft, nous deviendrons fafcheufes, qui eft une maladie incurable; car il n'y a nul ne nulle de nous, fi regarde à fa perte (1), qu'il n'ayt occafion d'extreme trifteffe. Ennafuite, tout en ryant, lui refpondit : Chafcune n'a pas perdu fon mary comme vous, & pour perte de ferviteurs ne fe fault defefperer, car l'on en recouvre affez; toutes foys je fuis bien d'opinion que nous aions quelque plaifant exercice pour paffer le temps, autrement nous ferions mortes le lendemain. Tous les gentilz hommes s'accorderent à leur advis, & prierent la dame Oifille qu'elle voulfift ordonner ce qu'ilz avoient à faire, laquelle leur refpondeit : Mes enfans, vous me demandez une chofe que je trouve fort difficille de vous enfeigner, ung paffetemps qui vous puiffe delivrer de voz ennuićtz; car aïant cherché le remede toute ma vye, n'en ay jamais trouvé que ung, qui eft la lećture des fainćtes lećtres, en laquelle fe trouve la vraie & parfaićte joie de l'efprit, dont procede le repos & la fanté du corps. Et fi vous me demandez quelle recepte me tient fi joyeufe & fi faine fur ma vieilleffe, c'eft que incontinant que je fuys levée, je prens la sainćte Efcripture & la lys (2); & en voiant & contem-

(1) Ms. 7576[2] : *S'ilz regardent leur perte.* — Ms. de Thou : *S'il regarde fa perte qui n'ait occafion.*

(2) Voir aux éclairciffements, note E.

plant la bonté de Dieu, qui pour nous a envoié son filz en terre anoncer ceste saincte parolle & bonne nouvelle par laquelle il promect remission de tous pechez, satisfaction de toutes debtes, par le don qu'il nous faict de son amour, passion & merites; ceste consideration me donne tant de joye que je prends mon psaultier, & le plus humblement qu'il m'est possible chante de cueur & prononce de bouche les beaulx psealmes & cantiques que le Sainct Esperit a composé au cueur de David & des autres aucteurs. Et ce contentement là que je en ay (1) me faict tant de bien que tous les maulx qui le jour me peuvent advenir me semblent estre benedictions, veu que j'ay en mon cueur par foy celluy qui les a portez pour moy. Pareillement avant souper je me retire pour donner pasture à mon ame de quelque leçon; & puis au soir faictz une recollection de tout ce que j'ay faict la journée passée pour demander pardon (2) de mes faultes, le remercier de ses graces; & en son amour, craincte & paix, prends mon repos asseuré de tous maulx. Parquoy, mes enfans, voyla le passetemps auquel me suis arresté long temps a, après avoir cherché en tous autres, & non trouvé contentement de mon

(1) Ms. de Thou. Le manuscrit que nous suivons portait : *Et ce commencement là que j'en ay.*

(2) Ms. 7576[3] : *Pardon à Dieu.*

efprit. Il me femble que fi tous les matins vous voulez donner une heure à la lecture, & puis durant la meffe faire voz devotes oraifons, vous trouverez en ce defert la beaulté qui peut eftre en toutes les villes; car qui congnoift Dieu veoit toutes chofes belles en luy, & fans luy tout laid; parquoy, je vous prie recepvez mon confeil fi vous voulez vivre joyeufement. Hircan print la parolle & dift : Ma dame, ceulx qui ont leu la fainćte Efcripture, comme je croy que nous avons tous faićt, confeffent que voftre dićt eft tout veritable; mais fi fault il que vous regardez que nous ne fommes encores fi mortiffiez qu'il nous fault quelque paffetemps & exercice corporel; car fi nous fommes en noz maifons, il nous fault la chaffe & la vollerye, qui nous faićt oblier mil folles penfées; & les dames ont leur mefnaige, leur ouvraige, & quelques fois les dances où elles prennent honnefte exercice; qui me faićt dire (parlant pour la part des hommes) que vous, qui eftes la plus antienne, nous lirez au matin de la vie que tenoit noftre Seigneur Jefus Chrift, & les grandes & admirables euvres qu'il a faićtes pour nous; pour après difner jufques à vefpres, fault choifir quelque paffetemps qui ne foit dommageable à l'ame, foit plaifant au corps; & ainfy pafferons la journée joieufement.

La dame Oifille leur dift qu'elle avoyt tant de peyne de oblier toutes les vanitez, qu'elle

avoit paour de faire mauvaife election à tel paffetemps, mais qu'il falloit remeƈtre cefte affaire à la pluralité d'opinions, priant Hircan d'eftre le premier opinant : Quant à moy, dift-il, fi je penfois que le paffetemps que je vouldrois choifir fuft auffy agreable à quelcun de la compaignie comme à moy, mon opinion feroit bien toft diƈte; dont pour cefte heure je me tairay, & en croiray ce que les aultres diront. Sa femme Parlamente commença à rougir, penfant qu'il parlaft pour elle, & ung peu en collere & demy en riant luy dift : Hircan, peut eftre que celle que vous penfez qui en debvroit eftre la plus marrye auroit bien de quoy fe recompenfer s'il luy plaifoit; mais laiffons là les paffetemps où deux feullement peuvent avoir part, & parlons de celluy qui doibt eftre commun à tous. Hircan dift à toutes les dames : Puisque ma femme a fi bien entendu la glofe de mon propos, & que ung paffetemps particulier ne luy plaift pas, je croy qu'elle fçaura mieulx que nul autre dire celluy où chafcun prendra plaifir; & de cefte heure je m'en tiens à fon oppinion comme celluy qui n'en a nule autre que la fienne. A quoy toute la compaignie s'accorda. Parlamente voiant que le fort du jeu eftoit tombé fur elle, leur dift ainfy : Si je me fentois auffy fuffifante que les antiens qui ont trouvé les artz, je inventerois quelque paffetemps ou jeu pour satisfaire à la charge que me donnez;

mais congnoiſſant mon ſçavoir & ma puiſſance, qui à peine peult rememorer les choſes bien faiĉtes je me tiendrois bien heureuſe d'enſuivre de près ceulx qui ont desja satisfaiĉt à voſtre demande. Entre autres, je croy qu'il n'y a nul de vous qui n'ait leu les cent Nouvelles de Bocace, nouvellement traduiĉtes d'ytalien en françois (1), que le Roy François premier de ſon nom, monſeigneur le Daulphin, madame la Daulphine, madame Marguerite, font tant de cas, que ſi Bocace du lieu où il eſtoyt les eut peu oyr, il debvoit reſuſciter à la louange de telles perſonnes. Et à l'heure j'oye les deux dames deſſus nommées, avecq pluſieurs autres de la court, qui ſe delibererent d'en faire autant, ſinon en une choſe differente de Bocace : c'eſt de n'eſcripre nulle nouvelle qui ne ſoit veritable hiſtoire. Et profmirent les diĉtes dames & monſeigneur le Daulphin avecq d'en faire chaſcun dix, & d'aſſembler juſques à dix perſonnes qu'ilz penſoient plus dignes de racompter quelque choſe, ſauf ceulx qui avoient eſtudié & eſtoient gens de lettres; car monſeigneur le Daulphin ne voulloyt que leur art y fut meſlé; & auſſy de paour que la beaulté de la rethoricque feit tort en quelque partye à la verité de l'hiſtoire. Mais les grandz affaires survenuz au Roy depuis, auſſy la paix d'entre luy & le Roy d'Angleterre, l'acouche-

(1) Voir aux éclairciſſements, note F.

ment de madame la Daulphine, & plusieurs aultres choses dignes d'empescher toute la court, a faict mectre en obly du tout ceste entreprinse, que par nostre long loisir pourra en dix jours estre mise à fin, actendant que nostre pont soit parfaict. Et s'il vous plaist que tous les jours, depuis midy jusques à quatre heures, nous allions dedans ce beau pré le long de la riviere du Gave, où les arbres sont si foeillez que le soleil ne sçauroit percer l'ombre ny eschauffer la frescheur; là assiz à noz aises, dira chacun quelque histoire qu'il aura veue ou bien oy dire à quelque homme digne de foy. Au bout de dix jours aurons parachevé la centaine; & si Dieu faict que nostre labeur soit trouvé digne des oeilz des seigneurs, & dames dessus nommez, nous leur en ferons present au retour de ce voiage, en lieu d'ymaiges ou de patenostres, estant asseurée qu'ilz auront ce present ici plus agreable (1). Que si quelcun trouve quelque chose plus plaisante que ce que je deys, je m'accorderay à son oppinion. Mais toute la compaignie respondit qu'il n'estoit possible d'avoir mieulx advisé, & qu'il leur tardoit que le lendemain fut venu pour commencer.

Ainsy passerent joyeusement ceste journée, ramentevant les ungs aux autres ce qu'ilz

(1) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : *Estant asseurée que si quelcun trouve, &c.*

avoient veu de leur temps. Si toſt que le matin fut venu, s'en allerent en la chambre de madame Oiſille, laquelle trouverent desja en ſes oraiſons. Et quant ilz eurent oy une bonne heure ſa leçon, & puis devotement la meſſe, s'en allerent diſner à dix heures, & après ſe retira chaſcun en ſa chambre pour faire ce qu'il avoit à faire. Et ne faillirent pas à midy de s'en retourner au pré, ſelon leur deliberation, qui eſtoit ſi beau & plaiſant qu'il auroyt beſoin d'un Bocace pour le depaindre à la verité; mais vous vous contenterez que jamais n'en fut veu un plus beau. Quant l'aſſemblée fut toute aſſiſe ſur l'herbe verte, ſi noble & delicate qu'il ne leur falloit carreau ne tappis, Simontault commencea à dire : Qui ſera celluy de nous qui aura commencement ſur les autres? Hircan luy reſpondit : Puiſque vous avez commencé la parolle, c'eſt raiſon que vous commandiez; car au jeu nous ſommes tous eſgaulx. Pleut à Dieu (diſt Simontault) que je n'euſſe bien en ce monde que de povoir commander à toute ceſte compaignye. A ceſte parolle, Parlamente l'entendit très bien qui ſe print à touſſer, parquoy Hircan ne s'apperceut de la couleur qui luy venoit aux joues, mais diſt à Simontault qu'il commençaſt, ce qu'il feit (1).

(1) Ms. 7576[2] : *Mais diſt à Simontaut : Commencés à dire quelque bonne choſe, & l'on vous ecoutera. Lequel, convié de tout le monde, ſe print à dire.* Voir aux éclairciſſements, notes G & H.



LA PREMIERE JOURNÉE.

En la premiere journée eſt un recueil des mauvais tours que les femmes ont faitz aus hommes, & les hommes aus femmes (1).

PREMIERE NOUVELLE.

La femme d'un procureur, après avoir été fort ſollicitée de l'Éveſque de Sées, le print pour ſon profit; & non plus contente de luy que de ſon mary, trouva façon d'avoir pour ſon plaiſir le filz du lieutenant general d'Alençon, qu'elle feit quelque tems après miſerablement maſſacrer par ſon mary, lequel depuis (non obſtant qu'il eut obtenu remiſſion de ce meurtre) fut envoyé aus galeres avec un invocateur nommé Galery; & le tout par la mechanceté de ſa femme.

Mes dames, j'ay eſté ſi mal recompenſé de mes longs ſervices, que, pour me venger d'amour & de celle qui m'eſt ſi cruelle, je

(1) Ce prohème, & les intitulés qui précèdent chaque nouvelle, ſont empruntés au manuſcrit de Thou.

meƈtray peine de faire un recueil de tous les mauvais tours que les femmes ont faiƈt aux pauvres hommes, & ſi ne diray rien que pure verité.

En la ville d'Allençon (1), du vivant du duc Charles, dernier duc, y avoit un procureur nommé Sainƈt Aignan (2), qui avoit eſpouzé une gentil femme du païs plus belle que vertueuſe, laquelle, pour ſa beaulté & legiereté, fut fort pourſuivye de l'Eveſque de Sées (3), qui, pour parvenir à ſes fins, entretint ſi bien le mary, que non ſeullement il ne s'apparceut du vice de ſa femme & de l'Eveſque, mais, qui plus eſt, luy feyt oblier l'affeƈtion qu'il avoit tousjours eue au ſervice de ſes maiſtre & maiſtreſſe, en ſorte que, d'un loial ſerviteur, devint ſi contraire à eulx, qu'il cercha à la fin des invocateurs pour faire mourir la ducheſſe. Or veſquit longuement ceſt Eveſque avec ceſte malheureuſe femme, laquelle luy obeiſſoit plus par avarice que par amour, & auſſi que ſon mary la ſollicitoyt de l'entretenir. Mais ſy eſt-ce qu'il y avoyt ung jeune homme en la ville d'Alençon, filz du lieutenant general, lequel elle aymoit ſi fort qu'elle

(1) Ms. 7576[2] : *En la ville d'Angouleſme.*

(2) Voir aux éclairciſſements, note I.

(3) Dans l'édition de 1558 & dans les éditions ſuivantes, au lieu de ces mots : *L'eveſque de Séez,* on lit : *D'un prelat d'egliſe, duquel je tairay le nom, pour la reverence de l'eſtat.* Voir aux éclairciſſements, note K.

en eftoit demye enragée; & fouvent s'aidoyt de l'Evefque pour faire donner commiffion à fon mary à fin de povoir veoir à fon aife le filz du lieutenant, nommé du Mefnil (1). Cefte façon de vivre dura long temps qu'elle avoit pour fon proffict l'Evefque & pour fon plaifir ledict du Mefnil, auquel elle juroit que toute la bonne chere qu'elle faifoyt à l'Evefque n'eftoit que pour continuer la leur plus librement; & que quelque chofe qu'il y eut, l'Evefque n'en avoyt eu que la parolle, & qu'il povoit eftre affeuré que jamais homme que luy n'en auroyt autre chofe.

Ung jour que fon mary s'en eftoit allé devers l'Evefque, elle luy demanda congé d'aller aux champs, difant que l'air de la ville luy eftoit contraire; & quant elle fut en fa meftairye, efcripvit incontinant à du Mefnil qu'il ne faillift de la venir trouver environ dix heures du foir. Ce que feyt le pauvre jeune homme; mais à l'entrée de la porte trouva la chamberiere qui avoyt accouftumé de le faire entrer, laquelle luy dift : Mon amy, allez ailleurs, car voftre place eft prinfe. Et luy penfant que le mary fut venu, luy demanda comme le tout alloyt. La pauvre femme aiant pitié de luy, le voiant tant beau, jeune & honnefte homme,

---

(1) Ms. 7576² : *Affin de pouvoir voir à fon ayfe le fils du lieutenant nommé Du Mefnil.* Les éditions de 1558 & 1559 ne nomment pas le fils du lieutenant.

aymer ſi fort, & eſtre ſi peu aymé, luy declaira la folye de sa maiſtreſſe, penſant quant il l'entendroit, cella le chaſtieroit d'aymer tant (1). Et luy compta comme l'Eveſque de Sées ne faiſoyt que de y arriver, & eſtoit couché avecq elle, choſe à quoy elle ne ſe attendoyt pas; car il n'y devoit venir juſques au lendemain. Mais ayant retenu chez luy ſon mary, s'eſtoit deſrobé de nuiſt pour la venir veoir ſecretement. Qui fut bien deſeſperé, ce fut du Meſnil, qui encores ne le povoyt du tout croyre; & ſe cacha en une maiſon auprès, & veilla juſques à trois heures après minuiſt, tant qu'il veit ſaillir l'Eveſque de là dedans, non ſi bien deſguiſé qu'il ne le congneuſt plus qu'il ne le vouloyt.

Et en ce deſeſpoir s'en retourna à Alençon, où bien toſt ſa meſchante amye alla, qui, le cuydant abbuſer comme elle avoit accouſtumé, vint parler à luy. Mais il luy diſt qu'elle eſtoit trop ſainſte, aiant touché aux choſes ſacrées, pour parler à ung pecheur comme luy, duquel la repentance eſtoit ſi grande qu'il eſperoit bien toſt que le peché luy feroit pardonné. Quant elle entendit que ſon cas eſtoit deſcouvert, & que excuſe, jurement & promeſſe de plus n'y retourner n'y ſervoyt de rien, en feit

---

(1) Ms. 7576[2] : *Penſant que quant il l'entenderoit, cela le chaſtiroit d'aimer tant.* — Éd. de 1558 : *Penſant que quand il entendroit cela, il ſe chaſtiroit de l'aymer tant.*

la plaincte à son Evesque. Et après avoir bien consulté la matiere, vint ceste femme dire à son mary qu'elle ne povoyt plus demorer dans la ville d'Allençon, pour ce que le filz du lieutenant, qu'il avoyt tant estimé de ses amys, la pourchassoit incessament de son honneur; & le pria de se tenir à Argentan, pour oster toute suspection (1). Le mary, qui se laissoyt gouverner par elle, s'y accorda. Mais ilz ne furent pas longuement audict Argentan que ceste malheureuse manda au dict du Mesnil qu'il estoit le plus meschant homme du monde, & qu'elle avoyt bien sceu que publicquement il avoyt dict mal d'elle & de l'Evesque de Sées, dont elle mectroit peyne de le faire repentir.

Ce jeune homme, qui n'en avoyt jamais parlé que à elle mesme, & qui craingnoit d'estre mis en la malle grace de l'Evesque, s'en alla à Argentan avecq deux de ses serviteurs, & trouva sa damoiselle à vespres aux Jacobins. Il s'en vint agenoiller auprès d'elle, & luy dist: Ma dame, je viens icy pour vous jurer devant Dieu que je ne parlay jamais de vostre honneur à personne du monde que à vous mesme; & vous m'avez faict un si meschant tour que je ne vous ay pas dict la moictyé des injures que vous meritez. Et s'il y a homme ou femme qui veuille dire que jamais j'en aye parlé, je suis icy venu pour l'en dementir devant vous.

(1) Ms. 7576[2] : *Pour oster toute suspicion.*

Elle, voiant que beaucoup de peuple eſtoit en l'egliſe, & qu'il eſtoit accompaigné de deux bons ſerviteurs, ſe contraingnit de parler le plus gratieuſement qu'elle peut, luy diſant qu'elle ne faiſoit nulle doubte qu'il ne diſt verité, et qu'elle l'eſtimoit trop homme de bien pour dire mal de perſonne du monde, & encores moins d'elle qui luy portoit tant d'amityé; mais que ſon mary en avoyt entendu des propos, parquoy elle le prioyt qu'il vouluſt dire devant luy qu'il n'en avoyt poinct parlé, et qu'il n'en croyoit riens. Ce que luy accorda voluntiers; & penſant l'accompaigner à ſon logis, la print par deſſoubz le bras; mais elle luy diſt qu'il ne ſeroyt pas bon qu'il vint avecq elle, & que ſon mary penſeroit qu'elle luy feit porter ces parolles; & en prenant ung de ſes ſerviteurs par la manche de ſa robbe, luy diſt: Laiſſez-moy ceſtuy-cy, & incontinant qu'il ſera temps, je vous envoiray querir par luy; mais, en actendant, allez vous repoſer en voſtre logis. Luy, qui ne ſe doubtoit poinct de ſa conſpiration, s'y en alla.

Elle donna à ſoupper au ſerviteur qu'elle avoit retenu, qui luy demandoit ſouvent quant il ſeroit temps d'aller querir ſon maiſtre; elle luy reſpondoit tousjours qu'il viendroyt aſſez toſt. Et quant il fut nuict, envoia ung de ſes ſerviteurs ſecretement querir du Meſnil, qui, ne ſe doubtant du mal que on luy preparoyt, s'en alla hardiment à la maiſon du dict Sainct

Aignan, auquel lieu la damoiſelle entretenoit ſon ſerviteur, de ſorte qu'il n'en avoyt que ung avecq luy. Et quant il fut à l'entrée de la maiſon, le ſerviteur qui le menoit luy diſt que la damoiſelle vouloyt bien parler à luy avant ſon mary, & qu'elle l'attendoyt en une chambre où il n'y avoit que ung de ſes ſerviteurs avecq elle, & qu'il feroyt bien de renvoier l'autre par la porte de devant. Ce qu'il feit; & en montant un petit degré obſcur, le procureur Sainct Aignan, qui avoit mis des gens en embuſche dans une garderobbe, commencea à oyr le bruict, & en demandant qu'eſt ce, luy diſt (1) que c'eſtoit ung homme qui vouloit ſecretement entrer en ſa maiſon. A l'heure, ung nommé Thomas Guerin, qui faiſoyt meſtier d'eſtre meurdrier, lequel pour ceſte execution eſtoit loué du procureur, vint donner tant de coups d'eſpée à ce pauvre jeune homme, que, quelque deffence qu'il peuſt faire, ne ſe peut garder qu'il ne tombaſt mort entre leurs mains. Le ſerviteur qui parloit à la damoiſelle luy diſt : J'oy mon maiſtre qui parle en ce degré, je m'en voys à luy. La damoiſelle le retint & luy diſt : Ne vous ſoulciez, il viendra aſſez toſt. Et peu après, oiant que ſon maiſtre diſoyt : Je meurs & recommande à Dieu mon eſprit, le voulut aller ſecourir; mais elle le retint luy diſant : Ne vous ſoulſiez;

(1) Éd. de 1558 : *Et en demandant qu'eſſe? luy fut diſt.*

mon mary le chaftie de fes jeuneffes; allons veoir que c'eft. Et en s'appuyant deffus le bout du degré, demanda à fon mary : Et puys eft il faict? Lequel luy dift : Venez le veoir; à cefte heure vous ay je vengée de ceftuy là qui vous a tant faict de honte. Et en difant cella, donna d'un poignard qu'il avoit dix ou douze coups dedans le ventre de celluy que vivant il n'euft ofé affaillir.

Après que l'homicide fut faict, & que les deux ferviteurs du trefpaffé s'en furent fouyz pour en dire les nouvelles au pauvre pere, penfant ledict Sainct Aignan que la chofe ne povoyt eftre tenue fecrette, regarda que les ferviteurs du mort ne debvoient poinct eftre creuz en tefmoignage, & que nul en fa maifon n'avoit veu le faict, finon les meurdriers, une vieille chamberiere & une jeune fille de quinze ans. Voulut secretement prendre la vieille, mais elle trouva façon d'efchapper hors de fes mains, & s'en alla en franchife aux Jacobins; qui fut le plus feur tefmoing que l'on eut de ce meurtre. La jeune chamberiere demora quelques jours en fa maifon; mais il trouva façon de la faire fuborner par un des meurdriers, & la mena à Paris au lieu publicq, affin qu'elle ne fuft plus creue en tefmoignaige. Et pour celler fon meurdre, feit brufler le corps du pauvre trefpaffé. Les os, qui ne furent confommez par le feu, les feit mectre dans du mortier là où il faifoit baftir en fa maifon, &

envoia à la court en dilligence demander sa grace, donnant à entendre qu'il avoyt plusieurs fois deffendu sa maison à ung personnaige dont il avoyt suspition, qui pourchassoyt le deshonneur de sa femme, lequel, nonobstant sa deffense, estoit venu de nuict en lieu suspect pour parler à elle; parquoy le trouvant à l'entrée de sa chambre, plus remply de collere que de raison, l'auroit tué. Mais il ne peut si tost faire despescher sa lettre à la chancellerie que le duc & la duchesse ne fussent par le pauvre pere advertiz du cas, lesquelz, pour empescher ceste grace, envoierent au chancelier. Ce malheureux, voiant qu'il ne la povoit obtenir, s'enfuyt en Angleterre, & sa femme avecq luy, & plusieurs de ses parens. Mais avant partir, dist au meurdrier qui à sa requeste avoit faict le coup, qu'il avoit veu lectres expresses du Roy pour le prendre & faire mourir : mais à cause des services qu'il luy avoit faictz, il luy vouloit saulver la vye; & luy donna dix escuz pour s'en aller hors du royaulme. Ce qu'il feit, & oncques puis ne fut trouvé.

Ce meurdre icy fut si bien parveriffié par les serviteurs du trespassé que par la chamberiere qui s'estoit retirée aux Jacobins, & par les oz qui furent trouvez dedans le mortier, que le procès fut faict & parfaict en l'absence de Sainct Aignan & de sa femme. Ils furent jugés par contumace, & condemnez tous deux à la mort, leurs biens confisquez au prince, &

quinze cens efcuz au pere pour les fraiz du procès. Ledict Sainct Aignan eftant en Angleterre, voiant que par la juftice il eftoyt mort en France, feit tant par fon fervice envers plufieurs grands feigneurs, & par la faveur des parens de fa femme, que le Roy d'Angleterre feit requefte au Roy de luy vouloir donner fa grace; & le remectre en fes biens & honneurs. Mais le Roy, ayant entendu le villain & enorme cas, envoya le procès au Roy d'Angleterre, le priant de regarder fi c'eftoit cas qui meritaft grace; luy difant que le duc d'Allençon avoit feul ce privilleige en fon Roiaulme de donner grace en fa duché. Mais, pour toutes fes excufes, n'appaifa poinct le Roy d'Angleterre, lequel le prochaffa fi très inftamment que à la fin le procureur l'euft à fa requefte; & retourna en fa maifon, où, pour parachever fa mefchanceté, s'accoincta d'un invocateur nommé Gallery, efperant que par fon art il feroit exempt de paier les quinze cens efcuz au pere du trefpaffé (1).

Et pour à cefte fin s'en allerent à Paris defguifés, fa femme & luy. Et voiant fa dicte femme qu'il eftoyt fi longuement enfermé en une chambre avecq le dict Gallery, & qu'il ne luy difoit poinct la raifon pourquoy, ung matin elle l'efpia, & veid que le dict Gallery luy monftroit cinq ymaiges de boys, dont les trois

(1) Ms. de Thou : *Il feroit exent de payer les* XVe *efcus qu'il devoit au pere du trepaffé.*

avoient les mains pendantes, et les deux levées contremont. Et parlant au procureur : Il nous fault faire de telles ymaiges de cire que ceulx cy; & celles qui auront les bras pendans ce feront ceulx que nous ferons mourir, & ceulx qui les ont eslevées (1) feront ceulx dont vous vouldrez avoir la bonne grace & amour. Et le procureur disoit : Ceste cy fera pour le Roy de qui je veulx estre aymé, & ceste cy pour mon seigneur le chancellier d'Allençon Brinon (2). Gallery luy dist : Il fault mectre ces ymaiges soubz l'autel où ilz orront leur messe, avecq des parolles que je vous feray dire à l'heure. Et en parlant de ceulx qui avoyent les bras baissez, dist le procureur que l'une estoit maistre Gilles du Mesnil, pere du trespassé; car il sçavoit bien que tant qu'il vivroit il ne cesseroyt de le poursuivre. Et une des femmes qui avoyt les mains pendantes estoyt ma dame la duchesse d'Allençon, seur du Roy, parce qu'elle aymoit tant ce viel serviteur, & avoit en tant d'autres choses congneu sa meschanceté (3), que si elle

---

(1) Ms. 7576[2] : *Il nous faut faire de telles images de cire que celles-ci; & celles qui auront les braz pendans, se feront ceus que nous ferons mourir; & ceus qui les auront elevées, &c.* — Ms. de Thou : *Parce qu'elle aymoit tant ce viel serviteur du Menil, & avoit en tant d'autres choses connu la mechanceté du procureur.* Voir aux éclaircissements, note L.

(2) Voir aux éclaircissements, note M.

(3) Ms. de Thou : *Et avoit en tant d'autres choses connu la mechanceté du procureur.*

ne mouroyt, il ne pouvoit vivre. La feconde femme aiant les bras pendans eftoit fa femme, laquelle eftoit caufe de tout fon mal; & fe tenoit feur que jamays ne s'amenderoit de fa mefchante vie. Quant fa femme, qui voyoit tout par le pertuis de la porte, entendit qu'il la mectoit au rang des trefpaffez, fe penfa qu'elle le y envoiroit le premier. Et faingnant d'aller emprunčter de l'argent à ung fien oncle nommé Neaufle, maiftre des requeftes du duc d'Alençon, luy va compter ce qu'elle avoyt veu & oy de fon mary. Ledičt Neaufle, comme bon viellard ferviteur, s'en alla au chancellier d'Alençon, & luy racompta toute l'hiftoire. Et pour ce que le duc & la ducheffe d'Allençon n'eftoient pour le jour à la cour, le dičt chancellier alla compter ce cas eftrange à ma dame la Regente, mere du Roy & de la dičte ducheffe, qui foubdainement envoya querir le prevoft de Paris, nommé La Barre (1), lequel feit fi bonne dilligence qu'il print le procureur & Gallery fon invocateur, lefquelz, fans genne ne contrainčte, confefferent librement le debte. Et fut leur procès faičt & rapporté au Roy; quelques uns, voulans faulver leurs vies, luy dirent qu'ilz ne ferchoient que fa bonne grace par leurs enchantemens. Mais le Roy ayant la vie de fa feur auffy chere que la fienne, commanda que l'on donnaft la fentence telle que s'ilz euffent

(1) Voir aux éclairciffements, note N.

attempté à sa personne propre. Toutesfois sa seur, la duchesse d'Alençon, le supplia que la vie fut saulve audict procureur, & commuer la mort en quelque peyne cruelle (1); ce que luy fut octroyé, & furent envoiez luy & Gallery à Marseilles, aux galleres de Sainct Blancart (2), où ilz finerent leurs jours en grande captivité, & eurent loisir de recongnoistre la gravité de leurs pechez; & la mauvaise femme, en l'absence de son mary, continua son peché plus que jamais, & mourut miserablement.

Je vous suplie, mes dames, regardez quel mal il vient d'une meschante femme, & combien de maulx se feirent pour le peché de ceste cy. Vous trouverez que depuis que Eve feit pecher Adan, toutes les femmes ont prins possession de tormenter, tuer & damner les hommes. Quant est de moy, j'en ay tant experimenté la cruaulté, que je ne pense jamais mourir ny estre damné que par le desespoir en quoy une m'a mys. Et suis encores si fol, qu'il fault que je confesse que cest enfer là m'est plus plaisant venant de sa main que le paradis donné de celle d'une autre. Parlamente, faingnant de n'entendre poinct que ce fut pour elle qu'il tenoyt tel propos, luy dist : Puisque

(1) Ms. de Thou : *Et sa mort commuée en quelque autre preve peine corporelle.*

(2) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : *Saint Blanchet.* Voir aux éclaircissements, note O.

l'enfer eſt auſſy plaiſant que vous dićtes, vous ne debvez craindre le diable qui vous y a mis. Mais il luy reſpondit en collere : Si mon diable devenoit auſſi noir qu'il m'a eſté mauvays, il feroit autant de paour à la compaignie que je prends de plaiſir à la regarder; mais le feu de l'amour me faićt oblier celluy de ceſt enfer. Et pour n'en parler plus avant, je donne ma voix à madame Oiſille pour dire la ſeconde nouvelle; & ſuis ſeur que ſi elle vouloyt dire des femmes ce qu'elle en ſçait, elle favoriſeroit mon opinion. A l'heure, toute la compaignye ſe tourna vers elle, la priant vouloir commencer. Ce qu'elle accepta, & en riant commencea à dire :

Il me ſemble, mes dames, que celluy qui m'a donné ſa voix a tant dićt de mal des femmes par une hiſtoire veritable d'une malheureuſe (1), que je doibtz rememorer tous mes vielz ans pour en trouver une dont la vertu puiſſe deſmentir ſa mauvaiſe opinion; & pour ce qu'il m'en eſt venu une au devant digne de n'eſtre miſe en obly, je la vous vois compter.

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Par une choſe veritable, &c.*

DEUXIEME NOUVELLE.

Une muletiere d'Amboyse ayma mieus cruellement mourir de la main de son valet que de consentir à sa mechante volonté.

En la ville d'Amboise y avoyt ung mulletier (1) qui servoit la Roine de Navarre, seur du roy François premier de ce nom, laquelle estoyt à Bloys accouchée d'un filz. Auquel lieu estoit allé le dict mulletier pour estre paié de son quartier; & sa femme demoura au dict Amboise logée delà les pontz. Or y avoit il long temps que ung varlet de son mary l'aymoit si desesperement, que ung jour il ne se peut tenir de luy en parler; mais elle qui estoit si vraie femme de bien, le reprint si aigrement, le menassant de le faire battre & chasser à son mary que depuis il ne luy osa tenir propos ne faire semblant. Et garda ce feu couvert en son cueur jusques au jour que son maistre estoit allé dehors, & sa maistresse à vespres à Sainct Florentin, eglise du chasteau fort, loing de leur maison. Estant demoré seul, luy vint en fantaisye qu'il pourroit avoir par force ce que par nulle priere ne service n'avoit peu

(1) Voir aux éclaircissements, note P.

acquerir. Et rompit ung ais qui eſtoit entre la chambre où il couchoit & celle de ſa maiſtreſſe Mais à cauſe que le rideau, tant du lict de ſon maiſtre & d'elle que des ſerviteurs de l'autre couſté, couvroyt les murailles ſi bien que l'on ne povoit veoir l'ouverture qu'il avoyt faicte, ne fut poinct ſa malice apparceue, juſques ad ce que ſa maiſtreſſe fut couchée avecq une petite garſe de unze à douze ans. Ainſy que la pauvre femme eſtoit à ſon premier ſommeil, entra le varlet, par l'ais qu'il avoit rompu, dedans ſon lict, tout en chemiſe, l'eſpée nue en ſa main. Mais auſſy toſt qu'elle le ſentit près d'elle, faillit dehors du lict, en luy faiſant toutes les remonſtrances qu'il fut poſſible à femme de bien. Et luy, qui n'avoit amour que beſtialle, qui eut mieulx entendu le langaige des mulletz que ſes honneſtes raiſons, ſe monſtra plus beſtial que les beſtes avecq leſquelles il avoyt eſté long temps; car en voyant qu'elle couroyt ſi toſt à l'entour d'une table, & qu'il ne la povoit prendre, & qu'elle eſtoit ſi forte que par deux fois elle s'eſtoit defaicte de luy, deſeſperé de jamais ne la povoir ravoir vive, luy donna ſi grand coup d'eſpée par les reings, penſant que ſi la paour & la force ne l'avoyt peu faire rendre, la douleur le feroit. Mais ce fut au contraire : car tout ainſy que ung bon gendarme, quant il veoit ſon ſang, eſt plus eſchauffé à ſe venger de ſes ennemys & acquerir honneur, ainſy ſon chaſte cueur ſe ren-

forcea doublement à courir & fuyr des mains de ce malheureux, en luy tenant les meilleurs propos qu'elle povoyt, pour cuyder par quelque moien le reduire à congnoiftre fes faultes; mais il eftoit fi embrafé de fureur qu'il n'y avoit en luy lieu pour recepvoir nul bon coufté; & luy redonna encores plufieurs coups, pour lesquelz eviter, tant que les jambes la peurent porter, couroit tousjours. Et quant, à force de perdre fon fang, elle fenteit qu'elle approchoit de la mort, levant les oeilz au ciel et joingnant les mains, rendit graces à fon Dieu, lequel elle nommoyt fa force, fa vertu, fa patience & chafteté, luy fupplyant prendre en gré le fang qui, pour garder fon commandement, eftoit refpendu en la reverence de celluy de fon filz, auquel elle croyoit fermement tous fes pechez eftre lavez & effacez de la memoire de fon ire. Et en difant : Seigneur, recepvez l'ame qui, par voftre bonté, a efté racheptée, tumba en terre fur le vifaige, où ce mefchant luy donna plufieurs coups; & après qu'elle eut perdu la parolle & la force du corps, ce malheureux print par force celle qui n'avoit plus de deffenfe en elle.

Et quant il eut fatisfaict à fa mefchante concupifcence, s'en fouyt fi haftivement que jamais depuis, quelque pourfuicte que on en ayt faicte, n'a peu eftre retrouvé. La jeune fille qui eftoit couchée avecq la mulletiere, pour la paour qu'elle avoit eue, s'eftoyt cachée

ſoubz le lict; mais voiant que l'homme eſtoit dehors, vint à ſa maiſtreſſe, & la trouva ſans parolle ne mouvement; crya par la feneſtre aux voiſins pour la venir ſecourir. Et ceulx qui l'aymoient & eſtimoient autant que femme de la ville, vindrent incontinant à elle, & amenerent avecq eulx des cirurgiens, leſquelz trouverent qu'elle avoyt vingt cinq plaies mortelles ſur ſon corps; & feirent ce qu'ilz peurent pour luy ayder, mais il leur fut impoſſible. Toutesfois elle languit encores une heure ſans parler, faiſant ſigne des oeilz & des mains, en quoy elle monſtroit n'avoir perdu l'entendement. Eſtant interrogée par ung homme d'eſgliſe de la foy en quoy elle mouroit, de l'eſperance de ſon ſalut par Jheſucriſt ſeul, reſpondoit par ſignes ſi evidens que la parolle n'eut ſceu mieulx monſtrer ſon intention; & ainſy, avecq un viſaige joyeulx, les oeilz eſlevez au ciel, rendit ce chaſte corps ſon ame à ſon Créateur. Et ſi toſt qu'elle fut levée & enſevelye, le corps mis à ſa porte, actendant la compaignie pour ſon enterrement, arriva ſon pauvre mary, qui veid premier le corps de ſa femme mort devant ſa maiſon, qu'il n'en avoit ſceu les nouvelles; & s'enquerant de l'occaſion, eut double occaſion de faire deuil, ce qu'il feit de telle ſorte qu'il y cuyda layſſer la vye. Ainſy fut enterrée ceſte martire de chaſteté en l'egliſe de Sainct Florentin, où toutes les femmes de bien de la ville ne fail-

lirent à faire leur debvoir de l'honorer autant qu'il eftoit poffible (1), fe tenans bien heureufes d'eftre de la ville où une femme fi vertueufe avoyt efté trouvée. Les folles & legieres, voyans l'honneur que l'on faifoit à ce corps, fe delibererent de changer leur vye en myeulx.

Voyla, mes dames, une hiftoire veritable qui doibt bien augmenter le cueur à garder cefte belle vertu de chafteté. Et nous qui fommes de bonne maifon, devrions morir de honte de fentir en noftre cueur la mondanité, pour laquelle eviter une pauvre mulletiere n'a poinct crainct une fi cruelle mort. Et telle s'eftime femme de bien qui n'a pas encores fceu comme cefte cy refifter jufques au fang. Parquoy fe fault humillier, car les graces de Dieu ne fe donnent poinct aux hommes pour leurs nobleffes & richeffes, mais felon qu'il plaift à fa bonté, qui n'eft poinct accepteur de perfonne, lequel eflit ce qu'il veult; car ce qu'il a efleu l'honore de fes vertuz. Et fouvent eflit les chofes baffes, pour confondre celles que le monde eftime haultes & honnorables, comme luy mefmes dict : Ne nous resjouiffons de noz vertuz, mais en ce que nous fommes efcriptz au livre de vie, duquel ne nous peult effacer mort, enfer ne peché. Il n'y eut dame en la compaignye qui n'eut la

(1) Ms. de Thou : *De l'accompagner & honorer.*

larme à l'oeil pour la compaſſion de ceſte piteuſe & glorieuſe mort de ceſte mulletiere. Chaſcune penſa en elle meſme que ſi la fortune leur advenoit pareille, meċtroit peyne de l'enſuivre en ſon martire. Et voiant ma dame Oiſille que le temps ſe perdoit parmy les louanges de ceſte treſpaſſée, diſt à Saffredent: Si vous ne diċtes quelque choſe pour faire rire la compaignye, je ne ſçay nulle d'entre vous qui peuſt rabiller à la faulte que j'ay faiċte de la faire pleurer. Parquoy je vous donne ma voix pour dire la tierce nouvelle. Saffredent, qui eut bien deſiré pouvoir dire quelque choſe qui bien eut eſté agreable à la compaignye, & ſur toutes à une (1), diſt qu'on luy tenoit tort, veu qu'il y en avoit de plus antiens experimentez que luy qui devoient parler premier que luy; mais puiſque ſon ſort eſtoit tel, il en aymoyt mieulx s'en deſpeſcher; car plus il y en avoyt de bien parlans, & plus ſon compte feroyt trouvé mauvays.

(1) Ms. de Thou. — Ms. 7576² : *Et ſur toutes à Ennaſuite.*

NOUVELLE TROISIESME.

La Royne de Naples joua la vengence du tort que luy tenoit le roy Alphonse, son mary, avec un gentilhomme du quel il entretenoit la femme; & dura cette amityé toute leur vie, sans que jamais le Roy en eut aucun soupçon.

Pour ce, mes dames, que je me suis souvent soubzhaicté compaignon de la fortune de celuy dont je vois faire le compte, je vous diray que en la ville de Naples, du temps du roy Alphonse (1), duquel la lasciveté estoit le sceptre de son Royaulme, y avoit ung gentil homme tant honneste, beau & agreable, que pour ses perfections ung viel gentil homme luy donna sa fille, laquelle en beaulté & bonne grace ne debvoit rien à son mary. L'amitié fut grande entre eulx deux jusques à ung carneval (2) que le Roy alla en masque parmy les maisons, où chascun s'efforçoit de luy faire le meilleur racueil qu'il estoit possible. Et quand il vint en celle de ce gentil homme, fut traicté trop mieulx que en nul autre lieu, tant de confitures, de chantres, de musicque, & de la

(1) Voir aux éclaircissements, note Q.

(2) Éd. de 1558 : *Jusques à un caresme entrant.*

plus belle femme que le Roy avoit point à ſon gré veue. Et à la fin du feſtin, avecq ſon mary diſt une chanſon de ſi bonne grace que ſa beaulté en augmentoit. Le Roy, voiant tant de perfections en ung corps, ne print pas tant de plaiſir au doux accord de ſon mary & d'elle, qu'il feit à penſer comme il le pourroit rompre. Et la difficulté qu'il en faiſoit eſtoit la grande amytié qu'il voioyt entre eulx deux : parquoy il porta en ſon cueur ceſte paſſion la plus couverte qu'il luy fuſt poſſible. Mais pour la ſoulaiger en partie, faiſoit force feſtins à tous les ſeigneurs & dames de Naples, où le gentil homme & ſa femme n'eſtoient pas obliez. Pource que l'homme croit voluntiers ce qu'il veut (1), il luy ſembloit que les oeilz de ceſte dame luy promectoient quelque bien advenir, ſi la preſence du mary n'y donnoit empeſchement. Et pour eſſayer ſi ſa penſée eſtoit veritable, donna la commiſſion au mary de faire un voyage à Rome pour quinze jours ou trois ſepmaines. Et ſi toſt qu'il fut dehors, ſa femme, qui ne l'avoit encores loing (2) perdu de veue, en feit ung fort grand deuil, dont elle fut reconfortée par le Roy le plus ſouvent qu'il luy fut poſſible, par ſes doulces perſuaſions, par preſens & par dons; de ſorte qu'elle

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait: *Ce qu'il veoyt.*

(2) Ms. 7576² : *Longtemps.*

fut non feulement confolée, mais comptante de l'abfence de fon mary. Et avant les trois fepmaines qu'il devoit retourner, fut fi amoreufe du Roy, qu'elle eftoit auffy ennuyée du retour de fon mary qu'elle avoit efté de fon allée. Et pour ne perdre fa prefence (1), accorderent enfemble que quant le mary iroyt en fes maifons aux champs, elle le feroit fçavoir au Roy, lequel la pourroit feurement aller veoir, & fi fecretement que l'honneur, qu'elle craingnoit plus que la confcience, n'en feroit poinct bleffé.

En cefte efperance là fe tint fort joyeufe cefte dame; & quant fon mary arriva, luy feit fi bon recueil, que combien qu'il euft entendu que en fon abfence le Roy la ferchoit, fi ne peut avoir foupfon. Mais par longueur de temps, ce feu tant difficile à couvrir fe commença puis après à monftrer, en forte que le mary fe doubta bien fort de la verité, & feit fi bon guet qu'il en fut prefque affeuré. Mais pour la craincte qu'il avoit que celuy qui luy faifoit injure luy feift pis s'il en faifoit femblant, fe delibera de le diffimuler; car il eftimoit meilleur vivre avecq quelque fafcherie que de hazarder fa vie pour une femme qui n'avoyt poinct d'amour. Toutesfois, en ce defpit, delibera le rendre (2) s'il luy eftoit poffible; & fçachant que fouvent le defpit

(1) Éd. de 1558 : *La prefence du Roy.*

(2) Éd. de 1558 : *Penfa rendre la pareille au Roy.*

faict faire à une femme plus que l'amour, principallement à celles qui ont le cueur grand & honnorable, print la hardiesse ung jour, en parlant à la Royne, de luy dire qu'il avoit grande pitié dont elle n'estoit autrement aymée du Roy son mary. La Royne, qui avoit oy parler de l'amour du Roy & de sa femme, luy dist: Je ne puis pas avoir l'honneur & le plaisir ensemble. Je sçay bien que j'ay l'honneur dont une aultre reçoit le plaisir; aussi celle qui a le plaisir n'a pas l'honneur que j'ay. Luy qui entendoyt bien pour qui ces parolles estoient dictes, luy respondit: Ma dame, l'honneur est né avecq vous; car vous estes de si bonne maison que, pour estre Royne ou Emperiere, ne sçauriez augmenter vostre noblesse; mais vostre beaulté, grace & honnesteté, a tant merité de plaisir, que celle qui vous en oste ce qui vous appartient se fait plus de tort que à vous; car pour une gloire qui luy tourne à honte, elle pert autant de plaisir que vous ne dame de ce Royaulme ne sçauriez avoir. Et vous puis dire, Ma dame, que si le Roy avoyt mis sa couronne hors de dessus sa teste, qu'il n'auroit nul adventaige sur moy de contenter une dame. Estant seur que pour satisfaire à une si honneste personne que vous, il devroyt vouloir avoir changé sa complexion à la myenne. La Royne en riant luy respondit: Combien que le Roy soyt de plus delicate complexion que vous, si est ce que l'amour qu'il me porte

me contente tant que je la prefere à toute aultre chofe. — Ma dame (1), s'il eftoit ainfy, vous ne me feriez poinct de pitié; car je fçay bien que l'honnefte amour de voftre cueur vous rendroit très contante, s'il trouvoyt en celuy du Roy pareil amour; mais Dieu vous en a bien gardée, à fin que, ne trouvant en luy ce que vous demandez, vous n'en fiffiez voftre Dieu en terre. — Je vous confeffe, dift la Royne, que l'amour que je luy porte eft fi grande, que en nul aultre cueur que au mien ne fe peult trouver la femblable. — Pardonnez moy, ma dame, luy dift le gentil homme, vous n'avez pas bien fondé l'amour de tous les cueurs; car je vous ofe bien dire que tel vous ayme de qui l'amour eft fi grande & importable que la voftre auprès de la fienne ne fe monftreroit rien. Et d'autant qu'il veoit l'amour du Roy faillye en vous, la fienne croift & augmente de telle forte que, fi vous l'avez pour agreable, vous ferez recompenfée de toutes vos pertes.

La Royne commencea, tant par ces parolles que par fa contenance, à congnoiftre que ce qu'il difoit proceddoit du profond du cueur; & va rememorer que longtemps avoit il ferchoit de luy faire fervice par telle affection qu'il en eftoyt devenu melencolicque, ce qu'elle avoyt paravant penfé venir à l'occafion

(1) Éd. de 1558 : *Le gentil homme luy dift : Ma dame.*

de ſa femme; mais maintenant croioit elle fermement que c'eſtoit pour l'amour d'elle. Et auſſy la vertu d'amour qui ſe faict ſentir quant elle n'eſt poinct faincte, la rendit certaine de ce qui eſtoit caché à tout le monde. Et en regardant le gentil homme, qui eſtoyt trop plus amyable que ſon mary, voyant qu'il eſtoyt delaiſſé de ſa femme comme elle du Roy, preſſée du deſpit & jalouſie de ſon mary, & incitée de l'amour du gentil homme, commença à dire, la larme à l'oeil en ſouſpirant : O mon Dieu! faut il que la vengeance gaigne ſur moy ce que nul amour n'a ſceu faire! Le gentil homme bien entendant ce propos luy reſpondit : Ma dame, la vengeance eſt doulce qui, en lieu de tuer l'ennemy, donne vie à un parfaict amy. Il me ſemble qu'il eſt temps que la verité (1) vous oſte la ſotte amour que vous portez à celluy qui ne vous aime poinct; & l'amour juſte & raiſonnable chaſſe hors de vous la craincte, qui jamais ne peut demeurer en un cueur grand & vertueux. Or ſus, ma dame, mectons à part la grandeur de voſtre eſtat, & regardons que nous ſommes l'homme & la femme de ce monde les plus trompez, trahis & mocquez de ceulx que nous avons plus parfaictement aimez. Revenchons nous, ma dame, non tant pour leur rendre ce qu'ilz meritent,

---

(1) Ms. 7576². Ces mots manquent dans le manuſcrit que nous ſuivons.

que pour satisfaire à l'amour qui, de mon cofté, ne fe peut plus porter fans morir. Et je penfe que fi vous n'avez le cueur plus dur que nul caillou ou dyamant, il eft impoffible que vous ne fentiez quelque eftincelle du feu qui croift tant plus que je le veulx diffimuler. Et fi la pitié de moy, qui meurs pour l'amour de vous, ne vous incite à m'aimer, au moins celle de vous mefme vous y doit contraindre, qui, eftant fi parfaicte que vous, meritez avoir les cueurs de tous les honneftes hommes du monde; & eftes defprifée & delaiffée de celuy pour qui vous avez dedaigné tous les aultres.

La Royne, oyant ces parolles, fut fi tranfportée que, de paour de monftrer par fa contenance le troublement de fon efprit, s'appuyant fur le bras du gentil homme, s'en alla en ung jardin près de fa chambre, où longuement fe promena fans luy povoir dire mot. Mais le gentil homme la voyant demy vaincue, quand il fut au bout de l'allée, où nul ne les povoit veoir, luy declara par effect l'amour que fi long temps il luy avoit cellée; & fe trouvans tous deux d'un confentement, jouerent la vengeance dont la paffion avoyt efté importable (1). Et là delibererent que toutes les foys que le mary iroyt en fon villaige, & le Roy de fon chafteau en la ville, il retourneroit au chafteau vers la Royne. Ainfi, trompans les

(1) Voir aux éclairciffements, note R.

trompeurs, ilz feroient quatre participans au plaifir que deux cuydoient avoir tous feuls. L'accord faict, s'en retournerent, la dame en fa chambre & le gentil homme en fa maifon, avecq tel contentement qu'ils avoient obliez tous leurs ennuiz paffez. Et la craincte que chafcun avoit de l'affemblée du Roy & de la damoifelle eftoit tournée en defir, qui faifoit aller le gentil homme plus fouvent qu'il n'avoit accouftumé en fon villaige, lequel n'eftoit que à demye lieue. Et fi toft que le Roy le fçavoit, ne failloit d'aller veoir la damoifelle; & le gentil homme, quant la nuict eftoyt venue, alloit au chafteau, devers la Royne, faire l'office de lieutenant de Roy, fi fecrettement que jamais perfonne ne s'en apperceut. Cefte vie dura bien longuement; mais le Roy, pour eftre perfonne publique, ne pouvoit fi bien diffimuller fon amour que tout le monde ne s'en apperceuft; & avoient tous les gens de bien grand pitié du gentil homme, car plufieurs mauvais garfons luy faifoient des cornes par derriere, en figne de mocquerie, dont il s'appercevoyt bien. Mais cefte mocquerie luy plaifoit tant qu'il eftimoit autant fes cornes que la couronne du Roy; lequel, avec la femme du gentil homme, ne fe peurent un jour tenir, voyant une tefte de cerf qui eftoit eflevée en la maifon du gentil homme, de fe prendre à rire devant luy mefmes, en difant que cefte tefte eftoit bien feante en cefte maifon. Le

gentil homme, qui n'avoit le cueur moins bon que luy, va faire efcrire fur cefte tefte : *Io porto le corna, ciafcun lo vede; ma tal le porta che no lo crede*. Le Roy retournant en fa maifon, qui trouva ceft efcriteau nouvellement mis, demanda au gentil homme la fignification, lequel lui dift : Si le fecret du Roy eft caché au ferf, ce n'eft pas raifon que celluy du ferf foit declaré au Roy; mais contentez vous que tous ceulx qui portent cornes n'ont pas le bonnet hors de la tefte, car elles font fi doulces qu'elles ne defcoiffent perfonne; & celluy les porte plus legierement qui ne les cuyde pas avoir. Le Roy congneut bien par ces parolles qu'il fçavoit quelque chofe de fon affaire, mais jamais n'euft foupfonné l'amitié de la Royne & de luy; car tant plus la Royne eftoit contente de la vie que fon mary menoit, & plus faingnoit d'en eftre marrye. Parquoy vesquirent longuement, d'un cofté & d'autre, en cefte amityé, jufques à ce que la vieilleffe y meift ordre.

Voylà, mes dames, une hiftoire que voluntiers je vous monftre icy pour exemple, à fin que quand vos mariz vous donneront des cornes de chevreul, vous leur en donniez de cerf. Ennafuite commença à dire en riant : Saffredent, je fuis toute affeurée que fi vous aimez autant que autres fois vous avez faict, vous endureriez cornes auffi grandes que ung chefne, pour en rendre une à voftre fantaifye; mais maintenant que les cheveulx vous blan-

chiſſent, il eſt temps de donner treves à voz deſirs. Ma damoiſelle, diſt Saffredent, combien que l'eſperance m'en ſoyt oſtée par celle que j'ayme, & la fureur par l'aage, ſi n'en ſçaurois diminuer la volunté. Mais puis que vous m'avez reprins d'un ſi honneſte deſir, je vous donne ma voix à dire la quatrieſme nouvelle, à ceſte fin que nous voyons ſi par quelque exemple vous m'en pourriez deſmentir. Il eſt vray que, durant ce propos, ung de la compaignye ſe print bien fort à rire, ſachant que celle qui prenoit les parolles de Saffredent à ſon advantaige, n'eſtoit pas tant aymée de luy qu'il en euſt voulu ſouffrir cornes, honte ou dommaige. Et quand Saffredent apperceut que celle qui ryoit l'entendoit, il s'en tint très content, & ſe teut pour laiſſer dire Ennaſuite, laquelle commença ainſy :

Mes dames, affin que Saffredent & toute la compaignye congnoiſſe que toutes dames ne ſont pas ſemblables à la Royne de laquelle il a parlé, & que tous les folz & hazardeurs ne viennent pas à leur fin, & auſſi pour ne celler l'oppinion d'une dame qui jugea le deſpit d'avoir failli à ſon entreprinſe pire à porter que la mort, je vous racompteray une hiſtoire, en laquelle je ne nommeray les perſonnes, pour ce que c'eſt de ſi freſche memoire que j'aurois paour de deſplaire à quelcuns des parens bien proches.

QUATRIESME NOUVELLE.

Un jeune gentil homme, voyant une dame de la meilleure maiſon de Flandres, ſoeur de ſon maiſtre, veuve de ſon premier & ſecond mary, & femme fort deliberée, voulut ſonder ſi les propos d'une bonneſte amytié luy deplairoyent; mais ayant trouvé reponſe contraire à ſa contenance, eſſaya la prendre par force, à laquelle reſiſta fort bien. Et ſans jamais faire ſemblant des deſſins & effors du gentil homme, par le conſeil de ſa dame d'bonneur, s'eloigna petit à petit de la bonne chere qu'elle avoit accoutumé luy faire. Ainſy, par ſa fole outrecuydance, perdit l'bonneſte & commune frequentation qu'il avoit plus que nul autre avec elle.

Il y avoyt au païs de Flandres (1) une dame de ſi bonne maiſon qu'il n'en eſtoit poinćt de meilleure, vefve de ſon premier & ſecond mary, deſquelz n'avoyt eu nulz enfans vivans. Durant ſa viduité, ſe retira avecq ung ſien frere dont elle eſtoit fort aymée, lequel eſtoit fort grand ſeigneur, & mary d'une fille de Roy. Ce jeune prince eſtoit homme fort ſubgećt à ſon plaiſir, aymant chaſſe, paſſetemps & dames, comme la jeuneſſe le requeroyt; & avoyt une

(1) Voir aux éclairciſſements, note S.

femme fort fafcheufe, à laquelle les paffetemps du mary ne plaifoient poinct; parquoy le feigneur menoit tousjours avecq fa femme fa seur, qui eftoyt la plus joyeufe & meilleure compaignie qu'il eftoit poffible (1), toutesfois faige & femme de bien. Il y avoyt en la maifon de ce feigneur ung gentil homme dont la grandeur, beaulté & bonne grace paffoit celle de tous fes compaignons. Ce gentil homme, voyant la feur de fon maiftre femme joyeufe & qui ryoit voluntiers, penfa qu'il effaieroyt pour veoir fi les propos d'une honnefte amityé luy defplairoient; ce qu'il feit. Mais il trouva en elle refponce contraire à fa contenance. Et combien que fa refponce fuft telle qu'il appartenoyt à une princeffe & vraye femme de bien, fi eft ce que le voyant tant beau & honnefte comme il eftoit, elle luy pardonna aifement fa grande audace. Et monftroit bien qu'elle ne prenoit point defplaifir quand il parloit à elle, en luy difant fouvent qu'il ne tint plus de tels propos; ce qu'il lui promift, pour ne perdre l'aife & honneur qu'il avoyt de l'entretenir. Toutesfois à la longue augmenta fi fort fon affection qu'il oblia la promeffe qu'il luy avoit faicte; non qu'il entreprint de fe hazarder par parolles, car il avoit trop contre fon gré experimenté les faiges refponces qu'elle

(1) Éd. de 1558 : *Qui eftoit de joyeufe vie, qui eftoit la meilleure compagnie qu'il eftoit poffible.*

ſçavoit faire. Mais il penſa que s'il la povoit trouver en lieu à ſon advantaige, elle qui eſtoit vefve, jeune, & en bon poinct, & de fort bonne complexion, prandroyt peult eſtre pitié de luy & d'elle enſemble.

Pour venir à ſes fins, diſt à ſon maiſtre qu'il avoyt auprès de ſa maiſon fort belle chaſſe, & que ſy luy plaiſoit y aller prandre trois ou quatre cerfs au mois de may, il n'avoit poinct veu plus beau paſſetemps. Le ſeigneur, tant pour l'amour qu'il portoit à ce gentil homme que pour le plaiſir de la chaſſe, luy octroya ſa requeſte; & alla en ſa maiſon, qui eſtoit belle & bien en ordre, comme du plus riche gentil homme qui fuſt au pays. Et logea le ſeigneur & la dame en ung corps de maiſon, & en l'autre vis à vis celle qu'il aymoit plus que luy meſmes. La chambre de laquelle il avoit ſi bien accouſtrée, tapiſſée par le hault, & ſi bien nattée, qu'il eſtoit impoſſible de s'appercevoir d'une trappe qui eſtoit en la ruelle de ſon lict, laquelle deſcendoit en celle où logeoit ſa mere, qui eſtoit une vielle dame ung peu caterreuſe; & pource qu'elle avoit la toux, craignant faire bruict à la princeſſe qui logeoyt ſur elle, changea de chambre à celle de ſon filz. Et les ſoirs ceſte vielle dame portoit des confitures à ceſte princeſſe pour ſa collation; à quoy aſſiſtoyt le gentil homme, qui, pour eſtre fort aymé & privé de ſon frere, n'eſtoit refuſé d'eſtre à ſon habiller & deshabiller, où tous-

jours il voyoit occafion d'augmenter fon affection. En forte que ung foir, après qu'il eut faict veiller cefte princeffe fi tard que le fommeil qu'elle avoyt le chaffa de la chambre, s'en alla à la fienne. Et quand il eut prins la plus gorgiafe & mieulx parfumée de toutes fes chemifes, & ung bonnet de nuict tant bien accouftré qu'il n'y falloit rien, luy fembla bien, en foy mirant, qu'il n'y avoit dame en ce monde qui fceut refufer fa beaulté & bonne grace. Parquoy, fe promectant à luy mefmes heureufe yffue de fon entreprinfe, s'en alla mettre en fon lict, où il n'efperoit faire long fejour, pour le defir & feur efpoir qu'il avoit d'en acquerir ung plus honorable & plaifant. Et fi toft qu'il eut envoyé tous fes gens dehors, fe leva pour fermer la porte après eulx. Et longuement efcouta fi en la chambre de la princeffe, qui eftoit deffus, y avoit aucun bruict; & quand il fe peut affeurer que tout eftoit en repos, il voulut commencer fon doulx travail: & peu à peu abbatit la trappe qui eftoit fi bien faicte & accouftrée de drap qu'il ne feit un feul bruict; & par là monta à la chambre & ruelle du lict de fa dame, qui commençoit à dormyr. A l'heure, fans avoir regard à l'obligation qu'il avoit à fa maiftreffe, ny à la maifon d'où eftoit la dame, fans luy demander congié ne faire la reverence, fe coucha auprès d'elle, qui le fentit plus toft entre fes bras qu'elle n'apparceut fa venue. Mais elle, qui eftoit forte, fe desfit

de ses mains, en luy demandant qui il estoit, se meit à le frapper, mordre & esgratigner, de sorte qu'il fut contrainct, pour la paour qu'il eut qu'elle appellast, luy fermer la bouche de la couverture; ce que luy fut impossible de faire, car quand elle veid qu'il n'espargnoit riens de toutes ses forces pour luy faire une honte, elle n'espargna rien des siennes pour l'en engarder; & appella tant qu'elle peut sa dame d'honneur, qui couchoit en sa chambre, ancienne & saige femme autant qu'il en estoit poinct, laquelle tout en chemise courut à sa maistresse.

Et quand le gentil homme veid qu'il estoit descouvert, eut si grand paour d'estre cogneu de sa dame, que le plustost qu'il peut descendit par sa trappe; & autant qu'il avoit eu de desir & d'assurance d'estre bien venu, autant estoit il desesperé de s'en retourner en si mauvais estat. Il trouva son mirouer & sa chandelle sur sa table; & regardant son visaige tout sanglant d'esgratigneures & morsures qu'elle luy avoyt faictes, dont le sang sailloit sur sa belle chemise, qui estoit plus sanglante que dorée, commença à dire : Beaulté! tu as maintenant loyer de ton merite, car, par ta vaine promesse, j'entreprins une chose impossible, & qui peut estre, en lieu d'augmenter mon contentement, est redoublement de mon malheur, estant asseuré que si elle sçait que, contre la promesse que je luy ay faicte, j'ay entreprins ceste follie,

je perderay l'honneſte & commune frequentation que j'ay plus que nul autre avecq elle ; ce que ma gloire a bien deſervy; car pour faire valoir ma beaulté & bonne grace, je ne la devois pas cacher en tenebres pour gaingner l'amour de ſon cueur; je ne devois pas eſſayer à prendre par force ſon chaſte corps, mais debvois, par long ſervice & humble patience, attendre que amour en fut victorieux, pour ce que ſans luy n'ont pouvoir toute la vertu & puiſſance de l'homme. Ainſy paſſa la nuict en tels pleurs, regretz & douleurs qui ne ſe peuvent racompter. Et au matin, voiant ſon viſaige ſi deſchiré, feit ſemblant d'eſtre fort mallade & de ne pouvoir veoir la lumiere, juſques ad ce que la compaignie feuſt hors de ſa maiſon.

La dame, qui eſtoit demorée victorieuſe, ſachant qu'il n'y avoit homme en la court de ſon frere qui eut oſé faire une ſi eſtrange entreprinſe que celluy qui avoit eu la hardieſſe de luy declairer ſon amour, ſe aſſeura que c'eſtoit ſon hoſte. Et quand elle eut cherché avecq ſa dame d'honneur les endroictz de la chambre pour trouver qui ce povoit eſtre, ce qui ne fut poſſible, elle luy diſt par grande collere : Aſſeurez vous que ce ne peult eſtre nul aultre que le ſeigneur de ceans; & que le matin je feray en ſorte vers mon frere que ſa teſte ſera teſmoing de ma chaſteté. La dame d'honneur, la voiant ainſy courroucée, luy diſt : Ma dame, je ſuis très aiſe de l'amour que vous avez de

voſtre honneur, pour lequel augmenter ne voulez eſpargner la vie d'un qui l'a trop hazardée pour la force de l'amour qu'il vous porte. Mais bien ſouvent tel la cuyde croiſtre qui la diminue. Parquoy je vous ſupplye, ma dame, me vouloir dire la verité du faict. Et quand la dame luy eut compté tout au long, la dame d'honneur luy diſt : Vous m'aſſeurez qu'il n'a eu aultre choſe de vous que les eſgratignures & coups de poing? — Je vous aſſeure, diſt la dame, que non; et que s'il ne trouve ung bon cirurgien, je penſe que demain les marques y paroiſtront. — Or, puis que ainſy eſt, ma dame, diſt la dame d'honneur, il me ſemble que vous avez plus d'occaſion de louer Dieu que de penſer à vous venger de luy; car vous pouvez croire que puis qu'il a eu le cueur ſi grand que d'entreprendre une telle choſe, & le deſpit qu'il a de y avoir failly, que vous ne luy ſçauriez donner mort qui ne luy fuſt plus aiſée à porter. Si vous deſirez eſtre vengée de luy, laiſſez faire à l'amour & à la honte, qui le ſçauront mieulx tormenter que vous. Si vous le faictes pour voſtre honneur (1), gardez vous, ma dame, de tumber en pareil inconvenient que le ſien; car en lieu d'acquerir le plus grand plaiſir qu'il ait ſceu avoir, il a receu le plus

(1) Éd. de 1558 : *Laiſſez faire à l'amour & la honte, qui le ſçauront mieux tourmenter que vous, & le faictes pour voſtre honneur.*

extreme ennuy que gentil homme ſçauroit porter. Auſſy vous, ma dame, cuydant augmenter voſtre honneur, le pourriez bien diminuer; & ſi vous en faictes la plaincte, vous ferez ſçavoir ce que nul ne ſçait; car, de ſon coſté, vous eſtes aſſeurée que jamais il n'en ſera rien revelé. Et quand Monſeigneur voſtre frere en feroit la juſtice que en demandez, & que le pauvre gentil homme en vint à mourir, ſi courra le bruict partout qu'il aura faict de vous à ſa voluнté; & la plus part diront qu'il a eſté bien difficile que ung gentil homme ait faict une telle entreprinſe ſi la dame ne luy en donne grande occaſion. Vous eſtes belle & jeune, vivant en toute compaignye bien joieuſement: il n'y a nul en ceſte court qui ne voye la bonne chere que vous faictes au gentil homme dont vous avez ſoupſon, qui fera juger chaſcun que s'il a faict ceſte entreprinſe, ce n'a eſté ſans quelque faulte de voſtre coſté. Et voſtre honneur, qui juſques icy vous a faict aller la teſte levée, ſera mis en diſpute en tous les lieux là où ceſte hiſtoire ſera racomptée.

La princeſſe, entendant les bonnes raiſons de ſa dame d'honneur, congneut qu'elle luy diſoit verité, & que à très juſte cauſe elle ſeroit blaſmée, veue la bonne & privée chere qu'elle avoit tousjours faicte au gentil homme; & demanda à ſa dame d'honneur ce qu'elle avoit à faire, laquelle luy diſt: Ma dame, puis qu'il vous plaiſt recepvoir mon conſeil, voiant l'affec-

tion dont il procedde, me femble que vous devez en voftre cueur avoir joye d'avoir veu que le plus beau & le plus honnefte gentil homme que j'aye veu en ma vie n'a fceu, par amour ne par force, vous mectre hors du chemyn de vraye honnefteté. Et en cela, ma dame, devez vous humillier devant Dieu, recongnoiftre que ce n'a pas efté par voftre vertu; car mainctes femmes ayans mené vie plus auftere que vous ont efté humiliées par hommes moins dignes d'eftre aimez que luy. Et devez plus que jamais craindre de recepvoir propos d'amityé, pource qu'il y en a affez qui font tombez la feconde fois aux dangiers qu'elles ont evité la premiere. Ayez memoire, ma dame, que Amour eft aveugle, lequel aveuglit de forte que où l'on penfe le chemin plus feur, c'eft à l'heure qu'il eft le plus gliffant. Et me femble, ma dame, que vous ne debvez à luy ne à aultre faire femblant du cas qui vous eft advenu; & encores qu'il en vouluft dire quelque chofe, faindrez du tout de ne l'entendre, pour eviter deux dangiers, l'un de la vaine gloire de la victoire que vous en avez eue, l'aultre de prendre plaifir en ramentevant chofes qui font fi plaifantes à la chair, que les plus chaftes ont bien affaire à fe garder d'en fentir quelques eftincelles, encores qu'elles (1) la fuyent le plus

(1) Var. en correction du Ms. 7576[2]. Le manufcrit que nous fuivons portait *Qu'ilz la fuient le plus qu'ilz peuvent.*

qu'elles peuvent. Mais auſſi, ma dame, affin qu'il ne penſe par tel hazard avoir faict choſe qui vous ait eſté agreable, je ſuis bien d'advis que peu à peu vous vous eſloingniez de la bonne chere que vous avez accouſtumé de luy faire, afin qu'il congnoiſſe de combien vous deſpriſez ſa follie, & combien voſtre bonté eſt grande, qui s'eſt contentée de la victoire que Dieu vous a donnée, ſans demander autre vengeance de luy. Et Dieu vous doint grace, ma dame, de continuer l'honneſteté qu'il a miſe en voſtre cueur; & congnoiſſant que tout bien vient de luy, vous l'aymiez & ſerviez mieulx que vous n'avez accouſtumé. La princeſſe, deliberée de croire le conſeil de ſa dame d'honneur, s'endormit auſſy joieuſement que le gentil homme veilla de triſteſſe.

Le lendemain, le ſeigneur s'en voulut aller, & demanda ſon hoſte; auquel on dit qu'il eſtoit ſi mallade qu'il ne povoit voir la clairté, ne oyr parler perſonne; dont le prince fut fort esbahy, & le voulut aller veoir; mais ſçachant qu'il dormoyt, ne le voulut eſveiller, & s'en alla ainſy de ſa maiſon ſans luy dire à Dieu, emmenant avecq luy ſa femme & ſa ſeur; laquelle, entendant les excuſes du gentil homme, qui n'avoit voulu veoir le prince ne la compaignie au partir, ſe tint aſſeurée que c'eſtoit celuy qui luy avoit fait tant de torment, lequel n'oſoit monſtrer les marques qu'elle luy avoit faictes au viſaige. Et combien que ſon

maiſtre l'envoyaſt ſouvent querir, ſi ne retourna poinct à la cour qu'il ne fuſt bien guery de toutes ſes playes, hors une, celle que l'amour & le deſpit luy avoient faict au cueur. Quand il fut retourné devers luy, & qu'il ſe retrouva devant ſa victorieuſe ennemye, ce ne fut ſans rougir; & luy, qui eſtoit le plus audacieux de toute la compaignye, fut ſi eſtonné que ſouvent devant elle perdoit toute contenance. Parquoy fut toute aſſeurée que ſon ſoupſon eſtoit vray; & peu à peu s'en eſtrangea, non pas ſi finement qu'il ne s'en apparceuſt très bien; mais il n'en oſa faire ſemblant, de paour d'avoir encores pis; & garda ceſt amour en ſon cueur, avecq la patience de l'eſloingnement qu'il avoyt merité.

Voyla, mes dames, qui devroyt donner grande craincte à ceulx qui preſument ce qui ne leur appartient. Et doibt bien augmenter le cueur aux dames, voyans la vertu de ceſte jeune princeſſe & le bon ſens de ſa dame d'honneur. Si à quelqu'une de vous advenoit pareil cas, le remede y eſt ja donné. Il me ſemble, diſt Hircan, que le grand gentil homme dont vous avez parlé eſtoit ſi deſpourveu de cueur qu'il n'eſtoit digne d'eſtre ramentu; car ayant une telle occaſion, ne debvoit, ne pour vielle ne pour jeune, laiſſer ſon entrepriniſe. Et fault bien dire que ſon cueur n'eſtoit pas tout plein d'amour, veu que la craincte de mort & de honte y trouva encores place. Nomerfide reſpondit à Hircan : Et que euſt faict le pauvre

gentil homme, veu qu'il avoyt deux femmes contre luy? — Il debvoit tuer la vielle, dift Hircan; & quand la jeune fe feut veue fans fecours, euft efté demy vaincue. — Tuer! dift Nomerfide; vous vouldriez doncques faire d'un amoureux ung meurtrier? Puis que vous avez cefte opinion, on doibt bien craindre de tumber en voz mains. — Si j'en eftois jufques là, dift Hircan, je me tiendrois pour deshonoré fi je ne venois à fin de mon intention. A l'heure Geburon dift : Trouvez vous eftrange que une princeffe nourrie en tout honneur foit difficille à prendre d'un feul homme? Vous devriez doncques beaucoup plus vous efmerveiller d'une pauvre femme qui efchappa de la main de deux. Geburon, dift Ennafuitte, je vous donne ma voix à dire la cinquiefme nouvelle; car je penfe que vous en fçavez quelqu'une de cefte pauvre femme qui ne fera poinct fafcheufe. Puis que vous m'avez efleu à partie, dift Geburon, je vous diray une hiftoire que je fçay, pour en avoir faict inquifition veritable fur le lieu; & par là vous verrez que tout le fens & la vertu des femmes n'eft pas au cueur & tefte des princeffes, ny toute l'amour & fineffe en ceulx où le plus fouvent on eftime qu'ilz foyent.

NOUVELLE CINQUIESME.

Deus cordeliers de Nyort, passans la riviere au port de Coulon, voulurent prendre par force la bateliere qui les passoit. Mais elle, sage & fine, les endormit si bien de paroles que, leur accordant ce qu'ilz demandoyent, les trompa & meit entre les mains de la justice, qui les rendit à leur gardien pour en faire telle punition qu'ilz meritoyent.

Au port de Coullon, près de Nyort (1), y avoit une basteliere qui jour & nuict ne faisoit que passer ung chacun. Advint que deux cordeliers du dict Nyort passerent la riviere tous seulz avecq elle. Et pour ce que le passaige est ung des plus longs qui soit en France, pour la garder d'ennuyer, vindrent à la prier d'amours, à quoy elle leur feit la responce qu'elle devoyt. Mais eux qui pour le travail du chemyn n'estoient lassez, ne pour froideur de l'eaue refroidiz, ne aussi pour le refuz de la femme honteux, se delibererent tous deux la prendre par force; ou si elle se plaingnoit, la jecter dans la riviere. Elle, aussi sage & fine qu'ils estoient folz & malicieux, leur dist : Je ne suis pas si mal gratieuse que j'en faictz le semblant : mais je vous veulx prier de m'octroyer deux choses,

(1) Voir aux éclaircissements, note T.

& puis vous congnoiftrez que j'ay meilleure envye de vous obeyr que vous n'avez de me prier. Les cordeliers luy jurerent par leur bon fainct Françoys qu'elle ne leur fçauroit demander chofe qu'ilz n'octroiaffent pour avoir ce qu'ilz defiroient d'elle. Je vous requiers premierement, dift-elle, que me juriez & promettiez que jamais à homme vivant nul de vous ne declarera noftre affaire. Ce que luy promifrent très voluntiers. Et auffy elle leur dift que l'un après l'autre vueille prendre fon plaifir de moy, car j'auroys trop de honte que tous deux me veiffent enfemble. Regardez lequel me vouldra avoir le premier. Ilz trouverent fa requefte très jufte, & accorda le jeune que le plus vieil commenceroit. Et en approchant d'une petite ifle, elle dift au jeune : Beau pere, dictes là voz oraifons jufques ad ce que j'aye mené voftre compaignon icy devant en une autre ifle; & fi, à fon retour, il fe loue de moy, nous le lairrons icy & nous en irons enfemble. Le jeune faulta dedans l'ifle, attendant le retour de fon compaignon, lequel la bafteliere mena en une aultre. Et quand ilz furent au bort, faignant d'atacher fon bafteau à ung arbre, luy dift : Mon amy, regardez en quel lieu nous nous mectrons. Le beau pere entra en l'ifle pour fercher l'endroict qui luy feroit plus à propos: mais fi toft qu'elle le veid à terre, donna ung coup de pied contre l'arbre & fe retira avecq fon bafteau dedans la riviere, laiffant ces deux

bons peres aux defertz, aufquels elle cria tant qu'elle peut : Attendez, meffieurs, que l'ange de Dieu vous vienne confoler, car de moy n'aurez aujourd'huy chofe qui vous puiffe plaire.

Ces deux pauvres religieux, congnoiffans la tromperie, fe mifrent à genoulx fur le bord de l'eaue, la priant ne leur faire cefte honte, & que fi elle les vouloyt doulcement mener au port, ils luy promectoient de ne luy demander rien. Mais en s'en allant tousjours leur difoit : Je ferois doublement folle, après avoir efchappé de voz mains, fi je m'y remectoys. Et en entrant au villaige, va appeller fon mary & ceulx de la juftice pour venir prendre ces deux loups enraigez, dont, par la grace de Dieu, elle avoit efchappé de leurs dentz; qui y allerent (1) fi bien accompaignez, qu'il ne demora grand ne petit qui ne voulfift avoir part au plaifir de cefte chaffe. Ces pauvres freres, voyans venir fi grande compaignye, fe cachoient chacun en fon ifle, comme Adam quand il fe veid nud devant la face de Dieu. La honte meit leur peché devant leurs oeilz, & la craincte d'eftre pugniz les faifoit trembler fi fort qu'ilz eftoient demy mortz. Mais cela ne les garda d'eftre prins & mis prifonniers, qui ne fut fans eftre mocquez & huez d'hommes & de femmes. Les ungs difoient (2) : Ces beaux

(1) Éd. de 1558 : *Eux & la juftice s'y en allerent.*

(2) Ms. 7576² : *Fiez vous en ces, &c.*

peres qui nous prefchent chafteté, & puis la veulent ofter à noz femmes! (1) Et les aultres difoient : Sont fepulchres par dehors blanchiz, & par dedans pleins de morts & pourriture. Et puis une autre voix cryoit : Par les fruicts, congnoiffez vous quels arbres font. Croyez que tous les paffaiges que l'Evangile dict contre les hypocrites furent alleguez contre ces pauvres prifonniers, lefquels, par le moyen du gardien, furent recoux & delivrez (2), qui en grand diligence les vint demander, affeurant ceulx de la juftice qu'il en feroyt plus grande pugnition que les feculiers n'oferoient faire ; & pour satisfaire à partie, ils diroient tant de meffes & prieres qu'on les en vouldroit charger. Le juge accorda fa requefte, & luy donna les prifonniers, qui furent fi bien chapitrez du gardien, qui eftoit homme de bien, que oncques puis ne pafferent riviere fans faire le figne de la croix & fe recommander à Dieu.

Je vous prie, mes dames, penfez fi cefte pauvre baftelliere a eu l'efprit de tromper deux fi malitieux hommes, que doivent faire celles qui ont tant leu & veu de beaux exemples? (3)

(1) L'édition de 1558 & celle de 1560 ajoutent : *Le mary difoit : Ils n'ofent toucher l'argent la main nue, & veullent bien manier les cuiffes des femmes, qui font plus dangereufes.*

(2) Éd. de 1560. Ces derniers mots manquaient dans le manufcrit que nous fuivons.

(3) Le manufcrit 7576² ajoute : *Qu'il eft impoffible qu'elles ne foient femmes de bien.*

Quand il n'y auroit que la bonté des vertueuſes dames qui ont paſſé devant leurs oeilz. En ſorte que la vertu des femmes bien nourryes ſe doit autant appeler couſtume que vertu ; mais de celles qui ne ſçavent rien, qui n'oyent quaſi en tout l'an deux bons ſermons, qui n'ont le loiſir que de penſer à gaingner leur pauvre vie, & qui, ſi fort preſſées, gardent ſoingneuſement leur chaſteté (1); c'eſt là où on congnoiſt la vertu, qui eſt naïfvement dedans le cueur, car où le ſens & la force de l'homme eſt eſtimée moindre, c'eſt où l'eſperit de Dieu faict de plus grandes oeuvres. Et bien malheureuſe eſt la dame qui ne garde bien ſoingneuſement le treſor qui luy apporte tant d'honneur, eſtans bien gardé, & tant de deshonneur au contraire. Longarine luy diſt : Il me ſemble, Geburon, que ce n'eſt pas grand vertu de refuſer un cordelier, mais que plus toſt ſeroit choſe impoſſible de les aymer. — Longarine, luy reſpondit Geburon, celles qui n'ont poinct accouſtumé d'avoir de tels ſerviteurs que vous ne tiennent poinct faſcheux les cordeliers; car ils ſont hommes auſſy beaulx, auſſi fortz & plus repoſez que nous autres, qui ſommes tous caſſez du harnoys; & ſi parlent comme anges, & ſont

(1) L'édition de 1558 ajoute : *Que doivent faire celles qui, ayant leur vie acquiſe, n'ont autre occupation que verſer es ſainctes lettres, & à ouyr ſermons & predications, & à s'appliquer & exercer en tout acte de vertu?*

importuns comme diables; parquoy celles qui n'ont veu robbes que de bureau ſont bien vertueuſes quand elles eſchappent de leurs mains. Nomerſide diſt tout hault : Ha par ma foy, vous en direz ce que vous vouldrez, mais j'euſſe mieulx aymé eſtre jectée en la riviere que de coucher avecq ung cordelier. Oiſille luy diſt en riant : Vous ſçavez doncques bien nouer? Ce que Nomerſide trouva bien mauvais, penſant qu'Oiſille n'euſt telle eſtime d'elle qu'elle deſiroit; parquoy luy diſt en colere : Il y en a qui ont refuſé des perſonnes plus agreables que ung cordelier, & n'en ont poinct fait ſonner la trompette. Oiſille, ſe prenant à rire de la voir courrouſſée, luy diſt : Encores moins ont elles fait ſonner le tabourin de ce qu'elles ont faict & accordé. Geburon diſt : Je voy bien que Nomerſide a envye de parler, parquoy je luy donne ma voix, affin qu'elle deſcharge ſon cueur ſur quelque bonne nouvelle. — Les propos paſſez, diſt Nomerſide, me touchent ſi peu que je n'en puis avoir ne joye ne ennuy. Mais puiſque j'ay voſtre voix, je vous prye oyr la myenne pour vous monſtrer que ſi une femme a eſté ſeduicte en bien, il y en a qui le ſont en mal. Et pour ce que nous avons juré de dire verité, je ne la veulx celer; car tout ainſy que la vertu de la baſteliere ne honnore poinct les aultres femmes, ſi elles ne l'enſuyvent, auſſi le vice d'une aultre ne les peut deshonorer. Eſcoutez doncques.

NOUVELLE SIXIESME.

Un viel borgne, valet de chambre du duc d'Alençon, averty que sa femme s'estoit amourachée d'un jeune homme, desirant en savoir la verité, findit s'en aler pour quelques jours aus champs, dont il retourna si soudain que sa femme, sur laquelle il faisoit le guet, s'en apperceut, qui, la cuydant tromper, le trompa luy-mesme.

Il y avoyt ung viel varlet de chambre de Charles, dernier duc d'Alençon (1), lequel avoit perdu ung oeil; & estoit marié avecq une femme beaucoup plus jeune que luy. Et pour ce que ses maistre & maistresse l'aymoient autant que homme de son estat qui fust en leur maison, ne pouvoit si souvent aller veoir sa femme qu'il eust bien voulu; qui fut occasion dont elle oblya tellement son honneur & conscience, qu'elle alla aimer ung jeune homme, dont à la longue le bruict fut si grand & mauvais que le mary en fut adverty. Lequel ne le pouvoyt croire, pour les grands signes d'amityé que luy monstroit sa femme. Toutesfois ung jour il pensa d'en faire l'experience, & de se venger, s'il pouvoit, de celle qui luy faisoit ceste honte.

(1) Voir aux éclairciffements, note U.

Et pour ce faire, faignift s'en aller en quelque lieu auprès de là pour deux ou trois jours. Et incontinant qu'il fut party, sa femme envoya querir son homme, lequel ne fut pas demie heure avecq elle que voicy venir le mary qui frappa bien fort à la porte. Mais elle, qui le congneut, le dist à son amy, qui fut si estonné qu'il eut voulu estre au ventre de sa mere, mauldissant elle & l'amour qui l'avoient mis en tel dangier. Elle luy dist qu'il ne se soulciast poinct, & qu'elle trouveroit bien moien de l'en faire saillir sans mal ne honte; & qu'il s'habillast le plus tost qu'il pourroit. Ce temps pendant frappoit le mary à la porte, appellant le plus hault qu'il povoyt sa femme. Mais elle faingnoit de ne le congnoistre poinct, & disoit tout hault aux gens de leans : Que ne vous levez vous, & allez faire taire ceux qui font ce bruit à la porte? Est-ce maintenant l'heure de venir aux maisons des gens de bien? Si mon mary estoit icy, il vous en garderoyt. Le mary, oyant la voix de sa femme, l'appella le plus hault qu'il peut : Ma femme, ouvrez moy; me ferez vous demorer icy jusques au jour? Et quand elle veit que son amy estoit tout prest de saillir, en ouvrant sa porte, commença à dire à son mary : O mon mary! que je suis bien aise de vostre venue! car je faisois ung merveilleux songe; & estois tant aise que jamais je ne receuz ung tel contentement, pource qu'il me sembloit que vous aviez recouvert la veue de

voftre oeil. Et en l'embraffant & le baifant, le print par la tefte, & luy bouchoit d'une main fon bon oeil, & luy demandant : Voiez vous point myeulx que vous n'avez accouftumé? En ce temps pendant qu'il ne veoyt goutte, feit fortir fon amy dehors, dont le mary fe doubta incontinant, & luy dift : Par Dieu, ma femme, je ne feray jamais le guet fur vous; car en vous cuydant tromper, je receu la plus fine tromperie qui fut oncques inventée. Dieu vous veulle amender; car il n'eft en la puiffance d'homme du monde de donner ordre en la malice d'une femme, qui du tout ne la tuera. Mais puis que le bon traictement que je vous ay faict n'a rien fervi à voftre amendement, peult eftre que le defpris que doresnavant j'en feray vous chaftira. Et en ce difant, s'en alla & laiffa fa femme bien defolée, qui, par le moyen de fes amis, excufes & larmes, retourna encores avecq luy.

Par cecy, voyez vous, mes dames, combien eft prompte & fubtille une femme à efchapper d'un dangier. Et fi pour couvrir ung mal fon efprit a promptement trouvé remede, je penfe que pour en eviter ung, ou pour faire quelque bien, fon efperit feroit encores plus fubtil; car le bon efperit, comme j'ay tousjours oy dire, eft le plus fort. Hircan luy dift : Vous parlerez tant de fineffes qu'il vous plaira, mais fi ay je telle oppinion de vous que fi le cas vous eftoit advenu, vous ne le fçauriez celer. — J'ayme-

rois autant, ce luy dift elle, que vous m'eftimiffiez la plus fotte femme du monde. — Je ne le dis pas, refpondit Hircan; mais je vous eftime bien celle qui plus toft s'eftonneroit d'un bruict que finement ne le feroit taire. — Il vous femble, dift Nomerfide, que chacun eft comme vous, qui par ung bruit en veult couvrir ung autre. Mais il y a dangier que à la fin une couverture ruyne fa compaigne, & que le fondement foit tant chargé pour fouftenir les couvertures qu'il ruyne l'edifice. Mais fi vous penfez que les fineffes dont chacun vous penfe bien remply foient plus grandes que celles des femmes, je vous laiffe mon rang pour nous racompter la feptiefme hiftoire (1). Et fi vous voulez vous propofer pour exemple, je croys que vous nous apprendrez bien de la malice. — Je ne fuis pas icy, refpondit Hircan, pour me faire pire que je fuis; car encores y en a il qui plus que je ne veulx en dient. Et en ce difant, regarda fa femme qui luy dift fouldain : Ne craingnez poinct pour moy à dire la verité; car il me fera plus facille de ouyr racompter voz fineffes que de les avoir veu faire devant moy, combien qu'il n'y en ait nulle qui fceut diminuer l'amour que je vous porte.

---

(1) Éd. de 1558 : *Mais fi vous penfez que les fineffes des hommes (dont chacun vous eftime bien remply) foient plus grandes que celles des femmes, je vous laiffe bien mon rang pour nous en compter quelque autre.*

Hircan luy reſpondit : Auſſy ne me plains je pas de toutes les faulſes opinions que vous avez eues de moy. Parquoy, puis que nous congnoiſſons l'un l'autre, c'eſt occaſion de plus grande ſeureté pour l'advenir. Mais ſi ne ſuis je ſi ſot de racompter hiſtoire de moy dont la verité vous puiſſe porter ennuy : toutesfois j'en diray une d'un perſonnaige qui eſtoit bien de mes amys

---

NOUVELLE SEPTIEME.

Par la finesse & subtilité d'un marchand une vieille est trompée & l'honneur de sa fille sauvé.

En la ville de Paris y avoyt ung marchant amoureux d'une fille sa voisine, ou, pour mieulx dire, plus aymé d'elle qu'elle n'estoit de luy; car le semblant qu'il luy faisoit de l'aymer & cherir n'estoit que pour couvrir ung amour plus haulte & honnorable : mais elle, qui se consentoit d'estre trompée, l'aymoit tant qu'elle avoyt oblié la façon dont les femmes ont acoustumé de refuser les hommes. Ce marchant icy, après avoir esté long temps à prandre la peyne d'aller où il la pouvoit trouver, la faisoit venir où il luy plaisoit, dont sa mere s'apperceut, qui estoit une très honneste femme; & luy desfendit que jamais elle ne parlast à ce marchant, ou qu'elle la mectroyt en religion. Mais ceste fille, qui plus aymoit ce marchant qu'elle ne craignoit sa mere, le chercheoit plus que paravant. Et ung jour advint que estant toute seulle en une garde robbe, ce marchant y entra, lequel, se trouvant en lieu commode, se print à parler à elle le plus privement qu'il estoit possible. Mais quelque chambriere, qui le veyt entrer dedans, le courut dire à la mere,

laquelle avecq une très grande collere se y en alla. Et quand la fille l'oyt venir, dist en pleurant à ce marchant : Helas! mon amy, à ceste heure me sera bien cher vendue l'amour que je vous porte. Voicy ma mere qui congnoistra ce qu'elle a tousjours crainct & doubté. Le marchant, qui d'un tel cas ne fut poinct estonné, la laissa incontinant, & s'en alla au devant de la mere; & en estendant les bras, l'embrassa le plus fort qu'il luy fut possible; & avecq ceste fureur dont il commençoit d'entretenir sa fille, gecta la pauvre femme vieille sur une couchette. Laquelle trouva si estrange ceste façon qu'elle ne sçavoit que luy dire, sinon : Que voulez vous? Resvez vous? Mais pour cella il ne laissoit de la poursuivre d'aussi près que si ce eust esté la plus belle fille du monde. Et n'eust esté qu'elle crya si fort que ses varletz & chamberieres vindrent à son secours, elle eust passé le chemyn qu'elle craingnoyt que sa fille marchast. Parquoy, à force de bras, osterent ceste pauvre vieille d'entre les mains du marchant, sans que jamais elle peust sçavoir l'occasion pourquoy il l'avoyt ainsy tourmentée. Et durant cela se sauva sa fille en une maison auprès où il y avoit des nopces, dont le marchant & elle ont maintesfois ri ensemble depuis aux despens de la femme vieille, qui jamais ne s'en apparceut.

Par cecy voyez vous, mes dames, que la finesse d'un homme a trompé une vielle & saulvé l'honneur d'une jeune. Mais qui vous

nommeroyt les perſonnes, ou qui euſt vu la contenance de ce marchant & l'eſtonnement de ceſte vieille, euſt eu grand paour de ſa conſcience s'il ſe fuſt gardé de rire. Il me ſuffit que je vous preuve par ceſte hiſtoire que la fineſſe des hommes eſt auſſi prompte & ſecourable au beſoing que celle des femmes, à fin, mes dames, que vous ne craigniez poinct de tumber entre leurs mains; car quand voſtre eſperit vous defauldra, vous trouverez le leur preſt à couvrir voſtre honneur. Longarine luy diſt : Vrayement, Hircan, je confeſſe que le compte eſt trop plaiſant & la fineſſe grande, mais ſi n'eſt ce pas un exemple que les filles doyvent enſuivre. Je croy bien qu'il y en a à qui vous vouldriez le faire trouver bon : mais ſi n'eſtes vous pas ſi ſot de vouloir que voſtre femme, ne celle dont vous aymez mieulx l'honneur que le plaiſir, vouluſſent jouer à tel jeu. Je croy qu'il n'y en a poinct ung qui de plus près les regardaſt, ne qui mieulx les engardaſt que vous. — Par ma foy, diſt Hircan, ſi celle que vous dictes avoyt faict un pareil cas, & que je n'en euſſe rien ſceu, je ne l'en eſtimerois pas moins. Et ſi je ne ſçay ſi quelcun en a poinct faict d'auſſy bons, dont le celer mect hors de peine. Parlamente ne ſe peut garder de dire : Il eſt impoſſible que l'homme mal faiſant ne ſoit ſoupſonneux; mais bien heureux celluy ſur lequel on ne peult avoir ſoupſon par occaſion donnée. Longarine dit : Je n'ay gueres veu

grand feu de quoy ne vint quelque fumée; mais j'ay bien veu la fumée où il n'y avoit poinct de feu. Car aussi souvent est soupsonné par les mauvais le mal où il n'est poinct que congneu là où il est. A l'heure Hircan luy dist : Vrayement, Longarine, vous en avez si bien parlé en soustenant l'honneur des dames à tort soupsonnées, que je vous donne ma voix pour dire la huictiesme nouvelle; par ainsy que vous ne nous faciez poinct pleurer, comme a faict madame Oisille, par trop louer les femmes de bien. Longarine, en se prenant bien fort à rire, commencea à dire : Puisque vous avez envye que je vous face rire, selon ma coustume, si ne sera ce pas aux despens des femmes; & si diray chose pour monstrer combien elles sont aisées à tromper, quand elles mettent leur fantaisye à la jalousye, avecq une estime de leur bon sens de vouloir tromper leurs mariz.

NOUVELLE HUICTIESME.

Bornet, ne gardant telle loyauté à sa femme qu'elle à luy, eut envie de coucher avec sa chambriere; & declara son entreprise à un sien compagnon, qui, souz espoir d'avoir part au butin, luy porta telle faveur & ayde que, pensant coucher avec sa chambriere, il coucha avec sa femme, au desceu de laquelle il feit participer son compagnon au plaisir qui n'appartenoit qu'à luy seul, & se feit coqu soy-mesme, sans la honte de sa femme.

En la comté d'Alletz, y avoit ung homme nommé Bornet (1), qui avoit espouzé une honneste femme de bien, de laquelle il aymoit l'honneur & la reputation, comme je croys que tous les mariz qui sont icy font de leurs femmes. Et combien qu'il voulust que la sienne luy gardast loyaulté, si ne vouloit il pas que la loy fust esgale à tous deux; car il alla estre amoureux de sa chamberiere, au change de quoy il ne gangnoit, sinon que la diversité des viandes plaist (2). Il avoyt ung voisin de pareille con-

(1) Voir aux éclaircissements, note V.

(2) Le manuscrit de Thou donne cette phrase ainsi : *Auquel change il ne gangnoit que le plaisir qu'apporte quelquefois la diversité des viandes.*

dition que luy, nommé Sandras, tabourin & cousturier; & y avoit entre eulx telle amityé que, horsmis la femme, n'avoient rien party ensemble. Parquoy il declara à son amy l'entreprinse qu'il avoyt sur sa chamberiere, lequel non seullement le trouva bon, mais ayda de tout son povoir à la parachever, esperant avoir part au butin. La chamberiere, qui ne s'y voulut consentir, se voyant pressée de tous costez, le alla dire à sa maistresse, la priant de luy donner congé de s'en aller chez ses parens; car elle ne pouvoit plus vivre en ce torment. La maistresse, qui aymoit bien fort son mary, du quel souvent elle avoyt eu soupson, fut bien aise d'avoir gaigné ce poinct sur luy, & de luy povoir monstrer justement qu'elle en avoyt eu doubte. Dist à sa chamberiere : Tenez bon, m'amye, tenez peu à peu bons propos à mon mary, & puis après luy donnez assignation de coucher avecq vous en ma garderobbe; & ne faillez à me dire la nuict qu'il devra venir, & gardez que nul n'en sçache rien. La chamberiere feit tout ainsy que sa maistresse luy avoit commandé, dont le maistre fut si aise qu'il en alla faire la feste à son compaignon, lequel le pria, veu qu'il avoyt esté du marché, d'en avoir le demorant. La promesse faicte & l'heure venue, s'en alla coucher le maistre, comme il cuydoit, avecq sa chamberiere. Mais sa femme, qui avoit renoncé à l'auctorité de commander pour le plaisir de servir, s'estoit

mise en la place de sa chamberiere; & receut son mary non comme femme, mais feignant la contenance d'une fille estonnée, si bien que son mary ne s'en apparceut point.

Je ne vous sçaurois dire lequel estoit plus aise des deux, ou luy de penser tromper sa femme, ou elle de tromper son mary. Et quand il eut demouré avecq elle, non selon son vouloir, mais selon sa puissance, qui sentoit le vieil marié, s'en alla hors de la maison, où il trouva son compaignon, beaucoup plus jeune & plus fort que luy; & luy feit la feste d'avoir trouvé la meilleure robbe qu'il avoyt poinct veue. Son compaignon luy dist : Vous scavez que vous m'avez promis. Allez doncques vistement, dist le maistre, de paour qu'elle ne se lieve, ou que ma femme ayt affaire d'elle. Le compaignon s'y en alla, & trouva encores ceste mesme chamberiere que le mary avoyt mescongneue, laquelle, cuydant que ce fust son mary, ne le refusa de chose que luy demandast, j'entends demander pour prandre, car il n'osoit parler. Il y demoura bien plus longuement que non pas le mary; dont la femme s'esmerveilla fort, car elle n'avoyt poinct accoustumé d'avoir telles nuictées : toutesfoys elle eut patience, se reconfortant aux propos qu'elle avoit deliberé de luy tenir le lendemain, & à la mocquerie qu'elle luy feroyt recepvoir. Sur le poinct de l'aube du jour, cest homme se leva d'auprès d'elle, & en se jouant à elle au partir du lict, luy arracha ung

anneau (1) qu'elle avoit au doigt, duquel ſon mary l'avoyt eſpouſée; choſe que les femmes de ce païs gardent en grande ſuperſtition; & honorent fort une femme qui garde tel anneau juſques à la mort. Et au contraire, ſi par fortune le perd, elle eſt deſeſtimée, comme ayant donné ſa foy à aultre que à ſon mary. Elle fut très contante qu'il luy oſtaſt, penſant qu'il feroit ſeur teſmoignage de la tromperie qu'elle luy avoit faicte.

Quand le compaignon fut retourné devers le maiſtre, il luy demanda : Et puis? Il luy reſpondit qu'il eſtoit de ſon oppinion, & que, s'il n'euſt crainct le jour, encores y fuſt il demouré. Ilz ſe vont tous deux repoſer le plus longuement qu'ilz peurent. Et au matin, en s'habillant, apperceut le mary l'anneau que ſon compaignon avoyt au doigt, tout pareil de celuy qu'il avoit donné à ſa femme en mariage; & demanda à ſon compaignon qui le luy avoyt donné. Mais quand il entendit qu'il l'avoyt arraché du doigt de la chamberiere, fut fort eſtonné; & commença à donner de la teſte contre la muraille, diſant : Ha vertu Dieu! me ferois je bien faict cocu moy meſme, ſans que ma femme en ſceut rien? (2) Son compaignon, pour le reconforter, luy diſt : Peult eſtre

(1) Éd. de 1558 : *Et en ſe partant du lict, ſe joua à elle; & ſe jouant, luy arracha un anneau.*

(2) Ms. de Thou 7576[5]. Le manuſcrit que nous ſuivons, ainſi que pluſieurs autres, porte : *Ne ferois je pas bien cocu moi meſme?*

que voſtre femme baille ſon anneau en garde au ſoir à ſa chamberiere. Mais, ſans rien reſpondre, le mary s'en vat à ſa maiſon, là où il trouva ſa femme plus belle, plus gorgiaſe & plus joieuſe qu'elle n'avoyt accouſtumé, comme celle qui ſe resjouyſſoit d'avoir ſaulvé la conſcience de ſa chamberiere, & d'avoir experimenté juſques au bout ſon mary, ſans rien y perdre que le dormir d'une nuict. Le mary, la voyant avecq ce bon viſaige, diſt en ſoy meſmes : Si elle ſçavoyt ma bonne fortune, elle ne me feroyt pas ſi bonne chere. Et en parlant à elle de pluſieurs propos, la print par la main, & adviſa qu'elle n'avoit poinct l'anneau, qui jamais ne luy partoit du doigt, dont il devint tout tranſy; & luy demanda en voix tremblante : Qu'avez vous faict de voſtre anneau? Mais elle, qui fut bien aiſe qu'il la mectoit au propos qu'elle avoit envye de luy tenir, luy diſt : O le plus meſchant de tous les hommes! A qui eſt ce que vous le cuydez avoir oſté? Vous penſiez bien que ce fut à ma chamberiere, pour l'amour de laquelle avez deſpendu plus de deux pars de voz biens, que jamays vous ne feiſtes pour moy; car à la premiere fois que vous y eſtes venu coucher, je vous ay jugé tant amoureux d'elle qu'il n'eſtoit poſſible de plus. Mais après que vous fuſtes sailly dehors & puis encores retourné, ſembloit que vous fuſſiez ung diable ſans ordre ne meſure. O malheureux! penſez quel aveuglement vous a

prins de louer tant mon corps & mon enbonpoinct, dont par si long temps avez esté jouyssant sans en faire grande estime. Ce n'est doncques pas la beaulté ne l'enbonpoinct de vostre chamberiere qui vous a faict trouver ce plaisir si agreable, mais c'est le peché infame de la villaine concupiscence qui brusle vostre cueur, & vous rend tous les sens si hebestez que, par la fureur en quoy vous mectoit l'amour de vostre chamberiere, je croy que vous eussiez prins une chevre coiffée pour une belle fille. Or il est temps, mon mary, de vous corriger, & de vous contanter autant de moy, en me congnoissant vostre & femme de bien, que vous avez faict pensant que je fusse une pauvre meschante. Ce que j'ay faict a esté pour vous retirer de vostre malheurté, à fin que, sur vostre viellesse, nous vivions en bonne amityé & repos de conscience. Car si vous voulez continuer la vie passée, j'ayme myeulx me separer de vous que de veoir de jour en jour la ruyne de vostre ame, de vostre corps & de voz biens, devant mes oeilz. Mais s'il vous plaist congnoistre vostre faulce oppinion, & vous deliberer de vivre selon Dieu, gardant ses commandemens, j'oblieray toutes les faultes passées, comme je veulx que Dieu oblye l'ingratitude à ne l'aimer comme je doibz. Qui fut bien desesperé (1), ce fut ce

(1) Éd. de 1558 : *Qui fut bien esbahy & desesperé.*

pauvre mary, voiant sa femme tant saige, belle & chaste, avoir esté delaissée de luy pour une qui ne l'aymoit pas; &, qui pis est, avoit esté si malheureux que de la faire meschante sans son sceu, & que faire participant ung aultre au plaisir qui n'estoit que pour luy seul; se forgea en luy mesmes les cornes de perpetuelle mocquerie. Mais voyant sa femme assez courroucée de l'amour qu'il avoit portée à sa chamberiere, se garda bien de luy dire le meschant tour qu'il luy avoit faict; & en luy demandant pardon, avecq promesse de changer entierement sa mauvaise vie, luy rendit l'anneau qu'il avoyt reprins de son compaignon, auquel il pria de ne reveler sa honte. Mais comme toutes choses dictes à l'oreille sont preschées sur le toict quelque temps après, la verité fut congneue, & l'appelloit on coqu sans honte de sa femme.

Il me semble, mes dames, que si tous ceulx qui ont faict de pareilles offences à leurs femmes estoient pugniz de pareille pugnition, Hircan & Saffredent devroient avoir belle peur (1). Saffredent luy dist : Et dea, Longarine, n'y en a il poinct d'autre en la compaignye mariez que Hircan & moy? — Si a bien, dist elle, mais non pas qui voulsissent jouer ung tel tour. — Où avez vous veu, dist Saffredent, que nous ayons pourchassé les chamberieres de noz femmes?

---

(1) Éd. de 1558 : *Hircan & Saffredent ne vouldroient pourchasser les chambrieres de leurs femmes.*

— Si celles à qui touche, dift Longarine, vouloient dire la verité, l'on trouveroit bien chamberiere à qui l'on a donné congé avant fon quartier. — Vrayement, ce dift Geburon, vous eftes une bonne dame qui, en lieu de faire rire la compaignye, comme vous aviez promis, meĉtez ces deux pauvres gens en collere. — C'eft tout ung, dift Longarine; mais qu'ilz ne viennent poinĉt à tirer leurs efpées, leur collere ne fera que redoubler noftre rire. — Mais il eft bon, dift Hircan, que fi nos femmes vouloient croire cefte dame, elle brouilleroit le meilleur mefnaige qui foyt en la compaignye. — Je fçay bien devant qui je parle, dift Longarine; car voz femmes font fi faiges & vous ayment tant, que quand vous leur feriez des cornes auffi puiffantes que celles d'un daim, encores vou-droient elles perfuader elles & tout le monde que ce font chappeaulx de rozes. La compaignye & mefmes ceulx à qui il touchoit fe prindrent tant à rire, qu'ils meirent fin à leur propos. Mais Dagoucin, qui encores n'avoyt fonné mot, ne fe peut tenir de dire : L'homme eft bien defraifonnable quand il a de quoy fe contanter, & veult chercher autre chofe. Car j'ai veu fouvent, pour cuyder mieulx avoir & ne fe contanter de la fuffifance, que l'on tombe au pis; & fi n'eft l'on poinĉt plainĉt, car l'inconftance eft tousjours blafmée. Simontault luy dift : Mais que ferez vous à ceulx qui n'ont pas trouvé leur merite? Appellez vous incon-

ftance de la chercher en tous les lieux où l'on peut la trouver? — Pour ce que l'homme ne peult fçavoir, dift Dagoucin, où eft cefte moictyé dont l'unyon eft fi efgale que l'un ne differe de l'autre, il fault qu'il s'arrefte où l'amour le contrainct; & que, pour quelque occafion qu'il puiffe advenir, ne change le cueur ne la volunté : car fi celle que vous aymez eft tellement femblable à vous & d'une mefme volunté, ce fera vous que vous aymerez, & non pas elle. — Dagoucin, dift Hircan (1), vous voulez tomber en une faulfe opinion; comme fi nous devions aymer les femmes fans eftre aymés. — Hircan, dift Dagoucin, je veulx dire que fi noftre amour eft fondé fur la beaulté, bonne grace, amour & faveur d'une femme, & noftre fin foit plaifir, honneur ou proffict, l'amour ne peult longuement durer; car fi la chofe fur quoy nous la fondons default, noftre amour s'envolle hors de nous. Mais je fuis ferme à mon oppinion que celluy qui ayme, n'ayant aultre fin ne defir que bien aymer, laiffera plus toft fon ame par la mort que cefte forte amour faille de fon cueur. — Par ma foy, dift Symontault, je ne croys pas que jamais vous ayez efté amoureux; car fi vous aviez fenty le feu comme les aultres, vous ne nous paindriez

(1) Ms. 7576[2]. Au lieu de cette phrafe, le manufcrit que nous fuivons porte, comme l'édition de 1558 : *Dagoucin, dift Hircan, je vous veulx dire que fi noftre amour, &c.*

icy la chofe publicque de Platon, qui s'efcript & ne s'experimente poinct. — Si, j'ay aymé, dift Dagoucin, j'ayme encores, & aymeray tant que vivray. Mais j'ay fi grand paour que la demonftration face tort à la perfection de mon amour, que je crainctz que celle de qui je debvrois defirer l'amityé femblable l'entende; & mefmes je n'ofe penfer ma penfée, de paour que mes oeilz en revelent quelque chofe; car tant plus je tiens ce feu celé & couvert, & plus en moy croift le plaifir de fçavoir que j'ayme perfaictement. — Ha par ma foy, dift Geburon, fi ne croys je pas que vous ne fuffiez bien aife d'eftre aymé. — Je ne dis pas le contraire, dift Dagoucin; mais quand je feroys tant aymé que j'ayme, fi n'en fçauroyt croiftre mon amour, comme elle ne fçauroit diminuer pour n'eftre fi très aymé que j'ayme fort. A l'heure Parlamente, qui foupfonnoit cefte fantaifye, luy dift : Donnez vous garde, Dagoucin; car j'en ay veu d'aultres que vous qui ont mieulx aymé mourir que parler. — Ceulx là, ma dame, dift Dagoucin, eftimay je très heureux. — Voire, dift Saffredent, & dignes d'eftre mis au rang des innocens, defquels l'Eglife chante : *Non loquendo sed moriendo confeffi funt.* J'en ay ouy tant parler de ces tranfiz d'amours, mais encores jamays je n'en veis mourir ung. Et puis que je fuis efchappé, veu les ennuiz que j'en ay porté, je ne penfay jamais que autre en puiffe mourir. — Ha Saffredent! dift Dagoucin,

où voulez vous doncques eſtre aymé? & ceulx de voſtre oppinion ne meurent jamais (1). Mais j'en ſçay aſſez bon nombre qui ne ſont mortz d'autre maladye que d'aymer parfaictement. — Or, puis que en ſçavez des hiſtoires, diſt Longarine, je vous donne ma voix pour nous en racompter quelque belle, qui ſera la neufvieſme de ceſte journée. — A fin, diſt Dagoucin, que les ſignes & miracles, suyvant ma veritable parole, vous puiſſent induire à y adjouſter foy (2), je vous allegueray ce qui advint il n'y a pas trois ans.

---

(1) Éd. de 1558 : *Ha Saffredant! diſt Dagoucin, où voulez vous doncques eſtre aymé, puiſque ceux de voſtre opinion ne meurent jamais?*

(2) Ms. 7576². Cette phraſe, dans le manuſcrit que nous ſuivons, était reſtée incomplète.

NOUVELLE NEUFVIESME.

La parfaicte amour qu'un gentil homme portoit à une damoyselle, par estre trop celée & meconnue, le mena à la mort, au grand regret de s'amye.

Entre Daulphiné & Provence (1), y avoit ung gentil homme beaucoup plus riche de vertu, beaulté & honnesteté, que d'autres biens, lequel ayma fort une damoyselle dont je ne diray le nom, pour l'amour de ses parens qui sont venuz de bonnes & grandes maisons; mais asseurez vous que la chose est veritable. Et à cause qu'il n'estoit de maison de mesme qu'elle, il n'osoyt descouvrir son affection; car l'amour qu'il luy portoit estoyt si grande & parfaicte, qu'il eut myeulx aymé mourir que desirer une chose qui eust esté à son deshonneur. Et se voiant de si bas lieu au pris d'elle, n'avoyt nul espoir de l'espouser. Parquoy son amour n'estoit fondée sur nulle fin, synon de l'aymer de tout son pouvoir le plus parfaictement qui luy estoit possible; ce qu'il feyt si longuement que à la fin elle en eut quelque congnoissance. Et voiant l'honneste amityé qu'il luy portoit tant pleine de vertu & bon propos, se sentoit honorée d'estre aymée d'un

(1) Voir aux éclaircissements, note X.

ſi vertueux perſonnaige; & luy faiſoit tant de bonne chere qu'il n'avoit nulle pretente à mieulx ſe contenter (1). Mais la malice, ennemye de tout repos, ne peut ſouffrir ceſte vie honneſte & heureuſe; car quelques ungs allerent dire à la mere de la fille qu'ilz se esbahiſſoient que ce gentil homme pouvoyt tant faire en ſa maiſon, & que l'on ſoupſonnoit que la fille le y tenoit plus que aultre choſe, avecq laquelle on le voyoit ſouvent parler. La mere, qui ne doubtoit en nulle façon de l'honneſteté du gentil homme, dont elle ſe tenoit auſſi aſſeurée que de nul de ſes enffans, fut fort marrye d'entendre que on le prenoit en mauvaiſe part; tant que à la fin, craingnant le ſcandale par la malice des hommes, le pria pour quelque temps de ne hanter pas ſa maiſon, comme il avoit accouſtumé, choſe qu'il trouva de dure digeſtion, ſachant que les honneſtes propos qu'il tenoyt à ſa fille ne merytoient poinct tel eſlongnement. Toutesfois, pour faire taire les mauvaiſes langues, ſe retira tant de temps que le bruict ceſſa; & y retourna comme il avoyt accouſtumé; l'abſence duquel n'avoit admoindry ſa bonne volunté. Mais eſtant en ſa maiſon, entendit que l'on parloyt de marier ceſte fille avecq un gen-

(1) Le manuſcrit 7576³ ajoute en marge les corrections ſuivantes : *Que celuy qui n'avoit aulcune pretente à mieulx ſe contentoit toutes fois*. Ou : *Que celuy qui ne vouloit pretendre à mieulx s'en contentoit*. — Éd. de 1558 : *Que luy qui l'avoit pretendue meilleure ſe contentoit très fort*.

til homme qui luy fembla n'eftre poinct ſi riche qu'il luy deuft tenir ce tort d'avoir s'amie plus toft que luy. Et commança à prandre cueur & emploier fes amys pour parler de fa part, penfant que ſi le choix eftoit baillé à la damoifelle, qu'elle le prefereroit à l'autre. Toutesfois la mere de la fille & les parens, pource que l'autre eftoyt beaucoup plus riche, l'efleurent; dont le pauvre gentil homme print tel defplaifir, fachant que s'amye perdoit autant de contentement que luy, que peu à peu, fans autre maladye, commença à diminuer, & en peu de temps changea de telle forte qu'il fembloyt qu'il couvrift la beaulté de fon vifaige du mafque de la mort, où d'heure en heure il alloyt joyeufement.

Si eft ce qu'il ne fe peut garder le plus fouvent d'aller parler à celle qu'il aymoit tant. Mais à la fin, que la force luy defailloyt, il fut contrainct de garder le lict, dont il ne voulut advertir celle qu'il aymoit, pour ne luy donner part de fon ennuy. Et fe laiffant ainfy aller au defefpoir & à la trifteffe, perdit le boire & le manger, le dormir & le repos, en forte qu'il n'eftoit poffible de le recongnoiftre, pour la meigreur & eftrange vifaige qu'il avoyt. Quelcun en advertit la mere de s'amye, qui eftoit dame fort charitable, & d'autre part aymoit tant le gentil homme, que ſi tous les parens euffent efté de l'oppinion d'elle & de fa fille, ilz euffent preferé l'honnefteté de luy à tous les

biens de l'autre; mais les parens du costé du pere n'y vouloient entendre. Toutesfois avecq sa fille elle alla visiter le pauvre malheureux, qu'elle trouva plus mort que vif. Et congnoissant la fin de sa vye approcher, s'estoyt le matin confessé & receu le sainct sacrement, pensant mourir sans plus veoir personne. Mais luy, à deux doigtz de la mort, voyant entrer celle qui estoit sa vie & resurrection, se sentit si fortiffié qu'il se gecta en sursault sur son lict, disant à la dame : Quelle occasion vous a esmeue, ma dame, de venir visiter celluy qui a desja le pied en la fosse, & de la mort du quel vous estes la cause? — Comment, ce dist la dame, seroyt il bien possible que celluy que nous aymons tant peust recepvoir la mort par nostre faulte? Je vous prie, dictes moy pour quelle raison vous tenez ces propos. — Ma dame, ce dist il, combien que tant qu'il m'a esté possible j'aye dissimullé l'amour que j'ay porté à ma damoyselle vostre fille, si est ce que mes parens, parlans du mariage d'elle & de moy, en ont plus declairé que je ne voulois, veu le malheur qui m'est advenu d'en perdre l'esperance, non pour mon plaisir particulier, mais pour ce que je sçay que avecq nul aultre ne sera jamais si bien traictée ne tant aymée qu'elle eust esté avecq moy. Le bien que je voys qu'elle pert du meilleur & plus affectionné amy qu'elle ayt en ce monde me faict plus de mal que la perte de ma vie, que pour

elle feule je voulois conferver : toutesfoys, puis qu'elle ne luy peult de rien fervir, ce n'eft grand gain de la perdre. La mere & la fille, oyans ces propos, meirent peyne de le reconforter; & luy dit la mere : Prenez bon couraige, mon amy, & je vous promectz ma foy que fi Dieu vous redonne fanté, jamais ma fille n'aura autre mary que vous. Et voy la cy prefente à laquelle je commande de vous en faire la promeffe. La fille, en pleurant, meit peyne de luy donner feurté de ce que fa mere promectoyt. Mais luy, congnoiffant bien que quant il auroyt la fanté, il n'auroyt pas s'amye, & que les bons propos qu'elle tenoyt n'eftoient feullement que pour effaier à le faire ung peu revenir, leur dift que fi ce langaige luy euft efté tenu il y avoyt trois mois, il euft efté le plus fain & le plus heureux gentil homme de France; mais que le fecours venoit fi tard qu'il ne povoit plus eftre creu ne efperé. Et quant il veid qu'elles s'esforçoient de le faire croyre, il leur dift : Or, puis que je voy que vous me promectez le bien que jamais ne peut advenir, encores que vous le voulfiffiez, pour la foibleffe où je fuys, je vous en demande ung beaucoup moindre que jamays je n'euz la hardieffe de requerir. A l'heure toutes deux le luy jurerent, & qu'il demandaft hardiment : Je vous fupplie, dift-il, que vous me donniez entre mes bras celle que vous me promectez pour femme; & luy commandiez qu'elle m'em-

braſſe & baiſe. La fille, qui n'avoyt accouſtumé telles privaultez, en cuyda faire difficulté; mais la mere le luy commanda expreſſement, voiant qu'il n'y avoit plus en luy ſentiment ne force d'homme vif. La fille doncques, par ce commandement, s'advança ſur le lict du pauvre malade, luy diſant : Mon amy, je vous prie, resjouyſſez vous. Le pauvre languiſſant le plus fortement qu'il peut eſtendit ſes bras tous deſnuez de chair & de ſang, & avecq toute la force de ſes os embraſſa la cauſe de ſa mort; & en la baiſant de ſa froide & paſle bouche, la tint le plus longuement qu'il luy fut poſſible; & puis luy diſt : L'amour que je vous ay portée a eſté ſi grande & honneſte que jamais, hors mariaige, ne ſoubzhaictay de vous que le bien que j'en ay maintenant; par faulte duquel & avecq lequel je randray joyeuſement mon eſperit à Dieu, qui eſt parfaicte amour & charité, qui congnoiſt la grandeur de mon amour & honneſteté de mon deſir; le ſuppliant, ayant mon deſir entre mes bras, recepvoir entre les ſiens mon eſperit. Et en ce diſant, la reprint entre ſes bras par une telle vehemence que le cueur affoibly, ne pouvant porter ceſt esfort, fut habandonné de toutes ſes vertuz & eſperitz; car la joye les feit tellement dilater que le ſiege de l'ame luy faillyt, & s'en volla à ſon Createur. Et combien que le pauvre corps demoraſt ſans vie longuement, &, par ceſte occaſion, ne pouvant plus tenir

ſa prinſe, l'amour que la damoiſelle avoyt touſjours celée ſe declaira à l'heure ſi fort que la mere & les ſerviteurs du mort eurent bien affaire à ſeparer ceſte union; mais à force oſterent la vive pire que morte d'entre les bras du mort, lequel ilz feirent honnorablement enterrer. Et le triumphe des obſeques furent les larmes, les pleurs & les crys de ceſte pauvre damoiſelle, qui d'autant plus ſe declaira après la mort qu'elle s'eſtoyt diſſimulée durant la vie, quaſi comme ſatisfaiſant au tort qu'elle luy avoyt tenu. Et depuis (comme j'ay oy dire), quelque mary qu'on luy donnaſt pour l'appaiſer, n'a jamays eu joye en ſon cueur.

Que vous ſemble il, Meſſieurs, qui n'avez voulu croyre à ma parole, que ceſt exemple ne ſoyt pas ſuffiſant pour vous faire confeſſer que parfaicte amour mene les gens à la mort, par trop eſtre celée & meſcongneue? Il n'y a nul de vous qui ne congnoiſſe les parens d'un couſté & d'autre; parquoy n'en pouvez plus doubter, & nul qui ne l'a experimenté ne le peult croire. Les dames, oyans cela, eurent toutes la larme à l'oeil; mais Hircan leur diſt: Voyla le plus grand fol dont je ouys jamais parler. Eſt il raiſonnable, par voſtre foy, que nous mourions pour les femmes, qui ne ſont faictes que pour nous, & que nous craignions leur demander ce que Dieu leur commande de nous donner? Je n'en parle pour moy ne pour tous les mariez; car j'ay autant ou plus

de femmes qu'il m'en fault : mais je deiz cecy pour ceulx qui en ont neceſſité, leſquelz il me ſemble eſtre ſotz de craindre celles à qui ils doyvent faire paour. Et ne voiez vous pas bien le regret que ceſte pauvre damoiſelle avoyt de ſa ſottiſe? Car puis qu'elle embraſſoyt le corps mort (choſe repugnante à nature), elle n'euſt poinct refusé le corps vivant, s'il euſt uſé d'auſſi grande audace qu'il feit de pitié en mourant — Toutesfois, diſt Oiſille, ſi monſtra bien le gentil homme l'honneſte amityé qu'il luy portoit, dont il ſera à jamays louable devant tout le monde; car trouver chaſteté en un cueur amoureux, c'eſt choſe plus divine que humaine. — Ma dame, diſt Saffredent, pour confirmer le dire de Hircan, auquel je me tiens, je vous ſupplye croire que Fortune ayde aux audatieux, & qu'il n'y a homme, s'il eſt aymé d'une dame, mais qu'il le ſçache pourſuivre ſaigement & affectionnement, qu'à la fin n'en ait tout ce qu'il demande en partye : mais l'ignorance & la folle craincte faict perdre aux hommes beaucoup de bonnes advantures, & fondent leur perte ſur la vertu de leur amye, laquelle n'ont jamais experimentée du bout du doigt ſeullement; car oncques place bien aſſaillye ne fut qu'elle ne fuſt prinſe (1). — Mais, diſt Parlamente, je m'esbahys de vous deux comme vous oſez tenir telz propos. Celles que vous

(1) Éd. de 1559 : *Ne fut bien aſſaillie ſans eſtre prinſe.*

avez aymées ne vous font gueres tenues, ou voftre addreffe a efté en fi mefchant lieu que vous eftimez les femmes toutes parcilles (1). —Ma dame, dift Saffredent, quant eft de moy, je fuis fi malheureux que je n'ay de quoy me vanter; mais fi ne puis je tant attribuer mon malheur à la vertu des dames que à la faulte de n'avoir affez faigement entreprins, ou bien prudemment conduict mon affaire; & n'allegue pour tous docteurs que la vieille du *Roman de la Rofe*, laquelle dift :

Noüs fommes faictz, beaulx fils, fans doubtes,
Toutes pour tous, & tous pour toutes.

Parquoy je ne croiray jamais que fi l'amour eft une fois au cueur d'une femme, l'homme n'en ait bonne yffue s'il ne tient à fa befterie. Parlamente dit : Et fi je vous en nommois une bien aimante, bien requife, preffée & importunée, & toutesfois femme de bien, victorieufe de fon cueur, de fon corps, d'amour & de fon amy, advoueriez vous que la chofe veritable feroyt poffible? —Vrayement, dift il, ouy. — Lors, dift Parlamente, vous feriez tous de dure foy fi vous ne croyez ceft exemple. Dagoucin luy dift : Ma dame, puis que j'ay prouvé par exemple l'amour vertueufe d'un gentil homme jufques à la mort, je vous fupplie, fi vous en

(1) Éd. de 1558 : *Que voftre adreffe a efté fi mefchante, veu que vous eftimez les femmes toutes pareilles.*

ſçavez quelqu'une autant à l'honneur de quelque dame, que vous la nous veullez dire pour la fin de ceſte journée; et ne craignez poinct à parler longuement, car il y a encores aſſez de temps pour dire beaucoup de bonnes choſes. — Et puis que le dernier reſte m'eſt donné (1), diſt Parlamente, je ne vous tiendray point longuement en parolles; car mon hiſtoire eſt ſi belle & ſi veritable qu'il me tarde que vous la ſachiez comme moy. Et combien que je ne l'aye veue, ſi m'a elle eſté racomptée par ung de mes plus grands & entiers amys, à la louange de l'homme du monde qu'il avoyt le plus aymé. Et me conjura que ſi jamais je venois à la racompter, je vouluſſe changer le nom des perſonnes; parquoy tout cela eſt veritable, hors mis les noms, les lieux & le pays.

(1) Éd. de 1558 : *Et puis que la derniere reſte m'eſt donnée.*

NOUVELLE DIXIESME.

Floride, après le decès de son mary, & avoir vertueusement resisté à Amadour, qui l'avoit pressée de son bonneur jusques au bout, s'en ala rendre religieuse au monastere de Jesus.

En la comté d'Arande en Arragon, y avoit une dame qui, en sa grande jeunesse, demeura vefve du comte d'Arande avecq ung fils & une fille, laquelle fille se nommoit Floride. La dicte dame meyt peine de nourrir ses enfans en toutes les vertuz & honestetez qui appartiennent à seigneurs & gentilz hommes; en sorte que sa maison eut le bruict d'une des honnorables qui fust poinct en toutes les Espaignes. Elle alloyt souvent à Tollette, où se tenoyt le Roy d'Espaigne; & quand elle venoyt à Sarragosse, qui estoit près de sa maison, demoroit longuement avecq la Royne & à la cour, où elle estoit autant estimée que dame pourroit estre. Une fois, allant devers le Roy, selon sa coustume, lequel estoit à Sarragosse, en son chasteau de la Jasserye (1), ceste dame passa par ung villaige qui estoit au viceroy de Cathaloigne, lequel ne bougeoyt poinct de

(1) Ed. de 1558 : *En son chasteau de la Jasserie.*

deſſus la frontiere de Parpignan, à cauſe des grandes guerres qui eſtoient entre les Roys de France & d'Eſpaigne : mais à ceſte heure là y eſtoit la paix, en ſorte que le viceroy avec tous les cappitaines eſtoient venuz faire la reverence au Roy. Sçachant ce viceroy que la comteſſe d'Arande paſſoit par ſa terre, alla au devant d'elle, tant pour l'amitié antienne qu'il luy portoit que pour l'honorer comme parente du Roy. Or il avoit en ſa compaignie (1) plusieurs honneſtes gentilz hommes qui, par la frequentation des longues guerres, avoient acquis tant d'honneur & bon bruiċt, que chaſcun qui les pouvoit veoir & hanter ſe tenoit heureux. Et, entre les autres, y en avoit ung nommé Amadour, lequel, combien qu'il n'euſt que dix huiċt ou dix neuf ans, ſi avoit il la grace tant aſſeurée & le ſens ſi bon, que on l'euſt jugé entre mil digne de gouverner une choſe publique (2). Il eſt vray que ce bon ſens là eſtoit accompaigné d'une ſi grande & naïfve beaulté, qu'il n'y avoyt oeil qui ne ſe tint contant de le regarder; & ſi la beaulté eſtoit tant exquiſe, la parolle la ſuivoit de ſi près que l'on ne ſçavoit à qui donner l'honneur, ou à la grace, ou à la beauté, ou au bien parler. Mais ce qui le faiſoit encores plus eſtimer, c'eſtoit ſa grande hardieſſe, dont le bruiċt n'eſtoit em-

(1) Éd. de 1558 : *Or avoit le viceroy en ſa compagnie.*
(2) Ed. de 1558 : *De gouverner une republique.*

pesché pour sa jeunesse; car en tant de lieux avoit deja monstré ce qu'il sçavoit faire, que non seullement les Espaignes, mais la France & l'Italie estimoient grandement ses vertuz, pource que à toutes les guerres qui avoyent esté, il ne se estoit poinct espargné; & quand son païs estoit en repos, il alloit chercher la guerre aux lieux estranges, où il estoit aymé & estimé d'amis & d'ennemis.

Ce gentil homme, pour l'amour de son cappitaine, se trouva en ceste terre où estoit arrivée la comtesse d'Arande; & en regardant la beauté & bonne grace de sa fille Floride, qui pour l'heure n'avoit que douze ans, se pensa en luy mesmes que c'estoit bien la plus honneste personne qu'il avoyt jamais veue, & que s'il povoit avoir sa bonne grace, il en seroit plus satisfaict que de tous les biens & plaisirs qu'il pourroit avoir d'une autre. Et après l'avoir longuement regardée, se delibera de l'aymer, quelque impossibilité que la raison luy meist au devant, tant pour la maison dont elle estoit que pour l'aage, qui ne povoit encores entendre telz propos. Mais contre ceste craincte se fortisfioit d'une bonne esperance, se promectant à luy mesmes que le temps & la patience apporteroient heureuse fin à ses labeurs. Et dès ce temps, l'amour gentil qui, sans autre occasion que par sa force mesme, estoit entré dans le cueur d'Amadour, luy promist de luy donner toute faveur & moyen pour y

atteindre. Et pour parvenir à la plus grande disficulté, qui estoit la loingtaineté du païs où il demouroit, & le peu d'occasion qu'il avoit de reveoir Floride, se pensa de se marier, contre la deliberation qu'il avoit faicte avecq les dames de Barselonne & de Parpignan, où il avoit tel credit que peu ou riens luy estoit refusé; & avoit tellement hanté ceste frontiere, à cause des guerres, qu'il sembloit mieulx Cathelan que Castillan, combien qu'il fust natif d'auprès de Tollette, d'une maison riche & honnorable; mais à cause qu'il estoit puisné, n'avoit riens de son patrimoine (1). Si est ce qu'amour & fortune, le voyans delaissé de ses parens, delibererent d'en faire leur chef d'euvre, & luy donnerent par le moyen de la vertu ce que les loix du païs luy refusoient. Il estoit fort adonné en l'estat de la guerre, & tant aymé de tous seigneurs & princes, qu'il refusoit plus souvent leurs biens qu'il n'avoit soulcy de leur en demander.

La comtesse dont je vous parle arriva aussi en Sarragosse, & fut très bien receue du Roy & de toute sa court. Le gouverneur de Cathaloigne la venoit souvent visiter, & Amadour n'avoit garde de faillir à l'acompaigner, pour avoir seulement le plaisir de regarder Floride;

(1) Éd. de 1558 : *Mais à cause qu'il estoit puisné, n'avoit pas grand bien de patrimoine.*

car il n'avoit nul moyen de parler à elle (1). Et pour ſe donner à congnoiſtre en telle compaignie, s'adreſſa à la fille d'un vieil chevalier voiſin de ſa maiſon, nommée Avanturade, laquelle avoit avecq Floride tellement converſé (2) qu'elle ſçavoit tout ce qui eſtoit caché en ſon cueur. Amadour, tant pour l'honneſteté qu'il trouva en elle que pource qu'elle avoit trois mil ducats de rente en mariage, delibera de l'entretenir comme celuy qui la vouloit eſpouſer. A quoy voluntiers elle preſta l'oreille; & pour ce qu'il eſtoit pauvre & le pere de la damoiſelle riche, penſa que jamais il ne s'accorderoit à ce mariage, ſinon par le moien de la comteſſe d'Arande. Dont s'adreſſa à madame Floride, & luy diſt : Ma dame, vous voyez ce gentil homme caſtillan qui ſouvent parle à moy; je croy que toute ſa pretente n'eſt que de m'avoir en mariage. Vous ſçavez quel pere j'ay, lequel jamais ne s'y conſentira, ſi par la comteſſe & par vous il n'en eſt bien fort prié. Floride, qui aymoit la damoiſelle comme elle meſme, l'aſſeura de prendre ceſte affaire à cueur comme ſon bien propre. Et feit tant Avanturade qu'elle lui preſenta Amadour,

---

(1) Éd. de 1558 : *Le gouverneur de Catalonne la venoit ſouvent viſiter, & n'avoit garde de faillir Amadour à la compagnie, pour avoir le plaiſir ſeulement de parler à Florinde.*

(2) Éd. de 1558 : *La quelle avoit eſté nourrie d'enfance avec Florinde.*

lequel, luy baisant la main, cuyda s'esvanouyr d'aise; là où il estoit estimé le mieulx parlant qui fust en Espaigne, devint muet devant Floride, dont elle fut fort estonnée; car combien qu'elle n'eust que douze ans, si avoit elle desja bien entendu qu'il n'y avoit homme en l'Espaigne mieulx disant ce qu'il vouloit & de meilleure grace. Et voyant qu'il ne luy tenoit nul propos, commença à luy dire : La renommée que vous avez, seigneur Amadour, par toutes les Espaignes, est telle qu'elle vous rend congneu en toute ceste compagnie, & donne desir à ceulx qui vous congnoissent de s'employer à vous faire plaisir : parquoy, si en quelque endroict je vous en puis faire, vous me y pouvez emploier. Amadour, qui regardoit la beaulté de sa dame, estoit si très ravy que à peyne luy peut il dire grand mercy; & combien que Floride s'estonnast de le veoir sans responce, si est ce qu'elle l'attribua plustost à quelque sottise que à la force d'amour; & passa oultre sans parler davantaige.

Amadour, cognoissant la vertu qui en si grande jeunesse commençoit à se monstrer en Floride, dist à celle qu'il vouloit espouser : Ne vous esmerveillez poinct si j'ay perdu la parole devant madame Floride; car les vertus & la saige parolle qui sont cachez sous ceste grande jeunesse m'ont tellement estonné que je ne luy ay sceu que dire. Mais je vous prie, Avanturade, comme celle qui sçavez ses se-

crets, me dire s'il eſt poſſible que en ceſte court elle n'ayt tous les cueurs des gentils hommes (1); car ceulx qui la congnoiſtront, & ne l'aymeront, ſont pierres ou beſtes. Avanturade, qui desja aymoit Amadour plus que tous les hommes du monde, ne luy voulut rien celer, & luy diſt que madame Floride eſtoit aymée de tout le monde; mais à cauſe de la couſtume du pays, peu de gens parloient à elle; & n'en avoit poinct encores veu nul qui en feiſt grand ſemblant, ſinon deux princes d'Eſpaigne qui deſiroient l'eſpouſer, l'un deſquels eſtoit le fils de l'Infant Fortuné (2), l'aultre eſtoit le jeune duc de Cardonne (3). Je vous prie, diſt Amadour, dictes moy lequel vous penſez qu'elle ayme le mieulx. — Elle eſt ſi ſaige, diſt Avanturade, que pour riens ne confeſſeroit avoir autre volunté que celle de ſa mere : toutesfoys, à ce que nous en pouvons juger, elle ayme trop mieulx le filz de l'Infant Fortuné que le jeune duc de Cardonne. Mais ſa mere, pour l'avoir plus près d'elle, l'aymeroit mieulx à Cardonne. Et je vous tiens homme de ſi bon jugement que, ſi

(1) Éd. de 1558 : *S'Il eſt poſſible que de ceſte court elle n'ait tous les cueurs des princes & des gentils hommes.*

(2) Ms. 7576². — Ms. de Thou. — Dans le manuſcrit que nous ſuivons & dans l'édition de 1558, *Infant* eſt écrit par un *E* au commencement.

(3) Éd. de 1558 : *Dont l'un eſtoit de la maiſon & fils de l'Enfant Fortuné, & l'autre eſtoit le jeune duc de Cadouce.*

vouſ vouliez, dès aujourd'hui vous en pourriez juger la verité; car le filz de l'Infant Fortuné eſt nourry en ceſte court, qui eſt un des plus beaulx & parfaicts jeunes princes qui ſoit en la chreſtienté. Et ſi le mariaige ſe faiſoyt, par l'opinion d'entre nous filles, il ſeroit aſſeuré d'avoir madame Floride, pour veoir enſemble le plus beau couple de toute l'Eſpaigne. Il fault que vous entendiez que, combien qu'ilz ſoient tous deux jeunes, elle de douze & luy de quinze ans, ſi a il desja trois ans que l'amour eſt commencée; & ſi vous voulez avoir la bonne grace d'elle, je vous conſeille de vous faire amy & ſerviteur de luy.

Amadour fut fort ayſe de veoir que ſa dame aymoit quelque choſe, eſperant qu'à la longue il gaingneroit le lieu non de mary, mais de ſerviteur; car il ne craingnoit en ſa vertu, ſinon qu'elle ne voulſiſt aymer. Et après ces propos, s'en alla Amadour hanter le filz de l'Infant Fortuné, duquel il eut ayſement la bonne grace; car tous les paſſetemps que le jeune prince aymoit, Amadour les ſçavoit faire; & ſur tout eſtoit fort adroict à manier les chevaulx, & s'aider de toutes ſortes d'armes, & à tous les paſſetemps & jeux qu'un jeune homme doibt ſçavoir. La guerre recommença en Languedoc, & fallut qu'Amadour retournaſt avec le gouverneur; ce qui ne fut ſans grand regret, car il n'y avoit moyen par lequel il peuſt retourner en lieu où il peuſt veoir Flo-

ride; & pour ceste occasion, à son partement, parla à ung sien frere qui estoit majordome de la Royne d'Espaigne, & luy dist le bon party qu'il avoit trouvé en la maison de la comtesse d'Arande, de la damoiselle Avanturade, luy priant que en son absence feist tout son possible que le mariaige vint à execution, & qu'il y employast le credit de la Royne, & du Roy, & de tous ses amys. Le gentil homme, qui aymoit son frere, tant pour le lignaige que pour ses grandes vertus, luy promist y faire son debvoir (1); ce qu'il feit : en sorte que le pere, vieulx & avaritieux, oblia son naturel pour regarder les vertus d'Amadour, lesquelles la comtesse d'Arande, & sur toutes la belle Floride, luy paingnoient devant les oeilz; pareillement le jeune conte d'Arande, qui commençoit à croistre, &, en croissant, à aymer les gens vertueulx. Quant le mariaige fut accordé entre les parens, le majordome de la Royne envoya querir son frere, tandis que les tresves duroient entre les deux Roys.

Durant ce temps, le Roy d'Espaigne se retira à Madric, pour eviter le maulvais air qui estoit en plusieurs lieux; & par l'advis de ceulx de son conseil, à la requeste aussi de la comtesse d'Arande, feit le mariaige de l'heritiere duchesse de Medinaceli avec le petit comte d'Arande, tant pour le bien & union de leur

(1) Éd. de 1558 : *Luy promist faire tout son pouvoir.*

maiſon que pour l'amour qu'il portoit à la comteſſe d'Arande; & voulut faire les nopces au chaſteau de Madric. A ces nopces ſe trouva Amadour, qui pourſuivit ſi bien les ſiennes qu'il eſpouſa celle dont il eſtoit plus aymé qu'il n'y avoit d'affection, ſinon d'autant que ce mariage luy eſtoit très heureuſe couverture & moyen de hanter le lieu où ſon eſperit demoroit inceſſamment. Après qu'il fut maryé, print telle hardieſſe & privaulté en la maiſon de la comteſſe d'Arande, que l'on ne ſe gardoit de luy non plus que d'une femme. Et combien que à l'heure il n'euſt que vingt deux ans, ſi eſtoit ſi ſaige que la comteſſe d'Arande luy communicquoyt toutes ſes affaires, & commandoit à ſon fils de l'entretenir & croire ce qu'il leur conſeilleroit. Ayant gaingné ce poinct là de ceſte grande eſtime, ſe conduiſoit ſi ſagement & froidement (1) que meſmes celle qu'il aymoit ne congnoiſſoit poinct ſon affection. Mais pour l'amour de ſa femme, qu'elle aymoit plus que nulle autre, elle eſtoit ſi privée de luy qu'elle ne luy diſſimuloit choſe qu'elle penſaſt; & eut ceſt heur qu'elle luy declaira toute l'amour qu'elle portoit au filz de l'Infant Fortuné. Et luy, qui ne taſchoit que à la gaingnier entierement, luy en parloyt inceſſamment; car il ne luy challoyt quel propos il luy tint, mais qu'il eut moien de l'en-

(1) Éd. de 1558 : *Se conduiſoit ſi ſagement & finement.*

tretenir longuement. Il ne demora point ung mois en la compaignye après ses nopces qu'il fust contrainct de retourner à la guerre, où il demoura plus de deux ans sans revenir veoir sa femme, laquelle se tenoyt tousjours où elle avoit esté nourrie.

Durant ce temps, luy escripvoit souvent Amadour; mais le plus de la lettre estoit des recommandations à Floride (1), qui de son costé ne failloit à luy en rendre; & mectoyt quelque bon mot de sa main en la lettre qu'Avanturade escripvoit, qui estoit l'occasion de rendre son mary très soigneux de luy rescrire. Mays en tout cecy ne congnoissoit riens Floride, sinon qu'elle l'aymoit comme si c'eust esté son propre frere. Plusieurs fois alla & vint Amadour, en sorte qu'en cinq ans ne veid pas Floride deux moys durant; & toutesfois l'amour, en despit de l'esloignement & de la longueur de l'absence, ne laissoit pas de croistre. Et advint qu'il feit un voiage pour venir veoir sa femme; & trouva la comtesse bien loing de la court, car le Roy d'Espaigne s'en estoit allé à l'Andalousie, & avoit mené avecq luy le jeune comte d'Arande, qui desja commençoit à porter armes. La comtesse d'Arande s'estoit retirée en une maison de

(1) Éd. de 1558 : *Durant ce temps escrivoit souvent Amadour à sa femme, mais le plus fort de la lettre estoit des recommandations à Florinde.*

plaiſance qu'elle avoit ſur la frontiere d'Arragon & de Navarre; & fut fort aiſe quand elle veid revenir Amadour, lequel près de trois ans avoit eſté abſent. Il fut bien venu d'un chaſcun, & commanda la comteſſe qu'il fuſt traicté comme ſon propre filz. Tandis qu'il fut avecq elle, elle luy communiqua toutes les affaires de ſa maiſon, & en remettoit la plus part à ſon oppinion; & gaigna ung ſi grand credit en ceſte maiſon, que en tous les lieux où il vouloit venir on luy ouvroit tousjours la porte, eſtimant ſa preud'hommie ſi grande que l'on ſe fioit en luy de toutes choſes comme ung ſainct ou ung ange. Floride, pour l'amitié qu'elle portoit à ſa femme Avanturade & à luy, le cherchoit en tous lieux où elle le voioyt; & ne ſe doubtoit en riens de ſon intention : parquoy elle ne ſe gardoit de nulle contenance, pour ce que ſon cueur ne souffroyt nulle paſſion, ſinon qu'elle ſentoit ung très grand contentement quand elle eſtoit auprès de luy, mais autre choſe n'y penſoit. Amadour, pour eviter le jugement de ceulx qui ont experimenté la difference du regard des amans au pris des aultres, fut en grande peyne. Car quant Floride venoit parler à luy priveement, comme celle qui n'y penſoit en nul mal, le feu caché en ſon cueur le brusloyt ſi fort qu'il ne pouvoit empeſcher que la couleur ne luy montaſt au viſaige, & que les eſtincelles ſailliſſent par ſes oeilz. Et à fin que, par frequentation, nul ne s'en peuſt

apparcevoir, se meit à entretenir une fort belle dame nommée Poline, femme qui en son temps fut estimée si belle que peu d'hommes qui la veoyent eschappoient de ses lyens. Ceste Poline ayant entendu comme Amadour avoit mené l'amour à Barselonne & à Perpignan, en sorte qu'il estoit aimé des plus belles & honnestes dames du païs, &, sur toutes, d'une comtesse de Palanos (1), que l'on estimoit la premiere en beauté de toutes les dames d'Espaigne & de plusieurs aultres, luy dist qu'elle avoit grande pitié de luy, veu qu'après tant de bonnes fortunes, il avoit espousé une femme si layde que la sienne. Amadour, entendant bien par ces paroles qu'elle avoyt envye de remedier à sa necessité, luy en tint les meilleurs propos qu'il fut possible, pensant que en luy faisant acroire ung mensonge, il luy couvriroit une verité. Mais elle, fine, experimentée en amour, ne se contenta de parolles; toutesfois, sentant très bien que son cueur n'estoit satisfaict de cest amour, se doubta qu'il la voulsist faire servir de couverture, &, pour ceste occasion, le regardoit de si près qu'elle avoit tousjours le regard à ses oeilz, qui sçavoyent si bien faindre qu'elle ne pouvoit juger que par bien obscur soupson; mais se n'estoit

(1) Éd. de 1558 : *Et sur toutes d'une contesse de Pallamons, qu'on estimoit en beauté la premiere de toutes les Espaignes.*

ce ſans grande peine au gentil homme, auquel Floride, ignorant toutes ces malices, s'adreſſoit ſouvent devant Poline ſi priveement qu'il avoit une merveilleuſe peine à contraindre ſon regard contre ſon cueur; & pour eviter qu'il n'en vint inconvenient, un jour, parlant à Floride appuyé ſur une feneſtre, luy tint tels propos : M'amye, je vous supplie me conſeiller (1) lequel vault mieulx parler ou mourir. Floride luy reſpondit promptement : Je conſeilleray tousjours à mes amis de parler, & non de morir; car il y a peu de paroles qui ne ſe puiſſent amender, mais la vie perdue ne ſe peult recouvrer. — Vous me promectrez doncques, diſt Amadour, que vous ne ſerez non ſeulement marrie des propos que je vous veulx dire, mais eſtonnée juſques à temps que vous entendiez la fin. Elle luy reſpondit : Dictes ce qu'il vous plaira; car ſi vous m'eſtonnez, nul autre ne m'aſſeurera. Il commença à luy dire : Ma dame, je ne vous ay encores voulu dire la très grande affection que je vous porte pour deux raiſons : l'une, que j'entendois par long ſervice vous en donner l'experience; l'autre, que je doubtois que vous eſtimiſſiez gloire en moy, qui ſuis ung ſimple gentil homme, de m'adreſſer en lieu qu'il ne

(1) Éd. de 1558 : *Ma dame, je vous prie me vouloir conſeiller.*

m'appartient de regarder (1). Et encores quant je ferois prince comme vous, la loyaulté de voſtre cueur ne permeƈtroyt que ung aultre que celluy qui en a prins la poſſeſſion, filz de l'Infant Fortuné, vous tienne propos d'amityé. Mais, ma dame, tout ainſy que la neceſſité en une forte guerre contrainƈt faire le degaſt de ſon propre bien, & ruiner le bled en herbe, de paour que l'ennemy n'en puiſſe faire ſon proffiƈt, ainſi prens je le hazard de advancer le fruiƈt que avecq le temps j'eſperois cueillir, pour garder que les ennemis de vous & de moy n'en peuſſent faire leur proffit à voſtre dommaige. Entendez, ma dame, que dès l'heure de voſtre grande jeuneſſe, je me ſuis tellement dedié à voſtre ſervice, que je n'ai ceſſé de chercher les moyens pour acquerir voſtre bonne grace; & pour ceſte occaſion ſeulle me ſuis marié à celle que je penſois que vous aimiez le mieulx. Et ſçachant l'amour que vous portiez au filz de l'Infant Fortuné, ay mis peine de le ſervir & hanter comme vous ſçavez; & tout ce que j'ay penſé vous plaire, je l'ay cherché de tout mon pouvoir. Vous voyez que j'ay acquis la grace de la conteſſe voſtre mere, & du conte voſtre frere, &

(1) Éd. de 1558 : *L'une, parce que j'attendois par long ſervice vous en donner l'experience; l'autre, parce que je doubtois que penſeriez une grande outrecuidance en moy (qui ſuis un ſimple gentil homme) de m'adreſſer en lieu qui ne m'appartient de regarder.*

de tous ceulx que vous aymez, tellement que je ſuys en ceſte maiſon tenu non comme ſerviteur, mais comme enffant; & tout le travail que j'ay prins il y a cinq ans n'a eſté que pour vivre toute ma vie avecq vous. Entendez, ma dame, que je ne ſuys poinct de ceulx qui pretendent par ce moyen avoir de vous ne bien ne plaiſir aultre que vertueux. Je ſçay que je ne vous puis eſpouſer; & quand je le pourrois, je ne le vouldrois contre l'amour que vous portez à celluy que je deſire vous veoir pour mary. Et auſſy de vous aimer d'une amour vicieuſe, comme ceulx qui eſperent de leur long ſervice une recompenſe au deshonneur des dames, je ſuis ſi loing de ceſte affection, que j'aimerois mieulx vous veoir morte que de vous ſçavoir moins digne d'eſtre aymée, & que la vertu fuſt amoindrie en vous, pour quelque plaiſir qui m'en ſceuſt advenir. Je ne pretends, pour la fin & recompenſe de mon ſervice, que une choſe; c'eſt que vous me voulliez eſtre maiſtreſſe ſi loyalle que jamais vous ne m'eſloigniez de voſtre bonne grace, que vous me continuiez au degré où je ſuis, vous fiant en moy plus qu'en nul aultre, prenant ceſte ſeurté de moy que ſi, pour voſtre honneur ou choſe qui vous touchaſt, vous avez beſoing de la vie d'un gentil homme, la mienne y ſera de très bon cueur employée, & en pouvez faire eſtat. Pareillement que toutes les choſes honneſtes & vertueuſes que je feray feront

faictes feullement pour l'amour de vous. Et fi j'ay faict pour dames moindres que vous chofe dont on ayt faict eftime, foiez feure que, pour une telle maiftreffe, mes entreprinfes croiftront de telle forte que les chofes que je trouvois impoffibles me feront très faciles. Mais fi vous ne m'acceptez pour du tout voftre, je delibere de laiffer les armes, & renoncer à la vertu qui ne m'aura fecouru à mon befoing. Parquoy, ma dame, je vous fupplie que ma jufte requefte me foyt octroyée, puifque voftre honneur & confcience ne me la peuvent refufer.

La jeune dame, oyant ung propos non accouftumé, commença à changer de couleur & baiffer les oeilz comme femme eftonnée. Toutesfois elle, qui eftoyt faige, luy dift : Puis que ainfy eft, Amadour, que vous demandez de moy ce que vous en avez, pourquoy eft ce que vous me faictes une fi grande & longue harangue? J'ay fi grand paour que, foubz voz honneftes propos, il y ayt quelque malice cachée pour decepvoir l'ingnorance joincte à ma jeuneffe, que je fuis en grande perplexité de vous refpondre. Car de refufer l'honnefte amityé que vous m'offrez, je ferois le contraire de ce que j'ay faict jufques icy, que je me fuis plus fiée en vous que en tous les hommes du monde. Ma confcience ny mon honneur ne contreviennent poinct à voftre demande, ny l'amour que je porte au filz de l'Infant Fortuné; car elle eft fondée fur mariaige, où vous

ne pretendez rien. Je ne ſçaiche choſe qui me doibve empeſcher de faire reſponſe ſelon voſtre deſir, ſinon une crainčte que j'ay en mon cueur, fondée ſur le peu d'occaſion que vous avez de me tenir telz propos; car ſi vous avez ce que vous demandez, qui vous contrainčt d'en parler ſi affečtionnement? Amadour, qui n'eſtoit ſans reſponſe, luy diſt : Ma dame, vous parlez très prudemment, & me faičtes tant d'honneur de la fiance que vous dičtes avoir en moy, que ſi je ne me contente d'un tel bien, je ſuis indigne de tous les autres. Mais entendez, ma dame, que celuy qui veult baſtir ung edifice perpetuel, il doibt regarder à prendre ung ſeur & ferme fondement : parquoy moy qui deſire perpetuellement demorer en voſtre ſervice, je doibs regarder non ſeulement les moyens pour me tenir près de vous, mais empeſcher qu'on ne puiſſe congnoiſtre la très grande affečtion que je vous porte; car combien qu'elle ſoit tant honneſte qu'elle ſe puiſſe preſcher partout, ſi eſt ce que ceulx qui ignorent le cueur des amans ont ſouvent jugé contre verité. Et de cela vient autant mauvais bruičt que ſi les effečts eſtoient meſchans. Ce qui me faičt dire ceci, & ce qui m'a faičt advancer de le vous declairer, c'eſt Poline, laquelle a prins un ſi grand ſoupſon ſur moy, ſentant bien en ſon cueur que je ne la puis aymer, qu'elle ne faičt en tous lieux que eſpier ma contenance. Et

quand vous venez parler à moy devant elle ſi privement, j'ay ſi grand paour de faire quelque ſigne où elle fonde jugement, que je tumbe en inconvenient dont je me veulx garder; en ſorte que j'ay penſé vous ſupplier que, devant elle & devant celles que vous congnoiſſez auſſi malitieuſes, ne veniez parler à moy ainſy ſoubdainement; car j'aymerois mieulx eſtre mort que creature vivante en euſt la congnoiſſance. Et n'euſt eſté l'amour que j'ai à voſtre honneur, je n'avois poinct propoſé de vous tenir ces propos, d'autant que je me tiens aſſez heureux de l'amour & fiance que vous me portez, où je ne demande rien davantaige que perſeverance (1).

Floride, tant contente qu'elle n'en pouvoit plus porter, commença à ſentir en ſon cueur quelque choſe plus qu'elle n'avoit accouſtumé; & voyant les honneſtes raiſons qu'il luy alleguoit, luy diſt que la vertu & honeſteté reſpondroient pour elle, & luy accordoit ce qu'il demandoit. Dont ſi Amadour fut joyeulx nul qui aime ne le peut doubter. Mais Floride creut trop plus ſon conſeil qu'il ne vouloit; car elle qui eſtoyt crainctifve non ſeulement devant Poline, mais en tous aultres lieux, commencea à ne le chercher pas comme elle avoit accouſtumé; &, en ceſt eſloignement, trouva mauvais

(1) Éd. de 1558 : *Où je ne demande rien d'advantage que la perſuaſion.*

la grande frequentation qu'Amadour avoit avec Poline, laquelle elle voyoit tant belle qu'elle ne pouvoit croyre qu'il ne l'aimaſt. Et pour paſſer ſa grande triſteſſe, entretenoit toujours Avanturade, laquelle commençoit fort à eſtre jalouſe de ſon mary & de Poline; & s'en plaignoit ſouvent à Floride, qui la conſoloit le mieulx qu'il luy eſtoit poſſible, comme celle qui eſtoit frappée d'une meſme peſte. Amadour s'apparceut bien toſt de la contenance de Floride, & non ſeulement penſa qu'elle s'eſloignoit de luy par ſon conſeil, mais qu'il y avoit quelque faſcheuſe oppinion meſlée. Et ung jour, venant de veſpres d'un monaſtere, luy dit : Ma dame, quelle contenance me faictes vous?—Telle que je penſe que vous la voulez, reſpondit Floride. A l'heure, ſoupſonnant la verité, pour ſçavoir s'il eſtoit vray, va dire : Ma dame, j'ay tant faict par mes journées que Poline n'a plus d'opinion de vous. Elle luy reſpondit : Vous ne ſçauriez mieux faire, & pour vous, & pour moy; car en faiſant plaiſir à vous meſmes, vous me faictes honneur. Amadour eſtima par ceſte parole qu'elle eſtimoit qu'il prenoit plaiſir (1) à parler à Poline, dont il fut ſi deſeſperé qu'il ne ſe peut tenir de luy dire en collere : Ha! ma dame, c'eſt bien toſt commencé de tormenter ung ſervi-

(1) Éd. de 1558 : *Amadour jugea par ceſte parolle qu'elle eſtimoit qu'il prenoit plaiſir.*

teur, & le lapider de bonne heure; car je ne pense poinct avoir porté peine qui m'ait esté plus ennuyeuse que la contraincte de parler à celle que je n'ayme poinct. Et puis que ce que je faictz pour vostre service est prins de vous en aultre part, je ne parleray jamais à elle; & en advienne ce qu'il en pourra advenir. Et à fin de dissimuller mon courroux comme j'ay faict mon contentement, je m'en voys en quelque lieu icy auprès, en actendant que vostre fantaisie soit passée. Mais j'espere que là j'auray quelques nouvelles de mon cappitaine de retourner à la guerre, où je demoreray si long temps que vous congnoistrez que aultre chose que vous ne me tient en ce lieu. Et en ce disant, sans actendre aultre responce d'elle, partit incontinant. Floride demora tant ennuyée & triste qu'il n'estoit possible de plus. Et commença l'amour, poulsé de son contraire, à monstrer sa très grande force, tellement que elle, congnoissant son tort, escripvoit incessamment à Amadour, le priant de vouloir retourner; ce qu'il feit après quelques jours que sa grande collere luy estoit diminuée.

Je ne sçaurois entreprendre de vous compter par le menu (1) les propos qu'ilz eurent pour rompre ceste jalousie. Toutesfoys il

(1) Ms. 7576². Ces mots manquent dans le manuscrit que nous suivons.

gaingna la bataille, tant qu'elle luy promist que jamais elle ne croyroit non seullement qu'il aimast Poline, mais qu'elle seroit toute asseurée que ce luy estoit ung martire trop importable de parler à elle ou à aultre, sinon pour luy faire service.

Après que l'amour eust vaincu ce premier soupson, & que les deux amans commancerent à prandre plus de plaisir que jamais à parler ensemble, les nouvelles vindrent que le Roy d'Espaigne envoyoit toute son armée à Saulse; parquoy celuy qui avoit accoustumé d'estre le premier n'avoit garde de faillir à pourchasser son honneur: mais il est vray que c'estoit avecq ung aultre regret qu'il n'avoyt accoustumé, tant de perdre son plaisir qu'il avoit de paour de trouver mutation à son retour, pource qu'il veoit Floride pourchassée de grands princes & seigneurs, & desja parvenue à l'aage de quinze à seize ans; parquoy pensa que si elle estoit en son absence mariée, il n'auroit plus occasion de la veoir, sinon que la comtesse d'Arande luy donnast Avanturade sa femme pour compaignye (1). Et mena si bien son affaire envers ses amis, que la comtesse & Floride luy poursuiveyrent (2) que en quelque lieu qu'elle fust mariée, sa femme Avanturade

---

(1) Éd. de 1558 : *Sinon que la contesse d'Arande luy donnast sa femme pour compagne.*

(2) Éd. de 1558 : *Que la contesse & Floride luy promirent.*

yroit. Et combien qu'il fuſt queſtion de marier Floride en Portugal, ſi eſtoit il deliberé qu'elle ne l'abandonneroit jamais; & ſur ceſte aſſeurance, non ſans ung regret indicible, s'en partit Amadour, & laiſſa ſa femme avecq la comteſſe. Quand Floride ſe veid ſeule après le (1) departement de ſon bon ſerviteur, elle ſe meit à faire toutes choſes ſi bonnes & vertueuſes qu'elle eſperoit par cella aćtaindre le bruićt des plus perfaićtes dames, & d'eſtre reputée digne d'avoir ung tel ſerviteur que Amadour. Lequel eſtant arrivé à Barſelonne, fut feſtoyé des dames comme il avoyt accouſtumé : mais elles le trouverent tant changé qu'elles n'euſſent jamais penſé que mariage euſt telle puiſſance ſur ung homme comme il avoit ſur luy; car il ſembloit qu'il ſe faſchoit de veoir les choſes que autresfois il avoyt deſirées; & meſme la conteſſe de Palamos, qu'il avoit tant aymée, ne ſceut trouver moyen de le faire aller ſeullement juſques à ſon logis. Amadour arreſta à Barſelonne (2) le moins qu'il luy fut poſſible, comme celuy à qui l'heure tardoit d'eſtre au lieu où l'on n'eſperoit que luy. Et quand il fut arrivé à Saulce, commença la guerre grande & cruelle entre

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *Quant Floride ſeulle ouyt le.*

(2) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait, après ce mot logis : *Qui fut cauſe qu'il n'arreſta à Barſelonne.*

les deux Roys, laquelle ne ſuis deliberée de racompter, ne auſſi les beaulx faictſ que feit Amadour, car mon compte ſeroit aſſez long pour employer toute une journée (1). Mais ſçachez qu'il emportoit le bruict par deſſus tous ſes compaignons. Le duc de Nageres arriva à Perpignan, ayant charge de deux mil hommes; & pria Amadour d'eſtre ſon lieutenant, lequel avecq ceſte bande feit tant bien ſon debvoir, que l'on n'oyoit en toutes les eſcarmouches crier que Nageres.

Or advint que le Roy de Thunis, qui de long temps faiſoit la guerre aux Eſpaignols, entendant comme les Roys de France & d'Eſpaigne faiſoient la guerre l'un contre l'autre (2) ſur les frontieres de Perpignan & Narbonne, ſe penſa que en meilleure ſaiſon ne pourroit il faire deſplaiſir au Roy d'Eſpaigne, & envoya un grand nombre de fuſtes & autres vaiſſeaux (3) pour piller & deſtruire tout ce qu'ils pouroient trouver mal gardé ſur les frontieres d'Eſpaigne. Ceulx de Barſelonne, voyans paſſer devant eulx une grande quantité de voiles, en advertirent le vis roy, qui eſtoit à Saulce, lequel incontinent envoya le duc de Nageres à

(1) Éd. de 1558 : *Car au lieu de compte, faudroit faire un bien grand livre.*

(2) Ms. de Thou. Le manuſcrit que nous ſuivons & le Ms. 7576² portaient : *Faiſoient la guerre guerroyable.*

(3) Ms. 7576². Cette phraſe manque dans le manuſcrit que nous ſuivons.

Palamos. Et quand les Maures veirent que le lieu eſtoit ſi bien gardé, faingnirent de paſſer oultre; mais, ſur l'heure de minuiƈt, retournerent, & meirent tant de gens en terre que le duc de Nageres, ſurprins de ſes ennemis, fut emmené priſonnier. Amadour, qui eſtoit fort vigillant, entendit le bruiƈt, aſſembla incontinant le plus grand nombre qu'il peut de ſes gens, & ſe defendit ſi bien que la force de ſes ennemis fut long temps ſans luy pouvoir nuyre. Mais à la fin, ſçachant que le duc de Nageres eſtoit prins, & que les Turcs eſtoient deliberez de mettre le feu à Palamos, & le bruſler en la maiſon qu'il tenoit forte contre eulx (1), ayma mieulx ſe rendre que d'eſtre cauſe de la perdition des gens de bien qui eſtoient en ſa compaignie; & auſſi que ſe meƈtant à rançon, eſperoit encore reveoir Floride. A l'heure ſe rendit à un Turc nommé Dorlin, gouverneur du Roy de Thunis, lequel le mena à ſon maiſtre, où il fut le très bien receu & encores mieux gardé; car il penſoit bien, l'ayant entre ſes mains, avoir l'Achilles de toutes les Eſpaignes.

Ainſi demoura Amadour près de deux ans au ſervice du Roy de Thunis. Les nouvelles vindrent en Eſpaigne de ceſte prinſe, dont les parens du duc de Nageres feirent un grand

(1) Éd. de 1558 : *De mettre le feu à Palamons, & le bruſler en la maiſon où il tenoit fort contre eux.*

dueil; mais ceulx qui aimoient l'honneur du pays eftimerent plus grande la perte de Amadour. Le bruict en vint dans la maifon de la comteffe d'Arande, où pour l'heure eftoit la pauvre Avanturade griefvement mallade. La comteffe, qui fe doubtoit bien fort de l'affection que Amadour portoit à fa fille, laquelle elle fouffroit & diffimuloit pour les vertuz qu'elle congnoiffoit en luy, appella fa fille à part & luy dift les piteufes nouvelles. Floride, qui fçavoit bien diffimuler, luy dift que c'eftoit grande perte pour toute leur maifon, & que fur tout elle avoit pitié de fa pauvre femme, veu mefmement la maladie où elle eftoit. Mais voyant fa mere pleurer très fort, laiffa aller quelques larmes pour luy tenir compaignie, de paour que, par trop faindre, fa faincte ne fuft defcouverte. Depuis cefte heure là, la conteffe luy en parloit fouvent, mais jamais ne fceut tirer de fa contenance chofe où elle peut affeoir jugement. Je laifferay à dire les voiages, prieres, oraifons & jeufnes que faifoyt ordinairement Floride pour le falut de Amadour; lequel, incontinent qu'il fut à Thunis, ne faillit d'envoyer de fes nouvelles à fes amis, & par homme fort feur advertir Floride qu'il eftoit en bonne fanté & efpoir de la reveoir, qui fut à la pauvre dame le feul moyen de fouftenir fon ennuy. Et ne doubtez, puifqu'il luy eftoit permis d'efcrire, qu'elle s'en acquita fi dilligemment que Amadour n'eut

poinct faulte de la consolation de ses lettres & epistres.

Et fut mandée la comtesse d'Arande pour aller à Sarragosse, où le Roy estoit arrivé; & là se trouva le jeune duc de Cardonne, qui feit poursuicte si grande envers le Roy & la Royne, qu'ils prierent la comtesse de faire le mariaige de luy & de sa fille. La comtesse, comme celle qui en riens ne leur voulloit desobeir, l'accorda, estimant qu'en sa fille, qui estoit si jeune, n'y avoit volunté que la sienne. Quand tout l'accord fut faict, elle dist à sa fille comme elle luy avoit choisy le party qui luy sembloit le plus necessaire. La fille, sçachant que en une chose faicte ne falloyt poinct de conseil, luy dist que Dieu fust loué du tout; & voyant sa mere si estrange envers elle, ayma mieulx luy obeir que d'avoir pitié de soy mesmes. Et pour la resjouyr de tant de malheurs, entendit que l'Infant Fortuné estoit malade à la mort; mais jamais devant sa mere ne nul autre n'en feit ung seul semblant, & se contraingnit si fort que les larmes, par force retirées en son cueur, feirent sortir le sang par le nez en telle abondance que la vie fut en dangier de s'en aller quant & quant; & pour la restaurer, espouza celuy qu'elle eut voluntiers changé à la mort. Après les nopces faictes, s'en alla Floride avecq son mary en la duché de Cardonne, & mena avecq elle Avanturade, à laquelle elle faisoit privement ses com-

plainctes, tant de la rigueur que sa mere luy avoit tenue que du regret d'avoir perdu le filz de l'Infant Fortuné; mais du regret d'Amadour ne luy en parloit que par maniere de la consoler. Ceste jeune dame doncques se delibera de mectre Dieu & l'honneur devant ses oeilz, & dissimula si bien ses ennuyz que jamais nul des siens ne s'apparceut que son mary luy desspleut.

Ainsi passa ung long temps Floride, vivant d'une vie moins belle que la mort; ce qu'elle ne faillyt de mander à son serviteur Amadour, lequel congnoissant son grand & honneste cueur, & l'amour qu'elle portoit au fils de l'Infant Fortuné (1), pensa qu'il estoit impossible qu'elle sceust vivre longuement, & la regretta comme celle qu'il tenoyt pis que morte. Ceste peyne augmenta celle qu'il avoit; & eust voulu demourer toute sa vie esclave comme il estoit, & que Floride eust eu ung mary selon son desir, oubliant son mal pour celluy qu'il sentoyt que portoit s'amye. Et pour ce qu'il entendit par ung amy qu'il avoit acquis à la court du Roy de Thunis, que le Roy estoit deliberé de luy faire presenter le pal, ou qu'il eust à renoncer sa foy, pour l'envie qu'il avoit, s'il le pouvoit rendre bon

(1) Ms. 7576²; éd. de 1558. Le manuscrit que nous suivons portait : *Le quel congnoissant son grand & honneste cueur, & l'amour qu'elle luy portoyt.*

Turc, de le tenir avecq luy, il feit tant avecq le maiſtre qui l'avoit prins qu'il le laiſſa aller ſur ſa foy, le mettant à ſi grande rançon qu'il ne penſoit point que ung homme de ſi peu de biens la peuſt trouver. Et ainſy, ſans en parler au Roy, le laiſſa ſon maiſtre aller ſur ſa foy. Luy venu à la court devers le Roy d'Eſpaigne, s'en partiſt bien toſt pour aller chercher ſa rançon à tous ſes amys; & s'en alla tout droiƈt à Barſelonne, où le jeune duc de Cardonne, ſa mere & Floride, eſtoient allez pour quelque affaire. Sa femme Avanturade, ſi toſt qu'elle ouyt les nouvelles que ſon mary eſtoit revenu, le diſt à Floride, laquelle s'en resjouyt comme pour l'amour d'elle. Mais craingnant que la joye qu'elle avoyt de le veoir luy feit changer de viſaige, & que ceulx qui ne la congnoiſſoient poinƈt en prinſſent mauvaiſe opinion, ſe tint à une feneſtre pour le veoir venir de loing. Et ſi toſt qu'elle l'adviſa, deſcendit par un eſcallier tant obſcur que nul ne pouvoit congnoiſtre ſi elle changeoit de couleur; & ainſy, embraſſant Amadour, le mena en ſa chambre, & de là à ſa belle mere, qui ne l'avoit jamais veu. Mais il n'y demoura poinƈt deux jours qu'il ſe feit autant aymer dans leur maiſon qu'il eſtoit en celle de la comteſſe d'Arande.

Je vous laiſſeray à penſer les propos que Floride & luy peurent avoir enſemble, & les complainƈtes qu'elle luy feit des maulx qu'elle

avoit receuz en ſon abſence. Après pluſieurs larmes gectées du regrect qu'elle avoit tant d'eſtre mariée contre ſon cueur que d'avoir perdu celuy qu'elle aymoit tant, lequel jamais n'eſperoit de revoir, ſe delibera de prendre ſa conſolation en l'amour & ſeurté qu'elle portoit à Amadour, ce que toutesfois elle ne luy oſoit declairer : mais luy, qui s'en doubtoit bien, ne perdoit occaſion ne temps pour luy faire congnoiſtre la grande amour qu'il luy portoit. Sur le point qu'elle eſtoit preſque toute gaingnée de le recepvoir non à ſerviteur, mais à ſeur & parfaict amy, arriva une malheureuſe fortune : car le Roy, pour quelque affaire d'importance, manda incontinant Amadour, dont ſa femme eut ſi grand regret, que en oyant ces nouvelles, elle s'eſvanouit, & tumba d'un degré où elle eſtoit, dont elle ſe bleſſa ſi fort que oncques puis n'en releva. Floride, qui, par ceſte mort, perdoit toute conſolation, feit tel dueil que peult faire celle qui ſe ſent deſtituée de ſes parens & amys. Mais encores le print plus mal en gré Amadour; car d'un coſté il perdoit l'une des femmes de bien qui oncques fut, & de l'autre le moyen de pouvoir jamais reveoir Floride; dont il tomba en telle triſteſſe (1) qu'il cuida ſoubdainement mourir. La vieille ducheſſe de Cardonne inceſſamment le viſitoit, luy alleguant les raiſons des philo-

(1) Éd. de 1558 : *Dont il tomba en telle maladie.*

ſophes, pour luy faire porter ceſte mort patiemment. Mais rien ne ſervoyt; car ſi la mort d'un coſté le tourmentoit, l'amour de l'aultre coſté augmentoit le martyre. Voiant Amadour que ſa femme eſtoit enterrée, & que ſon maiſtre le mandoit, parquoy il n'avoit plus occaſion de demourer, eut tel deſeſpoir en ſon cueur qu'il cuyda perdre l'entendement. Floride, qui, en le cuydant conſoler, eſtoit ſa deſolation, fut toute une après diſnée à luy tenir les plus honeſtes propos qu'il luy fut poſſible pour luy cuider diminuer la grandeur de ſon dueil, l'aſſeurant qu'elle trouveroit moyen de le pouvoir veoir plus ſouvent qu'il ne cuidoit. Et pour ce que le matin debvoit partir, & qu'il eſtoit ſi foible qu'il ne ſe pouvoit bouger de deſſus ſon lict, la ſupplia de le venir veoir au ſoir, après que chaſcun y avoit eſté; ce qu'elle luy promit, ignorant que l'extremité de l'amour ne congnoit nulle raiſon. Luy, qui ſe voyoit du tout deſeſperé de jamais la pouvoir recepvoir, que ſi longuement l'avoit ſervie, & n'en avoit jamais eu nul autre traictement que vous avez oy, fut tant combattu de l'amour diſſimulé & du deſeſpoir qui luy monſtroit tous les moyens de la hanter perduz, qu'il ſe delibera de jouer à quicte ou à double, pour du tout la perdre ou du tout la gaigner, & ſe payer en une heure du bien qu'il penſoit avoir merité. Il feit encourtiner ſon lict de ſorte que ceulx qui venoient à la chambre ne le povoient

veoir, & fe plaingnoit beaucoup plus que il n'avoit accouftumé, tant que tous ceulx de cefte maifon ne penfoient pas que il deuft vivre vingt quatre heures.

Après que chafcun l'eut vifité, au foir Floride, à la requefte mefmes de fon mary, y alla, efperant pour le confoler luy declarer fon affection, & que du tout elle le vouloit aymer ainfy que l'honneur le peult permettre. Et fe vint feoir en une chaife qui eftoit au chevet de fon lict, & commença fon reconfort par pleurer avecq luy. Amadour, la voyant remplie de tel regret, penfa que en ce grand tourment pourroit plus facilement venir à bout de fon intention; & fe leva de deffus fon lict, dont Floride, penfant qu'il fuft trop foible, le voulut engarder. Et fe meit à deux genoulx devant elle, luy difant : Faut il que pour jamais je vous perde de veue? Se laiffa tumber entre fes bras (1) comme ung homme à qui force default. La pauvre Floride l'embraffa & le fouftint longuement, faifant tout ce qui luy eftoit poffible pour le confoler; mais la medecine qu'elle luy bailloit pour amander fa douleur la luy rendoit beaucoup plus forte; car en faifant le demy mort & fans parler, s'effaya à chercher ce que l'honneur des dames deffend. Quant Floride s'apparceut de fa mau-

(1) Éd. de 1558 : *Et en ce difant, fe laiffa tomber entre fes bras.*

vaiſe volunté, ne la pouvant croire, veu les honneſtes propos que tousjours luy avoit tenuz, luy demanda que c'eſtoit qu'il vouloit : mais Amadour, craignant d'ouyr ſa reſponſe, qu'il ſçavoit bien ne pouvoir eſtre que chaſte & honneſte, ſans luy dire riens, pourſuivyt avec toute la force qu'il luy fut poſſible ce qu'il cherchoit; dont Floride, bien eſtonnée, ſoupſonna plus toſt qu'il fuſt hors de ſon ſens que de croyre qu'il pretendiſt à ſon deshonneur. Parquoy elle appella tout hault ung gentil homme qu'elle ſçavoit bien eſtre en la chambre avecq elle; dont Amadour, deſeſperé juſques au bout, ſe regecta deſſus ſon lict ſi ſoubdainement que le gentil homme cuydoyt qu'il fuſt treſpaſſé. Floride, qui s'eſtoit levée de ſa chaiſe, luy diſt : Allez, & apportez viſtement quelque bon vinaigre. Ce que le gentil homme feit. A l'heure Floride commença à dire : Amadour, quelle follie eſt montée en voſtre entendement? & qu'est ce qu'avez penſé & voulu faire? Amadour, qui avoit perdu toute raiſon par la force d'amour, luy diſt : Un ſi long ſervice merite il recompenſe de telle cruaulté? — Et où eſt l'honneur, diſt Floride, que tant de fois vous m'avez preſché? — Ha! ma dame, diſt Amadour, il n'eſt poſſible de plus aymer voſtre honneur que je faictz; car avant que fuſſiez mariée, j'ay ſceu ſi bien vaincre mon cueur que vous n'avez ſceu congnoiſtre ma volunté : mais maintenant

I 2

que vous l'eftes (1), & que voftre honneur peut eftre couvert, quel tort vous tiens je de demander ce qui eft mien? Car par la force d'amour je vous ay gaignée. Celuy qui premier a eu voftre cueur a fi mal pourfuivy le corps qu'il a merité perdre le tout enfemble (2). Celuy qui poffede voftre corps n'eft pas digne d'avoir voftre cueur : parquoy mefmes le corps ne luy appartient. Mais moy, ma dame, durant cinq ou fix ans, j'ay porté tant de peines & de maulx pour vous, que vous ne pouvez ignorer que à moy feul appartiennent le corps & le cueur, pour lequel j'ay oublié le mien. Et fi vous vous cuidez deffendre par la confcience, ne doubtez poinct que quant l'amour force le corps & le cueur, le peché foit jamais imputé. Ceulx qui par fureur mefme viennent à fe tuer, ne peuvent pecher (3); car la paffion ne donne lieu à la raifon. Et fi la paffion d'amour eft la plus importable de tous les aultres, & celle qui plus aveugle tous les fens, quel pe-

(1) Éd. de 1558 : *Car quand vous avez efté à marier, j'ay fi bien fceu vaincre mon cueur que vous n'avez jamais fceu congnoiftre ma volonté : mais maintenant que vous eftes mariée.*

(2) Éd. de 1558. Dans le manufcrit que nous fuivons, les deux phrafes n'en faifaient qu'une : *Car par la force d'amour je vous ay fi bien gaingnée, que celuy qui premier a eu voftre cueur a fi mal pourfuivy le corps, qu'il a merité perdre, &c.*

(3) Le Ms. 7576[2] ajoute en correction : *Quoi qu'ils faffent.*

ché vouldriez vous attribuer à celuy qui ſe laiſſe conduire par une invincible puiſſance? Je m'en vais, & n'eſpere jamais de vous veoir (1). Mais ſi j'avois avant mon partement la ſeureté de vous que ma grande amour merite, je ferois aſſez fort pour ſouſtenir en patience les ennuiɛ̃tz de ceſte longue abſence. Et s'il ne vous plaiſt m'ottroyer ma requeſte, vous orrez bien toſt dire que voſtre rigueur m'aura donné une malheureuſe & cruelle mort.

Floride, non moins marrye que eſtonnée d'oyr tenir tels propos à celui duquel jamais n'euſt eu ſoupçon de choſe ſemblable, luy diſt en pleurant : Helas! Amadour, ſont ce icy les vertueux propos que durant ma jeuneſſe m'avez tenuz? Eſt ce cy l'honneur & la conſcience que vous m'avez maintesfois conſeillé pluſtoſt mourir que de perdre? Avez vous oblié les bons exemples que vous m'avez donnez des vertueuſes dames qui ont reſiſté à la folle

(1) Tout ce paſſage depuis : *Quand l'amour force, etc.*, n'eſt pas dans les éditions de 1559 ou 1560; on y lit en place les paroles ſuivantes : *Ne doubtez point que ceulx qui ont eſprouvé les forces d'amour ne rejeƈtent le blaſme ſur vous, qui m'avez tellement ravy ma liberté & esblouy mes ſens par vos divines graces, que, ne sçachant deſormais que faire, je ſuis contrainƈt de m'en aller ſans eſpoir de jamais vous reveoir; aſſeuré toutesfois que, quelque part où je ſois, vous aurez tousjours part du cueur, qui demeurera voſtre à jamais, ſoit ſur terre, ſoit ſur eau, ou entre les mains de mes plus cruels ennemis.*

amour, & le desͺpris que vous avez tousjours faiͨt des folles? Je ne puis croire, Amadour, que vous soyez si loing de vous mesmes, que Dieu, vostre conscience & mon honneur soient du tout mortz en vous. Mais si ainsi est que vous le dictes, je loue la bonté divine, qui a prevenu le malheur où maintenant je m'alloys precipiter, en me monstrant par vostre parole le cueur que j'ay tant ignoré. Car ayant perdu le fils de l'Infant Fortuné, non seulement pour estre marié ailleurs, mais pour ce que je sçay qu'il en aime une aultre, & me voyant mariée à celuy que je ne puis, quelque peine que je y mette, aymer & avoir agreable, j'avois pensé & deliberé de entierement & du tout mettre mon cueur & mon affection à vous aymer, fondant ceste amitié sur la vertu que j'ay tant congneue en vous, & en laquelle, par vostre moyen, je pense avoir attaincte : c'est d'aimer plus mon honneur & ma conscience que ma propre vie. Sur ceste pierre d'honnesteté, j'estois venue icy, deliberée de y prendre ung très seur fondement; mais, Amadour, en un moment vous m'avez monstré qu'en lieu d'une pierre necte & pure, le fondement de cest edifice seroit sur sablon legier ou sur la fange infame. Et combien que desja j'avois commencé grande partie du logis où j'esperois faire perpetuelle demeure, vous l'avez soubdain du tout ruyné. Par quoy il fault que vous vous deportiez de l'esperance que avez jamais

eue en moy, & vous deliberiez, en quelque lieu (1) que je ſois, ne me chercher ne par parole ne par contenance, ny eſperer que je puiſſe ou vueille jamais changer ceſte opinion. Je le vous diɛtz avecq tel regret qu'il ne peut eſtre plus grand : mais ſi je fuſſe venue juſques à avoir juré parfaiɛte amitié avec vous, je ſens bien mon cueur tel qu'il fuſt mort en ceſte rencontre (2); combien que l'eſtonnement que j'ay de me veoir deceue eſt ſi grand, que je ſuis ſeure qu'il rendra ma vie ou briefve ou doloreuſe. Et ſur ce mot, je vous dy à Dieu, mais c'eſt pour jamais.

Je n'entreprendz poinɛt de vous dire la douleur que ſentoyt Amadour eſcoutant ces paroles; car elle n'eſt ſeullement impoſſible à eſcripre, mais à penſer, ſinon à ceux qui ont experimenté la pareille. Et voiant que ſur ceſte cruelle concluſion elle s'en alloyt, l'arreſta par le bras, ſçachant très bien que s'il ne luy oſtoit la mauvaiſe opinion qu'il luy avoit donnée, à jamais il la perdroit. Parquoy il luy diſt avec le plus ſainɛt viſaige qu'il peut prendre : Ma dame, j'ay toute ma vie deſiré d'aimer une femme de bien; & pour ce que je en ay trouvé ſi peu, j'ay bien voulu vous

(1) Éd. de 1558 : *Parquoy vous fault quant & quant rompre l'eſperance que vous avez jamais eue en moy, & vous deliberer qu'en quelque lieu.*

(2) Éd. de 1558 : *En telle rompure.*

experimenter pour veoir ſi vous eſtiez, par voſtre vertu, digne d'eſtre tant eſtimée que aymée. Ce que maintenant je ſçay certainement, dont je loue Dieu, qui adreſſe mon cueur à aymer tant de perfection; vous ſuppliant me pardonner ceſte folle & audatieuſe entreprinſe, puis que vous voyez que la fin en tourne à voſtre honneur & à mon grand contentement. Floride, qui commençoit à congnoiſtre la malice des hommes par luy, tout ainſi qu'elle avoit eſté difficile à croire le mal où il eſtoit, auſſi fut elle encores plus à croire le bien où il n'eſtoit pas, & luy diſt : Pleuſt à Dieu que euſſiez dict la verité! Mais je ne puis eſtre ſi ignorante que l'eſtat de mariage où je ſuis ne me face bien congnoiſtre clairement que forte paſſion & aveuglement vous a faict faire ce que vous avez faict. Car ſi Dieu m'euſt laſché la main, je ſuis ſeure que vous ne m'euſſiez pas retiré la bride. Ceulx qui tentent pour chercher la vertu n'ont accouſtumé prendre le chemin que vous avez prins. Mais c'eſt aſſez : ſi j'ay creu legierement quelque bien en vous, il eſt temps que j'en congnoiſſe la verité, laquelle maintenant me delivre de vos mains. Et en ce diſant, ſe partit Floride de la chambre, & tant que la nuict dura, ne feit que pleurer, ſentant ſi grande douleur en ceſte mutation, que ſon cueur avoit bien à faire à ſouſtenir les aſſaults du regret que amour luy donnoit. Car combien

que, selon la raison, elle estoit deliberée de jamais plus l'aymer, si est ce que le cueur, qui n'est point subject à nous, ne s'y voulut oncques accorder : parquoy, ne le pouvant moins aymer qu'elle avoit accoustumé, sçachant qu'amour estoit cause de ceste faulte, se delibera, satisfaisant à l'amour, de l'aimer de tout son cueur, &, obeissant à l'honneur, n'en faire jamais à luy ne à aultre semblant.

Le matin s'en partit Amadour, ainsy fasché que vous avez oy : toutesfois son cueur, qui estoit si grand qu'il n'avoit au monde son pareil, ne le souffrit desesperer, mais luy bailla nouvelle invention de pouvoir encores reveoir Floride & avoir sa bonne grace. Doncques en s'en allant devers le roy d'Espaigne, lequel estoit à Tollette, print son chemin par la comté d'Arande, où un soir bien tard il arriva; & trouva la comtesse fort malade d'une tristesse qu'elle avoit de l'absence de sa fille Floride. Quant elle veid Amadour, elle le baisa & embrassa comme si c'eust esté son propre enfant, tant pour l'amour qu'elle luy portoit que pour celle qu'elle doubtoit qu'il avoit à Floride, de laquelle elle luy demanda bien soingneusement des nouvelles : qui luy en dist le mieux qu'il luy fut possible, mais non toute la verité; & luy confessa l'amitié d'eulx deux, ce que Floride avoit tousjours celé, la priant luy vouloir ayder d'avoir souvent de ses nouvelles, & de retirer bien tost Floride avecq elle. Et dès le

matin s'en partyt; & après avoir faict ses affaires avecq le Roy, s'en alla à la guerre si triste & si changé de toutes conditions, que dames, cappitaines, & tous ceulx qu'il avoit accoustumé de hanter, ne le congnoissoient plus; & ne se habilloit plus que de noir, mais c'estoit d'une frize beaucoup plus grosse qu'il ne la falloyt pour porter le dueil de sa femme, du quel il couvroit celuy qu'il avoit au cueur. Et ainsy passa Amadour trois ou quatre années sans revenir à la court. Et la comtesse d'Arande, qui ouyt dire que Floride estoit changée, & que c'estoit pitié de la veoir, l'envoya querir, esperant qu'elle reviendroit auprès d'elle. Mais ce fut le contraire; car quand Floride sceut que Amadour avoyt declairé à sa mere leur amitié, & que sa mere tant saige & vertueuse, se confiant en Amadour, la trouva bonne, fut en une merveilleuse perplexité, pour ce que d'un cousté elle voyoit que sa mere l'estimoit tant que, si elle luy disoit la verité, Amadour en pourroit recepvoir mal, ce que pour morir n'eust voulu, veu qu'elle se sentoit assez forte pour le pugnir de sa follie, sans y appeller ses parens; d'autre costé, elle voyoit que, dissimulant le mal que elle y sçavoit, elle seroit contraincte de sa mere & de tous ses amis de parler à luy & luy faire bonne chere, par laquelle elle craignoit fortifier sa mauvaise oppinion. Mais voyant qu'il estoit loing, n'en feit grand semblant, & luy escripvoit quand la con-

teſſe le luy commandoit; toutesfois c'eſtoient lettres qu'il pouvoit bien congnoiſtre venir plus d'obeiſſance que de bonne volunté; dont il eſtoit autant ennuyé en les liſant qu'il avoit accouſtumé ſe resjouyr des premieres.

Au bout de deux ou trois ans, après avoir faict tant de belles choſes que tout le papier d'Eſpaigne ne les ſçauroit contenir, imagina une invention très grande, non pour gaingner le cueur de Floride, car il le tenoit pour perdu, mais pour avoir la victoire de ſon ennemie, puis que telle ſe faiſoit contre luy. Il meit arriere tout le conſeil de raiſon, & meſme la paour de la mort dont il ſe mettoit au hazard; delibera & conclud d'ainſy le faire (1). Or feit tant envers le grand gouverneur qu'il fut par luy deputé pour venir parler au Roy de quelque entreprinſe ſecrette qui ſe faiſoit ſur Locatte; & ſe feit commander (2) de communicquer ſon entreprinſe à la comteſſe d'Arande avant que la declairer au Roy, pour en prendre ſon bon conſeil. Et vint en poſte tout droict en la conté d'Arande, où il ſçavoit qu'eſtoit Floride, & envoya ſecretement à la comteſſe ung ſien amy luy declairer ſa venue, luy priant la tenir ſecrette, & qu'il peuſt parler à elle la nuict ſans que perſonne en ſceuſt rien. La

(1) Éd. de 1558 : *Au hazard de laquelle il ſe mettoit, ſa penſée conclue & deliberée, feit tant.*

(2) Éd. de 1558 : *Sur Locate, & ſe hazarda de.*

comteſſe, fort joyeuſe de ſa venue, le diſt à Floride, & l'envoya deshabiller en la chambre de ſon mary, à fin qu'elle fuſt preſte quand elle la manderoit & que chacun fut retiré. Floride, qui n'eſtoit pas encore aſſeurée de ſa premiere paour, n'en feit ſemblant à ſa mere, mais s'en alla en ung oratoire ſe recommander à Noſtre Seigneur, & luy priant de vouloir conſerver ſon cueur de toute meſchante affection. Penſa que ſouvent Amadour l'avoit louée de ſa beauté, laquelle n'eſtoit poinct diminuée, nonobſtant qu'elle euſt eſté longuement malade; par quoy aimant mieulx faire tort à ſa beaulté, en la diminuant, que de ſouffrir par elle le cueur d'un ſi honneſte homme bruſler d'un ſi meſchant feu, print une pierre qui eſtoit en la chappelle, & s'en donna par le viſaige ung ſi grand coup que la bouche, le nez & les yeulx en eſtoient tout disformez. Et à fin que l'on ne ſoupçonnaſt qu'elle l'eut faict, quand la conteſſe l'envoya querir, ſe laiſſa tumber en ſortant de la chapelle le viſaige contre terre & en criant bien hault. Arriva la conteſſe, qui la trouvaſt en ce piteux eſtat; & incontinent fut panſée & bandée par tout le viſaige.

Après la conteſſe la mena en ſa chambre, & luy diſt qu'elle la prioit d'aller en ſon cabinet entretenir Amadour juſques à ce qu'elle ſe fuſt deffaicte de ſa compagnie; ce que feit Floride, penſant qu'il y euſt quelques gens avecq luy.

Mais ſe trouvant toute ſeule, la porte fermée ſur elle, fut autant marrie qu'Amadour content, penſant que par amour ou par force il auroit ce qu'il avoit deſiré. Et après avoir parlé à elle, & l'avoir trouvée en meſme propos en quoi il l'avoit laiſſée, & que pour mourir elle ne changeroit ſon opinion, luy diſt tout oultré de deſeſpoir : Par Dieu, Floride, le fruiſt de mon labeur ne me ſera point oſté par vos ſcrupules; car puis que amour, patience & humble priere ne ſervent de riens, je n'eſpargneray poinſt ma force pour acquerir le bien qui, ſans l'avoir, me la feroit perdre. Et quand Floride veit ſon viſaige & ſes yeulx tant alterez que le plus beau teint du monde eſtoit rouge comme feu, & le plus doux & plaiſant regard ſi orrible & furieux qu'il ſembloit que ung feu très ardent eſtincellaſt dans ſon cueur & ſon viſaige; & en ceſte fureur, d'une de ſes fortes & puiſſantes mains print les deux delicates & foibles de Floride. Elle, voyant que toutes deffenſes luy failloient, & que pieds & mains eſtoient tenuz en telle captivité qu'elle ne pouvoit fuyr, encores moins ſe defendre, ne ſceut quel meilleur remede trouver ſinon chercher s'il n'y avoit poinſt encores en luy quelques racines de la premiere amour, pour l'honneur de laquelle il obliaſt ſa cruauté, parquoy elle luy diſt : Amadour, ſi maintenant vous m'eſtimez comme ennemye, je vous supplie, par l'honneſte amour que j'ay autresfois

penſé eſtre en voſtre cueur, me vouloir eſcouter avant que me tourmenter. Et quand elle veid qu'il luy preſtoit l'oreille, pourſuivyt ſon propos, diſant : Hélas! Amadour, quelle occaſion vous meut de chercher une choſe dont vous ne povez avoir contentement, & me donner ennuy le plus grand que je ſçaurois recevoir? Vous avez tant experimenté ma volunté du temps de ma jeuneſſe & de ma plus grande beaulté, ſur quoy voſtre paſſion pouvoit prendre excuſe, que je m'esbahis que l'aage & grande laydeur où je ſuys, oultrée d'extreme ennuy, vous cherchez ce que vous ſçavez ne povoir trouver. Je ſuis ſeure que vous ne doubtez poinct que ma volunté ne ſoit telle qu'elle a accouſtumé; parquoy ne povez avoir par force ce que demandez. Et ſi vous regardez comme mon viſaige eſt accouſtré, en oubliant la memoire du bien que vous y avez veu, vous n'aurez poinct d'envie d'en approcher de plus près. Et s'il y a encores en vous quelques relicques de l'amour paſſé, il eſt impoſſible que la pitié ne vaincque voſtre fureur. Et à icelle pitié que j'ay tant experimenté en vous, je fais ma plaincte & demande grace, à fin que vous me laiſſiez vivre en paix & en l'honneſteté que, ſelon voſtre conſeil, j'ay deliberé garder. Et ſi l'amour que vous m'avez portée eſt convertie en haine, & que, plus par vengeance que par affection, vous vueillez me faire la plus malheureuſe femme du monde, je

vous asseure qu'il n'en sera pas ainsy : & me contraindrez, contre ma deliberation, de declairer vostre meschante volunté (1) à celle qui croyt tant de bien de vous; &, en ceste congnoissance, pouvez penser que vostre vie ne seroit pas en seureté. Amadour, rompant son propos, luy dist : S'il me fault mourir, je serai plustost quicte de mon tourment; mais la difformité de vostre visaige, que je pense estre faicte de vostre volunté, ne m'empeschera poinct de faire la mienne; car que je ne pourrois avoir de vous que les oz, si les voudrois je tenir auprès de moy. Et quand Floride veid que prieres, raison ne larmes ne luy servoient de riens, & qu'en telle cruaulté poursuivoit son meschant desir, qu'elle n'avoit enfin force d'y resister, se ayda du secours qu'elle craingnoyt autant que perdre sa vie, & d'une voix triste & piteuse appella sa mere le plus hault qu'il luy fut possible. Laquelle, oyant sa fille l'appeler d'une telle voix, eut merveilleusement grand paour de ce qui estoit veritable, & courut le plust tost qu'il luy fut possible en la garderobbe. Amadour, qui n'estoit pas si prest à morir qu'il disoit, laissa de si bonne heure son entreprinse que la dame, ouvrant le cabinet, le trouva à la porte, & Floride assez loin de là. La comtesse luy demanda : Amadour, qui a il? dictes moy la verité. Et comme celluy

(1) Éd. de 1558 : *Vostre meschanceté & appetit desordonné.*

qui n'eſtoit jamais deſpourveu d'inventions, avecq un viſage paſle & tranſi, luy diſt : Helas! ma dame, de quelle condition eſt devenue madame Floride? Je ne fuz jamais ſi eſtonné que je ſuis; car, comme je vous ay dict, je penſois avoir part dans ſa bonne grace; mais je congnois bien que je n'y ay plus riens. Il me ſemble, ma dame, que du temps qu'elle eſtoit nourrie avecq vous, elle n'eſtoit moins ſage ne vertueuſe qu'elle eſt; mais elle ne faiſoit poinct de conſcience de parler & veoir ung chaſcun; & maintenant que je l'ay voulu regarder, elle ne l'a voulu ſousfrir. Et quant j'ay veu ceſte contenance, penſant que ce fuſt ung ſonge ou une reſverie, luy ay demandé ſa main pour la baiſer à la façon du païs, ce qu'elle m'a du tout refuſé. Il eſt vray, ma dame, que j'ay eu tort, dont je vous demande pardon; c'eſt que je luy ay prins la main quaſi par force, & la luy ay baiſée, ne luy demandant autre contentement : mais elle qui a, comme je croy, deliberé ma mort, vous a appellée ainſy comme vous avez veu (1). Je ne ſçaurois dire pourquoy, ſinon qu'elle ayt eu paour que j'euſſe autre volunté que je n'ay. Toutesfois, ma dame, en quelque ſorte que ce ſoit, j'advoue le tort eſtre mien; car combien qu'elle devroit aymer tous voz bons ſerviteurs, la fortune veult que moy ſeul plus

(1) Éd. de 1558 : *Ainſi que vous avez ouy.*

affectionné ſoit mis hors de ſa bonne grace. Si eſt ce que je demoureray tousjours tel envers vous & elle que je ſuis tenu, vous ſuppliant me vouloir tenir en la voſtre, puis que ſans mon demerite j'ay perdu la ſienne. La conteſſe, qui en partie le croioit & en partie doubtoit, s'en alla à ſa fille & luy diſt : Pourquoy m'avez vous appellée ſi hault? Floride reſpondit qu'elle avoit eu paour. Et combien que la conteſſe l'interrogea de pluſieurs choſes par le menu, ſi eſt ce que jamais ne luy feit aultre reſponſe; car voyant qu'elle eſtoit eſchappée d'entre les mains de ſon ennemi, le tenoit aſſez puni de luy avoir rompu ſon entreprinſe.

Après que la comteſſe eut longuement parlé à Amadour, le laiſſa encores devant elle parler à Floride pour veoir quelle contenance il tiendroit. A laquelle il ne tint pas grand propos, ſinon qu'il la mercia de ce qu'elle n'avoit confeſſé verité à ſa mere, & la pria que au moins, puis qu'il eſtoit hors de ſon cueur, ung aultre ne tinſt poinct ſa place. Elle luy reſpondit quant au premier propos : Si j'euſſe eu aultre moyen de me defendre de vous que par la voix, elle n'euſt jamais eſté oye (1); mais par moy vous n'aurez pis ſi vous ne m'y contraingnez comme vous avez faict. Et n'ayez pas paour que j'en ſceuſſe aymer d'aultre; car puis que je n'ay trouvé au cueur que je ſçavois le

(1) Éd. de 1558 : *Elle ne l'euſt point oye.*

plus vertueux du monde le bien que je desirois, je ne croiray poinct qu'il soit en nul homme. Ce malheur sera cause que je feray pour l'advenir en liberté des passions que l'amour peult donner. En ce disant, print congé d'elle (1). La mere, qui regardoit sa contenance, n'y sceut rien juger, sinon que depuis ce temps là congneust très bien que sa fille n'avoit plus d'affection à Amadour, & pensa pour certain qu'elle fust si desraisonnable qu'elle hayst toutes les choses qu'elle aimoit. Et dès ceste heure là, luy mena la guerre si estrange qu'elle fut sept ans sans parler à elle, si elle ne s'y courroussoit, & tout à la requeste d'Amadour. Durant ce temps là, Floride tourna la craincte qu'elle avoit d'estre avecq son mary en volunté de n'en bouger (2), pour les rigueurs que luy tenoit sa mere. Mais voyant que riens ne luy servoit, delibera de tromper Amadour; & laissant pour ung jour ou deux son visaige estrange, luy conseilla de tenir propos d'amitié à une femme qu'elle disoit avoir parlé de leur amour. Ceste dame demoroit avecq la Royne d'Espaigne, & avoit nom Lorette. Amadour la creut, & pensant par ce moyen retourner encores en sa bonne grace, feit l'amour à Lorette, qui estoit femme

(1) Éd. de 1558 : *En ce disant, print congé de luy.*

(2) Ms. 7576³. Le manuscrit que nous suivons portait : *En volunté de s'en venger.*

d'un cappitaine, lequel eftoit des grands gouverneurs du Roy d'Efpaigne. Lorette, bien aife d'avoir gaingné un tel ferviteur, en feit tant de mines que le bruict en courut partout; & mefme la comteffe d'Arande, eftant à la cour, s'en apperceut, parquoy depuis ne tourmentoit tant Floride qu'elle avoit accouftumé. Floride ouyt ung jour dire que le cappitaine mary de Lorette eftoit entré en une fi grande jaloufie, qu'il avoit deliberé en quelque forte que ce fuft de tuer Amadour; & elle qui, nonobftant fon diffimulé vifaige, ne pouvoit vouloir mal à Amadour, l'en avertit incontinent. Mais luy, qui facilement fut retourné à fes premieres brifées, luy refpondit s'il luy plaifoit l'entretenir trois heures tous les jours, que jamais il ne parleroit à Lorette; ce qu'elle ne voulut accorder. Donques, ce luy dift Amadour, puifque ne me voulez faire vivre, pourquoy me voulez vous garder de mourir? finon que vous efperez me tormenter plus en vivant que mille mort ne fçauroit faire. Mais combien que la mort me fuye, fi la chercheray je tant que je la trouveray; car en ce jour là feulement j'auray repos.

Durant qu'ils eftoient en ces termes, vint nouvelle que le Roy de Grenade commençoit une grande guerre contre le Roy d'Efpaigne, tellement que le Roy y envoya le prince fon fils, & avecq luy le conneftable de Caftille & le duc d'Albe, deux vieils & faiges feigneurs.

Le duc de Cardonne & le comte d'Arande ne voulurent pas demorer, & fupplierent au Roy leur donner quelque charge; ce qu'il feit felon leurs maifons, & leur bailla pour les conduire feurement Amadour, lequel, durant la guerre, feit des actes fi eftranges, que fembloient autant de defefpoir que de hardieffe. Et pour venir à l'intention de mon compte, je vous diray que fa trop grande hardieffe fut efprouvée par la mort : car ayans les Maures faict demonftrance de donner la bataille, voyans l'armée des Chreftiens fi grande, feirent femblant de fuir. Les Efpaignols fe meirent à la chaffe; mais le vieil conneftable & le duc d'Albe, fe doubtans de leur fineffe, retindrent contre fa volunté le prince d'Efpaigne qu'il ne paffaft la riviere; ce que feirent, nonobftant la desfenfe, le comte d'Arande & le duc de Cardonne. Et quand les Maures veirent qu'ils n'eftoient fuivis que de peu de gens, fe retournerent, & d'un coup de fymeterre abbatirent tout mort le duc de Cardonne, & fut le comte d'Arande fi fort bleffé que l'on le laiffa comme mort en la place. Amadour arriva fur cefte desfaicte tant enraigé & furieux qu'il rompit toute la preffe; & feit prendre les deux corps qui eftoient mortz & porter au camp du prince, lequel en eut autant de regret que de fes propres freres. Mais en vifitant leurs playes, fe trouva le comte d'Arande encores vivant, lequel fut envoyé en une lictiere en fa maifon,

où il fut longuement malade. De l'autre costé, renvoya à Cardonne le corps du mort. Amadour, ayant faict son effort de retirer ces deux corps, pensa si peu pour luy qu'il se trouva environné d'un grand nombre de Maures; & luy qui ne vouloit non plus estre prins qu'il n'avoit sceu prendre s'amie, ne faulser sa foy envers Dieu qu'il avoit faulsée envers elle, sçachant que, s'il estoit mené au Roy de Grenade, il mourroit cruellement ou renonceroit la chrestienté, delibera ne donner la gloire ne de sa mort ne sa prinse à ses ennemis; & en baisant la croix de son espée, rendant corps & ame à Dieu, s'en donna un tel coup qu'il ne luy en fallut poinct de secours. Ainsy morut le pauvre Amadour, autant regretté que ses vertuz le meritoient. Les nouvelles en coururent par toute l'Espaigne, tant que Floride, laquelle estoit à Barselonne, où son mary avoit autresfois ordonné estre enterré, en oyt le bruict. Et après qu'elle eut faict ses obseques honorablement, sans en parler à mere ny à belle mere, s'en alla rendre religieuse au monastere de Jesus, prenant pour mary & amy celuy qui l'avoit delivrée d'une amour si vehemente que celle d'Amadour, & de l'ennuy si grand que de la compaignie d'un tel mary. Ainsi tourna toutes ses affections à aymer Dieu si parfaictement, qu'après avoir vescu longuement religieuse, luy rendit son ame en telle joye que l'espouse a d'aller veoir son espoux.

Je ſçay bien, mes dames, que ceſte longue nouvelle pourra eſtre à aucunes faſcheuſe; mais ſi j'euſſe voulu ſatisfaire à celuy qui la m'a comptée, elle euſt eſté trop plus que longue. Vous ſuppliant, en prenant exemple de la vertu de Floride, diminuer un peu de ſa cruaulté, & ne croire poinct tant de bien aux hommes qu'il ne faille, par la congnoiſſance du contraire, leur donner cruelle mort & à vous une triſte vie.

Et après que Parlamente eut eu bonne & longue audience, elle diſt à Hircan : Vous ſemble il pas que ceſte femme ait eſté preſſée juſques au bout, & qu'elle ait vertueuſement reſiſté? — Non, diſt Hircan; car une femme ne peut faire moindre reſiſtance que de crier : mais ſi elle euſt eſté en lieu où on ne l'euſt peu oyr, je ne ſçay qu'elle euſt faict; & ſi Amadour euſt eſté plus amoureux que crainctif, il n'euſt pas laiſſé pour ſi peu ſon entreprinſe. Et pour ceſt exemple icy, je ne me departiray de la forte opinion que j'ay que oncques homme qui aimaſt parfaictement, ou qui fuſt aimé d'une dame, ne faillit d'en avoir bonne yſſue, s'il a faict la pourſuitte comme il appartient. Mais encores fault il que je loue Amadour de ce qu'il feit une partie de ſon debvoir. — Quel debvoir? ce diſt Oiſille. Appellez vous faire ſon debvoir à ung ſerviteur qui veult avoir par force ſa maiſtreſſe, à laquelle il doibt toute reverence & obeiſſance? Saffredent print

la parole & dift : Ma dame, quand noz maiftreffes tiennent leur rang en chambres ou en falles, affifes à leur ayfe comme noz juges, nous fommes à genoulx devant elles; nous les menons dancer en craincte; nous les fervons fi diligemment que nous prevenons leurs demandes; nous femblons eftre tant craincfifs de les offenfer & tant defirans de les fervir, que ceux qui nous voyent ont pitié de nous; & bien fouvent nous eftiment plus fots que beftes, tranfportez d'entendement ou tranfiz, & donnent la gloire à noz dames, defquelles les contenances font tant audatieufes & les paroles tant honneftes, qu'elles fe font craindre, aimer & eftimer de ceulx qui n'en veoient que le dehors. Mais quand nous fommes à part, où amour feul eft juge de noz contenances, nous fçavons très bien qu'elles font femmes & nous hommes; & à l'heure le nom de maiftreffe eft converti en amye, & le nom de ferviteur en amy. C'est là où le proverbe dift :

De bien fervir & loyal eftre,
De ferviteur on devient maiftre.

Elles ont l'honneur autant que les hommes, qui le leur peuvent donner & ofter, & voient ce que nous endurons patiemment : mais c'eft raifon auffy que noftre fouffrance foit recompenfée quand l'honneur ne peut eftre bleffé.

Vous ne parlez pas du vray honneur, dift Longarine, qui eft le contentement de ce

monde; car quand tout le monde me diroit femme de bien, & je sçaurois seule le contraire, la louange augmenteroit ma honte & me rendroit en moy mesme plus confuse; & aussi quand il me blasmeroit & je sentisse mon innocence, son blasme tourneroit à mon contentement; car nul n'est content de soy mesme. — Or, quoy que vous ayez tous dict, se dist Geburon, il me semble qu'Amadour estoit ung aussy honneste & vertueux chevalier qu'il en soit poinct; & veu que les noms sont supposez, je pense le congnoistre. Mais puis que Parlamente ne l'a voulu nommer, aussy ne feray je. Et contentez vous que, si c'est celuy que je pense, son cueur ne sentit jamais nulle paour, ny ne fut jamais vuide d'amour ny de hardiesse.

Oisille leur dist : Il me semble que ceste journée s'est passée si joyeusement, que si nous continuons ainsi les aultres, nous accoursirons le temps à faire d'honnestes propos. Mais voyez où est le soleil, & oyez la cloche de l'abbaye, qui long temps a nous appelle à vespres, dont je ne vous ay point adverty; car la devotion d'ouyr la fin du compte estoit plus grande que celle d'oyr vespres. Et en ce disant se leverent tous, & arrivans à l'abbaye, trouverent les religieux qui les avoient attenduz plus d'une grosse heure. Vespres oyes, allerent soupper, qui ne fut tout le soir sans parler des comptes qu'ils avoient ouyz, &

ſans chercher par tous les endroiꝺtz de leur memoire pour veoir s'ils pourroient faire la journée enſuyvante auſſi plaiſante que la premiere. Et après avoir joué de mille jeux dedans le pré, s'en allerent coucher, donnans fin très joyeuſe & contente à leur premiere journée.

FIN DE LA PREMIERE JOURNÉE.



NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DU PROLOGUE ET DES NOUVELLES

DE LA PREMIÈRE JOURNÉE.

-∞-

NOTE A, PAGE 2.

Le Gave Bearnois. Les Basques appellent *Gave* les cours d'eau qui se transforment en torrents. Le Gave Bearnois, ainsi nommé parce qu'il passe dans les terres de l'ancienne cité de Béarn, se mêle à Sorde avec l'Adour; l'un & l'autre se perdent dans la mer à Bayonne. Voy. Coulon, *Les Rivières de France, &c.* Paris, 1644, 2 vol. in-8°. T. Ier, p. 566.

NOTE B, PAGE 3.

Nostre Dame de Serrance, ou mieux *Sarrances.* « Sancta Maria de Sarrancia, en Béarn, diocèse de Lescar, parlement de Pau, intendance de Bayonne, sénéchaussée & recette de Morlaas. C'étoit autrefois une abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de sainte Marie, etc. » (Expilly, *Dictionnaire géographique, &c.*, t. VI, p. 636.) — « Sarrance (Basses-Pyrénées, Béarn), village sur le Gave d'Aspe. Le 15 août & le 8 septembre, l'église paroissiale est l'objet d'un pèlerinage renommé dans le pays. » (*Nouveau Dictionnaire complet géographique, &c., de la France,* par Briand de Verze, 3e édition, refondue, &c., par Warin-Thierry, Paris, 1839, 2 vol. in-8°.)

NOTE C, PAGE 5.

C'estoient mauvays garsons. Ce nom fut donné sous le règne de François Ier à une bande de voleurs masqués qui désolait Paris, même pendant le jour. Des écoliers, des

laquais, des apprentis chaffés par leurs maitres, en faifaient partie. Le Parlement rendit contre eux un arrêt dont voici le début : « La chambre, ordonnée par le Roy durant le temps des vaccations, a ordonné et ordonne, pour obvier aux deftrouffemens & malefices que l'on commect de nuyt & de jour en cefte ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, que deffenfes feront faictes à toutes gens, de quelque qualité ou eftat qu'ilz foyent, demourans en cefte dicte ville de Paris et faulxbourgs d'icelle, de ne porter dedans la dicte ville & faulxbourgs aucunes efpées, poignardz, mandoucines ou autres harnoys invafifs, s'ilz ne font officiers de juftice, ausquelz appartienne de ce faire pour l'execution d'icelle; & de ne jouer ès tavernes, cabaretz, jeux de paulme, de bille ou autres lieux de cefte ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, aux dez & cartes, & ce fur peine de la hart; & qu'il fera enjoinct, fur la dicte peine, à tous les gens de metiers mecquaniques & artizans demourans en cefte dicte ville & faulxbourgs d'icelle, & à leurs ferviteurs locatifs ou demourans en leurs maifons, eulx retirer incontinent qu'il encommencera d'anuicter. » (*Ordonnance faicte par la Court fur l'eftat & police de la ville de Paris*, &c., &c., *l'an mil cinq cens* XXXV, &c. In-8° goth.)

NOTE D, PAGE 6.

Abbaye de Saint Savin. Saint-Savin de Tarbes, à huit lieues de Baréges, fondée, dit-on, par Charlemagne, « in « valle Levitana (vulgo *Lavedan*) ad clivum Pyrenæi montis, « folo tamen pingui & peramœno fita eft, non longè à « Gavo fluvio. » Voy. *Gallia Chriftiana*, t. Ier, col. 1246. L'abbé dont parle en termes affez peu flatteurs la Reine de Navarre doit être Raymond de Fontaine, qui eut la jouiffance de Saint-Savin depuis 1534 jufqu'en 1540, fous les abbés commendataires Antoine de Rochefort & Nicolas d'Angu, évêque de Séez, chancelier du roi de Navarre.

NOTE E, PAGE 13.

Et ſi vous me demandez quelle recette me tient ſi joyeuſe & ſi ſaine ſur ma vieilleſſe, c'eſt qu'incontinent que je ſuis levée, je prends la Sainčte Eſcripture & la lis.

Dans l'*Hiſtoire de Foix, Bearn & Navarre, &c.*, par Pierre Olhagaray, Paris, 1609, in-4°, p. 502, à propos de la protection que le roi Henri de Navarre accordait aux ſavants perſécutés pour cauſe de religion, penſionnés par Marguerite ſa femme, on lit : « Ceſte ſçavante Reyne, la premiere du monde, ceſt outil ſi parfait qui retira le Roy François, ſon frère, de la priſon, tousjours attentive à la lečture, notamment à celle de l'Eſcriture Sainte; ce que noſtre Elias, en ſon recueil, teſmoigne avoir marqué d'elle eſtant en ſa ville d'Appamyers, où il receut ceſte grave exhortation de ceſte brave & ſage princeſſe : qu'il ne laiſſaſt aucun jour ſans avoir attentivement vaqué à la lečture de quelques pages de ce livre ſacré qui, arrouſant nos ames de la liqueur celeſte, nous ſert, diſoit-elle, de fidelles preſervatifs contre toutes ſortes de maux & tentations diaboliques. »

On peut voir encore à ce ſujet l'oraiſon funèbre de la Reine de Navarre, compoſée par Sainte-Marthe. Paris, Chauldiere, 1550, in-4°, p. 60.

NOTE F, PAGE 17.

Voici l'ouvrage dont Marguerite veut parler :

« Le Decameron de miſſire Jehan Bocace Florentin, nouvellement traduičt d'italien en françoys par maiſtre Anthoine Le Maçon, conſeiller du Roy & tréſorier de l'extraordinaire de ſes guerres. » Paris, 1545, in-fol.; *idem*, 1548, 1551, 1553, in-8°.

L'ouvrage eſt dédié « à très haulte & très illuſtre princeſſe Marguerite de France, ſeur unique du Roy, Royne de Navarre, ducheſſe d'Alençon & de Berry, par Anthoine Le Maçon, conſeiller du Roy, receveur general de ſes

finances en Bourgoigne, treforier de l'extraordinaire de fes guerres, & très humble fecretaire de cette Reine. »

Le traducteur commence ainfi fon prologue : « S'il vous fouvient (ma Dame) du temps que vous fiftes fejour de quatre ou cinq moys à Paris, durant lequel vous me commandaftes (me voyant venu nouvellement de Florence, où j'avois fejourné un an entier) vous faire lecture d'aucunes nouvelles du Decameron de Bocace, après laquelle il vous pleut me commander de traduire tout le livre en noftre langue françoyfe, m'affeurant qu'il feroit trouvé beau & plaifant, &c. » Le Maçon ajoute qu'il allégua en vain fon infuffifance pour exécuter un auffi grand travail, qu'il fut contraint d'obéir.

NOTES G ET H, PAGE 19.

CONJECTURES SUR LE NOM VÉRITABLE DES PERSONNAGES QUI PRENNENT PART AUX RÉCITS DE L'HEPTAMÉRON.

DAGOUCIN, jeune gentilhomme (prologue).

Il ne commence à parler qu'à l'épilogue de la VIII[e] nouvelle; il montre un caractère affez mélancolique; il défend la conftance en amour, ce qui le fait accufer par Simontaut de rêver la République de Platon, *qui s'efcrit & ne s'experimente pas*. Il avait une paffion malheureufe dont Parlamente connaiffait bien l'objet.

« Ce fera Dagoucin, lequel eft fi fage que pour mourir ne diroit une follie. » (Nouv. XII, prol.)

Il n'ofait devenir amoureux d'aucune femme, de peur d'être trompé (nouv. XXXII, épil.), & ne médifait jamais des femmes (nouv. XXXVI, épil.).

Il raconte les nouvelles IX, XII, XXIV, XXXVII, LXIII, LXVII.

ENNASUITE OU EMARSUITE.

« Ennafuite, tout en riant, luy repondit (à la jeune

veufve Longarine) : Chacune n'a pas perdu fon mary comme vous. » (Prologue.)

C'eft elle qui raconte la IVe nouvelle de la Ire journée, dont le sujet n'eft autre que l'aventure de Marguerite avec l'amiral Bonnivet.

Elle fe croyait aimée par Safredent, bien que ce fût à une autre de la compagnie que s'adreffaffent les vœux de ce dernier (nouv. III, épil.). Parlamente ayant dit qu'il était à défirer que chaque femme fe contentât de fon mari, elle prend ce reproche pour elle & y répond (nouv. XXXV, épil.). Elle préfère la compagnie de certaines bêtes (pourvu qu'elles ne mordent pas) à celle de certains hommes *coleres & infupportables* (nouv. LXVII, épil.).

Elle raconte les nouvelles IV, XIX, XXVII, XXXVI, XLVIII, LIII, LXVI.

Ennafuite pourrait bien être Anne de Vivonne, mère de Brantôme, fille de Louife de Daillon & d'André de Vivonne, mariée à l'âge de treize ans, à François, baron de Bourdeille, qui fut toute fa vie l'un des officiers domeftiques de la maifon de François Ier (voyez une notice fur fa vie en tête des preuves de la généalogie de la maifon de Bourdeille, t. XV des Œuvres de Brantôme, édit. de 1740). Dès l'année 1529, Anne de Vivonne était dame du corps de Marguerite, & recevait en cette qualité trois cents livres de gages par an. Brantôme parle d'elle dans fes ouvrages, mais particulièrement discours Ier des *Dames galantes* (t. VII, p. 212, de l'édit. in-8°). Il dit : « A ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui eftoit à la Royne de Navarre, & qui en fçavoit quelques fecrets de fes Nouvelles, & qu'elle en eftoit l'une des devifantes. »

GÉBURON.

A l'épilogue de la nouvelle XII, il dit : « J'ay tant aymé une femme, que j'euffe mieux aimé mourir que pour moy elle eut fait chofe dont je l'euffe moins aimée. » Il ajoute plufieurs autres raifonnements dans le même genre qui font rire Saffredent, qui lui dit qu'il lui croyait affez de bon fens pour fe contenter de l'amour de fa femme.

A l'épilogue de la nouvelle XVI, il parle comme un homme qui approche de la vieilleffe.

Il raconte les nouvelles V, XVI, XXII, XXXI, XLIII, LX, LXV.

HIRCAN.

En réponfe à dame Oifille, il dit que l'efprit de l'homme, comme fon corps, a befoin de diftraction (prologue). Allufion qu'il fait à fa femme Parlamente (*idem*). En réponfe à Simontaut, il lui dit de commencer les récits : « Puifque vous avez commencé la parolle, c'eft raifon que vous commandiez; car au jeu nous fommes tous égaux. « (Fin du prologue.)

Épilogue de la IVe nouvelle (Ire journée), fon dialogue avec Nomerfide.

A l'épilogue de la VIe nouvelle, dialogue entre lui & fa femme, très-applicable au duc & à la ducheffe d'Alençon. Voir auffi l'épilogue de la nouvelle VII. A la fin de la nouvelle VIII, il eft accufé par Longarine de n'être pas très-fidèle à fa femme. A l'épilogue de la nouvelle IX, il fe moque d'un gentilhomme mort pour avoir trop aimé, & dit que, furtout en amour, la fortune aide aux audacieux. A l'épilogue de la nouvelle XIII, il accufe les femmes d'avarice. A celui de la nouvelle XVI, il déclare n'avoir jamais eu d'amour que pour les femmes qui répondaient à fes avances : « Oui bien vous, dit Parlamente, fa femme, qui n'aimez rien que voftre plaifir. » Il prend toujours la défenfe des hommes contre les femmes (nouvelle XVIII). Nouvelle XXVI, épilogue, fa femme Parlamente fe moque de lui quand il veut faire de la morale. Nouvelle XXXV, épilogue, elle le reprend avec aigreur en lui difant : *Il fuffit que vous fachiez faire le mal*, quand il expofe les principes de fa morale très-relâchée, & ajoute en terminant que *l'amour l'a rendu bon mari* (nouv. LIX, épil.).

Il raconte les nouvelles VII, XVIII, XXX, XXXV, XLIX, LVI, LXIX.

Nous penfons que Marguerite a caché fous le nom d'Hircan celui de Charles, duc d'Alençon, fon premier mari.

LONGARINE.

« La jeune vefve Longarine adjoufta à ce propos : Mais, qui pis eft, nous deviendrions fafcheufes. » (Prologue.) Elle montre un caractère gai, plein de franchife (voir au prologue des nouv. xv & xxv). Elle avait toujours vécu en bonne intelligence avec fon mari (nouv. xxxvii, épil.). Elle accufe Hircan & Saffredent d'avoir pourchaffé les chambrières de leurs femmes (nouv. viii, épil.). Tous les ferviteurs qu'elle a eus (les amoureux) lui ont toujours paru penfer à leur plaifir plutôt qu'à elle; auffi les a-t-elle congédiés (nouv. xiv, épil.).

Elle raconte les nouvelles viii, xv, xxv, xxxviii, l, lix, lxii.

Cette jeune veuve pourrait bien être Mme de Châtillon, qui donna de fi bons confeils à fa maîtreffe quand elle eut repouffé la tentative hardie de l'amiral Bonnivet (voir Ire journ., nouv. iv). Blanche de Tournon, veuve en premières noces de Raimond d'Agout, comte de Sault en Provence, fœur du cardinal de Tournon, miniftre de François Ier, fille de Jacques de Tournon & de Jeanne de Polignac, époufa en fecondes noces, le 11 juillet 1505, Jacques de Coligny, feigneur de Châtillon-fur-Loing, chambellan des Rois Charles VIII & Louis XII, qui mourut à Ferrare, le 25 mai 1512, des bleffures reçues, deux jours auparavant, à la bataille de Ravenne. Brantôme lui a confacré le xixe de fes *Difcours fur les grands Capitaines François* (t. II, p. 103 de l'édition in-8°; t. VI, p. 163 de l'édition in-18).

Suivant Brantôme, difcours iv, art. 3, des Dames galantes, la dame de Châtillon avait contracté une troifième union clandeftine avec le cardinal du Bellay. Le même hiftorien dit encore qu'elle était une des trois veuves auxquelles le duc d'Albanie joua un tour auffi plaifant que lefte, lors du voyage du pape Clément VII à Marfeille. Voir *Dames galantes*, difc. vii, t. III, p. 377 de l'édition in-18; t. VII, p. 535 de l'édition in-8°.

NOMERFIDE.

Voir à l'épilogue de la IVe nouvelle (Ire journée), fon dialogue avec Hircan. Dans l'épilogue de la Ve nouvelle (Ire journée), Mme Oifille lui lance un mot piquant à propos des cordeliers, à quoi elle répond en colère : « Il y en a qui ont refufé des perfonnes plus agréables qu'un cordelier. »

Au prologue de la IIe journée, Parlamente lui donne fa voix comme à la plus jeune, « je ne dis pas à la plus folle. » (Voir auffi le prologue de la VIIe journée.) Elle raconte des nouvelles dont le fujet eft gai & rifible. Hircan lui dit qu'elle ne mourra jamais pour trop aimer : « Vous ne vous tuerez pas non plus, répond-elle, après avoir connu votre offenfe. » (Nouv. LXX, épil.) Elle donne fa voix à Parlamente, parce qu'elle a tant l'habitude de fervir qu'elle ne fauroit commander (prologue de la VIIIe journée).

Elle raconte les nouvelles VI, XI, XXIX, XXXIV, XLIV, LV, LXVIII.

OISILLE (Mme).

« Mais une dame vefve de longue experience, nommée Oifille. » (Prologue.)

Difcours de Mme Oifille fur la lecture des faintes Écritures (prologue).

Parlamente dit en s'adreffant à *l'ancienne dame Oifille :* « Ma dame, je m'esbahys que vous qui avez tant d'experience, & qui maintenant à nous femmes tenez lieu de mere. » (Prologue.) « Et nous qui fommes de bonne maifon, » dit Oifille en parlant aux autres femmes (nouv. II, épil.).

Oifille raconte la IIe nouvelle, dans laquelle elle cherche a défendre les femmes. Elle adreffe fouvent des railleries & des mots piquants aux interlocuteurs, comme à l'épilogue de la nouvelle V; prend toujours le parti des femmes contre les hommes.

Elle raconte les nouvelles II, XVII, XXIII, XXXII, XLVI, LI, LXX.

Le refpect avec lequel elle eft traitée par tous les interlocuteurs, joint aux circonftances qui précèdent, peut faire reconnaître Louife de Savoie dans la dame Oifille.

PARLAMENTE.

« Mais Parlamente, qui eftoit femme de Hircan, laquelle n'eftoit jamais oifive ne melancholique, ayant demandé congé à fon mari de parler, dit à l'ancienne dame Oifille. » (Prologue.)

Elle propofe de raconter des nouvelles à l'inftar du Décaméron de Boccace. Sa rougeur à une allufion faite par le chevalier Simontaut, fon ferviteur (prologue); touffe pour la cacher à fon mari (voir Simontaut).

Voir, à l'épilogue de la nouvelle X, plufieurs traits qui s'appliquent à Marguerite & à fon aventure avec Bonnivet.

Ce qu'elle entend par des *amants parfaits* (épilogue de la nouvelle XIX). Se fait toujours le défenfeur de l'honneur des dames (prologue de la IIIe journée). Hircan dit, en parlant de fa femme Parlamente, qu'il croit qu'elle l'a toujours aimé (prologue de la IVe journée). Elle ne veut pas qu'une femme foit trop indulgente pour les fautes de fon mari (nouv. XXXVII, épil.). Elle condamne ceux qui fèment la zizanie entre maris & femmes, au point que les maris en viennent aux coups, *car au battre faut l'amour* (nouv. XLVI, épil.).

Elle raconte les nouvelles X, XIII, XXI, XL, XLII, LVII, LXIV.

Nous croyons que la Reine de Navarre elle-même s'eft défignée fous le nom de *Parlamente*.

SAFFREDENT.

Jeune gentilhomme chargé de divertir la compagnie. « Et voiant madame Oifille que le temps fe perdoit parmy les louanges de cefte trefpaffée, dift à Saffredent : Si vous ne dictes quelque chofe pour faire rire la compaignye, je ne fçay nulle d'entre vous qui peuft rabiller la faulte que

j'ay faicte de la faire pleurer. » (Ire journée, IIe nouvelle, épilogue.)

Saffredent, « qui eut bien defiré pouvoir dire quelque chofe qui bien eut efté agreable à la compagnie, & fur toutes à une. » (Ire journée, IIe nouvelle, épil.)

Il raconte la IIIe nouvelle de la Ire journée, après laquelle Ennafuite lui dit : « Maintenant que les cheveux vous blanchiffent, il eft temps de donner treve à voz desirs, &c. »

A l'épilogue de la nouvelle VIII, il eft accufé par Longarine de n'être pas fidèle à fa femme. A l'épilogue de la nouvelle IX, il dit qu'il eft malheureux en amour, faute d'avoir fu conduire avec prudence fes entreprifes. Il craint de déplaire aux dames en racontant leurs imperfections (nouvelle XX, prol.). Il réclame l'indulgence à l'égard des amoureux, & veut qu'on leur pardonne les folies qu'ils peuvent commettre (nouvelle XXXVI, épil.).

Il raconte les nouvelles III, IX, XX, XXVI, XXXIX, XLI, LIV, LXI.

Marguerite n'aurait-elle pas voulu défigner l'amiral Bonnivet, dont les aventures amoureufes font le fujet de plufieurs nouvelles de l'Heptaméron?

SIMONTAUT.

« Quand toute la compagnie l'ouit parler de la bonne dame Oifille & du gentil chevalier Symontault, eurent une joye ineftimable, &c.; &, fur toutes, en loua Dieu Parlamente; car long temps avoit qu'elle l'avoit très affectionné ferviteur. » (Prologue.)

« Pleuft à Dieu, dit Simontault, que je n'euffe bien en ce monde que de povoir commander a toute cefte compagnie! A cefte parole, Parlamente l'entendit très bien, qui fe print à touffer; parquoy Hircan ne s'apperceut de la couleur qui lui venoit aux joues. » (Prologue.)

Mal récompenfé de fes fervices amoureux, il fe charge de raconter la première des nouvelles fur les mauvais tours que les femmes ont joués aux hommes. A la fin de cette Ire nouvelle, il parle encore de fon amour fans efpoir, &

confeffe cependant que cet enfer-là lui eft plus plaifant, venant de la main de son inhumaine, que le paradis donné par une autre. Parlamente, qui prend ce trait pour elle, lui répond.

S'il eût trouvé une dame affez amoureufe pour ne pas lui furvivre, il eût été l'amant le plus parfait. Parlamente n'ajoute pas une grande confiance à d'auffi beaux fentiments (nouv. L, épil.). Quand il aurait trompé cent mille femmes, il ne ferait pas encore vengé des peines qu'une feule lui a fait fouffrir. Parlamente lui répond qu'elle ne croit pas à fon martyre (nouv. LVI, épil.). Eft accufé par Parlamente d'infidélité envers fa femme, & pour une fimple chambrière (nouv. LXIX, épil.).

Il raconte les nouvelles I, VI, XIV, XXVIII, XXXIII, XLV, LII, LVIII, LXVII.

Plufieurs traits de ce fingulier caractère ne pourraient-ils pas s'appliquer au roi de Navarre, fecond mari de Marguerite?

NOTE I, PAGE 22.

Un procureur nommé Saint Aignan. Comme on le verra par les lettres de rémiffion ci-après rapportées, extraites du Tréfor des chartes, les événements qui font le fujet de cette nouvelle font vrais. Marguerite donne quelques détails très-curieux que Saint-Aignan n'a pas manqué de paffer fous filence, afin d'obtenir la grâce qu'il follicitait. M. Hubaud, auteur d'une Differtation curieufe fur l'Heptaméron, croit trouver quelque reffemblance entre ces événements & ceux qui font le fujet d'un petit livre affez rare, contenant le récit des aventures galantes d'une dame de Bordeaux. Nous avons lu ce volume, qui a pour titre : *La Courtifanne Bourdeloife*, par J. de La Roche, baron de Florigny, Paris, 1599, in-12; & nous n'y avons rien trouvé qui foit de nature à juftifier l'affertion de M. Hubaud. Voir *Differtation fur le recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit :* L'HEPTAMÉRON, *&c.* Marfeille, 1850, in-8°, p. 15.

LETTRES DE RÉMISSION.

« Françoys, &c., savoir faisons, &c., Nous avoir, &c., de Michel de Sainct Aignen, seigneur dud. lieu, contenant que par ci devant il avoit reside & demouré en la ville d'Allençon par longtemps en honneur & bonne reputation; & pour sa bonne prosperité, vie & gouvernement, y avoit eu plusieurs malveillans & envieulx qui se feroient esforcez lui pourchasser par moyens sinistres, fins & dissimulez, tous les maulx, finesses & tromperies qu'il feroit possible penser, combien que led. suppliant ne leur auroit oncques pourchassé desplaisir, injure ne dommaige; entre autres ung nommé Jacques Dumesnil, jeune homme auquel led. suppliant auroit faict tous les plaisirs & aventaiges qu'il luy auroit esté possibles, donné accès & habitude en sa maison; pensant que led. Dumesnil feust son loyal amy, chargea à sa femme & serviteurs le traicter comme son frere quant il viendroit, esperant led. suppliant Aignen estre moyen qu'il espouseroit l'une de ses parentes. Lesquelz bons tours & humanitez led. Dumaisnil auroict mal recongneuz; mais faisant le mal contre le bien, suyvant la voye de iniquité, auroit mis & efforcé mettre division entre led. de Sainct Aignen & sad. femme, qui tousjours auroient vescu en bonne, grande & parfaicte amour. Et pour mieulx parvenir à ses fins, auroit voullu donner à entendre à lad. femme, entre autres choses, que led. de Sainct Aignen ne l'aymoit aucunement; qu'il desiroit chacun jour sa mort; qu'elle estoit abusée se fier en luy, & autres meschantes parolles qui ne doyvent estre recitées; à quoy lad. femme auroict resisté, luy deffendant que plus ne eust à user de telz propoz, autrement le diroit à son mary. Et perseverant led. Dumaisnil, quelque foys que led. de Sainct Aignen feroit allé dehors, auroict donné entendre à lad. femme qu'il estoit mort, en declarant enseignes & conjectures, pensant, en ce faisant, gangner entrée & allience avecq elle, qui encores y resista. Ce voyant led. Dumesnil, luy auroict donné à entendre que led. de Sainct Aignen

fouvent feroit dehors; qu'elle feroit heureufe fi elle avoit ung mary qui fe tienfift avec elle. En machinant la mort dudiƈt fuppliant Aignen, luy auroit diƈt que fi elle voulloit confentir à la mort dud. Sainƈt Aignen fon mary, qu'il l'efpouferoit; & de faiƈt promeƈtoit l'efpoufer. Et pour ce que à foy confentir auroit efté reffufante, icelluy Dumaifnil trouva moien gaigner une chamberiere de la maifon, laquelle, led. Aignen eftant hors, comme lad. femme eftoit couchée, ouvrit l'huys aud. Dumefnil, qui contraignit lad. femme fouffrir fe coucher avec elle. Et depuis, icelluy Dumefnil auroiƈt faiƈt plufieurs dons à lad. chamberiere, affin d'eftre caufe d'empoifonner led. fuppliant, laquelle y auroiƈt confenty de prime face; & à Pafques s'en feroit confeffé aud. St Aignen, luy en demandant pardon; auffi l'auroit diƈt & declaré aux voyfins. Et congnoiffant led. Dumaifnil que la chofe mife en avant, en auroit blafme & reprouche, en toute dilligence auroit ravye & enlevée lad. chamberiere, & l'auroit menée hors le pays, dont feroit venu fcandalle. Daventaige led. Dumefnil auroiƈt efté trouvé plufieurs foys de nuiƈt gueƈtant es jardins & à la porte pour occire led. St Aignen, comme eft commun aud. Allençon par la confeffion dud. Dumefnil. Lequel Aignen voyant fad. femme ainfi fcandalizée par led. Dumefnil, luy auroit faiƈt remonftrer qu'il euft à foy abftenir de plus venir en fa maifon avecques fa femme, & qu'il euft à confiderer l'injure & oultraige qu'il luy faifoit, difant qu'il n'en fçauroit plus endurer; dequoy led. Dumefnil n'avoit voullu entendre, mais declaré qu'il y frequenteroit malgré tous, & deuft il mourir. Lequel Aignen, congnoiffant la mauvaife obftination dud. Dumefnil, pour eviter à plus grant inconvenient, auroit laiffé la ville d'Allençon, & allé demourer en la ville d'Argentan, diftant de dix lieues, où il a mené fad. femme, penfant par cela que led. Dumaifnil fe pourroit abftenir; ce qu'il n'auroit faiƈt; ains feroit par plufieurs fois venu en lad. ville d'Argentan, & frequenté avecq sad. femme, dont auroit efté fcandalizée aud. Argentan, & ce feroit efforcé led. Sainƈt Aignen le deftourner; & pour ce qu'il auroit (*sic*)

la nourriffe de l'enfant dud. S[t] Aignen, auroit par lad. nourriffe remonftré aud. Dumefnil; ains auroit perfeveré, dict & declaré qu'il feroit mourir led. Sainct Aignen, & qu'il yroit en Argentein, deuft il mourir. Tant que led. Mefnil, le VIII[e] de ce moys, feroit party d'Alençon à deux ou troys heures du matin, heure fufpecte; fe feroit defguifé, prins veftemens contraires à fon eftat, qui eft de la praticque, ayant cappe de Beart, jaquete de blanchet pardeffoubz, toute efchiquetée, une tocque emplumallée fur le chenin (*sic*), ayant le vifaige couvert. Ainfi arriva aud. Argentein, compaigné de deux jeunes hommes logés es faulxbourgs, enfeigne Noftre Dame, où feroit tenu clandeftinement depuis XII heures jufques au foir environ unze heures, qu'il demanda à fon hofte la clef de la porte derriere par aller à fes affaires fecretz, non voullant eftre congneu. Et, à lad. heure fufpecte, print fon bafton à fon coufté, fe veftit & acouftra defd. veftemens, partit dud. logis avec l'un defd. hommes; ainfi arriva led. Dumefnil en l'hoftel dud. S[t] Aignen, où il trouva façon d'entrer & gangner une garderobe haulte, près la chambre où lefd. S[t] Aignen et fa femme coufchent. Icelluy Aignen, ne penfant à cela, ains ignorant l'emprinfe dud. Mefnil, eftant en la falle avec ung nommé maiftre Thomas Guerin, qui eftoit venu pour fes affaires, fe difpofa aller coufcher, dift à ung fien ferviteur nommé Colas qu'il luy apportaft fon cas. Lequel feroit monté en une garde robe où lad. femme eftoit couchée, en laquelle garde robe led. Dumefnil eftoit mucé, qui foudaln, craignant eftre congneu, feroit forty l'efpée nue en main; & auroit crié led. Colas : « A l'aide! C'eft ung brigand. » Et dit aud. S[t] Aignen qu'il avoit veu ung homme incongneu qui fembloit n'y eftre pour aucun bien; lequel S[t] Aignen luy auroict dict : « Il faut favoir que c'eft. Appartient il à perfonne venir icy à cefte heure? » Lequel Colas, fur fes termes, feroit allé après led. perfonnaige, qu'il auroict trouvé en une petite allée près la court de derriere; lequel perfonnaige, foudain avoir advifé led. Colas, fe feroit efforcé donner de fon bafton au travers du corps dud. Colas, lequel auroit refifté & donné aud. Du-

mefnil quelzques coups, pour raifon defquelz il auroit crié : « A l'aide! Au meurdre! » Sur quoy arriva led. Sainct Aignen ayant une efpée en fa main; & après y vint led. Guerin; lequel S[t] Aignen qui encores ne congnoiffoit led. Dumefnil pour raifon de fon veftement defguifé, auffi qu'il faifoit merveilleufement noir; & trouva led. Dumefnil criant : « Au meurdre! Confeffion! » Auquel cry led. Sainct Aignen le congneut, dont fut merveilleufement perplex, esbahy et courroffé, de veoir fon ennemy à telle heure en fa maifon, trouvé en fa garde robe embaftonné. Et ramenant led. Sainct Aignen à memoyre les peynes & ennuyctz qu'il luy avoit donnez, lui donna led. Sainct Aignen deux ou troys coups de chaulde colle, puis luy dift : « Hé! mefchant que tu es, qui t'a icy amené? Te fuffifoit il pas du mal que par venant tu m'as faict? je ne le t'avoys pas deffervy. » A quoy led. Dumaifnil dift : « Il eft vray, je vous ay par trop offenfé & fuis trop mefchant; je vous en requiers pardon. » Et fur ce tombe à terre comme mort. Quoy voyant led. Sainct Aignen, congnoiffant le fcandalle advenu, demoura fans dire mot, fe recommandant à Dieu, & fe retira en fa chambre, où il trouva fa femme coufchée, qui rien n'entendit. Pour le jour dud. debat, & ung peu après, feroit allé veoir que faifoit led. Dumefnil, qu'il auroit trouvé en la court mort, & aidé à le porter en l'eftable, dont auroit efté led. de Sainct Aignen trop courroffé. Et fur ce que led. Colas luy demanda qu'il feroit faict du corps, led. de Sainct Aignen n'entendit à ce propos, parce qu'il n'eftoit pas maiftre de fes premiers mouvemens; mais feullement dift aud. Colas qu'il en feift ce qu'il verroit bon, & qu'il le convenoit inhumer en terre faincte ou le mectre en la rue; puis fe feroit retiré en fa chambre coucher avec fad. femme, avec laquelle eftoient les chamberieres. Et lendemain dift icelluy Colas aud. Sainct Aignen qu'il avoit porté inhumer led. corps, pour eviter fcandalle. A toutes lefquelles chofes led. de Sainct Aignen ne s'arrefta, pour la peyne & grande doulleur où eftoit. Et auroit lendemain envoyé querir les deux jeunes hommes dud. Dumefnil eftans en fon logis, & faict ofter

lesd. chevaulx dud. logis, donné charge à l'un d'iceulx ramener. Pour raison duquel cas se feroit absenté, &c., en nous humblement requerant, &c., & que en tous autres, &c. Pourquoy, &c., si donnons, &c., aulx bailliz de Chartres & de Caen, ou à leurs lieutenans, & à chacun d'eulx, &c., & à tous, &c., & affin, &c., & sauf, &c. Donné à Chastellerault, ou moys de juillet, l'an de grace mil cinq cens vingt six, & de nostre regne le douziesme. Signé par le Roy, à la relation du conseil.

« De Nogent.

« *Visa contentor.*

« De Nogent. »

(Archives nationales, Registre J 234, n° 191.)

NOTE K, PAGE 22.

L'evesque de Seez. Jacques de Silly, évêque de Séez, abbé de Saint-Vigor & de Saint-Pierre-sur-Dive, était le second fils de Jacques de Silly, seigneur de Lonray, de Vaux-Pacey, &c., & d'Anne de Prez-en-Pail, sa femme.

Le père de cet évêque avait été successivement écuyer d'écurie, conseiller, maître d'hôtel & chambellan du Roi. A la suite d'une mission de confiance qui lui fut donnée par S. M., pour s'opposer à une tentative du duc de Lorraine contre le duché de Bar, il fut nommé, en 1482, capitaine de deux cents archers français de la petite garde du corps du Roi. En 1491, il devint bailli d'épée de Caen, accompagna Louis XII en Italie en 1495, & fut maître de l'artillerie de France en 1501 (cette charge ne fut érigée en office de la Couronne qu'un siècle plus tard). Il mourut en 1503. Anne de Prez-en-Pail mourut le 29 octobre 1529. Jacques de Silly fut nommé évêque de Séez le 26 février 1511. En 1519, Charles, duc d'Alençon, & Marguerite, sa femme, ayant fondé un monastère de filles à Essei, Jacques de Silly en fit la dédicace. Il consacra trois autres maisons de femmes de l'ordre de Sainte-Claire :

la première, en 1519, à Alençon; la feconde à Mortagne, en 1520; la troifième à Argenton, la même année. François Rometens lui dédia, en 1520, une édition des Lettres de Pic de La Mirandole. Jacques de Silly tint un fynode en 1524, dans lequel il publia différentes conftitutions. On doit à cet évêque plufieurs conftructions d'une certaine importance; on y voyait les armoiries de fa famille. Il mourut le 24 avril 1539, dans le village de Fleury, à cinq lieues de Rouen, & fut inhumé dans le chœur de fon églife épifcopale. (Voy. *Gallia chriftiana*, t. XI, p. 702.)

NOTE L, PAGE 31.

Il nous fault faire de telles ymaiges de cire. Il s'agit ici de cette pratique criminelle & fuperftitieufe connue fous le nom d'*envoûtement*, & dont l'hiftoire nous fournit plufieurs exemples. Elle fut en ufage en France jufqu'à la fin du feizième fiècle, & était connue depuis longtemps au commencement du quatorzième. M. Léon de Laborde, dans une note curieufe qu'il a faite fur ce fujet, t. Ier, p. 49, de la *Renaiffance des arts à la cour de France, &c.* (Paris, 1850, in-8°), cite un envoûtement qui remonte au delà de l'année 1316. En 1330, cette criminelle pratique fut mife en ufage par le fameux Robert d'Artois, qui, retiré en Brabant, & devenu prefque fou de fureur & d'ennui, s'occupait à piquer à coups d'épingle la repréfentation en cire de Philippe de Valois, fon beau-frère, & de la Reine fa fœur. Voy. à ce fujet *Mémoires hiftoriques fur le procès de Robert d'Artois*, par Lancelot, t. XII & XV des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, édit. in-12, t. XV, p. 426. Voy. auffi deux articles publiés dans la *Revue de Paris* des 21 juillet & 4 août 1839. Pendant la Ligue, cette pratique fut encore mife en ufage par les ennemis de Henri III & du Roi de Navarre.

NOTE M, PAGE 31.

Le chancelier d'Alençon, Jean Brinon. « Guillaume Brinon, feigneur de Villaines, vivoit l'an 1400, & eut pour fils

Guillaume Brinon, procureur en la cour de Parlement de Paris, enterré en l'église de Saint-Séverin, où il avoit une chapelle. Il fut père de Guillaume Brinon, auffi procureur, lequel le fut de *Jean Brinon*, premier préfident du Parlement de Rouen, dont la poftérité s'éteignit en fon fils Jean. » (T. Ier, p. 43, d'un recueil manufcrit intitulé : *Les Familles de Paris*. Biblioth. de l'Arfenal, Hift. franç., 756, in-fol.)

M. Floquet, dans fon *Hiftoire du Parlement de Normandie*, dit, à propos du préfident Jean de Brinon : « Celui que nous voyions, en 1517, haranguer François Ier, négociateur habile, qui, d'abord en Italie (1521), puis en Angleterre (1524), rendit d'éminents fervices à la France; homme des anciens temps, que le poëte Le Chandelier compare aux Ariftide, aux Fabricius, aux Scipion, qui, comme eux, après une vie paffée dans les hauts emplois & dans le maniement des plus importantes affaires, n'était pas plus riche qu'à fon entrée en charge. Que dis-je? Voulant être encore, après fa mort, utile à fon pays, affectait par teftament trente acres de terre au foulagement des prifonniers de la conciergerie de Rouen. » T. Ier, p. 463.

Dans un curieux Mémoire pour fervir à l'hiftoire du village & de l'ancienne feigneurie de Medan, près Poiffy, inféré t. IX, p. 3, du *Bulletin du Bibliophile*, année 1849, M. Jérôme Pichon parle en ces termes de Jean Brinon : « Pernelle Perdrier porta la feigneurie de Medan à Jean Brinon, dont la famille était alliée à celle de fa mère, & dont le père, Guillaume Brinon, confeiller au parlement en 1472 et 1490, était feigneur de Villaines, village voifin de Medan, & relevant féodalement du comté de Dreux. Jean Brinon, confeiller au parlement en 1498, devint premier préfident du parlement de Rouen. Il était mort le 11 mai 1528, avant que Pernelle Perdrier, fa veuve, fît hommage au Roi du fief de Marcilly, de la haulte juftice de Medan & des Bruyères, leurs appartenances & dépendances, mouvants du Roi, à caufe de fa châtellenie de Poiffy, & en outre d'Auteuil & de Boiffy-fans-Avoir, mouvants de Montfort-l'Amaury. »

Jean Brinon était dans les bonnes grâces de Marguerite; plusieurs lettres de cette princesse lui sont adressées. Il fut présent au contrat de mariage de Marguerite avec Henri, roi de Navarre. Il prend les qualités suivantes : « Jehan Brinon, chancellier, seigneur de Villaines, de Remy & Autheuil, conseiller du Roy & premier president de sa court seant à Rouen, chancelier d'Alençon & de Berry. » (Voy. p. 444 des *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, &c.*, publiées par F. Génin. Paris, 1841, in-8°.)

NOTE N, PAGE 32.

Le prevost de Paris, nommé La Barre. Jean de La Barre, prévôt & gouverneur de Paris, était, en 1522, bailli de Paris. Cette dernière charge, par un édit du mois de mai 1526, fut réunie à celle de la prévôté. Jean de La Barre exerça les fonctions de prévôt de Paris jusqu'au mois de mars de l'année 1533, époque de sa mort. Ses obsèques ont eu lieu à Paris avec un grand cérémonial. (Voy. l'*Histoire de Paris* de Félibien, t. V, p. 342.)

Jean de La Barre a joui, sous le règne de François Ier, d'une assez grande faveur. Fait prisonnier avec ce prince à la bataille de Pavie, il demeura constamment près de lui, comme un des serviteurs attachés à sa personne. On a de Jean de La Barre plusieurs lettres, une entre autres adressée à Louise de Savoie, en date du 4 mars 1525, dans laquelle il rend compte des premiers jours de la captivité du Roi. (Voy. Aimé Champollion, *Captivité de François Ier, &c.*, p. 132. Voy., pour d'autres lettres, le recueil des *Lettres de Marguerite*, publié par M. Génin.)

NOTE O, PAGE 33.

Aux galeres de Saint Blancart. Voici l'explication de ce passage, que je dois à l'obligeance de M. Tollon, juge au tribunal de Marseille. Je cite textuellement la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet :

« Honoré Bouche, dans son *Histoire chronologique de Pro-*

vence, t. II, p. 554, après avoir raconté comment le Roi François Ier, fe rendant prifonnier en Efpagne, s'arrêta aux îles Sainte-Marguerite le 21 juin 1525, ajoute : *Après le paſſage du Roy en Eſpagne, les affectionnez au bien de la France, conſiderant combien il etoit important à l'Etat d'avoir pluſieurs galeres à la mer Mediterranée, ordonnerent d'en faire promptement treize en la ville de Marſeilles, quatre pour le baron de Saint Blancart, tout autant pour André Doria, &c.* Il réfulte de là que cette nouvelle a été compofée après l'année 1525, ce qui n'eft pas une découverte bien importante ni bien nécessaire. Mais j'y trouverai quelque chofe de mieux : fi le moindre doute pouvait exifter encore fur le véritable auteur de l'Heptaméron, la phrafe citée plus haut fournirait, à mon avis, un grand argument en faveur de la Reine de Navarre; une princeffe pouvant feule parler fur ce ton de familiarité d'un perfonnage dont la pofition était fi élevée. »

Bernard d'Ormezan, baron de Saint-Blancart, amiral des mers du Levant, confervateur des port & tour d'Aigues-Mortes, était, en 1521, général des galères du Roi. En 1523, il battit l'armée navale de Charles-Quint, &, deux ans plus tard, il recevait le titre de citoyen de Marfeille. Il ne mourut qu'après 1538. Il fut chargé de conduire Marguerite en Efpagne. Dans une lettre du 26 octobre 1525, au chancelier d'Alençon, cette princeffe écrivait : « Le pauvre baron de Saint Blancart feift quelques frais extraordinaires pour mon voyaige, dont, à ce que j'ay entendu, il n'a efté rembourfé. Je vous prie l'avoir pour recommandé, & qu'il congnoiffe que je ne fuis ingrate du bon fervice qu'il m'a fait; car il s'y eft acquité de forte que j'ay occafion de m'en louer. » (*Lettres de Marguerite d'Angoulême, &c.*, publiées par M. Génin. Paris, 1841, in-8°, p. 193.) L'éditeur des *Lettres de Marguerite*, dans fa note fur Saint-Blancart, a confondu l'amiral avec fon fils Jacques, dont la fille unique a porté la baronnie de Saint-Blancart dans la maifon de Gontaut. Bernard de Saint-Blancart s'était chargé d'enlever François Ier prifonnier en mer, quand ce Roi fut tranfporté

d'Italie en Espagne. Voy. une lettre qu'il a écrite à Louise de Savoie, régente, p. 181 du volume de M. Aimé Champollion-Figeac sur la Captivité de François Ier. Paris, 1847, in-4°. (*Collection des Documents inédits relatifs à l'Histoire de France.*)

NOTE P, PAGE 35.

En la ville d'Amboise y avoit ung mulletier. Les événements de cette nouvelle, qui paraissent véritables, ont dû se passer après le mois d'août 1530, époque où Marguerite accoucha d'un fils nommé Jean, qui ne vécut que deux mois.

NOTE Q, PAGE 41.

Du temps du Roy Alphonse. Le Roi à qui est attribuée l'aventure racontée dans cette nouvelle doit être Alphonse V, roi d'Aragon & de Sicile, surnommé le Savant ou le Magnanime. Heureux compétiteur du Roi René au trône de Naples, il l'occupa paisiblement depuis 1443 jusqu'à sa mort, qui arriva en 1458. Il avait épousé, le 29 juin 1415, Marie, fille de Henri III, roi de Castille. Il vécut en fort mauvaise intelligence avec cette princesse, qui ne mit jamais le pied en Italie, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates.* Ajoutons que, mariée en 1415, la Reine Marie ne devait plus être de la première jeunesse en 1443. Ce qui nous porte à croire que la Reine de Navarre a reculé à dessein l'époque où cette aventure très-vraisemblable a eu lieu. Du reste, suivant Muratori, les mœurs du Roi Alphonse étaient des plus licencieuses.

NOTE R, PAGE 47.

Jouerent la vengeance dont la passion avoit esté importable. Cette phrase est une allusion aux mystères ou pièces de théâtre religieuses, dont les représentations étaient si fréquentes aux xve & xvie siècles. Le mystère de *la Vengeance* vient, dans l'ordre chronologique des faits, après les

myſtères de la Paſſion & de la Réſurrection. Il contient la repréſentation des malheurs qui ont frappé les auteurs principaux de la mort de Jéſus-Chriſt, de Ponce Pilate entre autres. Il ſe termine par la priſe de Jéruſalem & la deſtruction de cette ville par l'armée de Titus. Voy. l'analyſe de ce myſtère, t. II, p. 352, de l'*Hiſtoire du Théâtre Français*, des frères Parfait.

NOTE S, PAGE 51.

Il y avoit au pays de Flandres, &c. Brantôme, dans ſes *Vies des Hommes illuſtres & grands Capitaines françois*, t. II, p. 162, dit, à propos de l'amiral de Bonnivet : « Il y a un conte, dans les *Nouvelles de la Reyne de Navarre*, qui parle d'un ſeigneur favory d'un Roy, qui, l'ayant convié en une de ſes maiſons, & toute ſa court, avoit faict une trappelle en ſa chambre qui alloit en la ruelle du lict d'une grande princeſſe, pour coucher avec elle, comme il fiſt & y coucha; mais, comme dict le conte, il n'en tira que des eſgratignures. Toutesfois c'eſt aſſavoir : ce conte eſt de luy, mais je ne nommeray point la princeſſe. »

Et auſſi dans les *Dames galantes*, diſcours IV, t. VII, p. 368, des œuvres complètes, en parlant de Mme de Chaſtillon : « Ce fut celle là qui bailla ce beau conſeil à cette dame & grande princeſſe, qui eſt eſcrit dans les *Cent Nouvelles* de la dite Reyne, d'elle & d'un gentilhomme qui avoit coulé la nuict dans ſon lict par une trapelle dans la ruelle, & en vouloit jouir; mais il n'y gagna que de belles eſgratignures dans ſon beau viſage; & elle s'en voulant plaindre à ſon frere, elle luy fit cette belle remonſtrance qu'on verra dans cette nouvelle, &c. ....Et ſi voulez ſçavoir de qui la nouvelle s'entend, c'eſtoit de la Reyne meſme de Navarre & de l'admiral de Bonnivet, ainſi que je tiens de ma feue grande mere : dont pourtant me ſemble que la dite Reyne n'en devoit celer ſon nom, puiſque l'autre ne peut rien gagner ſur ſa chaſteté. »

L'aſſertion de Brantôme eſt généralement regardée comme vraie. Il faut obſerver cependant que Marguerite a eu le

foin de mettre dans fon récit plufieurs circonftances de nature à dérouter les curieux : ainfi Marguerite n'était pas veuve de deux époux, puifque le Roi de Navarre lui a furvécu; elle avait une fille de fon fecond mariage, tandis que la princeffe de Flandre mife en fcène n'avait pas d'enfants vivants de fes deux époux. La tentative de l'amiral de Bonnivet ne peut avoir eu lieu qu'avant la bataille de Pavie (mars 1525), puifque ce beau & hardi féducteur y fut tué. En repréfentant la princeffe comme veuve, Marguerite a eu fans doute la penfée de rendre moins criminelle la conduite du gentilhomme. Marguerite a pris foin de dire dans cette nouvelle que le galant fi maltraité était un des plus beaux hommes de fon temps. Ce trait s'applique parfaitement à l'amiral de Bonnivet, dont un portrait aux crayons fe trouve à la Bibliothèque nationale, au cabinet des eftampes (trois volumes in-fol. de portraits au crayon, t. Ier).

L'amiral de Bonnivet joue dans l'Heptaméron un rôle affez important; il eft queftion de lui dans plufieurs nouvelles, & celle qui porte le nº xv lui eft entièrement confacrée. C'eft pourquoi nous croyons devoir donner, d'après l'*Hiftoire généalogique* du père Anfelme (t. VII, p. 880), une note biograpbique fur ce perfonnage : « Guillaume Gouffier, cinquième fils de Guillaume Gouffier, feigneur de Boiffy, & de Philippe de Montmorency, fa feconde femme, feigneur de Bonnivet, de Crevecœur, de Thois & de Querdes, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, amiral de France, gouverneur de Dauphiné, de Guienne & de la perfonne de monfeigneur le Dauphin, gagna les bonnes grâces de François Ier, auprès duquel il avoit été élevé, & qui l'employa dans toutes les grandes affaires de fon temps. Il s'étoit fignalé au fiége de Gênes en 1507, & à la journée des Eperons en 1513. Après la mort de l'amiral de Graville, il fut honoré de la charge d'amiral de France le 31 decembre 1517, & donna quittance en cette qualité & celle de chambellan ordinaire du Roi, le dernier juillet 1518, pour avoir affifté, comme l'un des commiffaires du Roi, à l'affemblée des trois états de Normandie, tenue à Rouen au mois d'août précédent. Ce prince l'envoya,

en 1518, en Allemagne, pour y negocier en fa faveur auprès des princes electeurs de l'Empire. Etant de retour, il fut feit gouverneur du Dauphiné & de la perfonne de monfeigneur le Dauphin en 1519, & depeché la meme année en ambaffade extraordinaire en Angleterre, pour y conclure la paix & une alliance entre les deux couronnes. C'eft par fon moyen que fe fift l'entrevue de François Ier & de Henri VIII, en 1520, entre les villes d'Ardres & de Calais. Enfuite il fut gouverneur de Guienne en 1521, & chef de l'armée envoyée en Navarre, avec laquelle il prit Fontarabie. Il paffa de là en Italie en qualité de lieutenant general de l'armée du Roi, mit le fiege devant Milan en 1523, qu'il fut obligé de lever, &, l'année fuivante, eut encore le malheur d'etre defait à la retraite de Rebec; enfin il perdit la vie le 24 fevrier 1524, à la bataille de Pavie, dont il avoit été le principal auteur, contre l'opinion des plus anciens & plus experimentés capitaines. »

Brantôme a confacré une notice affez étendue à l'amiral de Bonnivet. Voy. *Capitaines françois*, t. II, p. 161 des œuvres complètes, édition in-8°.

NOTE T, PAGE 63.

Au port de Coullon, près de Nyort. Le bourg de Coulon, dans le Poitou, département des Deux-Sèvres, eft à onze kilomètres environ de la ville de Niort. Il eft fitué fur la Sèvre Niortaife, qui en cet endroit a beaucoup de largeur.

NOTE U, PAGE 69.

Il y avoit un vieux valet de chambre de Charles, dernier duc d'Alençon. Bien que Marguerite attribue l'aventure qui fait le fujet de cette nouvelle à un des officiers domeftiques de fon premier mari, & nous dife qu'elle eft très-véritable, il eft hors de doute que cette aventure a fervi de thème à plufieurs de nos vieux conteurs français. Voici l'indication des principaux ouvrages où elle fe trouve :

Pierre-Alphonse, *Discipline de Clergie*, chap. x, sect. vii, p. 48 & 123.

Gesta Romanorum, cap. cxxii.

De la mauvaise Femme. Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 188.

Boccace, *Décaméron*, journ. VII, nouv. vi.

Cent Nouvelles Nouvelles, nouv. xvi, intitulée : *le Borgne aveugle*.

Les imitations en langues italienne, latine ou française, ont été nombreuses depuis la Reine de Navarre. Voy., à ce sujet, l'édition des *Cent Nouvelles, &c.*, Paris, 1841, in-18. T. II, p. 353.

NOTE V, PAGE 78.

En la comté d'Allez y avoit un homme nommé Bornet. La même observation que celle que nous avons faite à la note précédente s'applique à cette nouvelle. Le tableau des origines & des imitations que nous donnons plus loin le prouve suffisamment. Quoi qu'il en soit, il est possible qu'une aventure analogue ait eu lieu à l'époque où vivait la Reine de Navarre. Le nom des personnages & l'état exercé par l'un d'eux donneraient quelque autorité à notre conjecture.

Sous le titre d'*origines*, nous citons les ouvrages antérieurs à l'*Heptaméron;* sous celui d'*imitations*, les ouvrages qui l'ont suivi.

Origines.

Le Meunier d'Aleu, fabliau, par Enguerrand d'Oisy. Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. III, p. 256.

Boccace, *Décameron*, journ. VIII, nouv. iv.

Poggii *Facetiæ : Vir sibi cornua promovens*, p. 248.

Novelle di Franceesco Sacchetti, t. II, nov. ccvi.

Les Cent Nouvelles Nouvelles, nouv. ix.

Malespini, *Ducento Novelle*, part. II, nov. xcvi.

Imitations

Othonis Melcandri *Jocondia*, p. 298.

Contes latins de Phil. Béroalde. Voy. Poggii *Imitationes*, p. 245.

Le Hore di Recreazione, *&c.*, del Guicciardini, p. 103.

Folio 44 verſo du *Premier Recueil de toutes les chanſons nouvelles, tant amoureuſes, ruſtiques, que muſicales; nouvellement imprimé, prins ſur la copie imprimée à Troyes, chez Nicolas du Ruau*, 1590, in-18. On trouve une chanſon ſur le même ſujet que cette nouvelle; elle a pour titre : *Diſcours facecieux & recreatif d'un certain laboureur d'un village près Paris, qui, penſant jouyr de ſa ſervante, couchu avec ſa femme, &c.* Cette chanſon a été réimprimée dans pluſieurs autres recueils des XVIe & XVIIe ſiècles.

Serées de Bouchet, VIIIe s.

Facetieuſes Journées, *&c.*, p. 213.

La Fontaine, *Contes* : *Les Quiproquo*, livre V, conte VIII.

Le Paſſe-Temps agréable, p. 27.

NOTE X, PAGE 89.

Entre Dauphiné & Provence, *&c.* Marguerite nous aſſure que l'événement qui fait le ſujet de cette nouvelle s'était paſſé depuis trois années. Cela eſt fort poſſible, & nous n'avons aucun motif pour révoquer en doute ſon aſſertion; mais nous devons remarquer en même temps qu'il y a une grande analogie entre cette nouvelle & l'hiſtoire de l'un des plus anciens troubadours dont le nom ſoit parvenu juſqu'à nous. Nous voulons parler de Geoffroi Rudel de Blaye, qui vivait à la fin du XIIe ſiècle, & qui, au ſimple récit des perfections morales & phyſiques dont la comteſſe de Tripoli était douée, devint épris d'elle ſi éperdument qu'il s'embarqua, déjà bien malade, pour aller la trouver. Arrivé au port de Tripoli, Geoffroi n'eut pas la force de quitter le vaiſſeau qui l'avait amené. Touchée de tant d'amour, la comteſſe de Tripoli vint le trouver à bord, &, lui prenant la main, elle lui fit un accueil bienveillant. Geoffroi put à peine adreſſer à ſa maîtreſſe quelques paroles de remercîment; ſon émotion fut ſi vive qu'il expira

auffitôt. L'hiftoire de Geoffroi Rudel eft racontée d'une manière touchante par J. de Noftredame, *Vies des plus celebres & anciens Poetes provenfaux*, *&c.*, *&c.* Lyon, 1575, in-12, p. 23. Voy. auffi Raynouard, *Choix des Poëfies originales des Troubadours*, *&c.* Paris, 1820, in-8°, t. V, p. 165; & l'*Hiftoire littéraire de la France*, *&c.*, t. XIV, p. 559.

NOTE Y, PAGE 99.

Nous avons tout lieu de croire que cette nouvelle a été infpirée à la Reine de Navarre par quelque aventure advenue à la cour de Charles VIII & de Louis XII. La princeffe, en déguifant les noms des acteurs principaux, a cependant mêlé à fon récit des événements réels. Le début de cette nouvelle pourrait même donner à penfer que Marguerite a fait allufion à une aventure qui lui était perfonnelle. Cette comteffe d'Arande reftée veuve, toute jeune encore, avec un fils & une fille, cela reffemble beaucoup à Louife de Savoye & à fes deux enfants. Du refte, nous n'avons pas la prétention de foutenir cette fuppofition toute gratuite de notre part.

Pour ceux qui voudraient effayer de réfoudre ce petit problème hiftorique, voici l'indication de quelques faits qui fe font paffés à l'époque où la Reine de Navarre place fon récit :

Prife de Salces par les Français, en 1496. Don Henri d'Aragon, comte de Ribagorce, était alors Vice-Roi de Catalogne, & don Henri Henriquez gouverneur de Rouffillon. — Trêve entre la France & l'Efpagne en 1497. — Révolte à Grenade en 1499. — En 1500, révolte des Maures dans les Alpujares; le roi don Fernand y marche en perfonne. — En 1501, défaite des Efpagnols, dans laquelle font tués don Alphonfe d'Aguilar, Pierre de Sandoval, &c., &c. Le duc de Najère eft envoyé contre eux. — En 1503, une flotte maurefque, compofée de dix *fluftes*, ravage les côtes de Catalogne. Cette même année, le Roi Ferdinand brûle Leucate. — En 1513, le Roi d'Efpagne, pour apaifer la querelle exiftant entre le comte de Riba-

gorce & le comte d'Aranda, charge le P. Jean d'Eſtuniga, provincial de l'ordre de Saint-François, de ménager un accommodement entre eux, au moyen d'un mariage entre la fille aînée du comte d'Aranda & le fils aîné du comte de Ribagorce. Ce dernier refuſe; il eſt banni du royaume. Quant au fils de l'*Infant Fortuné*, ce doit être don Alphonſe d'Aragon, comte de Ribagorce, duc de Ségorbe, ſeul héritier mâle de la maiſon de Caſtille, propoſé, en 1506, comme mari de Jeanne la Folle. Son père, Henri d'Aragon, duc de Ségorbe, avait été ſurnommé l'*Infant de la Fortune*, parce qu'il naquit en 1445, après la mort de ſon père.

Tels ſont les événements que la Reine de Navarre a mêlés à un récit dont elle nous déclare avoir changé *les noms*, *les lieux & le pays*.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maifon Crapelet) rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

QUI SE TROUVENT CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES.

Le Ménagier de Paris. Traité de Morale & d'Économie domestique composé vers 1393, par un Parisien, pour l'éducation de sa femme. Paris, 184[illegible]. 2 vol. in-8°. [illegible] fr.

Jeux de Cartes tarots & de cartes numérales, du XIVe au XVIIIe siècle, représentés en 100 planches, &c. Paris, 1844, in-fol. (100 ex.) — Figures coloriées. [illegible] fr.

— Figures noires. . . . . . [illegible] fr.

L'Apparition de Jehan de Meun, ou le Songe du Prieur de Salon, par Honoré Bonet, auteur de l'Arbre des Batailles (1398). Paris, 1845, 1 volume in-4°, orné de 10 planches (100 ex.). . . . 22 fr.

Les Carrosses a cinq sols, ou les omnibus du XVIIe siècle (par M. Monmerqué des Rochais). 1 vol. in-12 . . . [illegible] fr.

Mélanges de Littérature et d'Histoire. Paris, [illegible], petit in-8° . . . . 10 fr.

Il ne reste plus que [illegible] exemplaires de cet ouvrage.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.





